ANNALES
POLITIQUES,
CIVILES, ET LITTÉRAIRES,
DU DIX-HUITIEME SIECLE,

PAR M. LINGUET.

TOME SEIZIEME.

Transivi, & ecce non erant.

A PARIS,
CHEZ L'AUTEUR.

1790.

AVERTISSEMENT.

LA *France* éprouve en ce moment une grande, une mémorable, à tous égards une bien étonnante révolution. Pour rendre plus ſenſible la différence qui en réſulte entre le tems préſent, & le tems paſſé, une fable ingénieuſe a introduit ſur nos Théâtres un homme qu'elle ſuppoſe endormi par un pouvoir ſurnaturel pendant pluſieurs ſiecles: il ſe réveille à la chute de la *Baſtille*: il eſt fort étonné de cette nouveauté, & de ce qui s'en eſt enſuivi; mais pour éprouver la même ſurpriſe il n'eſt pas beſoin d'avoir ſubi cette léthargie ſéculaire: tous les *François* éloignés de leur patrie par les circonſtances, ou leurs affaires depuis un an, ſont à leur retour autant d'*Epiménides*.

Un de ceux chez qui ce changement auſſi ſubit qu'imprévu, ce paſſage ſans intermédiaire de l'opreſſion à la liberté, excite le plus de reconnoiſſance à la fois & d'admiration, c'eſt l'Auteur de ces *Annales*. Il avoit manifeſté bien des fois le déſir de ce miracle; il l'avoit rendu commun à beaucoup de ſes Lecteurs, & comme il démaſquoit à peu près toutes les eſpeces de tyrans, il n'avoit ceſſé d'être la victime de toutes les eſpèces de tyrannies.

La plus cruelle peut-être, la plus inconcevable, c'eſt l'audace & même le ſuccès avec lequel pendant 20 ans, on s'eſt permis de décrier, de dénoncer au public, comme promoteur *ardent*, comme organe *mercenaire*, comme inſtrument *ſervile* du deſpotiſme, l'homme poignardé pendant

vingt ans, & poignardé non pas annuellement, mais *journellement*, par le despotisme dans tous les genres, sous toutes les formes. Despotisme *Ministériel*, despotisme *Robinesque*, *haut* & *bas*, des petits & des grands *Chaperons*, despotisme *Douannier*, despotisme *Académique*, despotisme *Royal*, despotisme *Impérial*, il les a tous éprouvés : tous ont attaqué, & souvent tous à la fois, sa fortune, sa personne, sa renommée.

Il leur a survecu à tous; il a entendu, il a vu la liberté foudroyer, & ces corps orgueilleux qui ne feignoient d'en porter l'étendard, d'en réclamer, d'en défendre les prérogatives que pour s'en approprier la jouissance exclusive, ou les anéantir plus fructueusement, & ces *Bastilles* où il avoit partagé les gémissemens de tant d'infortunés engloutis par le pouvoir arbitraire : invité, guidé par elle, il a foulé d'un pied triomphant les ruines de ces citadelles infernales où les ennemis de toute justice avoient enchaîné ses mains.

Tous ses détracteurs ne sont pas réduits au silence; mais ses plus violens oppresseurs sont morts dans l'oprobre, ou traînent dans l'exil une vie déshonorée. S'il étoit permis de placer auprès du prodige éclatant & subit de la régénération d'un vaste Empire celui de la conservation d'un simple particulier, isolé, sans autre soutien que son courage, sans autre protection que la Providence & l'estime d'une partie du public, au milieu de tant de dangers, de traverses, de ligues pour l'écraser, il hasarderoit ce parallele, pour s'inspirer à lui-même, non pas de l'orgueil, mais de la confiance: & il a eu besoin de ces

retours vers le passé pour se déterminer à rentrer dans une carriere si long-tems orageuse, où chaque pas a été pour lui l'époque & le prétexte d'une infortune.

C'est une singularité remarquable, ou plutôt sans exemple dans la littérature, comme dans l'ordre civil, que cet ouvrage entrepris il y a *treize ans*, jamais abandonné volontairement par l'Auteur, toujours au contraire suivi par lui avec autant de zele que de constance; devenu en quelque sorte sa seule existence, & s'il est permis de parler ainsi, sa seule profession, n'en soit cependant encore dans le fait qu'à la *sixieme année*. Plus de la moitié de cet espace a été consumée dans une inaction forcée, souvent douloureuse, dans une inertie nécessitée par des obstacles arbitraires, par des violences multipliées sans pudeur: des cinq divisions qui le composent, il n'y en a jusqu'ici PAS UNE qui ait pu parvenir paisiblement A SA FIN.

Et ce qui ajoute à la singularité, ce qui acheve de prouver combien ces *Annales* étoient formidables aux Ministres corrompus, aux ennemis de la vérité, aux vrais ennemis du *Peuple* & du *Trône*, c'est qu'on a suivi à *Vienne*, & à *Versailles* la même marche pour intercepter cette correspondance ouverte en faveur du peuple, entre les Souverains & un Citoyen incorruptible; on n'a rien oublié pour rendre complices, instrumens *des voyes de fait* destinées à étouffer l'Ouvrage & l'Auteur, deux Princes dont l'un avoit annoncé hautement son goût personnel, son estime pour l'Ouvrage, & l'autre son affection pour l'Auteur.

Et l'on a réussi dans les deux Cours à faire

également concourir la main, ou la griffe *Royale* à cette double proscription. Un écrivain qui ne sembloit penser, imprimer, vivre, que pour solliciter en faveur de *Louis XVI* & de *Joseph Second* la vénération publique, la confiance universelle; dont chaque page attestoit de quels tendres sentimens son cœur étoit pénétré pour eux, a reçu pour unique prix de ses travaux, des vérités utiles & sans nombre qu'il leur avoit soumises, de *Louis XVI* un moment d'éloge, suivi de vingt mois de la plus horrible captivité, & de *Joseph Second* une vaine illustration avec un ordre de mort.

Ces effrayantes surprises, ces honteuses inconséquences ne sont plus à redouter. L'Auteur désormais certain de jouir imperturbablement de la liberté assurée à la pensée, à la presse non licencieuse, aux Citoyens exacts observateurs des Loix, va reprendre le flambeau que la torche parlementaire n'a pu qu'éclipser un moment, & que les *firmans* de *Vienne* n'ont pas eu le tems d'éteindre. Il va suivre cet ouvrage dans les mêmes principes, avec la même franchise que par le passé; pour être au ton, au bon ton de la révolution, à celui des hommes honnêtes, vertueux, éclairés, qui ne confondent pas la licence indéfinie avec la liberté, qui ne font pas consister l'indépendance dans la hardiesse de ne rien respecter, il n'aura pas besoin de changer le sien.

AU ROI.

« *Après un retard bien involontaire j'apporte » aux pieds de* VOTRE MAJESTÉ *la suite d'un » ouvrage entrepris sous ses auspices. Il m'est sur- » tout précieux par les occasions qu'il me fournit de » marquer mon respect pour votre* Personne, *ma » soumission pour les* Loix, & *mon attachement » pour ma Patrie* (1). »

Tel est, SIRE, le langage que je vous adressois en 1778, en tête du 4[e] volume de cet ouvrage. Les circonstances semblables en un point sont prodigieusement changées pour tout le reste : mais cette effusion d'un cœur droit & pur, dont les sentimens n'ont jamais dépendu des circonstances est encore de saison. Que pourrois-je vous dire de plus, ou de mieux, en reprenant, en décorant de votre nom, *après un autre retard, non moins involontaire*, le fruit d'un travail dont l'iniquité de vos Ministres n'a pas permis que vous

(1) On peut voir l'épître au Roi, qui précède le quatrième volume de cet ouvrage : elle est curieuse à plus d'un égard.

reçussiez long-tems l'hommage (1)? Ce peu de mots présente la forme textuelle *du serment civique*, devenu douze ans après par votre mémorable accession du 4 Février dernier, la base fondamentale de la *révolution*, & la sauve-garde de la tranquillité publique.

N'y ayant plus désormais entre vous & moi de Ministre prévaricateur que ma franchise effraie, ni d'intermédiaire corrompu qui égare votre ingénuité, je vous parle sans détour de cette *révolution*, & je crois que vous devez m'entendre sans douleur. Ce mot, il est vrai, peut toujours paroître dur à l'oreille d'un Roi; mais celui de *lettre de cachet* qu'il a heureusement fait passer de mode, étoit bien autrement cruel, & nous l'avons enduré plus long-tems!

Sans me piquer ici d'une représaille vindicative, j'ose croire, j'ose dire que tous les bons François, les vrais amis de la Nation, les vôtres, SIRE, doivent se réunir pour écarter du Trône ce langage adulateur, ces ménagemens perfides qui en ont pendant tant de siecles entretenu les erreurs. Si la vérité simple, naïve, soumise dans son énergie, n'en avoit pas été exclue, elle n'auroit pas été forcée de s'y ouvrir un passage avec la foudre. La révolution en *France* n'auroit jamais eu lieu, si VOTRE MAJESTÉ, ainsi que ses prédécesseurs, avoit pu être instruite de bonne heure de ce qui produit les révolutions, de ce qui les facilite, & les justifie.

(1) On peut consulter au sujet de cette anecdote, le tome 12 de cet ouvrage, page 442 & suivantes.

J'ai fait ce que j'ai pu, dans ces *Annales* surtout, pour porter à vos yeux, à votre cœur, ces importantes connoissances. Si des manœuvres plus puissantes que ces élans d'une voix isolée; si la dissipation, la flaterie, l'art perfide des Courtisans, ces cruels ennemis du maître qu'ils caressent, & de la Nation qu'ils dépouillent, ont empêché que mes efforts pussent vous éclairer sur le passé, souffrez, SIRE, que dans la suite de cet ouvrage j'essaie de vous donner des renseignemens utiles sur l'avenir; souffrez que j'entre dès aujourd'hui en possession de ce *ministere* patriotique : à coup sûr il sera moins utile pour moi, & moins envié que celui dont les titulaires ont été pendant tant de siecles l'oppression & la terreur de la *France*.

Oui, SIRE, la révolution est faite, & je la crois inébranlable : votre âme honnête en a saisi, approuvé, consacré les bases; votre bouche interprete d'un cœur vertueux, les a sanctionnées : vos mains dignes de ce pontificat auguste leur ont conféré le caractere ineffaçable de la légalité; mais vous êtes encore entre celles de ses ennemis; par-tout autour de vous on rugit, ou l'on manœuvre, contre cette métamorphose dont vous seul peut-être dans votre Cour, admirez & goûtez la merveille, d'un despote esclave des caprices, des passions, non-seulement de ses Ministres, mais de leurs derniers commis, en un Prince chéri, vénéré, dirigé par la loi, qui en l'affranchissant lui-même, le constitue gardien, défenseur, garant de la liberté universelle. La meute insatiable

de *Versailles* encore pressée autour de vous ne peut ni se consoler d'avoir perdu la faculté, devenue à ses yeux un droit, de dévorer la Nation ni se familiariser avec l'idée que cette réforme doit être durable, ou qu'elle est légitime. Les rapines dont ils ne peuvent plus s'engraisser, ils s'efforcent de vous persuader que ce sont des pertes de la Royauté : ils ne vous parlent point des droits du peuple si long-tems méconnus, violés par eux, mais de ceux de la Couronne avilie, suivant eux, mise en pieces par le peuple.

Ah! SIRE, gardez-vous de prêter l'oreille à leurs glapissemens cruels, à leurs insinuations intéressées. Ce mot de *vos pertes* s'est glissé dans le discours du 4 Février, dans ces aspirations de votre cœur, lors de cette Séance à jamais célèbre où vous vous êtes uni pour toujours à la Nation, où vous l'avez incorporée, identifiée au trône avec une confiance si noble & si touchante : mais, il n'y pouvoit avoir de signification. Des pertes! Non, SIRE, vous n'en avez point fait : le trône n'en a point fait : ce que la Nation a recouvré ne peut pas être mis au rang des spoliations exercées sur son chef.

Sans doute la puissance *Royale* vous avoit été transmise avec une exubérance de facultés qu'elle n'a plus : sans doute le despotisme de ses agens insensiblement accru de regne en regne, étoit parvenu sous le votre à un excès qui n'avoit plus de bornes, comme il n'avoit jamais eu d'exemple : mais de ces prétendues prérogatives de la couronne, combien y en avoit-il de fondées sur des droits même apparens? Combien n'y en

avoit-il pas dont tous les actes étoient vraiment, nécessairement, autant de crimes? Est-ce une dégradation pour elle que l'impuissance de continuer à se souiller par de semblables attentats? Pour conserver son éclat étoit-il nécessaire qu'elle fût sans cesse trempée dans les larmes, dans le sang du peuple?

Des droits même dont la conservation forme son essence, qu'il est indispensable de lui assurer pour le maintien de l'ordre public & particulier, y en avoit-il un seul dont elle eût pu produire le titre, qui lui eût été conféré par une concession reconnue? Non, SIRE, je l'ai dit ailleurs, & plusieurs fois; la plus horrible incertitude couvroit ici toutes les origines, & embarassoit tous les exercices. « *En France* le *Monarque* se dit la » *Nation*; les *Parlemens* se disent la *Nation*; la » *Noblesse* se dit la *Nation*; il n'y a que cette pau- » vre Nation qui ne puisse dire ce qu'elle est, ou » même si elle est. (ceci est écrit en 1778.) En » attendant que ce point s'éclaircisse tout reste » confus; tout sert de matiere à des prétentions » & à des disputes. L'autorité royale avançant & » reculant sans cesse, ne connoît *ni limites qu'elle* » *ne puisse franchir, ni bornes au-delà desquelles on* » *ne puisse la forcer de rétrograder.* (1)

Au moment où par le désordre inévitable dans ce cahos; l'explosion générale est devenue nécessaire, d'après quel principe juger entre le peuple & cette autorité? Si le résultat de l'effort

---

(1) Voyez le tome premier de ces annales, page 17 de la nouvelle édition, & 19 de l'ancienne.

qui la dépouille en faveur de ce peuple peut être regardé comme une perte pour elle, l'usurpation qui l'avoit lui-même dépouillé d'abord n'en étoit-elle pas aussi une pour lui, & une plus odieuse? & la secousse qui le réintégre n'étoit-elle pas une justice?

Oui, SIRE, on ne peut trop remettre sous vos yeux, rappeller à votre souvenir ces importantes vérités déja consignées dans un écrit consacré à la défense de la liberté dans une République naissante (1). » Lorsque par la force des choses, par une nécessité indispensable, il a fallu, en Mai 1789, remettre à l'*Assemblée Nationale*, nommée seulement alors *Etats-Généraux*, le bâton avec lequel M. *Necker* l'invitoit à frapper ces rochers qui lui refusoient de l'or, cet or sans l'espérance duquel son ministere & l'administration s'évanouissoient, si ce bâton s'est changé entre les mains des Représentans *de la Nation* en une hache sous laquelle tout a paru se briser & périr, il est très-vrai cependant que la destruction n'a été qu'apparente. Ce ne sont pas *des droits*, (quant à ce qui concerne la *politique*, l'*administration*) que l'*Assemblée Nationale* a réprouvés; ce ne sont pas des *autorités* légales, reconnues, préexistantes, auxquelles elle s'est soustraite: ce sont des usurpations dont elle a fait justice.

» Elle a tout créé en matiere *de pouvoir*: sa puissante fécondité en ce genre continue de s'exercer;

(1) Lettre de M. *Linguet* à un membre de la société patriotique de *Bruxelles*, comprise dans la collection de mes ouvrages sur la révolution du *Brabant*.

mais c'est qu'il *n'existoit rien* à cette époque, rien hors des abus; c'est que l'administration *françoise*, fruit malheureux jusques-là du hasard, de la tyrannie, de la souplesse, de toutes les espèces de prévarications, n'avoit pas plus de principes dans sa théorie, que de regles dans sa pratique; ce n'étoit au fond qu'un composé de nullités; c'étoit une complication d'anarchies.

« Le seul pouvoir réel qui existât c'étoit celui de faire du mal impunément: c'étoit celui d'écraser le foible sans crainte & sans obstacle, & celui-là étoit complet, irrésistible dans toutes les mains, depuis la royale jusqu'à celle du dernier commis des *Bureaux*. Les lettres de *cachet* étoient devenues le ressort unique du Gouvernement, & par ce moyen tout étoit *Souverain*, hors l'infortuné titulaire dont le nom ne servoit que d'instrument à la tyrannie, & le peuple abandonné sans ressource aux millions de vautours qui dévoroient sans pitié ses entrailles toujours renaissantes pour la douleur.

» A cette impuissance de tous les pouvoirs pour le protéger, à cette prépondérance de tous les pouvoirs pour l'accabler, se joignoit la plus horrible confusion dans les finances; la *dette publique* croissoit chaque année comme les taxes publiques. Le principe des administrateurs financiers étoit d'égaler, non pas *la dépense* à *la recette*, ce qui auroit pu supposer, laisser entrevoir des bornes dans l'avidité, & dans les profusions, mais *la recette* à *la dépense*, ce qui n'en laissoit aucune aux exactions, ni aux prodigalités.

» Chacun de ces inspecteurs, ou de ces em-

brouilleurs passagers, signaloit son apparition sur l'horison fiscal par un, ou plusienrs *emprunts*, sous prétexte de ne pas ajouter aux *impôts*, & par un, ou plusieurs *impôts*, sous prétexte de ne pas augmenter les *emprunts* : il remettoit ensuite sa place, & sa canne à *bec de corbin*, à son successeur, qui avec le même emblême de rapacité, n'avoit ni une autre politique, ni d'autres ressources (1).

Et l'abîme creusé par cette suite de prévarications étoit si profond qu'on n'en connoît pas encore la mesure: la *France* instruite depuis deux ans que ses engagemens excédent ses revenus, partagée depuis huit mois entre l'ignominie d'une banqueroute, & la douleur des expédiens les plus durs pour la prévenir, ignore encore en ce moment le juste montant des uns, & des autres; elle ignore ce qu'elle doit, ce qu'elle paye, ce

(1) On ne rit plus en *France*, & en effet de quelque opinion que l'on soit sur ce qui s'y passe, on ne peut le trouver que très-sérieux. Cependant peut-on songer sans sous-rire au moins, que de tems immémorial le signe distinctif, la marque caractéristique du Ministre *des Finances*, le bâton avec lequel il apparoissoit toujours, comme un *Consul Romain* avec ses faisceaux, a été une canne à *pomme* CROCHUE? Ce qui est moins plaisant, c'est que ces armes parlantes aient échappé aux réformes. La verge fiscale a conservé toute sa direction: elle est restée en forme de griffe dans la main de M. *Necker*, comme dans celles de ses Prédécesseurs.

qu'on lui demande, ce qu'elle fournit, ce qu'il faudroit lui arracher pour la garantir à l'avenir d'une ſpoliation fiſcale qui n'auroit plus l'exceſſif beſoin pour excuſe; toutes ces connoiſſances qui ſemblent être ſi faciles à acquérir, qui ſont certainement la baſe d'une adminiſtration quelconque, elle en eſt encore privée. Une impénétrable obſcurité regne ſur les détours de ce terrible labyrinthe depuis que la liberté en a la clef, de même que du tems où la porte étoit aux ordres du ſeul deſpotiſme.

» Si l'aſcendant de l'*Aſſemblée Nationale* même n'a pu vaincre l'Empire de cette routine ténébreuſe, ou ſi cette maladie eſt ſupérieure même à l'aſcendant de l'*Aſſemblée Nationale*, qu'on juge de la détreſſe, de l'extrêmité à laquelle la *France* étoit réduite. Encore une fois, dans tous les genres, les *loix*, les *droits*, la *Conſtitution* n'exiſtoient pour elle que dans les dictionnaires: pour lui en donner la réalité il falloit qu'on les *créât* ».

Et dans cette création univerſelle, où le Trône lui-même reçoit comme le reſte une exiſtence légale, aſſurée, certaine dans ſon étendue, ainſi que dans ſes limites, comment pourroit-on dire qu'il a rien perdu? La tyrannie des vampires qui s'en diſoient les ſoutiens eſt détruite; mais ce qu'il avoit de pouvoir légitime lui eſt reſtitué, & le Roi des *François* eſt le premier homme de la Monarchie à qui la révolution a réellement rendu la liberté.

Il eſt vrai, SIRE, qu'il y a eu deux momens dans votre regne où cette réintégration d'une

grande Nation & d'une couronne brillante, chacune dans leurs droits respectifs, auroit pu émaner du Souverain lui-même, & s'opérer sans orages. Le premier, c'est lorsque la Providence terminant par un coup imprévu un regne aussi long que malheureux, également funeste par ses commencemens & par sa fin, réveilla dans le cœur de tous les *François* à votre avénement, l'espoir d'une réforme générale & de la destruction de tous les abus. Combien de motifs justifioient cet espoir !

Le choix de vos Ministres sembloit avoir été dirigé par la voix publique! Tous annonçoient la simplicité, le désintéressement, plusieurs même la philosophie, & la vertu: & vous donniez personnellement l'exemple de cette simplicité, de cette vertu, plus encore que vous ne le receviez. Jeune, ayant la candeur, la flexibilité de cet âge, né avec l'amour de l'ordre, de la justice, manifestant un goût naturel & raisonné pour l'économie, votre main pure encore, ainsi que votre cœur, se seroit armée contre les abus avec autant de facilité qu'elle a paru depuis tolérer les déprédations, si vous aviez trouvé dans la foule des courtisans toujours habiles à vous déguiser celles-ci, un seul homme assez éclairé pour vous indiquer ceux-là, assez courageux pour vous porter à les proscrire.

Malheureusement cet homme ne s'est point trouvé. L'air empesté de *Versailles* corrompit bientôt, ou énerva, ou écarta ces *bonnes gens* qui paroissoient y être arrivés avec des âmes saines. On vous fit entreprendre contre toutes

les

les regles de la vraie politique autant que de la justice, une guerre effroyablement dispendieuse; guerre aussi follement conduite que légérement engagée; guerre où la Nation fut réduite a se regarder comme triomphante quand elle n'avoit pas été battue, & elle n'eût pas toujours cette étrange gloire; guerre qui en ôtant à nos rivaux des domaines immenses en étendue, où leurs forces & leur commerce s'extravasoient avec plus de faste que d'utilité réelle pour eux, leur en a rendu bien plus que l'équivalent, puisqu'une paix plus humiliante qu'avantageuse pour nous a été suivie d'un traité de commerce désastreux, extravagant dans plusieurs de ses dispositions, ruineux dans toutes, & dont on croiroit que l'objet a été d'indemniser *l'Angleterre* des pertes qu'elle avoit faites en *Amérique*, de lui assurer en *Europe*, sur la *France*, les tributs qu'elle ne pouvoit plus extorquer dans l'autre continent.

Tandis que la destinée de la *France* étoit ainsi compromise par l'homme qui en dirigeoit les négociations au dehors, & les loix politiques intérieures; par l'homme qui ayant su jouir toute sa vie de la réputation d'un personnage modeste, sans ambition, comme sans cupidité, s'est trouvé à sa mort n'avoir jamais manqué l'occasion d'entasser les millions dans ses coffres, & les places dans sa famille, la Justice, la Finance surtout, n'étoient pas mieux régies. Des Ministres discoureurs, devenus depuis ennemis avec scandale, mais dont les gestions ont bien plus de ressemblance qu'on ne le croit d'abord à leurs noms, à leur réputation, parloient avec une

jactance audacieuse des réformes qu'ils étoient bien loin d'opérer.

Dans les jours même les plus brillans du premier, quelles réformes a-t-on vues ? Des retranchemens mesquins dont l'épargne étoit plus que douteuse, des suppressions d'Offices dont on ne remboursoit pas la finance, & qui devenoient une surcharge bien plus qu'un soulagement pour l'Etat; des réunions de traitans dont l'avantage n'étoit rien moins que prouvé, enfin des *loteries*, des *emprunts*, des *emprunts* sur-tout, cette ressource si facile, si onéreuse, si criminelle presque dans tous les cas, si intéressée peut-être !

Pas un abus important de corrigé; pas une seule réforme sérieuse même proposée; pas une seule grande vue jettée en avant; & quand M. *Necker* dépossedé, fut reduit à pleurer dans sa retraite, à secher de désespoir de ne plus diriger la dissipation de vos Finances, M. de *Calonne* vint la continuer. A une prodigalité pédantesque succéda une prodigalité frivole. Dans tout cet intervalle, non-seulement toute idée de réforme, de régénération fut perdue; mais les profusions, & le despotisme qui en est presque toujours la suite, parce qu'il en est à la fois la source & l'instrument, s'accrurent à un point, dont vous-même, SIRE, ne connoissez peut-être pas encore tout l'excès.

Celui de vos Ministres qui passe pour s'y être livré dans la partie des finances avec le plus d'abandon, a eu au moins le mérite d'en être le

premier effrayé; c'est lui qui vous a le premier donné le conseil d'appeller la Nation au secours du Trône, & de ne plus déguiser l'impuissance en tout genre où le pouvoir alloit se trouver réduit par l'abus de la faculté même d'en user.

Il fallut dans ce moment faire fléchir cette autorité terrible qui fermoit encore toutes les bouches; il fallut en quelque sorte percer la digue qui contenoit, réprimoit encore les marques du mécontentement universel. Elles se manifestèrent avec une rapidité impétueuse: le Ministre auteur indirect de l'éruption en fut submergé, ainsi que ses successeurs, combattus, expulsés comme lui après une gestion chancellante, indécise, maladroite, qui ayant employé timidement la force, & voulu allier l'audace avec la foiblesse, a eu le succès qu'elle méritoit, une chute prompte qui n'a laissé ni traces, ni regrets.

Mais dans ces secousses le vœu national se formoit: les *Parlemens* ayant hasardé le mot d'*Etats-Généraux*, dans l'espoir qu'à ce cri la Cour se hâteroit de leur proposer un arrangement qui la dispensât de ce secours effrayant pour elle, avoient vu avec autant de surprise que de désespoir leur demande accueillie. Les Provinces avoient nommé leurs Députés: l'Assemblée s'étoit formée: la Nation paroissoit avoir non-seulement des Représentans dans cette troupe auguste, mais des amis, des *protecteurs*, s'il est permis d'employer ce vieux mot en parlant du vieux tems, dans le Ministere. Un rappel glorieux avoit séché les larmes de M. *Necker*; son cœur gros autrefois de soupirs l'étoit alors de la joie de son triomphe.

Il paroissoit comme un médiateur presque nécessaire, reconnu en quelque sorte entre le Trône étonné, & le peuple enhardi : les yeux de la Nation fixés sur lui devoient l'enflammer d'un courage invincible, lui donner un ascendant qui auroit subjugué tout votre Conseil ; il ne devoit rentrer dans sa place qu'avec la volonté irrévocable d'y faire tout le bien qu'on attendoit de lui, ou d'abdiquer. Il devoit, ou par sa fermeté vous inspirer celle de réduire au silence toutes ces cabales funestes à votre gloire, ou par sa retraite sauver la sienne.

Ce moment, SIRE, est la seconde époque où le Trône auroit pu, sous votre regne, s'assurer non-seulement l'honneur, mais l'avantage inappréciable d'être directement la source de la révolution & de ses fruits ; il pouvoit encore en 1789, il devoit, en retranchant volontairement ce que sa prépondérance avoit de trop accablant pour lui-même, se hâter de procéder à un partage qui, n'étant au fond qu'une justice, auroit été reçu du peuple avec autant de gratitude qu'un pur bienfait. Cette possibilité n'a pas été ignorée de vos Ministres : ils n'ont pas manqué de conseils qui les exhortassent à cette démarche heureuse, honorable, facile ; en voici la preuve.

Ce ne sera pas une chose inutile pour VOTRE MAJESTÉ peut-être, ni certainement indifférente pour la nation, d'apprendre ce qui a été dit & écrit à cette époque délicate pour vous comme pour elle, à l'un de vos agens directs, encore en en place aujourd'hui, & *honnête homme*, par un

particulier qui provoquoit alors sa justice pour se faire entendre de la vôtre; c'est un résumé rapide des fautes de votre Conseil dans ce moment bien important. L'esprit qui régnoit dans ce Conseil, & qui a rendu ces avis inutiles après les avoir rendus nécessaires, explique le succès de la révolution, & la justifie.

MÉMOIRE

Remis dans les premiers jours de Juin 1789 à un Ministre en place.

« C'EST un fait malheureusement trop démontré, trop sensible aux yeux d'un observateur impartial que depuis huit mois (1) l'Administration n'a fait que des fautes; & en quelle matiere, en quel moment?

« C'en est une, sans doute, & une bien grave d'avoir laissé traîner l'assemblée des *Etats-Généraux*, & tous ses accessoires comme on l'a fait. Dès la minute où elle a été résolue, il falloit la presser, je dirois presque la précipiter. C'est l'inconcevable lenteur des préliminaires qui a donné lieu aux progrès de la fermentation devenue enfin alarmante, incurable peut-être, par laquelle tous les esprits aujourd'hui sont tourmentés. On auroit

(1) C'est-à-dire depuis le mois de Septembre 1788.

bien dû sentir que n'étant ni réprimée, ni même occupée, elle ne pouvoit aller qu'en croissant.

« Non-seulement on l'a négligée, mais on semble avoir fait tout ce qu'il falloit pour l'accroître. D'une part une licence indéfinie laissée aux productions qu'elle fait éclorre & qui la nourrissent; de l'autre une espece d'affectation d'abandonner, ou plustôt d'humilier, d'enchaîner les hommes bien intentionnés, impartiaux, qui auroient pu par des idées plus sages faire diversion à ce torrent, & tempérer la fougue nationale, irritée encore, poussée jusqu'à une espece de démence par un torrent de brochures.

« A voir depuis 8 mois ce que l'on tolere, & *ce que l'on prohibe*, il est impossible de ne pas croire que le Ministère connive aux excès littéraires multipliés impunément sous ses yeux, & qu'il seroit fâché d'en voir manquer l'effet. Si la tolérance ne venoit que du sentiment de son impuissance, il n'iroit pas jusqu'à les favoriser, en désarmant lui-même les honnêtes gens, qui sans lui auroient combattu pour lui, ou plustôt pour les vrais principes, pour la vraie liberté; il semble qu'il ait encore plus redouté des défenseurs honnêtes que des adversaires furieux.

« En dérogeant sur cet article à toutes les regles de la prudence, autant que de l'équité, on ne les a pas plus suivies dans les démarches faites au nom de la Couronne, & dans celles qu'on lui a interdites. On semble n'avoir pas voulu manquer une seule occasion de la compromettre, tandis qu'on se refusoit à toutes celles de la faire

paroître avec avantage. Le Roi en cédant au vœu national devenu irréſiſtible, en rendant à la Nation ſes *Etats-Généraux* qu'on n'auroit jamais dû lui ôter, ne devoit pas ſans doute ſe dégrader lui-même : le Peuple redevenoit quelque choſe, il falloit qu'il devînt une grande choſe ; mais pour le bien même de ce Peuple il ne falloit pas que le Roi ne fût plus rien.

« De l'aveu même des plus forcenés enthouſiaſtes, c'eſt à lui ſeul qu'appartient la déciſion, au moins ſur les points qui en exigeoient une *proviſoire* ; aux yeux des eſprits plus calmes, des Citoyens ſans eſprit de parti, & c'étoit encore il y a huit mois le grand nombre, ſur-tout dans les Provinces, il étoit encore *le ſeul Légiſlateur*. (1) Il pouvoit ſur-tout prononcer dans les difficultés élevées entre des *pouvoirs égaux*, ſur des prétentions qui exigeoient un jugement que lui ſeul étoit en état de rendre ; il falloit que dans toutes les diſcuſſions de ce genre il prît ſur lui de décider.

« Telle étoit la forme de délibérer *par ordre* ou *par tête*, telles les étiquettes anciennes, à ſupprimer, ou à conſerver ; telles bien d'autres choſes ou ſérieuſes, ou puériles, qui ont fait, qui feront naître des obſtacles ſans fin.

« La déciſion du Roi ſur toutes ces matieres n'auroit éprouvé aucune réſiſtance, quelle qu'elle fût ; il auroit toujours eu de ſon côté au moins un des deux partis : l'autre auroit obéi ſans murmurer. On auroit toujours craint de retarder le

---

(1) Qu'on n'oublie pas à quelle date cela eſt écrit.

fortuné moment de l'Assemblée ; on auroit cru avec raison ne pouvoir y arriver trop tôt ; la Couronne auroit conservé ses droits légitimes, la supériorité, l'apparence au moins de son éclat.

« On a fait précisément le contraire de tout cela. Le Roi pressé de juger par les deux partis, a toujours paru hésiter ; il a paru douter le premier de ses droits & de son pouvoir. Lors même qu'il en fait usage il ne l'a exercé qu'à demi, avec une timidité qui supposoit plus de scrupule encore que de crainte ; par-là il a enhardi les esprits audacieux qui cherchoient à le circonscrire ; comment son incertitude ne leur auroit-elle pas paru, & même à tout le monde, une décision contre lui-même ? Un Juge qui n'ose prononcer quand les deux Parties le sollicitent, se reconnoît incompétent.

N'est-il pas honteux, par exemple, n'est-il pas triste que depuis un mois on ne sache sous quelle forme on *délibérera ?* Ne l'est-il pas que des affaires de la nature de celles qui devroient occuper la Nation, restent suspendues ; que la destinée de cette Nation même reste incertaine par l'obstination de deux de ses parties, les moins considérables assurément en nombre ; ou plutôt d'une partie seulement des Représentans de ces divisions ; puisqu'on sait que plus d'un tiers des Députés, tant dans le *Clergé* que dans la *Noblesse*, opine à donner satisfaction, c'est-à-dire à RENDRE JUSTICE au TIERS-ÉTAT ? Quoi de plus révoltant, de plus scandaleux que l'espece de parade journaliere à laquelle les deux autres tiers ré-

duisent les fonctions des vrais *Représentans de la Nation ?* (1)

« A qui cependant doit-on imputer cet embarras ? au Ministère sans doute ; il n'a fait il y a quatre mois que la moitié de ce qu'il pouvoit, de ce qu'il devoit faire. Le Roi a donné au *Tiers-Etat* l'égalité du nombre des voix *dans les élections :* devoit-il balancer à la lui assurer dans *les suffrages ?* Ne devoit-il pas, au premier doute montré par les deux ordres réfractaires, à la premiere velleïté de scission, s'interposer & prononcer en Souverain, en faveur du *Tiers-Etat ?* Ne devoit-il pas regarder, & déclarer qu'il regardoit la prétention des *rabats* & des *plumets*, comme une chicane imaginée pour troubler le tiers dans la jouissance d'un droit reconnu ? »

« Le laisser dans la suspension actuelle, n'est-ce pas désavouer, anéantir la demi-justice qu'on avoit d'abord paru lui rendre ? N'est-ce pas s'exposer à un mécontentement très-fondé de sa part, sans acquérir des droits à la gratitude des deux autres ? N'est-ce pas risquer de réunir tout contre le Roi ? & *qui sait jusqu'où cela peut aller.* »

« Tôt ou tard le Tiers s'attribuera le droit de résoudre, *par le fait*, cette question qui, dans le fait, n'en est pas une : plusieurs écrits le lui ont déja conseillé : on ne peut pas douter que

(1) On doit se rappeller qu'*alors* le *tiers-état* s'assembloit journellement dans la salle commune, & faisoit savoir aux deux ordres *qu'il les attendoit*.

ce ne ſoit le vœu ſecret, ou même la réſolution formée de la plus grande partie de ſes Membres ; s'il en vient là de lui-même ; s'il opere ce grand coup ſans l'intervention du Roi, que deviendra le Trône ? le ſort du Roi d'*Angleterre* ſera alors bien préférable à celui du Roi de *France*, car au moins le Parlement de *Londres* ne peut rien faire ſans l'adhéſion, le conſentement, la conſécration en quelque ſorte du Souverain ; au lieu qu'ici, l'exemple une fois donné de s'en paſſer, *peut s'étendre à tout*. . . . .

. . . .

. . . .

. . . .

. . . . ,

« Enfin, il n'y a pas une opération, pas une démarche du Miniſtere, dans cet intervalle critique de huit mois écoulés depuis Septembre dernier, qui ne décele de la foibleſſe, de l'incapacité où l'on ne retrouve la lenteur, la précipitation toujours à contre-ſens.

« Les diſcours même ſe ſont reſſentis de cette inaptitude ; ceux du 5 Mai, par exemple, ſont, ſous tous les points de vue, incompréhenſibles. C'eſt aſſurément une faute énorme d'avoir fait l'ouverture des *Etats-Généraux*, avant que tous les préliminaires fuſſent ou arrangés, ou décidés ; mais c'eſt l'avoir complettée d'une maniere bien fâcheuſe, que d'avoir *prononcé* d'abord, & enſuite *imprimé*, des diſcours pareils.

« Comment les Miniſtres n'ont-ils pas eu des amis qui les aient éclairés ſur l'effet qu'ils de-

voient produire? Comment n'ont-ils pas senti qu'ils les livroient à la réflexion, & que cette réflexion ne pouvoit être à l'avantage ni du fond ni de la forme de ces pieces de rhétorique?

« Elles ne présentent, quant au style, ni noblesse, ni gravité, ni vigueur; mais ce qu'il y a de pis, c'est qu'on y a laissé voir sans déguisement, avec une gaucherie inconcevable, que le grand objet de l'administration, c'étoit d'avoir de l'argent; les réformes désirées, nécessaires, n'ont été montrées par le *Directeur des Finances*, que comme un objet secondaire dont on voudroit bien permettre aux *Etats-Généraux* de s'occuper; mais *après qu'ils auroient* DONNÉ DE L'ARGENT, ET OUVERT UN EMPRUNT.

« C'étoit les avertir de se tenir en garde contre toute demande pécuniaire, & de faire de leurs concessions à cet égard le prix de tout le reste, par conséquent de faire aussi tout précéder par ce reste; de se tenir fermes, *comme ils feront*, dans la résolution de ne rien accorder en *matiere d'argent*, que les autres articles plus essentiels sans doute pour le *Peuple*, ne soient réglés.

» Enfin, sans relever la gaucherie, l'imprudence de la partie *littéraire*, ou *politique* de ces discours, on ne peut concevoir celle des *Finances* présentée par le *Directeur général*. (1) Il ne

(1) Lequel avec sa philosophie & ses beaux discours imprimés *s'intitule* aujourd'hui PREMIER MINISTRE.... des *Finances*, accroissement bien puérile de qualité, si ce

faut que comparer son état de prétendues *dépenses fixes* avec celui qu'il a imprimé en 1785, dans son *administration des Finances*, pour sentir que celui de 1789, est non pas inexact, mais fabriqué avec réflexion, altéré à volonté, pour *motiver un emprunt* par un *déficit supposé*.

» Il y a des articles évidemment faux, il y en a de ridicules, tels que celui des *dépenses imprévues*; comment peut-il y en avoir de cette espece dans une liste *de dépenses fixes*?

» D'ailleurs les dépenses fixes en 1785 n'étoient que de 3 millions : en 1789 elles sont de 5. En 1785, les *frais de Justice* à la charge du Roi n'étoient que de 2,400,000 liv. En 1789 elles passent 3 *millions*; presque tous les autres

---

n'est pas indice bien indiscret d'une ambition sans bornes; d'une convoitise insatiable de pouvoir, & de grandeur. Ce n'est pas des *Finances*, mais des *Emprunts*, que M. Necker peut s'intituler premier *Ministre*.

Qu'on ne dise pas que je *l'attaque* ici. Je n'ai jamais *attaqué* personne. Mais comme Citoyen, j'ai droit d'apprécier les opérations ministérielles d'un Ministre : comme homme persécuté pendant quinze ans, outragé par celui-là, & par la sequelle adulatrice, servile dont il s'est toujours entouré, j'ai droit de me moquer de sa jactance, de dévoiler ses *manœuvres*, d'éclairer la Nation sur le danger de la confiance qu'elle n'a eue que trop long-tems en lui; & je le ferai.

objets sont ainsi surchargés dans le second bordereau.

» Il y en a d'autres dont il n'est pas parlé du tout, & dont l'omission seule est une preuve d'infidélité ; par exemple on n'y dit rien de ce que coûte le département *de la Finance*, *le Contrôle Général.* Cependant tout cet attirail de Commis ne travaille pas pour rien ; avec quoi les paie-t-on ? On est donc en droit d'accuser M. *Necker* d'avoir usé au moins de réticence sur bien des points : quelle confiance dès-lors peut inspirer sa régie ? (1)

---

(1) Si l'on veut avoir une idée de la régie intérieure, domestique, en quelque sorte de M. *Necker*, de sa tendre profusion envers les affidés de ses Bureaux, en voici un échantillon.

Dans les observations très-*ministérielles*, & du vieux ton c'est-à-dire très-insolentes, sur les *observations* dont le Comité *de l'Assemblée Nationale* avoit cru devoir faire précéder le fameux *Livre-Rouge*, *M. Necker* parle d'un agent honoré par le *Gouvernement* d'un *traitement fixe* pour *faciliter*, dit-il, aux *petits Pensionnaires* de Province, c'est-à-dire aux anciens Officiers retirés avec de petites pensions, & bien petites, *la confection de leurs quittances*, & la *remise de leur argent par des rescriptions* : il ne le nomme pas : mais il est bon qu'on sache que c'est un sieur *d'Hémery*, ancien *inspecteur de Police*, CHEVALIER *de Saint-Louis*, Lieutenant Colonel des *Invalides*, autrefois tyran de *la Librairie*, encore aujourd'hui espion en chef des Postes, &c. &c. &c. Si l'on veut savoir quels sont les services *mi-*

« Son compte de *recette* n'est pas moins suspect ; je ne suis pas assurément bien profondément instruit sur ces matieres : mais avec le seul secours de son livre *sur l'administration des Finances*, je puis lui prouver vingt erreurs, si ce ne sont que des erreurs. A-t-il cru qu'on ne le liroit pas ;

---

litaires de ce Lieutenant *Colonel*, *Chevalier*, &c. c'étoient ceux de ses braves confreres ; le plus glorieux étoit de diriger en personne les captures qui peuploient la défunte *Bastille*.

Or ce *Lieutenant Colonel* très-valide, des *Invalides*, indépendamment de cinq à six pensions à différens titres, jouit d'un *traitement fixe*, de *VINGT-QUATRE MILLE LIVRES annuelles* pour *confire* les *petites* pensions des vieux, des vrais Militaires, réduits à mourir de faim dans la Province, en les attendant. Ces Brevetés dont les services sont évalués *à cent écus*, sont encore obligés à ce que l'on dit ; de payer annuellement *huit livres* par quittances, au Lieutenant Colonel à 24000, lequel les fait expédier *pour rien* chez M. *Rouen*, Notaire *à Paris* ; lequel en est dédommagé par des moyens que l'occasion se présentera peut-être d'expliquer quelque jour.

Enfin, le sieur *d'Hémery* l'invalide, semblable en cela aux Administrateurs d'Hôpitaux, se fait un revenu de plus de 50,000 liv. annuelles, par la confection des petites quittances ; de cette somme le tiers comme on le voit est payé volontairement, & *fixé* par le premier Ministre . . . . des Finances : le reste est une extorsion qu'il ne lui est pas permis d'ignorer, & qu'il tolere.

Crimine ab uno

Disce omnes.

qu'on ne réfléchiroit pas, qu'on iroit au devant de tout sur sa parole ?

« Mais que faire ? en vérité, je n'en sais rien : ce que je sais, ce que je vois clairement, c'est qu'en huit mois la couronne a perdu plus qu'elle n'avoit acquis depuis trois siecles ; presque toutes les méprises faites en son nom sont peut-être irréparables, parce qu'elles tombent sur des objets où l'opinion *étoit sa plus grande force, comme son plus sûr titre*, & c'est cette opinion que le Ministere à laissé non-seulement changer, mais presqu'entiérement tourner contre elle.

« Par cet enchaînement funeste il n'y a pas d'attentats auxquels il n'ait ouvert le chemin : il n'y a point de droits qu'il n'ait rendu douteux. La Nation étoit un Mineur qu'il falloit pour son avantage même, diriger doucement ; il falloit l'empêcher d'abuser des premiers élans en quelque sorte de sa puberté ; il falloit par une émancipation adroite resserrer les liens entre elle qui a toujours besoin d'être conduite, & la couronne qui ne devoit pas un instant se déporter de cette direction.

« On a fait tout le contraire, c'est celle-ci, qui a paru avoir besoin de guide ; l'Administration a montré, ou une indifférence, ou une pusillanimité qui succédant aux plus violents excès de despotisme, de dissipation, de démence en tout genre, l'ont rendue aussi méprisable que ceux-ci l'avoient rendue odieuse.

« Il n'est que trop vrai qu'elle n'a plus en ce

moment qu'une existence précaire, que le premier souffle va détruire, si l'on ne prend pas sans délai des moyens pour la rassurer un peu, *en supposant qu'il y en ait.*

« Le plus efficace, le seul peut-être seroit *une réunion du Roi avec le Tiers ;* mais au point où l'on s'est laissé entraîner cette réunion même a des inconvéniens. Pour être fructueuse, pour ne pas achever de compromettre le Trône, elle exige un mêlange de vigueur & de dextérité, que rien n'annonce de la part du Ministere. «

Ce Mémoire, SIRE, un peu ressemblant par la naïveté qui y regne, au discours du célebre *paysan du Danube*, si bien accueilli suivant la Fable, dans le Sénat de *Rome*, n'eut pas le même succès à *Versailles*. Le Ministre *honnête homme*, à qui il étoit adressé, le goûtoit; mais il avoua à l'auteur qu'il ne pouvoit risquer d'en donner connoissance au reste du Conseil (1), & le *reste du Conseil*,

(1) Afin de prévenir les insinuations ou les calomnies de la malignité, je dois observer que l'auteur de ce mémoire le voyant sans effet, & tremblant comme tous les bons citoyens que la tracasserie *désordonnée* qui divisoit les *ordres* n'entraînât la dissolution de l'assemblée, se flattant de trouver dans le tiers-état plus de disposition à écouter la raison, à sentir combien il étoit important de mettre *la chose en train*, & l'assemblée nationale *en exercice*, essaya d'engager ce tiers à se mettre en fonction au prix de quelque condescendance : il composa, & publia à ce sujet un petit écrit intitulé, *Seroit-il trop tard*, lequel en effet parut trop tard.

Il y conseilloit au *tiers-état* d'alors de paroître déférer pour le moment à l'obstination des deux autres ordres ; mais il ne dérogeoit à aucun des principes établis dans

seil, après avoir nécessité la résolution *nationale* du 17 Juin, vous poussa à la malheureuse Séance royale du 23.

L'objet en étoit odieux; on voulut en rendre l'appareil effrayant, & en même tems on avoit l'imprudence d'aigrir les esprits par ces petitesses réfléchies, ou ces inadvertances inexcusables qui ulcerent encore plus profondément que les grands outrages. Tandis qu'un redoublement de faste *asiatique* plus propre à rappeller au peuple sa misere que la grandeur du Trône, annonçoit votre arrivée qui ne s'effectuoit pas, & indisposoit les cœurs en frappant les yeux, ce peuple ne vit qu'avec indignation les Représentans de la Nation en corps, réduits à vous attendre, exposés aux injures de l'air, exclus de l'enceinte même où vos Ministres ne l'avoient convoquée que pour vous la donner à humilier, à écraser en personne.

Le tems n'étoit plus de prétendre lui faire du bien sans son concours : elle ne vit dans les concessions dont on avoit essayé de décorer ce coup d'autorité qu'une violence déguisée, & dans cet acte apparent de justice qu'un moyen préparé pour perpétuer son esclavage : elle repoussa avec raison un despotisme qui essayoit de se cacher

---

ce mémoire sur les droits *du peuple*. La brochure se termineroit par ces mots remarquables adressés à la *noblesse*, au *clergé* » ils ne doivent pas oublier *qu'en politique* il n'y » en a point (*d'ordres*, *de réglemens*) qui ne soient susceptibles » de variations; & que ces variations *sont toujours légitimes*, » quand c'est UN PEUPLE *en corps qui les opére*, & les consacre. Ces corps là sans contredit, ont *le droit* non-seulement de se *régénérer*, mais de se RECRÉER. »

sous le masque de la bienfaisance. Et des intrigues de Cour, les unes honteuses, les autres criminelles, ayant encore ajouté à l'effroi comme au ressentiment universel, des marches de troupes ridiculement combinées, ayant répandu par-tout une terreur qu'elles ne pouvoient justifier; le Ministere par des mouvemens indiscrets, par des préparatifs aussi mal concertés que le but en paroissoit atroce, ayant décélé tout-à-la-fois de la fureur, de la mal-adresse & de l'impuissance; enfin, une cabale au moins justement suspecte & généralement abhorrée, ayant paru au moment de triompher même de vous, SIRE, ayant réussi à écarter de vous un homme que la Nation regardoit alors comme sa seule ressource; un homme

Qui depuis. . . . . mais alors . . . .

la fameuse détonation du 14 Juillet a eu lieu, & elle a fixé notre sort à tous.

Ce qui prouve qu'elle n'est pas le fruit d'une effervescence passagere; ce qui doit bien vous convaincre, SIRE, ce qui devroit enfin familiariser tous vos Courtisans avec l'idée que c'est le résultat d'un voeu vraiment *populaire*, qu'elle aura par conséquent des effets durables, c'est que la premiere convulsion, la secousse qui a tout changé de face est partie précisément du lieu où l'immobilité, l'éternité de la servitude sembloient le mieux affermies. C'est du sein d'une Capitale renommée uniquement alors par sa mollesse, par une aménité frivole, que l'on avoit l'injustice de regarder comme le caractere distinctif de ses

habitans; c'est de la classe la plus dédaignée de ses citoyens, de la moins redoutable en apparence, de la plus dénuée de ressources, que s'est élevé le cri énergique qui appelloit la Nation au recouvrement de ses droits; c'est elle qui a donné le premier exemple de s'en remettre en possession.

A ce cri terrible, comme au son des trompettes de *Josué*, ont croulé les murs de cet enfer qui épouvantoit l'*Europe*, & souilloit la *France*; c'est de ce miracle du 14 Juillet 1789 que sont dérivés tous les autres; des coups fortunés portés aux remparts de la *Bastille* a jailli *la liberté générale*, comme on voit s'élancer les éclairs du plateau *électrique* pressé par une main industrieuse.

Tel est l'état des choses, SIRE, & je le crois immuable. Je suis fermement convaincu que le plus grand des malheurs aujourd'hui seroit qu'il ne le fût pas. Ce n'est point pour affliger VOTRE MAJESTÉ par des souvenirs pénibles que que je lui retrace ce tableau du *passé*: si je lui montre ma confiance pour l'avenir ce n'est point, je le répete, pour participer à cet esprit de licence vindicative dont les emportemens contre un pouvoir qu'elle ne redoute plus, décele peut-être plus de bassesse que de courage.

Mais je crois remplir le devoir d'un vrai Citoyen, d'un bon *François*, en travaillant à vous raffermir contre les insinuations artificieuses, perfides, des agens qui s'obstinent peut-être à vous donner des regrets de ce qu'ils appellent l'humiliation du trône, après l'avoir causée; contre les

instances incendiaires qu'ils vous font peut-être d'adopter des projets tendans à le réhabiliter, c'est-à-dire, à lui rendre à leur profit, les tristes, les honteux, les horribles honneurs du despotisme; contre l'espoir trompeur qu'ils s'efforcent peut-être de faire germer dans votre âme d'un retour à l'ancienne illusion.

Ah! SIRE, écartez, repoussez ces sugessions interessées. Vous avez *des peines* : cet aveu attendrissant vous est échappé au moment où vous demandiez des sacrifices, en rappellant les vôtres. (1) Ne les imputez ni à la Nation qui en est innocente, ni aux bons *François* qui les partagent: accusez, punissez-en les serviteurs infidelles qui après avoir causé tous nos malheurs communs voudroient vous faire regarder comme une infortune pour vous, d'avoir cessé d'être le prête-nom & l'instrument de celles *du peuple*. Vous seriez déjà le plus heureux, comme vous serez bientôt le plus grand des Rois; votre Trône auroit déja recouvré un éclat proportionné à la solidité qu'il a acquise, si tous ceux qui vous entourent avoient des vues pures, ou seulement une politique raisonnable; c'est la perte de leur despotisme qu'ils pleurent, & non la prétendue dégradation du Trone.

Je suis avec le plus profond respect,

SIRE,

De Votre Majesté,

Le très-humble & très-obéissant
Serviteur LINGUET.

Paris ce 1er Juin 1790.

---

(1) Discours du 4 Février.

DE LA RÉVOLUTION ACTUELLE EN GÉNÉRAL.

L'Histoire n'offre point de spectacle aussi étonnant que celui de la scène dont nous sommes témoins & acteurs. La conquête successive & lente des Gaules par les *Romains*, l'invasion des *Francs* qui y détruisit l'empire de ce Peuple nommé *Roi* par un Poëte, au moment où il devenoit réellement esclave (1) n'avoient pas produit dans ces belles Provinces un changement aussi prodigieux, aussi universel.

Le signal, comme je l'ai observé ci-devant, en a été donné par le Peuple de *Paris*, & littéralement par le *Peuple*; mot qui recommence à devenir honorable, qui reprend ou plutôt qui acquiert dans notre langue l'ancienne signification qu'il avoit aux bords du *Tibre*. La vigueur de ce Peuple en Juillet dernier, sa conduite depuis, sont vraiment admirables. Elles ont bien justifié le succès qui les a couronnées jusqu'ici; mais ce

(1) Hinc Populum late *Regem*, belloque superbum.

qui a sur-tout facilité ce succès, ce qui promet à la révolution une solidité inébranlable, sans exclure les modifications, les réformes même qu'exigera peut-être par la suite le grand édifice que nous voions s'élever sur les ruines de la tyrannie, c'est que si le désir de l'insurrection n'étoit pas distinctement développé dans tous les cœurs, tous les cœurs étoient plus ou moins affectés d'un mécontentement qui ne pouvoit manquer de la produire.

La longue durée de la Monarchie n'offroit qu'une succession désolante des misères du Peuple, de l'accroissement graduel du despotisme, & de la prodigalité : le Royaume changeoit de Titulaires, mais l'Administration ne changeoit ni de principes, ni de méthode.

Qu'on parcoure l'Histoire des *Rois de France* depuis dix siecles, « on ne trouve dans l'espace » diversifié par tous ces regnes, qu'une terrible & » humiliante uniformité ; de courts succès & de » longs désastres, toujours nécessités par des fautes ; » de petits avantages, & des pertes énormes. On » y voit les trésors & le sang de la Nation prodi- » gués pour les disputes les plus frivoles ; des » projets extravagans, soutenus avec opiniâtreté, » & des plans sages, abandonnés avec encore plus » d'inconséquence ; une politique souvent puérile & » presque toujours imprudente ; des Ministres dé- » sunis, indiscrets, despotiques, vindicatifs, ne » connoissant point d'ennemis plus redoutables que » leurs concurrens ; avides autant qu'ambitieux ; se » jouant avec une égale audace, & des *Rois* qu'ils » feignoient de servir, & des Sujets dont ils sacri-

» ſoient l'exiſtence, & des Etats voiſins dont ils
» ordonnoient le ravage, & de leur Patrie qu'ils
» n'expoſoient que trop ſouvent à la déſolation;
» enfin; cent *Louvois*, cent *Bonnivets* pour un
» *Sully*.

Combien de traits on auroit pu ajouter depuis à ce tableau du Miniſtere ou plutôt de l'Adminiſtration, tracé il y a treize ans (1) & devenu de plus en plus reſſemblant. Auſſi le vœu implicitement formé dans toutes les ames pour une réforme, a-t-il éclaté au moment où le pouvoir qui fermoit encore toutes les bouches, après avoir englouti preſque toutes les fortunes, a été forcé d'avouer nettement ſon impuiſſance pour acquitter les engagemens pécuniaires dont il avoit écraſé la Nation. De tous les coins du Royaume on a répondu que les autres parties de l'Adminiſtration n'étoient pas mieux conduites que celle des *Finances*; & de vérification en vérification, on eſt venu à ſe convaincre qu'il s'agiſſoit moins d'une réforme que d'une création. La *France* entiere s'eſt trouvée liguée pour en appuyer, pour en conſacrer le projet.

Sans doute tout n'eſt pas fait; dans ce qui s'eſt fait même on diſtingue des opérations douloureuſes ſur leſquelles *l'Aſſemblée Nationale* a preſcrit l'obéiſſance ſans exiger la perſuaſion. Dans la ſorte d'oſcillation où ſont encore les pouvoirs, dans le balancement qui réſulte néceſſairement des chocs, des deſtructions, des créations même, tout n'eſt pas encore à ſa place.

Mais il y a maintenant une grande vérité de po-

(1) Voyez le tome IV de ces *Annales*, pag. 7 à

ſée : une vérité qu'il faut que les vrais Philoſophes, les vrais amis des *Peuples* & des *Rois* faſſent ſouvent retentir aux oreilles des Rois dont les intérêts ne pourront plus déſormais être ſéparés de ceux des *Peuples*. Elle eſt conſignée dans mes adieux à un Souverain, mon protecteur un moment, hélas j'ai quelquefois dit mon ami, dans des tems où il paroiſſoit être celui de la Juſtice, & depuis écraſé ſous les débris d'un Trône qu'il avoit voulu élever au-deſſus des Loix. « Pour votre repos, lui diſois» je, & pour le nôtre, pour celui de *l'Europe* en» tière, il faut le dire nettement, hautement : le » voile eſt déchiré, au moins de ce côté-ci du » *Rhin* : il n'eſt plus poſſible d'y cacher la nudité » des Couronnes dès que la loi ceſſe d'être leur » bouclier, ni leur impuiſſance dès que la Juſtice » n'eſt plus leur ſoutien. L'autorité *royale* dans les » lieux mêmes où elle conſervera cette épithete, » ne ſera plus déſormais que la diſpenſation *confiée*, » ſurveillée, de l'autorité *Nationale*.

« Le *Rhin* pourra être encore quelque-tems » une barrière contre les progrès de cette théorie, » & de cette pratique ; il pourra encore en def» fendre pendant quelque-tems la *Germanie*, & » voir ſur un de ſes bords des *Teutates* ſangui» naires continuer à dévorer des hommes : mais » ſur l'autre leurs Autels ſont renverſés ſans re» tour : il n'y exiſte plus qu'un ſentiment de mé» pris & d'horreur pour le régime *politique*, *civil* » & *militaire*, qui ne courboit les Nations aux pieds » des *Rois*, que pour les livrer ſans défenſe à la » tyrannie des *Miniſtres* (1) ». . . . .

(1) Lettre de M. *Linguet* à *Joſeph ſecond*, ſur la

Ce ſentiment naturaliſé, ou plutôt développé dans tous les cœurs, eſt aujourd'hui le droit public national de la *France*; il ſera bientôt celui de l'*Europe*. Quoique faſſent les Conſeils des Rois qui jouiſſent encore de ce pouvoir arbitraire, ſi funeſte même pour les infortunés qui paroiſſent en être les poſſeſſeurs, leurs ſceptres de fer ſe diſſoudront dans leurs mains, au moment où ils s'y attendront le moins.

Ils trament aujourd'hui une conſpiration ſecrette contre les peuples. Le Lieutenant de Police de *Toſcane*, *Léopold*, après avoir été pendant vingt ans en Italie Chef d'eſpions (1), devenu, par un événement imprévu Roi de *Hongrie*, & Chef de deux cens mille brigands enregimentés; *Sémiramis* Catherine de *Virtemberg*, Grande Philoſophe comme on ſait, devenue très philoſophiquement *Czarine*, Impératrice de toutes les *Ruſſies* par le bénéfice d'une .... *colique hémorroidale* comme on ſait auſſi, & enfumée pendant vingt ans de l'encens philoſophique de nos nobles Littérateurs, diſpoſant du même nombre de bayonnettes, travaillent *à arranger leurs affaires* ſur les frontieres de l'*Aſie*, pour venir ſe mêler de celles

---

Révolution de *Brabant* : elle eſt compriſe dans la collection de mes Ouvrages ſur cette *Révolution*.

(1) Voyez les *Obſervations d'un Républicain*, ſur les propoſitions de ce GRAND ou petit DUC *aux Etats des Pays-Bas ci-devant Autrichiens* : c'eſt un imprimé compris dans la collection de mes Ouvrages *ſur la Révolution du Brabant*.

du centre de l'*Europe* ; ils n'oublient rien pour ſe mettre en état de venir nous corriger, & étouffer la contagion de ce qu'ils appellent *le mal français* ; mal terrible en effet pour les tyrans, pour les mauvais Rois, mais redoutable pour eux ſeuls.

Il eſt permis de douter du ſuccès de leurs efforts. Quand leur induſtrieuſe politique parviendroit à déſarmer la *Pruſſe*, à éblouir le *Turc*, devenus aujourd'hui en un ſens, par un des miracles de la Providence, les ſoutiens, les défenſeurs de la raiſon & de la liberté ; quand ils réuſſiroient à ſe procurer le loiſir & les reſſources néceſſaires pour ſe précipiter avec leurs cinq, ou ſix cens mille Pandoures vers les Régions qui ne veulent plus être régies par le *droit du ſabre*, je ne crois pas qu'on dût en concevoir un grand effroi. Et dès aujourd'hui on peut leur répéter ce que je diſois encore à leur prédéceſſeur en deſpotiſme, en projets mal concertés, feu *Joſeph II*.

« Vous avez d'immenſes reſſources, mais on a ici » deux redoutables appuis, l'amour de la liberté, » & la ferme réſolution de mourir plutôt que de la » reperdre.

» Ne comptez pas ſur cet appareil effrayant de » mercénaires enregimentés ; ſi leur nombre, ſi » leurs ſerviles évolutions, ſi ce feu compaſſé, » eſclave comme eux, qui échappe de leurs mains » à l'ordre, au ſigne d'un Chef également paſſif, » & qui n'agit que *parce qu'il le faut* ; ſi tout cet » attirail d'une ſervitude meurtriere vous donne de » la confiance, que ce qui vient de ſe paſſer en *France*, » & ſur-tout ici (à Bruxelle), vous inſpire de la

» réſerve. Le tems n'eſt plus où la force réſidoit
» dans les ſeules mains de l'ignorance, où pour
» décider du ſort des Empires, il ſuffiſoit d'aſſem-
» bler ſous une diſcipline ſévère des automates
» groſſiers, à bras, à jambes mobiles, ſans tête &
» ſans cœur. La raiſon aujourd'hui fait des ſoldats,
» & les lumières des Héros (1).

C'est en Décembre dernier que je rendois à la Nation *Françoiſe* cet hommage anticipé : comme il s'est vérifié depuis ! Les pactes fédératifs ſe multiplient ſucceſſivement dans tout le Royaume entre les *Troupes réglées*, & les *Gardes nationales*; confondus bientôt dans un seul ils n'y formeront plus par toute la *France* qu'une *armée Civique*, animée du même eſprit, invincible par l'union & le courage; indeſtructible par le nombre, s'il faut compter le nombre pour quelque choſe.

De toutes parts on reçoit des détails de ces *fédérations* bien autrement intéreſſantes que celles qui ſe formoient autrefois avec tant de dépenſes ou de myſtère, entre les Souverains, de ces vrais *pactes de famille* : tous en offrant des élans de patriotiſme dignes des plus beaux jours d'*Athènes* & de *Rome*, produiſent auſſi des traits d'éloquence qui en auroient honoré les tribunes. Quoi de plus frappant, par exemple, de plus beau, que le diſcours prononcé le 23 Mai dernier, par le Maire de *Rennes*, le jour de l'union jurée dans cette ville entre la *Garde Nationale*, & les Régimens

(1) Même lettre citée ci-deſſus.

de l'*Isle de France*, *Lorraine*, *Artois* & *Orléans*.

Quel imposant spectacle que celui-ci, a dit le Préteur Breton, entouré en ce moment, comme ceux de l'ancienne *Rome*, de deux ordres de citoyens, également dévoués à la défense de la Patrie. » Comment contempler sans » émotion cette féderation touchante ! Des Guer- » riers qui toujours veillent sur cette Constitution, » dont ils assurèrent les premiers fondemens ; des » Citoyens qui s'honorent de marcher sur leurs » traces, animés du même esprit, & réunis par » un intérêt sacré, viennent prononcer sous les » auspices de l'honneur le plus auguste & le plus » solemnel des sermens !

» Ainsi s'élève pour la liberté publique un » double rempart, qu'aucune puissance ne sauroit » détruire. Nos fers sont brisés. Le Soldat *Fran- » çois* n'est plus l'instrument aveugle du pouvoir » absolu ; il combattra pour une Patrie qui s'ho- » nore de le compter au nombre des Citoyens, » pour la gloire, & les droits d'une Nation libre.

» Le Citoyen devenu Soldat, mourra pour » sa famille & ses foyers, pour l'honneur & la » prospérité d'une Administration à laquelle il par- » ticipe.

» Pacte heureux ! engagement sacré, & digne » d'exciter le plus vif attendrissement ! Nous ne » craindrons plus de tomber sous le fer des Fran- » çois, ou de voir nos mains teintes du sang de » nos frères ; & si l'ennemi menace nos contrées,

» cette brave garnifon, qui, peut-être la premiè-
« re, entendit la voix de la Patrie, verra le Ci-
» toyen Militaire à fon tour partager fes travaux,
» fes dangers & fes lauriers ».

Le ferment prêté par les *Soldats* n'est ni moins noble, ni moins attendriffant, ni moins effrayant pour les ennemis domeftiques, ou étrangers de la régénération. » Jurons, ont-ils dit, jurons fur nos armes & fur
» notre honneur, en préfence du Dieu qui punit es
» parjures, d'être fideles à la Nation, à la Loi & au
» Roi; de maintenir de tout notre pouvoir la Confti-
» tution du Royaume, de demeurer conftamment
» unis, de nous prêter réciproquement tous les
» fecours qu'exige la fraternité, de dénoncer avec
» conftance, & de réprimer avec courage tous les
» actes illégaux qui blefferoient l'utilité publique,
» compromettroient les droits des Citoyens, de
» faire caufe commune avec nos Camarades ar-
» més qui accèdent ou accéderont à la fédération
» générale des forces de l'Empire, & de verfer juf-
» qu'à la dernière goutte de notre fang, plutôt que
» de reprendre les fers aviliffans dont nous avons
» été délivrés ».

Léopold d'*Autriche*, Catherine de *Wirtemberg*, pefez ces difcours & ces fermens; fongez que les hommes qui parlent ainfi, qui fe lient ainfi, ont des canons auffi; & puifque vous autres Rois avez fait de cet argument votre *dernière* ou plutôt votre feule *raifon*, foyez affez fages pour ne pas venir troubler fur fes foyers un peuple qui faura se fervir au moins auffi bien que vous de celle-là, & qui en a, comme vous voyez, bien d'autres dont ni vous ni vos efclaves ne fauriez faire ufage.

N. B. Dans un des numéros prochains j'examinerai un peu en détail cette grande matière du droit de *la guerre & de la paix*, à peine effleurée ces derniers jours dans les discussions de l'*Assemblée Nationale*, & décidée, quant à la *France*, par un décret qui ne paroît pas avoir entièrement satisfait l'attente publique; par un décret auquel des censeurs conséquens reprochent même de l'avoir trompée. Je tâcherai de la discuter dans tous ses rapports : j'essaierai sur-tout de voir s'il n'y a pas moyen d'établir à cet égard un nouveau droit public, *populaire*, pour servir aux Nations de sauvegarde contre le prétendu droit public *ancien* qui les livroit sans réserve à la discretion des Couronnes.

Mes principes ne seront pas, & *ils n'ont jamais été*, ceux de *Grotius* &c. mais ce seront ceux de la raison, de la justice; j'espère faire voir qu'il n'est pas *juste* de laisser à cinq ou six enragés, Rois ou Ministres, la faculté de *proscrire* littéralement cent millions d'hommes au premier caprice qui leur passe par la tête, de décimer ainsi *à leur bon plaisir* le genre humain & qu'il y a des *moyens* pour les en empêcher.

SAGES RÉFLEXIONS de M. le Chevalier D'ANTONELLE, Maire de la ville d'Arles, SUR LE SÉJOUR DU ROI A PARIS.

Tandis qu'un Chef municipal concouroit avec tant d'éclat dans la Capitale de la *Bretagne*, à une cérémonie auguste qui consacre les fondemens de la

révolution, un autre citoyen honoré de la même dignité à l'autre extrémité du royaume, répondoit avec non moins d'énergie aux déclamations des détracteurs qui s'éfforcent de les renverser ou de les souiller. Le *séjour du Roi à Paris*, & sa *cause*, sont depuis long-tems la matière de leurs calomnies. On les a vues recueillies en dernier lieu, & consignées dans un monument qui pourroit y donner quelque sorte d'importance. Une prétendue assemblée convoquée à *Nismes*, dans une Eglise dont on pourroit dire

Non hos concessum munus in usus,

au milieu de beaucoup d'assertions qui trouveront peu de partisans, a prononcé que *l'autorité Royale est absolument nulle depuis le séjour du Roi à Paris, & que la sanction donnée par le Roi aux décrets de l'Assemblée Nationale n'a plus de* FORCE DEPUIS LE 19 SEPTEMBRE.

C'est dans l'Eglise des *Pénitens blancs* qu'a été rendu cet Oracle ; il faut espérer que ceux qui l'ont souillée par ce blasphême y reviendront pour l'édifier par leur repentir. C'est à ces hommes plus qu'indiscrets que répond le prudent Maire de la Ville d'*Arles*.

« *Louis XVI*, leur dit-il, apprécie les circonstances, & s'y conforme ; c'est l'habitude du sage. *Louis XVI* obéit à la grande loi du salut public ; c'est le devoir du Prince, comme du Citoyen. *Louis XVI* cède au vœu salutaire & légitime de la Nation, & de ses Représentans ; c'est le plus noble usage de la liberté des Rois. Si les *Censeurs*, qui s'indignent d'une condescendance qu'ils nomment

esclavage, & d'une prétendue contrainte qui n'est qu'une détermination libre & sage, vouloient, ou pouvoient mettre de la suite, & de l'accord dans leurs idées, ils arriveroient à un résultat précisément opposé; malheureusement, ou heureusement, la bonne logique ne peut guères se passer de la parfaite bonne-foi.

» Ces Messieurs conviendront sans peine que la révolution n'est encore ni consolidée, ni achevée. Elle peut être retardée & déshonorée par des malheurs, & des crimes. Une partie plus ou moins considérable des deux *Clergés*, des deux *Noblesses*, des deux *Robes*, des deux *Finances*, de la Cour, des Princes, du Ministère, de l'Armée, &c.; en un mot les personnes dont le bonheur se composoit de l'excès des abus, & celles aussi qui souffrent par leur entière réforme, portent encore dans le cœur le desir & quelque espérance de voir renaître à certains égards l'ancien état des choses. Je ne prétends pas les blâmer trop amèrement: je ne fais point un roman de la nature humaine, & si je ne peux pas trouver louable & bon, je dois au moins convenir qu'il est ordinaire & pardonnable, de ne pas faire gaiement à la chose publique le sacrifice d'une partie de son crédit, de son pouvoir, de ses prérogatives, de sa considération, de sa fortune; tout ce qu'il y a de personnel dans l'homme rend pénibles de tels abandons. Mais plus cette résistance est dans l'ordre commun, plus aussi il seroit naturel d'y croire, lors même que tout ce que nous voyons ne la prouveroit pas complettement. Je crois donc à cette résistance; ou, plutôt elle est démontrée; premier fait.

» On ne me niera pas non plus que la préſence du *Roi* à *Paris*, que ſes communications de tout genre, ſa correſpondance intime & journalière avec l'*Aſſemblée nationale*, ne favoriſent infiniment la révolution; d'abord, parce que le Roi, ſouvent nourri de ſentimens populaires & d'idées ſaines, achève ſans doute de s'y déſabuſer; enſuite parce que l'aſcendant de ſon nom, cette idolâtrie ſi naturelle aux Français pour leur Roi, & ſi excuſable envers un tel Roi, rejailliſſent en quelque ſorte ſur l'Aſſemblée Nationale, & que l'évidence de ſon adhéſion donne dans l'opinion publique une plus grande force à ſes décrets. On ne me niera pas cela, dis-je, parce qu'on le ſent très-bien, parce qu'on s'en déſeſpère, parce que cela eſt inconteſtable; ſecond fait.

» Il faudra bien qu'on m'avoue encore, que ſi l'on réuſſiſſoit à perſuader au Roi qu'il doit abandonner ſa Capitale, & s'éloigner de l'Aſſemblée Nationale, ce ne pourroit être qu'en empoiſonnant ſon cœur des plus odieux ſoupçons, & des plus faux principes, dont la conſéquence naturelle & l'effet inévitable, ſeroit de l'entourer de tous les ennemis du peuple, de tous les partiſans de l'ancien déſordre, & de le porter avec cet affreux cortège à la tête de l'armée qu'on s'efforceroit de corrompre; troiſième fait.

» Je dis, qu'*on s'efforceroit de corrompre*, parce que je la crois Citoyenne. Quoi qu'il en ſoit, & dans cette diſpoſition des choſes, & des eſprits, n'eſt-il pas ſenſible que le Roi ne pouvoit quitter la Capitale, & ſe tranſporter à Metz, ſans déclarer la guerre à ſon peuple & jetter la *France* dans

l'abîme ? Qui ne voit quelle eût été la suite affreuse du *complot d'Octobre*, si le Roi trompé, fuyant son peuple pour suivre des brigands, eût paru tout-à-coup au milieu de ses soldats, trompés comme lui peut-être ? Si l'armée, ou seulement une portion de l'armée, aveuglément dévouée à une faction qui seroit devenue à ses yeux le parti de son Roi, en avoit alors servi les desseins, & favorisé les attentats, la guerre civile n'étoit-elle pas inévitable ?

« Or, si l'on considère quelle étoit alors la situation de la *France* ; si l'on s'arrête à toutes ces rivalités non assoupies de tant de Provinces différentes de mœurs, de coutumes, de régime ; si l'on envisage cette multitude de légions Citoyennes, sans unité, sans accord, sans ensemble ; si l'on observe que dans cet état de division & d'effervescence, il ne pouvoit plus exister d'autorité capable de réunir & de rallier ces Provinces désunies, & leurs forces éparses ; on sentira, on se dira avec effroi, que nous allions nous précipiter dans les horreurs & les déchiremens de mille guerres intestines.

« Il faut donc que le peuple *Français* redouble d'amour & de respect pour son Roi : il faut qu'il lui rende d'immortelles actions de grace, pour sa constante résistance aux inspirations scélérates & perfides de la tourbe des courtisans pervers, & pour n'avoir jamais cessé de sentir qu'il vaut mieux être au milieu de ceux qui servent & représentent la Nation, que de s'abandonner à ceux qui la trahissent ».

DES FINANCES.

Hoc opus : hic labor est.

Enfin l'*Assemblée Nationale* va s'occuper de cet objet vraiment essentiel, de celui duquel dépend peut-être réellement le succès de la Révolution. C'est le désordre des Finances qui l'a produite : si elle pouvoit être ébranlée ce seroit par le désordre des Finances ; & malheureusement, il seroit inutile de le dissimuler, c'est la partie dans laquelle je vois tout-à-la-fois moins de lumières acquises, & dans tous les sens plus de difficultés accumulées.

Le plus redoutable obstacle à toute espèce de réforme dans cette partie, c'est l'ascendant que s'obstine encore à y conserver l'homme à qui la gestion suprême n'en a été dévolue que d'après l'art avec lequel il avoit su se présenter comme un réformateur. Il est bien à craindre que le Comité des Finances, surveillé par lui, enchaîné plutôt qu'éclairé ; que l'*Assemblée Nationale*, tantôt effrayée par ses pronostics, tantôt séduite par ses assurances, ne se laissent entraîner à des mesures funestes, ou ne se livrent à une sécurité qui ne le seroit pas moins.

M. *Necker* a fait le 29 du mois de Mai dernier une apparition *verbeuse* suivant son usage dans l'Assemblée ; mais cette fois-ci ce ne sont plus des terreurs *dont il s'est entouré*, des lamentations qui sont échappées *à son cœur palpitant*. Ce sont des

consolations, des espérances, des *certitudes*, d'un avénir prospère; & lui qui n'avoit jamais parlé que de *déficit*; lui qui il y a quinze jours demandoit encore pour la troisième fois en six semaines, *vingt millions* la veille pour le lendemain, à peine de cessation absolue de service & les obtenoit; lui qui avoit toujours l'air déconcerté d'un débiteur que la *banqueroute* assiège, qui sembloit *rougir pour la Nation* de la proximité de cet opprobre, il a paru cette fois avec l'air radieux d'un homme qui auroit liquidé ses dettes & rempli les poches de ses créanciers.

Non-seulement il n'y a plus de *déficit*, mais il y aura de l'*excédent*. Notre habile homme d'affaires va, tous frais faits, nous rendre à la fin de l'année 11 millions de *bon*. M. *Necker* est comme le *Jupiter* d'Homère. Il a à sa disposition deux tonneaux remplis, l'un de mal, l'autre de bien : mais par malheur ils ne le sont pas d'*argent comptant*.

De toutes les hableries de M. *Necker* celle-ci est tout-à-la-fois la plus étrange & la plus aisée à comprendre. L'espèce de surabondance où il nage, n'est pas bien surprenante ; elle est le fruit des SOIXANTE MILLIONS d'extraordinaire que la Caisse d'Escompte lui a frappés depuis quelques *semaines*; de tous les revenus publics dont la recette est à sa disposition absolue ; de la contribution patriotique pressée, extoquée déjà, & portée dans *Paris* seul à plus de 40 millions ; enfin de 400 millions d'*assignats* dont il avoue qu'il a déjà dévoré une partie ; fonds dont l'origine est assez douloureuse au moins à une partie de la Nation, pour que l'emploi en fût scrupuleusement surveillé, dirigé, appliqué à des objets

objets indispensablement nécessaires, & qui peut-être seront consommés avant d'avoir existé; ce court tableau explique l'aisance où nous met le coup de baguette de M. *Necker*.

Mais le Mémoire où il est tracé n'en est pas moins étrange. On devoit s'attendre, ce semble, que dans un moment pareil; quand enfin la Nation va combiner ses charges & ses ressources; quand elle va prendre la résolution définitive qui doit assurer le sort de ses Créanciers, & déterminer la mesure d'infortune à laquelle les déprédations passées condamnent les générations présentes & les futures; quand un corps antique, vénéré, vénérable sous plus d'un rapport, est littéralement, physiquement sacrifié sur l'autel de la liberté à la délicatesse nationale; que ses dépouilles encore toutes chaudes, sont déjà partagées, envahies des yeux & du cœur, avant que la victime ait rendu les derniers soupirs; il semble que l'homme, qui a le premier provoqué cette *myriatombe*, & qui en jouit le plus *fructueusement*, devoit au moins lever enfin le voile sur la profondeur de l'abyme qu'on n'a pu espérer de combler que par un si grand effort.

Il devoit, au moment où tout se régénère, où il se propose à l'Assemblée comme un coopérateur, ou plutôt comme un guide dont elle ne peut s'écarter sans trembler de s'égarer, lui présenter de grandes vues, des vues de *régénération*. Le Mémoire du 29 Mai n'offre rien de tout cela; c'est une répétion servile de tout ce qu'il a dit le 26 Septembre 1789; & le 26 Septembre 1789 il a répété ce qu'il avoit dit le 5 Mai précédent; & son bavar-

dage du 5 Mai précédent étoit une copie des *autres*, lus, relus, imprimés, réimprimés, &c.

Hors la gabelle qui lui a été arrachée, M. *Necker* n'abandonne rien de *la vieille routine* fiscale, c'est-à-dire de la tyrannie & de l'extravagance de ses prédéceſſeurs : tout lui paroît excellent à conſerver, juſqu'à la *Ferme du tabac*. Mais cruel, ou aveugle Adminiſtrateur quel eſt donc votre objet ? Quelles ſont vos eſpérances ?

Quoi ! Tout eſt nouveau en ce moment en *France* ! Tout ce qui choquoit, ou paroiſſoit choque la raiſon, eſt détruit ; un ſouffle a fait évanouir des établiſſemens conſolidés par des milliers de ſiècles, conſacrés par les préjugés les plus enracinés, par une vénération qui les lioit au culte religieux, ou au ſalut public, ou à ce que l'on regardoit alors comme la *Conſtitution*, & défendus par une multitude de mains, de bouches, dont un intérêt preſſant devoit redoubler l'énergie. Le *Clergé* a perdu ſes biens, la *Nobleſſe* ſes prérogatives, la Couronne *ſes droits*. On ne manquoit cependant ni de prétextes, ni de raiſons, pour juſtifier des ménagemens ſur ces articles, pour modifier les décrets qui ont prononcé l'extirpation univerſelle de ces troncs antiques, objets ſi long-tems d'une eſpèce d'idolatrie.

Et le régime monſtrueux de la *Finance*, proſcrit d'un accord unanime, que ſes ſuppôts mêmes n'oſent plus ſeulement excuſer, eſt intact ! L'abominable deſpotiſme *fiſcal* règne avec tous ſes acceſſoires, & ce qui eſt encore plus inconcevable, avec toute ſa confuſion ; la théorie du moins n'en a encore été ſoumiſe à aucune diſcuſſion réglée ; ſi ſa

pratique souffre des atteintes, c'est par une violence qui a elle-même ses dangers; c'est par des *voies de fait* qu'il n'est pas plus possible de réprimer que d'approuver.

Le premier Ministre . . . . des Finances a tenu, il tient encore exactement la même conduite, il se trouve aujourd'hui exactement dans le même cas que ses anciens camarades en *Burocratie*; n'ayant voulu de lui-même remédier à aucun abus dans sa partie, il a réduit le Peuple à la nécessité de s'en faire justice, & il se plaint de la difficulté des recouvremens! Et il semble calculer avec une joie maligne les progrès de l'embarras où il jette la *Nation*, & ses *Représentans*; au-lieu de l'état des ressources qu'on lui a sans cesse enjoint de fournir, il se borne à débiter sans cesse *des reproches*, ou *des leçons*.

Je n'inculpe point sa probité; j'admire son courage, si c'est du courage qui le retient à sa place; mais je le répète, je déplore sa stérilité personnelle en expédiens salutaires; & l'orgueil, la jalousie, ou la paresse, qui l'empêchent de goûter, d'adopter ceux que de bons citoyens s'empresseroient de lui confier.

Le premier Octobre dernier je lui ai adressé un ouvrage qui auroit sauvé tous les embarras de ce département, & par conséquent facilité, affermi la régénération commune; il l'a dédaigné. Pressé par les instances d'un homme qui avoit ordre de moi de ne le pas quitter sans avoir de lui *une réponse*, il *a écrit* le 15, & par conséquent au bout de quinze jours, qu'il avoit reçu l'ouvrage, *mais qu'il ne l'avoit pas lu*.

Cet ouvrage est intitulé: « *Point de* BANQUEROUTE, » *plus d'*EMPRUNTS, *& si l'on veut, bientôt plus de* » DETTES, *en réduisant les* IMPÔTS *à* UN SEUL, *avec* » *un moyen facile de supprimer la* MENDICITÉ, *en* » *assurant à toutes les Classes du* PEUPLE *une exis-* » *tence aisée dans la* VIEILLESSE. *Plan proposé à* » *tous les Peuples* libres, *& notamment à l'Assem-* » *blée* NATIONALE *de* FRANCE ». M. *Necker*, sans doute, a beaucoup d'affaires; mais ce titre, le nom de l'Auteur, & la Lettre qui étoit jointe à l'imprimé, méritoient peut-être de sa part un peu d'attention, ou de distraction (1).

Bruxelles, 1 Octobre 1789.

La voici, MONSIEUR,

(1) « Au moment de la bagarre du 12 Juillet, j'allois vous soumettre le projet contenu dans la Brochure ci-jointe : j'avois prié M. le Comte de *Montmorin* de vous en prévenir, & de vous demander un rendez-vous pour moi. Ayant été déterminé par les suites de cette commotion à revenir ici, & n'ayant encore pu trouver le moment de retourner à *Paris*, je me suis déterminé à publier mon Plan par la voie de l'impression. Je désire qu'il mérite votre suffrage, & qu'il vous paroisse praticable.

Au moins, Monsieur, y trouverez-vous un point sur lequel votre opinion est déja connue : c'est l'établissement d'une *Caisse nationale*.

Il est vrai que j'y combats le goût d'une méthode, d'une ressource fiscale, dont vous avez cru devoir faire usage, & même essayer la justification ; mais je suis persuadé que

En ce moment où la raison est le seul *Conseiller d'Etat*, & la vérité le seul Ministre à qui l'on doive du respect sans restriction, il faut bien dire à M.

---

si nous nous expliquions jamais nous serions d'accord : en l'adoptant vous avez cédé en homme d'Etat au besoin : en la désapprouvant je pars des principes, & même de l'expérience. Vous venez d'en faire une qui doit, je crois, vous en dégoûter sans retour.

Je ne puis m'imaginer que vous soyez tenté de donner les mains à l'inconcevable, à la révoltante idée de ce M. *Dupont*, qui, dit-on, vient de proposer en pleine *Assemblée Nationale*, de rafler tous les *Biens ecclésiastiques* pour en faire le gage d'un nouvel *emprunt*. Ah ! Monsieur, sauvez votre ministère de ce malheur, & de ce scandale. Je n'entre point dans le détail des raisons qui doivent engager vos amis personnels, & ceux de la *France*, à vous en détourner : je suis persuadé que votre cœur vous les a déja toutes fait pressentir.

Si vous désiriez sur ce projet-ci quelques éclaircissemens qui dépendissent de moi, je me ferois un devoir de vous les communiquer.

Je suis actuellement à en rédiger un autre qui en est la suite & le complément : c'est un moyen de rendre invariables le *prix du pain*, & le salaire des *Journaliers*, ou du moins de les lier tellement l'un à l'autre que l'un ne puisse éprouver de haussement, sans que l'autre augmente de soi-même en proportion. Je désirerois bien sincérement que votre Ministère fût l'époque de l'exécution de ces deux pratiques bien importantes, comme il sera celle de la publication de leur théorie.

Je suis, &c. LINGUET.

Necker que sa négligence, s'il n'y a eu que de la négligence, est inexcusable. On ne peut trop le lui dire, il s'est piqué d'une trop grande docilité pour les vieilles habitudes : il a sur-tout eu trop de confiance aux *Emprunts*. Quand j'ai attaqué, à sa réintégration dans le ministere, cette méthode, sa méthode favorite, il s'en est cruellement vengé : il s'en est vengé en Ministre du *vieux tems*. Il a fait brûler mon écrit, & calomnier ma personne : je l'ai empêché en ce moment de faire *un Emprunt* qui auroit sans contredit accru le danger de la *Banqueroute*, & ses partisans m'ont accusé d'avoir *conseillé* la Banqueroute.

Il a fallu depuis 18 mois dévorer cet outrage, & les périls qui ont résulté de cette opinion. Cependant loin d'avoir alors compromis ni l'honneur, ni le salut *de la Nation*, ou les *prétentions* de ses créanciers, j'ose le dire parce que c'est une vérité, je lui ai rendu, je leur ai rendu alors un service peut-être inappréciable ; oui, dût-on m'accuser encore *d'égoïsme*, de *fanfaronnade*, c'est A MOI, c'est au N°. 116 des *Annales* qu'est due en grande partie l'existence de l'*Assemblée Nationale*.

Je n'avois pas dit qu'il fallût *manquer de foi* aux prêteurs ANCIENS : mais en indiquant, en rendant sensible le danger d'un *nouveau prêt*, l'incapacité du Gouvernement de ce tems-là pour donner des sûretés suffisantes, pour hypothèquer la nation à un prêt, j'ai contribué certainement à faire échouer les emprunts qui auroient sans contredit signalé les premiers momens, & ensuite tous les momens de l'administration de M. *Necker* : or je le demande

à tous les hommes impartiaux, l'*Assemblée Nationale* auroit-elle pris sa consistance, les fers de la Nation seroient-ils brisés, si les Ministres *de ce tems-là* avoient trouvé comme auparavant de l'argent à volonté; si je n'avois percé dans leurs mains cette bourse sans fond où un public toujours aveugle venoit sans réflexion engoufrer ses espèces?

La confiance même aux vertus de M. *Necker* auroit rendu alors son ascendant cent fois plus dangereux, cent fois plus funeste : les Capitalistes alléchés par sa renommée, se seroient empressés à continuer de lui fournir ces métaux précieux que l'art des dominateurs de *Versailles* changeoit pour les peuples en chaînes d'acier si dures, & jusques-là si indestructibles.

Dans une de ses oraisons Ministérielles M. *Necker* a eu l'imprudente candeur de déclarer que si le *Roi* avoit voulu comme ses prédécesseurs manquer sur plusieurs points à la foi publique, & supprimer une partie des paiemens assignés sur les revenus *publics*, il auroit très-bien pu se passer de l'Assemblée Nationale, & perpétuer le despotisme devenu héréditaire en *France* (1); il a voulu faire aux Ministres de ce tems-là honneur du sacrifice de cet expédient, c'est-à-dire de n'avoir pas employé cette friponnerie, ce brigandage politique.

Cela n'est pas exact : le fait est que les Ministres d'un côté n'ont pas osé hasarder une opération dont il est fort douteux qu'ils se fussent tirés aussi heureusement que les *Terray* &c., quand même ils

(1) Discours du 5 Mai 1789.

l'auroient entreprise avec autant d'audace; & que de l'autre ils comptoient bien recueillir le même fruit d'un emprunt ouvert d'après les douces paroles, & sur le crédit de M. *Necker*; aussi ses premières démarches dans ses deux résurrections ont-elles été constamment de présenter à la nation la tirelire *ministérielle*, & il a toujours marqué une humeur très-acre quand il a vu qu'elle ne se remplissoit pas. Or, si elle s'étoit remplie, *François*, soyez-en sûrs, vous seriez encore esclaves.

Vous êtes libres : ne vous souillez plus en recourant aux honteuses bassesses, à la déshonorante & dangereuse mendicité du despotisme. N'EMPRUNTEZ PLUS : mais comme je vous l'ai dit en Septembre dernier, soyez exacts, soyez confiants *en vous-mêmes*, soyez généreux envers vos créanciers.

Je n'examine pas ce qu'on m'a si cruellement puni d'avoir discuté un moment en *Jurisconsulte*, si les Ministres désormais personnellement *responsables* de leurs démarches, ont pu valablement jusques-là gréver la nation entière, en corps, de cette *responsabilité*; si ces tyrans en Robe, aujourd'hui si humiliés, ont légalement suppléé par un *enregistrement* ou arraché ou vendu, au vœu du peuple sans cesse musellé, baillonné, par eux mêmes; si les engagemens de la servitude doivent continuer à écraser la *liberté*.

Il n'y a point de sacrifices dont celle-ci ne soit digne; il n'y a point de fardeau qu'elle ne puisse supporter, dès que le poids en sera connu & la charge volontaire. Votre Assemblée Nationale a

déjà mis au rang des points fondamentaux de la *Conſtitution* la néceſſité du *conſentement* du peuple aux charges futures : mais elle n'a pu encore arracher la connoiſſance même imparfaite des charges anciennes. On n'en connoît l'exiſtence que par leur effroyable peſanteur. Chaque fois que vos Repréſentans veulent y appliquer la balance, ou ſeulement y fixer leurs regards, M. *Necker* les écarte avec dextérité, ou les repouſſe avec audace. L'eſpèce d'hommage même qu'il ſemble quelquefois rendre à l'*Aſſemblée en corps* eſt une dériſion quand ce n'eſt pas une inſulte formelle.

Le 29 Mai, par exemple, il feint d'obſerver qu'il a obéi à l'un *de ſes décrets*; qu'il donne exactement le bordereau du tréſor de *chaque* ſemaine; qu'il a communiqué *l'apperçu* des recettes & dépenſes des deux mois derniers : mais eſt-ce là tout ce que *l'Aſſemblée* lui a enjoint de communiquer? Eſt-ce l'état ſeulement des *ſemaines* paſſées dans une détreſſe, qui n'excluoit pourtant pas les profuſions, qu'on lui demande? N'eſt-ce pas celui des *années*, des ſiècles voués à la plus effroyable diſſipation que l'on exige? Et peut-on l'obtenir de lui?

Je ne parle plus des *cahiers* oubliés, annéantis: mais le vœu univerſel qui y étoit unaniment conſigné ſubſiſte : ſa force *impérative* eſt indeſtructible. Or, ce vœu preſcrivoit *de par la Nation* à ſes mandataires de n'entendre à aucun arrangement, à aucune condeſcendance, que préliminairement l'état de la ſituation fiſcale ne fut dreſſé, & avéré; que le bilan de la *France* ne fut authentiquement conſtaté, & complettement *balancé*, à l'actif comme au paſſif. Exiſte-t-il ce bilan terrible, mais

nécessaire? Hélas, non; à peine en entrevoit-on des apperçus : sur ce triste sujet nous n'avons encore que des lueurs destinées à produire l'obscurité. On nous a pendant deux ans accablés de résultats effrayans : on vient aujourd'hui nous en offrir de consolans : mais des *comptes*, DES COMPTES, nous en rend-on?

Représentans de la Nation, vous avez, il est vrai, le 17 Juin dernier, déclaré *illégaux* tous les impôts qui l'écrasent; mais après avoir ainsi tout-à-la-fois inspiré l'effroi aux exacteurs, & l'espérance aux opprimés, vous avez *continué*, consacré ces exactions : elles se sont comme on devoit s'y attendre, trouvées bien moins fructueuses, & au lieu de vous suggérer les moyens de les supprimer tout à fait, de les remplacer par des contributions plus douces, plus équitables, on vient vous solliciter de déployer toutes les forces de la Nation pour redoubler sur cet article l'esclavage de la Nation! Votre main n'a été armée que pour rompre ses fers; & l'on vient vous presser de l'employer à les river de nouveau!

Mais le *compte* qui devoit précéder toutes les concessions, ce compte essentiel, lumineux, qui seul peut vous diriger à l'avenir dans vos démarches, où est-il? Le PREMIER *Ministre*..... des Finances a des vertus! Ah sans contredit: *qui oseroit en douter?* Mais pourquoi n'a-t-il pas la première vertu d'un *comptable*? Celle de rendre des *comptes*.

Non-seulement M. *Necker* montre sur cet article une obstination, au moins suspecte; on pourroit dire, qu'il se permet une révolte criminelle; mais les

prétendues *facilités* qu'il présente ; mais les entraves fiscales où il affecte sans cesse de vouloir faire rentrer l'*assemblée*, dont il ne se lasse pas de demander qu'on force *le peuple* de se charger *volontairement*, sont autant d'attentats contre le peuple. L'ancienne tyrannie financière étoit absurde, autant qu'atroce. Son atrocité tenoit même à son absurdité. Vouloir la rétablir, ou seulement la continuer, c'est un vrai crime de lèze-nation.

Mais pour remettre l'ordre dans les finances, dit le premier Ministre, *il ne faut aucune grande subversion, aucune idée systématique : tout doit être simple en ce genre, tout doit être au moins successif* (1) ... C'est ainsi qu'on déguise la stérilité de son génie ; c'est ainsi qu'on colore l'impuissance, ou peut-être l'aversion de coopérer aux grands moyens, aux seuls moyens de restauration.

Tout doit être *simple* ! Eh quoi de moins simple que la complication aussi absurde que douloureuse de toutes ces prétendues sources de recouvremens auxquelles vous êtes si scrupuleusement attaché ; dont vous demandez avec tant *d'instance* » que la » nation protége les canaux par l'expression forte » de sa volonté, par l'appui des Loix soutenues » de toute l'autorité du pouvoir exécutif, dirigé, » soutenu lui-même de manière qu'il n'*éprouve* » *point de résistance* » (2).

Tout doit être *successif* ! mais voilà précisément

---

(1) *Ibid.* Discours de M. *Necker*, du 5 Mai 1789.

(2) *Ibid.* Page 1255.

le langage que tenoient vos prédécesseurs. Voilà l'origine de cette confusion déplorable, de ces tyrannies successives & multipliées, qui ont miné pendant un siècle cette belle monarchie, qui ont rendu depuis qu'elle existe ses peuples malheureux; qui ne leur ont enfin laissé entrevoir d'autre remède à leur maux qu'une secousse violente; qui les ont décidés à courir les risques d'une subversion totale, puisqu'on s'obstinoit à leur refuser des réformes, des corrections nécessaires.

Cet Administrateur si décrié, si abhorré, l'Abbé *Terray*, ne vouloit pas non plus des *imaginations de génie*; il vouloit aussi des *successions*, des choses *simples :* quand il avoit besoin d'argent, & *que la confiance, ce lien si nécessaire entre le présent & l'avenir, lui refusoit son assistance* (1) il ne trouvoit rien de *si simple* que de fouiller aussi *dans les poches*, en demandant aussi l'*assistance du pouvoir exécutif*, de manière à ne pas non plus *éprouver de résistance.*

Mais au moins faisoit-il naïvement son métier de *Cartouche*. Les poches auxquelles il s'adressoit, étoient celles des *riches*; il ne cessoit de recommander la nécessité de *soulager le* PEUPLE, d'égaler la recette à la dépense, non pas en augmentant les taxes, mais en diminuant les profusions. Dans le mémoire présenté par lui au Roi régnant, à son avènement à la Couronne, on lit ces mots remarquables : « *Je ne puis plus ajouter à la recette*, que » j'ai augmentée de près de 60 millions (2) ».

(1) Discours de M. *Necker*.

(2) Voyez la collection *des Comptes rendus*, pag. 120.

Dans un autre mémoire antérieur, de 1770, présenté à un Roi vieilli dans l'exercice, & l'abus du despotisme, ainsi que de ses cruelles ressources, il disoit : « Je ne puis me dispenser de faire remar-» quer le péril imminent où se trouvera l'Etat, dès » que le service du *Roi* (ce qui signifioit alors le » *service public*), dépendra *de la fantaisie d'un* » *Banquier* (1) ».

Si de son tems une révolution imprévue avoit tout d'un coup rasé, en quelque sorte, l'abominable édifice de la *fiscalité* ; si par un hazard étrange il s'étoit trouvé subitement en pouvoir de l'établir sur une autre base que celle des *emprunts*, & la FANTAISIE D'UN BANQUIER, de tirer les revenus nationaux d'une autre source que les anciennes charges sur les *consommations*, comme sur les *fonds*, à coup sûr il n'en auroit pas sollicité le rétablissement, en y joignant la contribution énorme d'UN QUART *du revenu*, même du *plus simple paysan*, payable en CROIX, & en BAGUES *de sa femme* (2).

Quoi ! Représentans de la Nation, violemment affectés, & non sans raison, des tyrannies, des injustices, des abus de la *féodalité*, dont plusieurs cependant étoient devenus de *vrais droits*, puisqu'ils étoient fondés sur le *titre* & sur la *possession*, vous les avez tous proscrits à-la-fois, sans même être arrêtés par la difficulté d'en procurer le *remplacement*, ou par le scrupule d'en dispenser ; vous avez frappé d'un anathême anticipé jusqu'aux moindres racines de ces arbres funestes, de peur d'autoriser l'espérance d'en voir reverdir les tiges.

---

(1) Collection des Comptes Rendus, pag. 59.

(2) Discours du 5 Mai.

Et le tronc bien autrement oppressif des *fermes*, vous vous contenteriez de l'élaguer en apparence! Vous laisseriez subsister les *aides*, le *tabac* & tous les autres *impôts* déclarés par vous *illégaux* le 17 Juin! Vous leur donneriez solemnellement, non pas une *légalité* qui ne dépend plus de vous, mais une continuation d'existence accablante pour le peuple, et certainement bien insuffisante pour les besoins de l'Etat.

Mais avez-vous donc bien réfléchi aux formes, aux accessoires abominables que cette continuation nécessite. Vous aviez cru les éluder dans le régime de la *gabelle*. Vous n'avez pas tardé à vous convaincre que cette espérance étoit illusoire. Un dogue furieux à qui vous arrachez les dents cesse d'être redoutable : mais ce n'est plus qu'un serviteur inutile. La *ferme* mitigée seroit anéantie : ou son produit sera nul, ou il faut en conserver le régime entier.

Quoiqu'il fût monstrueux ses inventeurs n'étoient pas des monstres : leur métier étoit affreux, mais eux-mêmes n'étoient pas des hommes méchans ; c'est la *maudite Robe* qui les rendoit durs ; c'est la nécessité de la chose qui les avoit conduits peu-à-peu à imaginer, à *perfectionner* cette abominable machine, & dès qu'on voudra en tirer le même profit, il faudra lui laisser le même jeu.

Puisqu'il est question de soutenir le bail du *tabac*, songez donc que dans le court intervalle où la force qui *introduisoit*, a prévalu sur celle qui *repoussoit*, les versemens de cette prétendue *contrebande* ont été immenses : l'intérieur du royaume est ap-

provisionné pour long-tems. Ordonnerez-vous subsidiairement des RECHERCHES, des visites dans l'*intérieur* des maisons, au nom de la liberté publique? Dresserez-vous des tarifs en vertu desquels un bourgeois *approvisionné*, sera tenu, ou de restituer à la *ferme* ce qu'il a acheté dans le tems où les barrières étant évaporées l'introduction n'étoit plus illicite, ou d'y aller prendre une nouvelle provision qu'il ne pourra pas consommer, mais qu'il ne pourra non plus ni *revendre*, ni *donner*, ni même *jetter*? Encore une fois, voilà des accessoires inséparables de tout ce qui est *ferme*, ou y ressemble.

Qu'auroit donc gagné le PEUPLE, ce malheureux *peuple*, à la révolution qu'il a pourtant faite? Quoi! le *pain* au milieu de l'abondance se soutient à un prix qu'il avoit à peine dans les plus fâcheuses disettes! & le *tabac* conserveroit de même au milieu des cris de joie adressés à la *liberté* naissante celui qu'il tenoit de la plus honteuse, de la plus effrayante servitude?

Quoi! la Couronne expie par des rétrogradations multipliées, l'abus que ses agens ont fait de son pouvoir; & les plus révoltans de ces abus seroient consacrés par la *législation* qui ne devoit opérer que des réformes! L'introduction d'une once de *tabac* en fraude, feroit encore *un crime* CAPITAL! On verroit encore des malheureux traînés AUX GALERES, non plus *de par le Roi* leur *maître*, & les fermes leurs *ennemies*, mais *de par l'Assemblée Nationale* composée de *leurs représentans*, pour n'avoir pu atteindre au prix arbitrairement fixé à la satisfaction d'une habitude malheureuse, d'un besoin factice, mais impérieux.

Vous avez dit de si belles choses sur la Constitution *future* ; mais le premier point de toutes les Constitutions, n'est-ce donc pas que les peines *soient proportionnées aux délits* ? Vous avez statué que tous les hommes *naissoient*, & DEMEUROIENT *libres* & *égaux* EN DROITS ; mais que deviendront cette *liberté*, cette *égalité*, si, aux termes des Loix fiscales que vous conserveriez, l'infortuné qui passe à *Peronne* du tabac d'*Arras*, est toujours condamné par des *Juges*, par des Juges de *Robe*, par des COURS, d'abord à l'*amende*, ensuite aux *galères* S'IL NE PEUT PAYER L'AMENDE, (1) & définitivement à la *potence*, si prévoyant qu'à *cette justice* il sera puni de n'avoir pas assez d'argent précisément comme s'il en avoit volé, il a fait pour s'évader, pour se préserver d'être pris, quelques-uns de ces efforts qui s'appellent dans les procès-verbaux *rebellion*.

La suite au n° prochain.

---

(1) Ce n'est qu'à l'égard des *fauxsauniers* seuls qu'il a été défendu de convertir l'*amende* en *peine afflictive*. La Loi abominable qui *autorise* DES JUGES à punir comme un *Crime capital* l'impuissance de satisfaire à ce qu'on appelle dans l'*argot* des *fermes* un ACCOMMODEMENT, c'est-à-dire, de payer quelques écus, subsiste pour tous les autres genres de *fraudeurs*. Et même en les traitant comme les *fauxsauniers*, la *nouvelle Loi* en paroissant plus douce que l'*ancienne*, ne seroit que plus inconséquente : qu'en feroit-on, quand ils seroient insolvables ? Il faudroit donc les laisser pourrir en prison. La multiplication des *captivités* seroit donc le premier fruit du bel arbre de la *liberté* !

DÉCRET

DE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Concernant les gages *des Miniſtres*, la penſion DU ROI, *le* DOUAIRE *de la* Reine, &c.

SICAMBRE *brûle déſormais ce que tu as adoré, adore ce que tu as brûlé* : Voilà ce que diſoit l'Apôtre des *Gaules* au Neophite barbare qu'il baptiſoit, & dont cette auguſte cérémonie fit le premier de nos Rois Chrétiens, mais non pas un bon Chrétien. On pourroit bien en dire autant aujourd'hui, ſur-tout à nous autres Juriſconſultes : nous étions pour le moins auſſi *Goths*, auſſi barbares que les Aſſeſſeurs de Sa Majeſté *Louis premier*. Le Baptême politique qui nous métamorphoſe ne plaît pas également à tous; mais tous ſeront également obligés d'en ſubir les effets : il faudra changer de principes & même de langage : à peine aurons-nous un mot qui conſerve ſa vieille ſignification.

Celui de *Décret*, par exemple, eſt un terme tout nouveau; ſon ancienne acception étoit affligeante, ſouvent douloureuſe. Une maiſon *en décret* étoit un édifice ruiné, livré aux pourſuites des créan-

ciers du propriétaire, à moitié mangé par les *anticipations*, non pas de la *Finance*, mais de *la Robe*. Un homme *décrété* étoit une victime des préjugés de cette Robe, plus souvent que de la rigueur de la Loi : aujourd'hui ce mot désigne des Loix réformatrices, & quelquefois des bienfaits.

Dans le nombre de ceux-ci on peut placer les *Décrets* du 5 & du 9 Juin, relatifs au traitement pécuniaire futur du Chef de la Nation, & de ses Confidens, ou de ses Séducteurs, appellés *Ministres*. L'Assemblée assigne au premier, pour sa dépense domestique, *vingt-cinq millions* annuels ; à la mère de ses enfans, *en cas de veuvage*, QUATRE *millions* annuels ; à chacun des Ministres CENT MILLE FRANCS, & même 180,000 liv. à celui d'entr'eux qui dirige ce tripotage, quelquefois si ridicule, presque toujours si dangereux, qu'on appelle *Affaires étrangères*, ces tracasseries qu'on décore du beau nom de *Négociations*, & qu'on devroit souvent appeller tout simplement des *négoces*. Telles sont les portions *congrues* que la Nation décerne, à son Chef, à sa Compagne, & à leurs *Secrétaires*.

Le présent est certainement digne de la main qui l'offre. On prétend que les Courtisans gémissent cependant d'une semblable *réduction* : dans une lettre portée au nom du Roi à l'Assemblée, où il fixoit lui-même sa part à 25 millions, on lui faisoit dire que c'étoit un sacrifice, puisque dans l'état primitif des choses, c'est-à-dire à dix siecles d'aujourd'hui, l'année dernière, sa dépense étoit de 31 millions (*non comprise celle du livre rouge*). On diroit à ce compte que les Courtisans sont en

ce moment à la Nation une remise de 6 millions : on sent qu'il ne tient pas à eux de persuader au Prince que les 25 qu'on lui accorde sont un vol qu'on lui fait.

D'autres Censeurs plus conséquens, & mieux fondés, trouvent ce traitement même de 25 millions énorme, relativement aux conjonctures : on sait très-bien, disent-ils, que grace à M. le premier Ministre...... des Finances, & Consorts, la dette publique est immense ; mais grace à ce même Ministre, la quotité en est encore inconnue : la Nation est vraiment *en décret* dans toute l'étendue du vieux sens de ce mot. Il paroît dur à ces Observateurs rigides d'assurer à son chef *vingt-cinq millions* de livres, annuelles, payables en *bonnes espèces*, tandis que vingt millions de ses Membres sont littéralement sans argent, & la moitié peut-être à la veille de manquer de pain.

S'ils pouvoient se montrer indulgens sur cette générosité accablante envers un Prince à qui personnellement la Nation doit la plus grande reconnoissance depuis six mois, ils ne sont pas aussi bien disposés en faveur des *Secrétaires*. Ils n'approuvent pas que ces *Signeurs* du Roi, qui ne sont assurément pas les Officiers *de la Nation*, soient payés par elle ; ils trouvent un peu étrange que quand on dépouille avec une rigueur inflexible les *premiers Ministres*..... du culte, d'une possession, si ce n'est pas d'une *propriété*, transmise & garantie par les Loix ; par les Coutumes, par des Contrats formels, on se pique envers les Ministres....... du Roi, d'une somptuosité inutile & même dangereuse.

Un Evêque qui diſſipoit dans le déſordre les revenus attachés à ſon titre, étoit ſans doute un objet bien ſcandaleux ; mais un Paſteur qui les employoit à des charités, un Chriſtophe de *Beaumont* par exemple, en étoit un bien édifiant. On tarit impitoyablement la ſource des diſſipations de l'un & des bienfaiſances de l'autre : pourquoi ne pas réformer également la dépenſe NATIONALE des Chefs de Bureau, qui n'avoit certainement qu'une deſtination & qu'un emploi ?

Ces Cenſeurs ineptes, dans leur auſtérité *Lacédémonienne* & ridicule, oſent s'indigner qu'on mette au rang des devoirs d'un Miniſtre celui de *tenir table* ; que ce motif ſoit peut-être un de ceux qui ont décidé la profuſion du 5 Juin envers eux ; ils ne rougiſſent pas de dire avec l'Avare du Théâtre, qu'un Miniſtre peut très-bien, comme un autre, dîner *pour un écu*. Ils ſoutiennent qu'il n'eſt pas utile au bien public qu'aucun d'eux ait des parafites, qu'il n'y a aucun rapport entre les opérations du pouvoir exécutif, dont les Miniſtres ſont les Agens, & leur cuiſine ; ou que s'il y en a, ils ne ſont pas *Nationaux*, & ne doivent pas être entretenus par la *Nation*.

Il n'y a perſonne qui ne ſente combien ces idées ſont étroites, & prouvent de petiteſſe dans les cerveaux où elles naiſſent. Il ne ſeroit pas difficile de faire voir qu'une bonne table a été dans tous les tems une partie eſſentielle du Miniſtère ; qu'il y a beaucoup de très-grands Miniſtres dont elle a fait le plus grand mérite. C'étoit la maxime des *Germains*, nos ancêtres. C'eſt à dîner qu'ils traitoient de toutes leurs affaires ; il eſt vrai qu'ils ne les

décrétoient que le lendemain matin ; mais le principe n'en étoit pas moins fondamental chez eux de discuter à table les grands intérêts nationaux.

Chez les *Romains*, quand le sage *Ménénius* voulut réconcilier le *Peuple* avec les *Patriciens*, c'est-à-dire la *Commune* avec les *Aristocrates*, que fit-il ? Il se servit de l'apologue d'un *estomach*, & sur le champ ce tableau ramena la paix. Il est assez probable qu'elle ne tarderoit pas à s'affermir chez nous, si l'on pouvoit y voir bientôt à une même table tous ceux qui ne se haïssent peut-être que parce qu'ils dînent à part.

Je me garderai bien d'entrer dans ces discussions profondes ; je ne me risquerai pas à déterminer si les Décrets du 5 & du 9 Juin peuvent être regardés comme des concessions nécessaires, ou comme des générosités, ou comme des profusions ; ce qui fixe mon attention, mon admiration même, c'est le manège qui les a préparés, couvés en quelque sorte, & fait éclorre.

Qu'on y prenne garde, depuis la restauration triomphante de M. *Necker* dans cette place qu'il avoit tant pleurée, restauration qui a concouru avec la chûte de la Bastille, où dans son tems il avoit cependant ses réclus comme un autre ; depuis ce moment il n'avoit annoncé que des désastres & de l'impuissance. « Tout est perdu, crioit-il sans cesse » à l'Assemblée Nationale, si vous ne rétablissez au » plus vîte tous les anciens *impôts*, si vous ne » m'aidez au plus vîte aussi à ouvrir de nouveaux » *emprunts*.

Tant qu'il a tenu ce langage il n'a pas été

question du traitement pécuniaire *National* demandé par la Cour; & il l'a tenu tant que la Cour a pu espérer de se procurer ce traitement sans reconnoître la nécessité de le recevoir de la Nation. Il y a plus, l'Assemblée consultant bien plus son zèle que ses ressources, craignant pour le Roi les embarras, les perplexités que pouvoit lui causer l'incertitude du sort domestique de sa maison, lui á offert d'elle-même *vingt millions* : ils ont été repoussés *arroganti modestia*, comme disoit Tacite d'un objet différent. On a fait répondre par le Roi que rien ne pressoit à son égard, qu'il ne vouloit s'occuper de ses intérêts personnels que quand son peuple seroit heureux.

On en est resté là : on a continué de travailler aux bases de la félicité publique *future* : on les a posées, comme je l'ai observé dans le n° précédent, sur des fondemens dont plusieurs sont aujourd'hui, & seront long-tems douloureux. Mais le 29 mai, quand enfin il a été décidé que l'*Assemblée* alloit s'occuper des finances, & qu'elle prétendoit seule tenir la clef du coffre fort National, un matin, sans que personne en fut prévenu, sans qu'on eût même lieu d'y songer, M. *Necker* apparoît tout d'un coup au milieu d'une délibération.

Son front est brillant de joie : l'auréole financière couronne sa tête : ce ne sont à la vérité, ni des comptes, ni même un compte qu'il apporte : c'est un fait consolant : l'Etat est sauvé : plus d'embarras sur la dette, plus d'inquiétude sur les recouvremens; tous les créanciers vont être payés :

le service de tous les Départemens sera fait, & en définitif *il restera onze millions* de bon à la fin de l'année.

Onze millions, s'est-on récrié de tous les coins de la salle! du côté des *noirs*, de celui des *blancs*, & des *galeries*. Oui, Monsieur, oui Madame, onze millions, onze millions d'économie, onze millions d'*anticipations* en recette, quel bonheur! Et là-dessus un entousiasme universel s'empare des têtes *françaises*; les cœurs s'allument : on claque le grand Ministre : il se retire après avoir reçu un beau compliment, après avoir clos sa perspective toute nouvelle par ses vieilles phrases. « Quel » Royaume que ce Royaume! Quelle Assemblée » que cette Assemblée! Quel Ministre que moi qui » dis toujours de si belles choses, & qui vous en » annonce aujourd'hui une si bonne ».

Cinq jours se passent sans qu'il soit question de rien en apparence; mais les échos périodiques dévoués au grand Ministre propageoient au loin les applaudissemens du 29 Mai; le Journal de *Paris* avoit entonné l'Hymne à sa louange. Tous les Perroquets sifflés par M. *G*...... répétoient par intervalles; « l'Etat est sauvé, tout sera payé, & » nous aurons onze millions de bon à la fin de » l'année.

Et Monsieur Necker a fait cela,
Ah! le grand homme! Alleluia.

Quand il a été bien clair qu'on auroit le 31 Décembre préfix onze millions de trop, est venu le 5 Juin, sans prétention, sans *songer à rien*, le projet des Décrets du Comité qui concernoit

les traitemens de la Cour. Que donnera-t-on au Roi a-t-on dit? Mais nous avons onze millions de reſte : cela laiſſe de la marge : il faut lui demander *ce qu'il veut* : on le lui donnera.

Et aux Princes ſes frères? Oh! nous avons onze millions en réſerve; on leur en a déjà décrété quatre & demi, ſans compter leur appanage : eh bien qu'ils en jouiſſent toujours par *proviſion*.

Et aux Miniſtres ſes fideles ſerviteurs! Aux Miniſtres! eh mais nous avons onze millions de reſte : à chacun 100,000 livres, ce n'eſt pas trop. Les pauvres gens! Et à celui des Affaires Etrangères! Qui! celui qui négocie avec *Léopold*, qui travaille à écraſer les Etats *Belgiques*, à faire rentrer les *Allemands* aux *Pays-Bas*; qui pouſſe les *Eſpagnols* à la guerre avec les *Anglais*, ou ſe laiſſe pouſſer par eux pour nous précipiter dans une bagarre où périroit infailliblement la liberté naiſſante, où le Peuple ſeroit aſſaſſiné virtuellement, & moralement, au nom des Rois pour le profit de leurs Miniſtres : oh de pareils ſervices ne peuvent être trop payés : à celui-là 80,000 livres de plus, ci 180,000*

Et après toutes ces conceſſions, à la ſuite d'un petit repos laiſſé aux eſprits, mais non pas aux manœuvres, eſt arrivé le 9 Juin à *l'Aſſemblée Nationale* une letttre directe *du Roi*, où paroiſſant ſe rendre au vœu de l'Aſſemblée il exprime nettement le ſien. Vingt-cinq millions, lui fait-on dire, pourront ſuffire à l'entretien de ma Maiſon : elle étoit ci-devant de trente-un. Vous voyez que

je vous fais des facrifices ; mais au moyen *des Châteaux & des Forêts que je me réserve*, je pourrai me contenter de ces vingt-cinq millions.

L'idée des onze du mois de Décembre prochain étoit encore si puiffante ; & le preftige réfultant du tableau confolateur tracé le 29 Mai par le premier Miniftre.... des Finances si actif, qu'on a fur le champ, par *acclamation*, & SANS DÉLIBÉRER, décrété les vingt-cinq millions. Et même comme ces Sauteurs vigoureux qui ayant pris leur fecouffe pour franchir un efpace ne peuvent s'arrêter où ils veulent, l'Affemblée en donnant ainfi un témoignage non fufpect de fon attachement, de fon zèle pour le Roi *vivant*, s'eft laiffée emporter à prendre des mefures pour tarir une partie des larmes que pourroit occafionner fon décès. On a examiné dans le cas du veuvage qui en réfulteroit, quel douaire feroit affigné à la Mère du *Dauphin*, & on lui a décrété QUATRE MILLIONS.

Voilà bien des millions réels nés des onze qui n'exiftent que dans la lunette préfentée à l'Affemblée par M. *Necker*. S'il étoit poffible de la retourner un moment, & de la fixer fur des objets plus voifins & plus effectifs, combien on y verroit d'objets touchans, dignes de l'attention, je dirois prefque de la pitié de *l'Affemblée Nationale* !

Elle appercevroit, par exemple, cette foule d'Habitans des Monaftères, malheureux fans doute autrefois d'être Moines, fur-tout s'ils n'avoient pas la vocation du Cloître, mais plus malheureux encore aujourd'hui de ne plus l'être ; à la veille de fe voir arrachés des Hofpices qu'ils avoient l'ha-

bitude de regarder comme *leur bien*, & où ils se familiarisoient avec l'idée d'y finir doucement leurs jours ; à la veille de se voir errans, sans domicile, sans Patrie, réduits comme les Troyens fugitifs à s'écrier en gémissant :

Nos patriæ fines, & dulcia linquimus arva (1).

Elle appercevroit quarante mille *Curés*, cette classe si vénérable, si laborieuse, si utile en tout

---

(1) Parmi les *Moines* dont il est permis d'espérer que l'Assemblée daignera s'occuper avec quelque compassion, j'oserai lui désigner les freres *lais*, dégradés par son Décret du 20 Février, assimilés aux *frères donnés* qui n'étoient que leurs Domestiques, & réduits en conséquence à une pension alimentaire de 300 liv ; cette réduction est évidemment l'effet d'une méprise, occasionnée peut-être par la ressemblance des noms. Les *Frères donnés* étoient de vrais *laïcs*, serviteurs *gagés*, ne tenant à l'ordre par aucune espèce de lien autre que le contrat civil passé entr'eux & la maison, contrat révocable à volonté des deux parts. Les frères *lais* au contraire étoient de *vrais Religieux* dans toute la force du terme, prononçant des vœux solemnels, inhabiles en conséquence à exercer aucune espèce de droits dans le monde où ils sont repoussés. Ils en avoient donc un au traitement assigné le 19 Février *aux Religieux*. On peut voir à ce sujet ma Consultation imprimée du 28 Mai pour les frères *lais Capucins*.

Autrefois les gens du monde auroient ri de cette question & de cette Consultation. Des *frères lais !* des *Capucins !* Mais, Messieurs, ces *lais*, ces *Capucins* sont des *hommes* : en perdroient-ils les droits au moment où vous leur

ſens, dans la déſolation la plus cruelle, & la mieux motivée; transformés, s'ils veulent avoir de quoi vivre, pour le moment, en Collecteurs comptables d'un impôt qui ne ſera point, ou ſera très-mal payé, puiſqu'étant déjà voué à la ſuppreſſion, il eſt regardé par le Peuple comme une exaction inique; ou en Mendians importuns dont les cris ne ſeront point écoutés; condamnés à une guerre douloureuſe avec leurs Paroiſſiens, s'ils veulent percevoir la dixme, ou avec leurs *Marguilliers*, ou les anciens *gros Décimateurs*, s'ils prétendent à l'incongruité de leur portion congrue. Elle diſtingueroit de toutes parts dans cette claſſe (celle des *Curés*) le reſpect pour elle, la ſoumiſſion à ſes Décrets, mais une triſte & ſilencieuſe anxiété ſur leur ſort perſonnel à venir.

Peut-être à cet aſpect regretteroit-elle de s'être laiſſée emporter ſi précipitamment dans cette partie aux impulſions d'un Miniſtre dont le baptiſtère ne ſe trouve dans aucun de ſes diſtricts. Peut-être s'étonneroit-elle elle-même d'avoir pu décréter l'aliénation des biens *du Clergé*, d'en avoir déjà donné une partie à dévorer par *anticipation* à M. *Necker* & conſorts, avant que d'avoir *fixé* & aſſuré le ſort des membres de ce *Clergé*; car enfin on voit à merveille juſqu'ici comment on prendra leurs biens; mais on ne voit pas de même

---

en rendez le titre! Vous les dépouillez de la beſace qui les nourriſſoit, vous déchirez leur froc: aſſurez leur donc au moins de quoi avoir un *habit* & *du pain*.

comment on paiera leurs penſions alimentaires. Peut-être....

Sed ſuperent quibus hoc fortuna dediſti.

En attendant que les Légiſlateurs prennent des meſures dignes de leur ſageſſe, & de leur juſtice ſur l'emploi de cette grande propriété; qu'ils pourvoient d'une manière ſolide au remplacement que l'équité, la politique même exigent pour les mains à qui elle échappe, me ſera-t-il permis de marquer ma ſurpriſe ſur l'inutilité complette où l'on laiſſe deux autres eſpèces de biens Nationaux. Les réflexions que je vais haſarder ſont juſtifiées, & par le ſilence que l'on garde ſur cette partie & par le peu qu'on en a fait dire au Roi dans ſa lettre du 9 Juin.

Les Bois, les Forêts Eccléſiaſtiques, vont ſubir leur ſort; puiſſent ces beaux Domaines ſi bien adminiſtrés en général par les Communautés vivaces, & reputées immortelles juſqu'ici, qui les régiſſoient! puiſſent-ils ne ſe pas fondre ſous la direction variable des Municipalités qu'on en inveſtira! Mais il y a en *France* d'autres bois, d'autres forêts, qui avoient leur régie à part, & étoient ſouvent dévorées par l'adminiſtration créée pour veiller à leur conſervation; c'eſt ce qu'on appelloit les bois *du Roi*, confondus dans la nomenclature des Domaines *Royaux*, bois diſperſés dans les Provinces, & oubliés, ou ſcandaleuſement rappellés dans les prétendus comptes de cette partie.

Ce n'eſt cependant pas un petit objet. M. *Necker*, dans un tems & un écrit où il n'avoit intérêt de

rien déguiser, avouoit naïvement que ces forêts montent à plus d'UN MILLION D'ARPENS, sans compter celles qui sont comprises dans les appanages, ni celles qui sont affectées aux *salines* (1) C'est une valeur physique de plus de DEUX MILLIARDS.

---

(1) Voici l'évaluation que j'en faisois en Septembre dernier dans mon imprimé intitulé *Point de Banqueroute*, &c.

« Comme ils sont *dégradés*, de même que tout ce qui appartient *au Roi*, de même que le seroit bientôt ce qui appartiendroit à *la Nation* par une propriété individuelle, il se peut qu'ils n'aient pas la valeur des belles *futaies*, bien conservées : mais dans leur état actuel même, au prix où sont *les bois*, on ne peut les estimer à moins de 2000 liv. l'arpent ; ce seroit donc de cet article seul une rentrée de deux MILLIARDS, & l'extinction de la moitié de la *dette nationale* au moins.

» Et de quelle augmentation ne seroit pas susceptible le produit de cette vente, si la suppression absolue de la *Gabelle* permettoit de consacrer au même emploi le reste de cette denrée si précieuse *affectée aux* SALINES, c'est-à-dire à ces laboratoires destructeurs qui copient si imparfaitement, & à si grands frais la grande fabrique de *sel* que la nature exploite en se jouant sur nos rivages! Que le commerce du *sel de mer* soit absolument libre il n'y a pas de Pays en *France*, fut-ce au haut des *Alpes*, où il ne soit à meilleur marché que celui qui se condense si laborieusement à cent lieues de l'*Océan* par l'évaporation de nos forêts. Je connois tel fourneau de ce genre qui dévore par an plus de 30,000 *cordes de bois* ; de sorte que pour donner de mauvais sel à deux ou trois Provinces, pour les empêcher d'en recevoir de bon, on

Et en examinant dans les *comptes* miniſtériels, ces beaux *comptes rendus*, tant & ſi ſtérilement multipliés depuis peu d'années, la place que ce fonds immenſe y occupe, on ne ſait ſi l'on doit être plus indigné, plus ſcandaliſé, ou plus effrayé. Leur produit *annuel* atteint à peine CINQ MILLIONS, y compris les bois de la *Lorraine* ; & les frais d'adminiſtration en abſorbent près de DEUX (1).

Ainſi un fonds de *deux milliards*, un fonds ſuffiſant pour éteindre ſur le champ plus de la moitié de la dette publique, reſte ſans valeur, ou il n'en a qu'une dériſoire : & le premier Miniſtre des *Finances* n'en a pas dit un mot en 1789, dans le moment où il demandoit aux Repréſentans de la Nation de déployer *toute leur autorité* pour rétablir toutes les anciennes charges, tant ſur les *conſommations*, que ſur les *fonds*, en y ajoutant EN OUTRE la contribution du quart de tous les revenus! Il a laiſſé à l'écart cette reſſource inappréciable dans le tems même où il notifioit que *rien n'iroit* ſi on ne lui donnoit au plutôt *main-forte* pour reſſuſciter, au moins *à moitié*, la *gabelle* déjà tombée ſous l'indignation, ſous l'horreur publique, & *en entier* toutes les autres innombrables vexations qui faiſoient le complément de celle-là, avec l'acceſſoire paſſager du *quart des revenus*.

---

gaſpille, on conſomme en pure perte ce qui ſuffiroit à chauffer un tiers de la France, ou à payer un *quart* de ſa DETTE.

Voyez le Point de Banqueroute, plus d'Emprunts, &c. page 73 & ſuiv.

(1) Voyez le compte de M. *Turgot*.

Il n'en a pas dit davantage depuis : il a demandé, & obtenu, le rétablissement des *Barrieres* qui torturent les habitans de la Capitale à toutes ses entrées : il a même profité de l'intempérance scandaleuse de son prédécesseur en cette partie : la main délicate de M. *Necker* a réintégré la voracité fiscale, soutenue, assistée par des détachemens de Chasseurs Nationaux, dans ces guérites *babiloniennes*, *égyptiennes*, *toscanes*, élevées par M. de *Calonne*, & dont la *justice du Peuple* avoit fait *justice* en même tems que de la *Bastille* : il a demandé & obtenu le rétablissement des *douanes* par-tout où elles existoient : il demande, & obtiendra peut-être, celui du régime infernal du *tabac*, &c. Il a déjà insinué que si on l'en croyoit, on en proscriroit impitoyablement la culture dans toutes les Provinces de France indistinctement.

Mais jamais il n'a indiqué aux Représentans de la Nation les ressources promptes, sûres, sans inconvénient d'aucune espèce que leur offroient ces forêts toujours adroitement voilées d'un nuage ministériel. Et voilà comme cette malheureuse Nation est sans cesse trompée, jouée, pillée, faut-il le dire, par les révélations, comme par les réticences ; c'est ainsi que ce que l'on dit & ce que l'on ne dit pas, lui est toujours également funeste.

Cette réflexion affligeante n'est que trop justifiée par la lettre du Roi ; il y est question, non-seulement des *Forêts*, mais des *Maisons de plaisance*, &c. Il faut se souvenir que *Louis XVI* n'a cessé de promettre tous les sacrifices qui pourroient contribuer au soulagement de la Nation : il a déjà tenu parole : il n'attend que des indications pour réaliser sa bonne volonté :

comment ne l'a-t-on pas dirigée ſur les *propriétés* innombrables de ce genre dont la couronne eſt ſurchargée; propriétés inutiles pour elle, & onéreuſes pour le peuple; propriétés dont la politique auroit conſeillé, dont la juſtice exige l'abandon? Le prudent *Miniſtre des Finances* s'eſt bien gardé de jamais en haſarder la vente, parce qu'elle l'auroit expoſé au reſſentiment des *courtiſans;* il ſe fait gloire d'en être l'objet, mais il n'a jamais bravé que ceux qui refuſoient de le ſervir, ou qui n'en avoient pas le pouvoir : & l'intérêt de ſes amis l'a rendu muet ſur un genre de déprédations qui leur étoit commun avec ſes ennemis.

Aſſemblée Nationale, qui n'aviez, ou qui ne deviez pas avoir les mêmes ménagemens, pourquoi n'avez vous pas tiré le voile qui cache aux yeux d'un Roi juſte, l'inutilité, l'iniquité de ces poſſeſſions? Comment ne lui avez-vous pas propoſé la vente de ce *Marly* où il ne va jamais, & dont il paie les *Gouverneurs*, les *Suiſſes*, les *Concierges*, les *Jardiniers*, &c.; de ce Château de *St. Germain* où il ne va jamais, de la *forêt* où il ne va que pour chaſſer, & où les *taillis* ſuffiſent pour conſerver une ſuperbe chaſſe, mais où il y a pour plus de quatre millions de futaye inutile; de *Meudon*, de la *Muette*, de *Choiſy*, de *St. Cloud*, des futayes de *Verſailles*, & des bois de *Verrieres*, & de la forêt de *Fontainebleau*, & de la forêt de *Compiègne*, de tout ce qui offre une reſſource prompte, ſûre & facile; en deux mois vous auriez eu 400, 500 millions peut-être.

Vous en auriez tiré le capital effectif, ou à peu près, des 25 millions que votre entouſiaſme vient

vient d'assigner annuellement, à prendre sur la Nation : le Roi auroit perçu la même somme : mais ce superbe revenu auroit été celui d'un fonds mort jusqu'ici, d'un fonds sans valeur d'aucune espèce, au moins pour lui, comme pour la Nation. Jamais, jusqu'au 9 Juin, on ne lui avoit dit d'en tirer un parti utile au public : mais aujourd'hui on lui fait dire qu'il compte les garder : & on ne le lui fait dire que quand vous avez décrété pour lui 25,000,000

Pour ses Frères	4,700,000
Pour ses Ministres	760,000
	30,460,000 ᵗᵗ

Mais s'écrieront à-coup-sûr les courtisans, le Roi auroit donc perdu de la splendeur de sa maison, &c. Quoi! avec le palais extravagant, mais existant de *Versailles*, avec l'enclos immense du *Parc*, avec l'enclos plus immense encore de *St. Germain*, avec l'enclos plus commode de *Boulogne*, avec le palais du *Louvre*, avec celui des *Thuileries*, le Roi seroit dénué de ce qui soutient l'éclat du trône! Trouvez en donc un dans l'*Europe* qui soit mieux logé.

Ce luxe d'édifices qui écrasent la terre, d'arbres qui la couvrent d'une ombre stérile, ou funeste, est-il donc si nécessaire au trône? Est-il essentiel à sa *dignité* d'être travaillé de cette inquiétude *ambulante*, d'être sans cesse promené par les caprices de l'ennui, de la dissipation, de l'avidité des courtisans, de lieux en lieux, pondant pour ainsi dire par-tout où il se pose, des *maisons*, des *jardins*, des *parcs* qui en submergent

à l'inſtant tout le terrein, & coûtent au malheureux peuple plus de millions qu'on n'enlève d'arpens à ſa ſubſiſtance?

Le Roi auroit été le premier à en deſirer, à en prononcer la vente, s'il avoit connu tous les motifs qui la rendoient non-ſeulement prudente, & utile, mais néceſſaire & juſte (1). Il n'a peut-être, il n'a certainement jamais ſu à quel uſage étoient employés ces édifices qui occupent une ſi grande place dans l'état des dépenſes de ſes *bâtimens*. Il ignore peut-être encore que toutes ces *Maiſons royales* étoient peuplées d'une foule d'habitans logés, non pas *gratuitement*, ce qui auroit une apparence de nobleſſe, de grandeur, mais à PRIX D'ARGENT par les Gouverneurs. Pour donner une idée de ce trafic *gouvernantile*, & aider à en apprécier toutes les branches, entrons dans quelque détail ſur une des plus lucratives.

Dans le nombre innombrable, inconnu, des propriétés inutiles, ou plutôt des foyers de dévaſtalion accumulés autour de la Capitale ſous le nom heureuſement rayé de nos dictionnaires, de *Capitaineries Royales*, ſous celui qui exiſte encore de *Maiſons Royales*, on diſtingue *St.-Germain-*

(1) Il l'a ordonnée : un Arrêt du Conſeil a ſtatué que la *Meute*, *Chambord*, & d'autres Maiſons Royales ſeroient vendues : mais les Courtiſans intéreſſés à en empêcher l'exécution ont trouvé moyen de l'éluder ſous le Miniſtère précédent ; & M. *Necker* depuis ſes retours n'en a jamais reparlé : jamais il n'a compté cette reſſource au nombre de celles dont il vouloit faire uſage.

en-Laye ; c'eſt peut-être une des plus ſuperbes ſituations de l'*Europe ;* pendant deux ſiècles les Rois qui l'ont habité ſans interruption s'étoient ſucceſſivement piqués à l'envie de l'embellir encore ; la Nature & l'Art s'étoient en quelque ſorte épuiſés pour en faire un ſéjour délicieux ; le *grand Château* ſur-tout avec ſes terraſſes en amphithéâtre étoit un vrai prodige bien ſupérieur à celui de *Verſailles* pour la demeure du Monarque ; l'*ancien Château*, la maſſe preſque triangulaire ſuffiſoit pour le logement de ſa ſuite.

Qu'en a-t-on fait? *Le vieux Château* eſt devenu pour les Gouverneurs une propriété DE FAMILLE dans la Famille des *N.....*, affiliée de tout tems aux Miniſtres heureux : de pere en fils ils y vendent des logemens *à vie*, à qui veut en acheter. Il y avoit l'année dernière, préciſément à un an du jour où j'écris, 72 ménages qui avoient acheté la patente de par Monſeigneur le *Maréchal* : le Roi n'y avoit qu'un grenier qu'on appelle *Garde-Meuble* ; & on avoit bien voulu le lui laiſſer, parce que ce titre, & le ſalaire qui l'accompagne, ſont le patrimoine d'un Officier *du Roi*, qui a de même acheté le brevet de *Monſeigneur* : de plus, Monſeigneur s'eſt fait bâtir, aux *dépens du Roi*, en face du Château, un ſuperbe Château pour ſa réſidence à lui, car il eſt trop reſpectueux pour ſe loger *chez le Roi.*

Comme les *Jardins François* ſont indécens aujourd'hui, ſur tout pour un Gouverneur des Maiſons Royales de *France*, il a fallu à Monſeigneur un *Jardin Anglais*, & vîte on a abattu de grands vilains arbres *à la Françoiſe*, qui avoient de groſſes

vilaines tiges *à la Françoise*, de grandes vilaines branches *à la Françoise*: on a vendu tout cela, & on y a substitué de petits sentiers tortueux, de beaux petits arbres nains, avec des plantes exotiques, &c. & des temples ruinés, & des décombres gothiques, & des salles décorées en-dedans, couvertes de chaume en-dehors; enfin toute la puérile manie de faire du *petit à l'Angloise*: il n'y a que la dépense au COMPTE DU ROI, qui a été faite *à la Françoise*. Voilà pour M. le Gouverneur.

Monseigneur avoit une sœur, Madame *de la M*.....: il n'auroit pas été décent qu'elle fut logée dans le Château, car il auroit fallu ou que Monseigneur reçut son argent, ce qui auroit été mal, ou bien qu'elle occupât *gratis* un logement qui en auroit valu; l'expédient étoit simple: on lui a bâti dans la Forêt, à 500 pas, au bout de la grande Terrasse, un Château exprès, au *compte du Roi*, avec des jardins aussi, des routes aussi, des percées aussi, &c.

On se lasse de tout; Madame *de la M*..... est devenue dévote: il n'y avoit pas d'Eglise à son Château: 500 pas fatiguoient ses chevaux: elle s'est rapprochée, & où croiez-vous qu'on l'a logée? Au Château! Fi. Il y a à *Saint-Germain* un bel Hôtel appellé l'*Intendance*, la *Subdélégation*: cet Hôtel est au *compte du Roi*, comme il se pratique. Eh bien, on y a logé la sœur de Monseigneur: elle est tout près de la Paroisse: elle n'a déplacé personne: elle est en bon air, &c. mais son Château, qu'est-il devenu? Oh! le voici.

Monſeigneur le Gouverneur avoit un Fils, qui eſt *Gouverneur* auſſi, mais de *Marly* : c'eſt le Prince de *P*... Ce Gouverneur, Fils de Gouverneur, a épouſé la Fille de Monſeigneur de *B*.... *Maréchal* de *France* : Monſeigneur de *B*..... a un très-bel Hôtel aux *Champs Eliſées* ; mais devenu le beau-pere de M. le Gouverneur de *Marly*, il a été bien-aiſe de prendre l'air de *Saint-Germain-en-Laye*, & avec l'air de la Ville il a pris le Château de la Tante de ſon Gendre.

Un *Maréchal* de FRANCE a beſoin de plus de terrein qu'une *Douairière* : auſſi s'eſt-il étendu : on lui a fait des terraſſes ; on lui a diſpoſé des vues A L'ANGLOISE, le tout dans la *forêt*, aux dépens de la *forêt*.

Dans les plaiſirs d'un *Maréchal* de *France* il doit entrer quelque choſe de *guerrier* : en face de ſes fenêtres étoit une colline couverte auſſi de ces arbres déplaiſans, touffus, qui faiſoient une grande vilaine ombre noire : ils ſe ſont évanouis ; à leur place on a bâti à neuf une belle muraille ruinée, avec des créneaux ſi bien *antiqués*, que moi qui parle je les ai pris pour un vrai reſte de vieilles fortifications : & j'ai bien fait rire des Payſans du voiſinage, en leur demandant le nom de ce vieux Château. J'ai ri auſſi de ma mépriſe : & j'ai admiré l'art qui faiſoit de ſi belles choſes AU COMPTE DU ROI.

Marly n'eſt pas encore devenu un effet de commerce auſſi roulant, ni ſes dépendances un *conquêt* commun à la Famille : il n'étoit pas encore auſſi décidé que le Roi ne l'honoreroit plus de ſa préſence : mais comme les choſes prenoient cette tournure, comme depuis *neuf*

ans cette ſuperbe & folle bagatelle étoit cenſée au *garde-meuble*, M. le Gouverneur y logeoit à ſon gré des amis & des *amies* qui alloient y paſſer la *belle ſaiſon* : on y a vu juſqu'à des *Anglois*, jouiſſant ainſi de par Monſeigneur des inutilités du *Roi de France* : il en étoit de même de toutes les autres *Maiſons royales* (1).

Et comme ſi ce goût pour les accumulations accablantes étoit un tic de famille, il a paſſé,

---

(1) Qu'il ſoit permis, puiſque l'occaſion s'en préſente, de faire à ce ſujet une remarque importante. Ces déprédations déguiſées ou multipliées ſous toutes ſortes de formes, ont ſans doute contribué infiniment au *déficit* : c'eſt par-là qu'une ſeule maiſon, diſent les initiés à ces myſtères, trouvoit moyen de s'aſſurer dans ſes différentes branches DIX-HUIT CENT MILLE FRANCS *par an* des *bienfaits du Roi*. Il n'y avoit peut-être pas une de ces *grandes maiſons* qui ne s'efforçât en raiſon de ſon aſtuce, de ſes talens, d'avoir à ce *gâteau* une part plus ou moins forte.

Ce brigandage a rendu la *nobleſſe* odieuſe : mais cependant il n'étoit *propre* qu'à la nobleſſe *de Cour*, à la nobleſſe *gouverneuſe*. Celle des Provinces, la pepinière des vrais *Gentilshommes*, oubliée, dédaignée, ridiculiſée ſur les théâtres, conſervoit ſeule dans ſes obſcurs foyers la rigidité des mœurs, la bienfaiſance, le courage, le déſintéreſſement, enfin toutes les vertus de ſes ancêtres. Elle partage cependant en ce moment l'anathême univerſel prononcé trop précipitamment peut-être contre cette diſtinction de rangs, & non moins précipitamment adopté par le *Peuple*, qui ſait ſi peu ce qu'il doit aimer, ou ce qu'il doit haïr.

il s'est perpétué de branche en branche : tous les Princes *du Sang*, depuis un siecle, achetent, achetent, achetent des possessions autour de *Paris*, qui est aujourd'hui investi de possessions *Royales*, demi-*Royales*, *Royales* à ¼, à ⅛; malgré son immensité cette capitale n'est réellement plus qu'un point inscrit dans l'immensité plus vaste encore de ces incommensurables domaines.

. . .

Passe pour les Princes qui ayant des fortunes indépendantes, des revenus personnels, séparés de ceux du Roi, & par conséquent non formés des contributions *Nationales* directes, encore reconnoissables, peuvent en effet se dire propriétaires de leurs *propriétés*, & semblent avoir quelque droit de les sacrifier à leurs fantaisies, à la stérilité qui naît par-tout du voisinage des grands : mais en est-il de même des Freres du Roi ! A un appanage énorme pris sur la Nation, on joignoit pour eux des pensions *annuelles* énormes, assignées sur le même fonds, & tout cela étoit *annuellement* accru par des dettes non moins énormes, causées les unes par des dissipations journalieres, les autres par des acquisitions territoriales, le tout sous l'hypothèque *à la charge de* la Nation.

Et ce qui est inconcevable, ce qui me semble être passé trop légèrement dans les *révisions* que l'on fait, ou que l'on semble faire des engagemens Nationaux, des ressources Nationales, des droits de la Nation, l'abus de cette facilité d'acheter ainsi ses terres avec son argent, en amenoit d'autres non moins scandaleux; non moins deplorables : en voici un exemple tiré toujours de *Saint-Germain*.

L'envie prend un matin à Monſeigneur *Comte* d'A . . . . , de s'emparer de *Maiſons*. Le *Marquis* de S . . . . . . met un prix au caprice de l'*Alteſſe Royale* : on fabrique un contrat ; on procède à la vente. Monſeigneur ſe met en poſſeſſion de ce château l'un des plus beaux, de ce local l'un des plus agréables, de ce domaine l'un des plus vaſtes que la prodigalité en *France* ait jamais érigé, approprié, ſacrifié au luxe.

Mais le parc touche à la forêt de *St. Germain*, la réſidence eſt voiſine de *St. Germain* : voilà Monſeigneur qui a envié auſſi du GRAND CHATEAU de *St. Germain*, de la forêt de *St. Germain*, de tout le domaine utile de *St. Germain*. Il le demande au Roi : comme il ne touchoit à la propriété de perſonne, on lui donne celle-là *en pur don*, non compriſe bien entendu la partie de M. le Gouverneur : car le Roi reſpecte trop MM. ſes Officiers pour les dépouiller. Or, ce *don* en *pur don* du *domaine* UTILE, s'étend ſur plus d'une lieue en longueur, ſur une largeur indéfinie ; il comprend peut-être 5000 arpens de terres excellentes.

Dans tout cet eſpace, demandez à qui appartient la terre où vous êtes, c'eſt à Monſeigneur Comte d'A . . . . . C'eſt là réaliſation de ce conte bleu du *chat botté* ; on ſait que ce chat alloit devant M. le Marquis de *Karabas*, en diſant aux payſans : « *Bonnes gens qui fauchez*, ſi on vous » demande à qui ſont ces prés, & que vous ne » répondiez pas c'eſt à M. le Marquis *de Karabas*, » vous *ſerez hachés menu comme chair à pâté.* » Eh bien, toute la différence eſt que dans le conte les payſans en mentant n'étoient pas hachés, &

ici en disant vrai, en rendant hommage aux énormes propriétés de Monseigneur, ils sont dévorés tous vivans.

Et quel usage en fait *Monseigneur*? Aucun : ce qu'il garde, il le ruine : & ce qu'il ne voue pas à la destruction il le donne : le bon citoyen, M. *de Tolendal*, un des réformateurs nationaux, au moment où il a reçu sa patente *Nationale*, venoit de recevoir de l'Altesse Royale, en *pur don* aussi, un parc superbe, clos de murs, de 100 arpens peut-être, &c.

Vous vous croyez au bout des sujets de surprise & d'indignation? Point du tout; savez-vous ce qu'a fait *Monseigneur* devenu maître tout-à-la-fois de *Maisons*, monument du faste bâtisseur d'un Sur-Intendant des *Finances*, & du GRAND CHATEAU de *St. Germain*, si long-tems séjour des Rois, long-tems seul théatre de la magnificence Royale, long-tems honoré de la prodigalité opulente de *Louis XIV* dans sa plus grande splendeur. Son Altesse a trouvé l'édifice du financier trop petit, & celui de ses ancêtres trop gothique : elle a commencé par détruire le *grand château*, & au milieu des ruines par élever les fondemens d'un nouveau; les démolitions ont coûté 500,000 francs. Les *constructions* qui auroient peut-être coûté 50 millions sont restées suspendues par indigence aux premiers signes de l'orage qui a crêvé sur la *Bastille*, sur le *trône* & leurs accessoires : & tout en est là.

Je ne sais pas de combien cet article seul *des dissipations des Princes* a accru la *dette Nationale* :

mais il eſt évident que pour en ſoulager la Nation, pour l'aider à ſupporter cet effrayant fardeau, il faut, & au plutôt, y dévouer ces uſurpations dévorantes qu'elle a ſi chèrement payées ; il n'y en a point qui offrent une reſſource plus prompte que les *Maiſons Royales* voiſines de la capitale, avec les *forêts* qui les entourent. Celles-ci logeoient des cerfs jadis plus ſacrés que les idôles des *Druides*, & à qui l'on offroit de même journellement des hommes en ſacrifice : les cerfs ont ceſſé d'être des dieux : pourquoi donc *continueroit-on* de vénérer le faſtueux ombrage qui les récele ? Le moment n'eſt-il pas venu d'y introduire le jour, & la cognée ?

O vous, Roi, à qui vos vrais amis donneront certainement le conſeil de n'avoir plus déſormais d'autre guide, d'autre *premier Miniſtre* que votre cœur ; vous à qui la journée à jamais mémorable du 4 Février dernier aſſure une véritable gloire ; à qui la ratification volontaire de tant de ſacrifices impoſés à la Couronne, de tant de reſtitutions faites à la juſtice, à la raiſon, ont rendu plus d'autorité réelle, plus d'influence effective, plus de prépondérance *perſonnelle*, que ne vous en auroit jamais laiſſé dans ſon intégrité apparente cette Couronne ſurchargée des uſurpations de pluſieurs ſiècles, mais dont le titulaire n'étoit plus que le prête-nom, le premier eſclave du Comité *Miniſtériel* érigé à *Verſailles*, vendu à *Vienne*, &c ;

Chef d'un peuple qui n'a encore éprouvé de ſon changement d'état, de ſon affranchiſſement, que les ſecouſſes, les embarras, les terreurs inſéparables d'une grande révolution, je vous le

demande au nom de la Patrie qui ne vous est plus étrangère, au nom de la Justice que vous aimez, au nom de votre maison à laquelle vous transmettrez le trône le plus brillant de tout temps, & désormais le plus solide de l'*Europe*; concourez à l'expédient que j'indique ici; rendez ces domaines précieux à la subsistance des hommes, au soulagement de la Nation, & qu'une partie au moins des injustices des usufruitiers qui les ont usurpés soit payée par les superfluités qui en embarrassent la surface.

Qu'y perdrez-vous encore une fois? La légère, & souvent incommode satisfaction de promener des meutes de *courtisans*, de *chiens*, de *chevaux*, de *valets?* La conservation en devient d'ailleurs à-peu-près impossible dans le nouvel état des choses : le despotisme dévorant de la *chasse* dont ils étoient les supports étant abrogé, vous en auriez toujours les charges après en avoir perdu les funèbres plaisirs. Ce seroient des occasions de regrêts journaliers, si vous pouviez en éprouver de semblables sur ce sujet. En les sacrifiant aux besoins publics, vous ferez tout à la fois un acte de bienfaisance, & une restitution équitable.

Songez donc à qui réellement elles appartiennent : n'est-ce pas à ceux qui en ont fourni le prix? Et aux dépens de qui donc ont-elles été achetées? Depuis que les Ministres de *France*, sous le nom des Rois de *France*, se sont incorporés à la Nation pour extorquer, & dépenser son argent, ne doit-elle pas être *commune* avec eux pour les acquisitions faites avec cet argent? Quand on songe à ce qu'ont coûté les douloureuses, & extravagantes,

& inutiles magnificences enterrées dans toutes ces campagnes qu'elles ont *ſtériliſées;* quand on ſonge ſur qui, par quels expédiens, par quelles vexations a été arraché l'or qui s'y eſt fondu; peut-on conteſter *au peuple* le droit de les appliquer au payement des *dettes* dont il a été conſtitué caution, garant, par les mêmes mains ?

Chef, Roi, Pere de ce Peuple, réfléchiſſez donc que pluſieurs de ces immeubles ont été acquis en votre nom, au moment où le *déficit* étoit déjà incurable, où, ſous prétexte d'y ſuppléer, on multiplioit aux dépens, à la charge de la *Nation*, les manœuvres les plus folles, les emprunts les plus ruineux, les négociations les plus criminelles en un ſens que l'enfant de famille le plus diſſipateur, & le plus décrédité ait jamais imaginées. La *Nation*, la malheureuſe *Nation*, hypothéquée ſans le vouloir, ſans le ſavoir, n'a-t-elle donc pas le droit de *ſaiſir*, de *revendiquer* à ſon profit, ce qu'elle retrouve encore en nature de ce qu'elle en a déjà payé, ou de ce qu'il lui en reſte encore à acquitter ?

C'eſt encore en apparence une ſorte de ſpoliation exercée ſur vous; ſpoliation dont l'idée ſeule va révolter ce qui reſte encore autour de vous de courtiſans intéreſſés à s'y oppoſer ; ſpoliation d'autant plus douloureuſe, mais auſſi plus méritoire qu'on ſemble ne pas l'exiger. Leurs rugiſſemens vont peut-être étouffer ma voix : & tandis que les ſectateurs du Miniſtre qui ſe croira outragé réveilleront l'injuſte, l'indigne accuſation de mon dévouement au *deſpotiſme* &c., les vrais

fauteurs du despotisme me reprocheront avec fureur d'être l'ennemi de la *Royauté*.

Ils me feront un crime de demander à un Roi déjà si prodigue, diront-ils, de ses droits politiques envers le *Peuple*, de se dépouiller lui-méme de ses propriétés civiles, de consentir au dépouillement de *sa famille;* ils diront que les effets dont je provoque ici l'abandon sont un *patrimoine*, & non pas une dépendance de la Couronne.

Vous ne vous arrêterez point à leurs cris : vous lirez : vous discuterez ce que je vous observois dès le mois d'Octobre dernier sur la source de ces prétendues propriétés. Vous sentirez que votre famille désormais c'est le peuple, que les vrais freres de vos enfans ce sont les *François* en général. Les vingt-cinq millions que la Nation, malgré sa détresse, a résolu de vous donner pour revenu fixe, inaltérable, affranchi de toute comptabilité, affecté à votre seul entretien, au seul éclat de votre cour, à vos seules jouissances personnelles, vous paroîtront une compensation bien suffisante de ces jouissances étrangeres qui ne sont, après tout, que celles de vos courtisans.

Vous sentirez que si la Nation a pu, de votre aveu, avec votre sanction, s'approprier, appliquer à ses besoins les propriétés d'un corps nombreux dont elle n'avoit pas fourni les fonds, qui étoient dans ce corps le résultat des donations les plus volontaires, ou de l'industrie la plus active, ou de l'économie la plus intelligente, à plus forte raison peut-elle revendiquer des Domaines, ou usurpés sur elle sans équivalent, ou achettés avec

des trésors arrachés à sa misère, ou devenus depuis leur incorporation à la Couronne, des gages, des signes représentatifs bien insuffisans, & des trésors innombrables dont la perception, comme la dissipation, ont également accru ses malheurs, & des engagemens effrayans auxquels, depuis un siècle sur-tout, on ne cessoit de l'hypothéquer avec une prodigalité aussi légère que barbare. En pesant toutes ces considérations, le sacrifice que je vous propose ici cessera de vous paroître dur; & combien les hommages, les égards mêmes de la Nation, en adouciroient l'amertume.

Quant à vous, Princes, que la naissance a placés près du Trône, & que l'ordre de la nature peut y appeller, vos possessions ayant la même source que celles de votre aîné, je crois qu'on peut, sans scrupule, avec justice, vous inviter à la même renonciation. Votre vraie grandeur désormais doit consister à être les premiers Citoyens d'une Nation libre, & non pas à entasser dans vos Archives les titres d'une multitude d'acquisitions toutes iniques dans l'origine, toutes dérivées d'une prodigalité ruineuse pour le peuple, toutes flétries par le droit qu'il a de les regarder comme des usurpations faites sur lui, ou comme le fruit de la servilité corrompue, & corruptrice de l'ancien Gouvernement. La Nation, en pourvoyant avec sa générosité naturelle à la décence de votre entretien, peut sans doute comprendre dans l'aliénation des Domaines Royaux, les branches qui n'en ont été distraites que par un abus en votre faveur.

Si elle prenoit ce parti, elle ne feroit rien que d'équitable, rien que vous pussiez désaprouver,

vous à qui ſur-tout je m'adreſſe, & de qui dans le premier moment les réclamations ſeront peut-être plus vives, les plaintes plus amères; Prince, dont la retraite a certainement, en plus d'un ſens, épargné des embarras, & ſauvé des regrets à la Nation, mais dont l'exil volontaire, trop obſtinément prolongé, pourroit enfin vous en cauſer à vous-même; Prince, qui ayant ſubi le ſort des premières années de *Louis XII*, pourriez encore aſpirer à la gloire, à la douceur des dernières, ſi vous avez, comme lui, ſu profiter de la rude, mais utile éducation de l'infortune; Prince, que le *Peuple* eſt déſormais diſpoſé à abſoudre avec empreſſement des écarts du Comte d'*Artois*, ou plutôt de ſes Courtiſans, dès qu'elle pourra voir en vous un digne frère de *Louis XVI*; quand vous aurez annoncé par un retour patriotique, par une réſignation vraiment *Nationale*, le deſſein formé de vaincre l'eſpèce de fatalité qui ſemble condamner les hommes inveſtis du titre de votre apanage, à vivre malheureux, à mourir malheureux, à mourir ennemis de leur Patrie (1).

---

(1) Une très-grande ſingularité qu'on n'a pas encore remarquée, c'eſt que tous les Princes qui ont porté le nom d'*Artois*, ont été malheureux, & preſque tous artiſans de leurs infortunes par leur propre imprudence. A commencer par *Louis VIII* pour qui ce titre fut créé, après une vie orageuſe; & peu honorable ſous le règne de ſon père *Philippe-Auguſte*, il ne monta ſur le trône que pour y trouver une mort prématurée.

Son fils *Robert*, frère de *St. Louis*, héritier de ce

Comté, fut victime d'une valeur brillante, & indiscrète : il périt à la *Massoure* en *Egypte*, & fut cause du massacre général de l'armée *Françoise*. comme de tous les désastres de son malheureux frère.

Le neveu *Robert*, héritier de ce titre funeste, téméraire, emporté comme son prédécesseur, fut battu & tué par les *Flamands*.

Son petit-fils nommé *Robert* encore, & toujours Comte d'*Artois*, fut bien autrement à plaindre. Exclus de la succession qu'il revendiquoit, convaincu d'avoir *falsifié des titres* pour légitimer ses prétentions, il vit ses biens confisqués ; il se vit déclaré ennemi de l'Etat, & criminel de lèze-majesté : il joignit à ses autres fautes, à ses autres desastres, le crime d'une *Guerre civile* : employé & méprisé par les *Anglois*, il fut blessé comme son père, & son grand père, dans une défaite de ses troupes ; il en mourut « & » il aura toujours le malheur, dit le Jésuite *Daniel*, de » passer dans notre Histoire pour le premier, & le principal » auteur de toutes les calamités dont sa Patrie fut acca» blée pendant plus d'un siècle ».

Cette fatale dénomination a paru perdre sa malignité en se fondant, en s'éteignant en quelque sorte dans la nombreuse nomenclature des possessions accumulées de la Maison de *Bourgogne*. Le Comté d'*Artois* n'a point alors exposé ses maîtres à l'anathême qui y semble attaché, parce qu'il n'a pas eu de titulaire spécial ; mais ayant été renouvellé de nos jours avec éclat, nous pouvons nous convaincre qu'il n'a en quelque sorte rien perdu de sa malignité. C'est absolument la fatalité & la destinée du mot *Stuard*.

Alors M. le *Garde-des-Sceaux* a dit :

MESSIEURS,

» Le roi apporte lui-même aujourd'hui à ſon parlement, un édit qui ordonne l'ouverture des emprunts ſucceſſifs deſtinés, pendant la durée de cinq ans, à correſpondre à ſes engagemens, & à ramener l'ordre dans ſes finances.

» En aſſiſtant à votre délibération, ſa majeſté vient s'environner avec confiance de vos lumières & de votre amour. Elle veut écouter *vos avis* pour le bien de ſon état ; & avant de les avoir entendus, aſſez raſſurée par ſes intentions pour ne pas croire avoir beſoin d'employer ſon autorité, elle vous permet d'opiner *à haute voix* en ſa preſence.

» Vous venez, Meſſieurs, de donner au roi un témoignage récent & ſolemnel de l'obéiſſance que vous devez à ſes ordres ſuprêmes (1). Sa majeſté a reconnu avec ſatisfaction, dans l'enregiſtrement de la prorogation & de l'exacte perception d'un impôt que ſon cœur eſt impatient de remettre à ſes peuples, le zèle & la fidélité des magiſtrats qu'elle réintégra dans leurs fonctions au commencement de ſon regne. Avant de vous inſtruire du réſultat de ſes économies, & de vous expliquer l'objet de l'édit

(1) L'enregiſtrement de la prorogation du ſecond *vingtieme*.

dont vous allez entendre la lecture, le roi m'ordonne de répondre d'abord explicitement au vœu que vous lui avez porté, d'assembler les *Etats-généraux* de son royaume.

» Sa majesté, justement mécontente d'une demande que vous fondiez sur le prétendu défaut des pouvoirs que vous tenez d'elle, & qui sembloit avoir le caractere d'une réquisition, que les droits sacrés de son autorité répoussent & réprouvent, n'a pas voulu jusqu'à présent s'arrêter à cette question, pour ne se point distraire du but qu'elle se proposoit, & qu'elle veut atteindre. Mais la dignité du trône ne permet pas à sa majesté de garder sur cet objet un plus long silence, & le moment est enfin arrivé de coufronter les demandes des cours avec les principes de la monarchie. Sa majesté doit à la nation, à ses descendans, elle se doit à elle-même, de ne souffrir jamais que l'autorité que Dieu a mise dans ses mains, éprouve la plus légere altération, & qu'elle soit méconnue par ses propres officiers, qui en ont toujours été les premiers défenseurs.

» D'abord, Messieurs, il vous étoit facile de prévoir que la juste considération dont jouit le premier Parlement du royaume, propageroit la doctrine nouvelle & irréfléchie que vous adoptiez, & établiroit un concert dangereux entre vos principes & les réclamations des autres Cours de Justice du royaume. Cette commotion générale pouvoit vous préparer les regrets les plus amers, en excitant dans les es-

prits une fermentation très-contraire à vos vues.

» En blâmant l'exemple que vous donniez à ses tribunaux, sa majesté n'a point douté de votre retour aux vrais principes : ils sont gravés dans le cœur de tous ses sujets ; & s'ils pouvoient jamais s'y altérer, ce seroit dans son parlement de *Paris* que le roi devroit être sûr de les retrouver dans toute leur pureté primitive. Ces principes universellement admis par la Nation, attestent *qu'au roi seul appartient la puissance souveraine dans son royaume* ;

» *Qu'il n'est comptable qu'à Dieu seul de l'exercice du pouvoir suprême* ;

» *Que le lien qui unit le roi & la nation est indissoluble par sa nature* ;

» *Que des intérêts & des devoirs réciproques entre le roi & ses sujets, ne font qu'assurer la perpétuité de cette union* ;

» *Que la nation a intérêt que les droits de son Chef ne souffrent aucune altération* ;

» *Que le roi est chef souverain de la nation, & ne fait qu'un avec elle* ;

» *Enfin, que le pouvoir législatif réside dans la personne du souverain, sans dépendance & sans partage.*

» Tels sont, Messieurs, les principes invariables de la Monarchie *françoise*. Le Roi ne les a point puisés dans une source qui puisse être suspecte à son parlement. Sa majesté les a trou-

vés littéralement consacrés dans votre arrêté du vingt mars mille sept cent soixante-six, dont je ne fais que vous répéter ici les paroles.

» Il résulte de ces anciennes maximes nationales, attestées à chaque page de notre Histoire, qu'au roi seul appartient le droit de convoquer les *Etats-généraux* ; que lui seul peut juger si cette convocation est utile, ou nécessaire ; qu'il n'a besoin d'aucun pouvoir extraordinaire pour l'administration de son Royaume ; qu'un roi de *France* ne pourroit trouver dans les représentans des trois Ordres de l'état, qu'un conseil plus étendu, composé des membres choisis d'une famille dont il est le chef, & qu'il seroit toujours l'arbitre suprême de leurs représentations, ou de leurs *doléances* (1).

(1) Ce principe est incontestable : en *Angleterre* même le roi rejette ou approuve *arbitrairement*, sans donner de motifs, les projets le plus solemnellement adoptés par les *deux chambres* ; & cependant ces chambres ont des pouvoirs encore plus étendus que les *états-généraux* de *France*.

Mais le grand avantage (on pourroit dire la grande supériorité) de ces assemblées, consiste en ce que la discussion, & une discussion publique, y précédant toujours les décisions, il est difficile, presqu'impossible même, hors dans les tems de troubles, de discordes civiles, que le roi & son conseil, instruits par ces *débats* du vœu commun, & de ce qui tend au vrai bien de l'état, refusent de s'y conformer : le souverain n'en est pas moins absolu : mais il dé-

» Cette prérogative de la couronne que vous avez tous fait, Messieurs, le serment de défendre, suffira toujours au roi pour n'envisager les états-généraux de son royaume, que comme *les grands jours* de l'amour des françois pour leur souverain. Sa Majesté ne redoutera donc jamais de se voir à la tête d'une nation qu'elle aime, dont elle est aimée, & sur laquelle son auguste famille règne depuis huit cens ans,

» Eh ! N'est-ce pas, Messieurs, la bonté paternelle avec laquelle le roi a voulu se rapprocher de sa Nation, qui vous a suggéré à vous-mêmes la pensée de solliciter les *états-généraux* ? c'est sans aucun réclamation antérieure, que sa majesté a appellé, de son pro-

---

fere volontairement à la raison, à la justice, comme la nation lui défere à lui-même.

C'est ce que disoit le célebre *l'Hopital*, en ouvrant les états *d'Orléans* en 1560. » Il ne faut point écouter ceux » qui prétendent qu'il n'est pas de la dignité d'un roi de » convoquer les états : *car qu'y a-t-il de plus digne d'un roi que* » *de rendre justice à ses peuples?* Et, quand le peut-il faire » plus facilement que quand il donne à tous la permission » d'exposer leurs sujets de plaintes, avec une entiere li- » berté, publiquement, & dans un lieu où l'imposture & » l'artifice ne peuvent se glisser? »

Je reviendrai sur cet article quand je traiterai spécialement celui des *états-généraux*.

pre mouvement, les *Notables* de son Royaume autour du trône, pour les consulter sur ses projets d'administration, & sur les besoins de l'état.

» Depuis plus d'un siècle & demi, cet usage national étoit tombé en désuétude. Sous les deux plus longs règnes de la Monarchie ; & quoiqu'on eût vu sous deux minorités des orages très-alarmans ; quoiqu'on eût vu sous ces deux règnes de grans changemens, & de grandes révolutions, des impositions auparavant inconnues, des factions, des batailles perdues, l'ennemi dans l'intérieur du royaume, des désastres publics de tout genre ; aucune voix ne s'étoit élevée, durant un si long iutervalle, pour réclamer les conseils d'une partie de la nation dans ces momens de crise ; & cette grande pensée attendoit pour éclore, que le zèle du bien public dont le roi est animé, vint devancer le vœu de ses peuples.

» A peine le roi a-t-il réuni les *notables* de son royaume, qu'il leur a proposé, par la seule inspiration de sa bonté, d'établir dans toute la *France*, des *assemblées provinciales*, qui lui seront plus utiles sans doute que n'ont jamais pu l'être les *états-généraux*. Ce nouveau lien d'intérêts, toujours subsistant entre le monarque & les peuples, a été béni dans tout le royaume, comme un grand bienfait national, qui suffiroit pour immortaliser le règne de sa majesté.

» Des faits si récens attestent assez combien le roi aime à communiquer avec sa nation. Mais plus le roi se montre bon, quand il se livre aux seuls mouvemens de son cœur, plus il saura se montrer ferme quand il pourra entrevoir que l'on abuse de sa bonté pour contester ses droits, ou pour exercer sur ses résolutions quelque apparence de contrainte.

» Après cette réponse que le roi devoit à vos remontrances & à vos arrêtés, Messieurs, sa majesté veut faire connoître à son parlement quelques détails sur les économies, & les bonifications qu'elle vient d'opérer, & le convaincre de la certitude qu'elle a de subvenir à toutes les dépenses nécessaires, sans manquer à ses engagemens.

» Toute la nation est témoin des retranchemens, & des sacrifices, qu'a faits le roi pour rétablir l'ordre dans ses finances, ainsi que des mesures qu'il prend pour le perpétuer. La rigueur des économies est telle, Messieurs, que vous n'eussiez pas osé la demander vous-mêmes. Le compte des finances, que sa majesté a promis de faire publier tous les ans, va paroître dans les commencemens de l'année prochaine ; & chaque année il sera perfectionné par les précautions que sa majesté a ordonnées pour fixer & réduire les dépenses de tous les départemens.

» Le roi a arrêté que le compte particulier du département de la *guerre*, le plus dispendieux

de tous, & le plus susceptible de réformes, seroit publié à part chaque année, par le conseil de la guerre, qui va porter la lumière & l'économie sur tous les détails.

» Sa majesté n'a encore que des aperçus généraux sur les départemens si importans de la *guerre* & de la *marine*. Mais déja le roi est assuré d'y trouver environ *vingt-cinq millions* d'économie, sans diminuer ses forces pour le double service de terre & de mer.

» La retenue à laquelle le roi s'est déterminé à regret, pendant cinq années, sur les pensions, & qui est un impôt qu'il se voit obligé d'établir sur ses propres bienfaits, excédera *cinq millions*. Les retranchemens sur les *écuries du roi*, montent au-delà de *trois millions*.

» Les dépenses de la maison du roi & de la famille royale ont déja subi un retranchement de plus de *deux millions ;* & celles de la maison de la reine ont été diminuées de *neuf cens mille livres*, par un travail personnel de cette auguste princesse, qui, en ordonnant cette réduction prompte & volontaire, s'est empressée de marquer son zele pour le bien public.

» Les bureaux du conseil, ou les bureaux particuliers des finances ont fourni au roi une économie annuelle de *sept cens mille livres*.

» La dépense des *bâtimens* sera diminuée, au moins d'*un million*, dès l'année prochaine, &

ramenée, comme toutes les autres, au niveau des besoins réels. Les arrangemens arrêtés avec la recette générale, les fermiers & les régies, ont produit une bonification de *trois millions*. Les conventions stipulées avec les administrateurs de la *poste aux lettres*, & de la *poste aux chevaux*, indépendamment des dédommagemens passagers qu'elles nécessitent, augmentent le revenu du roi, au moins d'*un million*.

« Si l'on ajoute à ces bonifications & à ces réformes, les économies qui frappent sur des parties moins importantes, mais qui font masse par leur réunion; si l'on y ajoute une réduction de neuf millions qu'on a retranchés des dépenses imprévues; si on y ajoute enfin les réformes qui vont être faites sur tous les détails qui en seront susceptibles, il sera évident qu'en suivant le même systême d'ordre & d'économie, dont les effets sont incalculables, le roi surpassera, d'une maniere fort supérieure aux espérances de la nation, les ressources qu'il comptoit trouver dans l'économie.

» Il est vrai, Messieurs, que tous les bénéfices en ce genre, ne sont pas effectifs pour le premier moment. Il est vrai encore que certains retranchemens exigent des remboursemens, qui les rendent d'abord plus onéreux que profitables au trésor public. Mais il n'en est pas moins démontré que ce béuéfice sera, dès l'année prochaine, assuré pour plus de *cinquante millons*, & qu'il doit s'élever encore au-dessus de cette somme dans les années suivantes.

» Je m'arrête ici, Messieurs, je ne peux plus me défendre d'une réflexion qui m'attendrit. Je m'estime heureux dans ce moment d'être l'organe de cette promesse du roi; & je regarde comme le plus beau jour de ma vie, celui où je peux annoncer à la nation, avec la plus ferme assurance, un si grand bienfait de son souverain.

» Pour donner à ses peuples une nouvelle preuve de son amour. sa majesté veut que l'on procede à la perception plus exacte des *vingtiemes*, avec une modération qui rendra l'augmentation de cet impôt plus lente, & moins productive. Mais le roi ne regrettera jamais les tempéramens que lui suggérera sa bonté, pourvu qu'il puisse remplir ses engagemens envers les créanciers de l'état.

» L'accroissement du revenu public ne peut donc être que progressif. L'augmentation de l'impôt ne sera effective pour le trésor public, qu'à la fin de l'année 1788. Les préparatifs de guerre, auxquels le roi s'est vu récemment obligé, pour assurer la conservation de la paix, ont encore augmenté les besoins & les dépenses de l'année courante, & ils nécessiteront un équivalent de fonds pour le remplacement. Toutes ces considérations & ces causes réunies ont obligé sa majesté d'élever le premier emprunt qui va s'ouvrir. au-dessus de ceux qui le suivront.

» Ces emprunts ont été annoncés durant les délibérations

délibérations de l'assemblée des notables; & le roi déclare aujourd'hui qu'ils se renouvelleront chaque année *pendant cinq ans*. Au défaut d'emprunt, il eût fallu nécessairement recourir à des diminutions, dont la nécessité la plus absolue est toujours une source amere & féconde de regrets, d'injustices, & de malheurs, sous quelques noms qu'on les déguise.

» Le seul inconvénient seroit que ces emprunts ne répondissent pas aux besoins réels; mais tous les calculs certifient que leur quotité les surpassera; & pour lors l'excédent sera employé à diminuer les services particuliers qui alimentent le trésor royal, & à éteindre les anticipations qui l'épuisent. L'emploi de ces excédens, s'ils ont lieu, sera connu par le compte publié annuellement, qui en énoncera l'application.

» Par la nature & l'étendue des engagemens de l'état, il est prouvé à sa majesté, que, sans sacrifier l'avenir au présent, des emprunts successifs employés à la libération du royaume, sous l'inspection immédiate de la *chambre des comptes*, & combinés de maniere à s'éteindre graduellement les uns par les autres, ne seront point une nouvelle charge pour la nation. Le roi fixera chaque année le taux de ces emprunts & il en déterminera la forme de la maniere la plus satisfaisante pour les prêteurs.

» Le plan adopté par le roi, pour rétablir l'ordre & commencer la liquidation de l'état,

exige pour ſon parfait développement, une période de *cinq années*. Toutes les opérations de finances ſont réglées conformement à ce calcul. C'eſt dans *cinq ans* que doivent expirer les baux & les régies. C'eſt pour la durée de *cinq ans* que le roi a prorogé le ſecond vingtieme, qui étoit déja établi juſqu'en 1790. C'eſt pour *cinq ans* qu'il a ordonné une retenue relative ſur les penſions.

» Ces divers plans de ſa majeſté, qui ſe rapportent tous à une véritable unité de principes & de vues, ſont dévelopés dans le préambule de ſon édit, avec une clarté & une loyauté qui doivent inſpirer une confiance univerſelle. Ainſi la fortune publique ſera évidemment aſſurée pendant ces ciuq années; & dans cet intervalle, les économies ſe perfectionneront, & produiront tous les bénéfices qu'il eſt poſſible d'eſpérer ſans illuſion.

» La répartition égale des vingtiemes aura été établie par les aſſemblées provinciales. Des améliorations utiles auront été exécutées ſans ſurcharger les peuples, dans toutes les branches des revenus publics. Et avant que cette période de la régénération des finances ſoit révolue, Meſſieurs, le roi ſe propoſe de communiquer à la nation aſſemblée tout ce qu'il aura fait pour ſon bonheur, & les meſures qu'il aura priſes pour le rendre durable.

» Ce ſera au milieu des *Etats-généraux* de ſon royaume, que ſa majeſté, entourée de ſes

fidèles sujets, pourra leur présenter avec confiance le consolant tableau de l'ordre établi dans ses finances, de l'agriculture & du Commerce réciproquement encouragés sous les auspices de la liberté, d'une Marine redoutable, de l'armée régénérée par une constitution plus économique & plus militaire, des abus détruits, d'un nouveau port formé dans la *Manche* pour assurer la gloire du pavillon *françois*, des loix réformées, de l'éducation publique perfectionnée & florissante, du soulagement des peuples préparé par les nobles sacrifices du souverain; enfin de tous les établissemens destinés à rendre indépendans des hommes, & stables comme la loi, les divers genres de bien qui doivent perpétuer dans cet empire la félicité publique.

» Le grand acte de législation que le roi vient de vous annoncer, Messieurs, pour accorder un état civil à ceux de ses sujets qui ne professent pas la religion catholique, va concourir avec ses plans d'administration, dont vous venez d'entendre le développement, à la splendeur de la *france*, & au bonheur des peuples. Le législateur, en observant les abus qui invoquent le remède des loix, a vu qu'il falloit nécessairement, ou proscrire de ses états la portion nombreuse de ses sujets qui ne professe pas la religion catholique, ou lui assurer une existence légale. Dans une pareille alternative l'opinion du roi n'étoit pas difficile à prévoir; & sa sagesse ne pouvoit hésiter que sur le choix des moyens.

» Le roi a concilié, dans la nouvelle loi,

les droits de la nature avec les intérêts de ſon autorité & de la tranquillité publique. Sa majeſté ne veut point d'autre culte public dans ſon royaume que celui de la religion *catholique*, *apoſtolique*, & *romaine*. Cette religion ſainte dans laquelle le roi eſt né, ſous laquelle le royaume a été floriſſant ſera toujours la ſeule religion publique, & autoriſée dans ſes états.

» Sa Majeſté preſcrit les formes légales qui doivent conſtater la naiſſance, les mariages & la mort de ſes ſujets *non catholiques* ; & elle borne ſa juſtice à leur égard à ces facultés primitives, qui ſont un droit ſacré de la nature, plutôt qu'un bienſait abitraire de la loi.

» Toute la partie éclairée de la nation ſollicitoit depuis long-tems cette loi, que ſa majeſté n'a ſouſcrite qu'après les plus mûres délibérations. Aux grans avantages qui doivent en réſulter pour la population, pour l'agriculture, pour le commerce & pour les arts, ſe joindra encore celui de ne plus voir de contradiction entre les loix & la nature, entre les loix & les jugemens des tribunaux, enſin entre les ſuppoſitions des ordonnances, & l'évidence invincible des faits. Les ſujets non catholiques du roi, ſeront protégés par des loix qui aſſureront leur état ſans les rendre dangereux; & la ſage tolérance de leur réligion, ainſi reſtrainte aux droits les plus inconteſtables de la nature humaine, ne ſera point confondue avec une coupable indifférence pour tous les cultes.

» Mais pour ne laiſſer aujourd'hui, Meſſieurs, aucune de vos réclamations ſans réponſe, ſa majeſté veut vous communiquer avec bonté les motifs qui l'empêchent d'acquieſcer aux vœux que vous avez portés aux pieds de ſon trône, en faveur du parlement de *Bordeaux*. Les principes généraux ſur leſquels ſont fondées vos reſpectueuſes repréſentations, ne ſauroient s'appliquer aux circonſtances actuelles.

» D'abord, Meſſieurs, une *tranſlation* ne préſente aucune irrégularité. Le roi n'a point interrompu l'exercice de la juſtice, en tranférant ſon parlement de *Bordeaux*, en corps de cour, dans l'une des villes de ſon reſſort, avec toute la plénitude de ſes fonctions. Nos ſouverains ont ſouvent aſſigné diverſes réſidences à cette même cour; & elle n'a vu juſqu'à préſenr aucune infraction à la capitulation de *Guienne*, dans les ordres du roi qui l'ont éloignée pendant pluſieurs années de la capitale de cette province.

» Mais cette compagnie, qui ſemble vouloir ainſi diſputer à ſon ſouverain, le droit de la tranſférer quand le bien de ſon ſervice l'exige, ſe croit-elle donc autoriſée à exercer ſes fonctions, ſans la participation du roi, & à ſe transférer elle-même hors de la ville de *Bordeaux* ? Il eſt difficile de ne pas lui attribuer cette étrange inconſéquence, quand on lit les divers arrêtés qu'elle a publiés. Une pareille prétention n'a beſoin que de ſe manifeſter pour être confondue.

» Puisque vous n'avez vu d'abord, Messieurs, dans cette translation également sage & légale, qu'une acte *purement arbitraire*, des réflexions plus approfondies vous convaincront que l'autorité se devoit à elle-même un tel exercice de ses droits, & qu'elle a dû donner au parlement de *Bordeaux* cette marque publique de son mécontentement.

» Ce parlement n'a pas osé s'élever ouvertement contre le vœu unanime du royaume qui demande les *assemblées provinciales*; mais il a prétendu qu'il ne pouvoit pas vérifier l'édit de leur établissement jusqu'à ce que le roi eût fait présenter à l'enregistrement le réglement définitif qui doit en déterminer la forme, & en régler les facultés.

» Le Roi a déja publié un réglement provisoire pour les *assemblées provinciales*, & il a déclaré qu'il le consacreroit irrévocablement par l'enregistrement dans ses cours, lorsque l'expérience de quelques années en auroit garanti les dispositions. Une circonspection si paternelle ne sembloit devoir exciter dans la magistrature que des applaudissemens, & des hommages de reconnoissance.

» Sa Majesté a considéré en effet, que ces assemblées naissantes, & soumises à des essais incertains, n'étoient pas encore susceptibles d'une constitution invariable; que formées d'abord par le choix du roi, elles avoient besoin de se renouveller par des élections, pour recevoir leur

forme morale & représenter le vœu des peuples; qu'il ne falloit pas se priver des lumieres de l'expérience, en adoptant avec précipitation un réglement exposé à toutes les représentations des *assemblées provinciales*; Que deja les observations & les demandes des provinces & des parlemens, n'étoient pas uniformes; Enfin que dans trois ans, les *assemblées provinciales* auroient leur organisation, & que le législateur devoit s'être assuré des bons effets d'un réglement public, avant de lui donner sans nécessité la sanction des loix.

» Vous avez senti, Messieurs, la sagesse & l'évidence de ces considérations. Les mêmes observations ont suffi pour rassurer le parlement de *Rouen*. Vous n'avez vu aucun piège caché dans la prudence du gouvement, & vous n'avez point montré à votre Roi certe méfiance offensante, qui calomnie ses intentions, en méconnoissant ses bienfaits.

» Loin d'imiter l'exemple de soumission & de confiance que vous lui avez donné, le parlement de *Bordeaux* a répondu à l'edit & aux ordres réitérés du Roi, par un *arrêt de défense*, qu'il a fait signifier aux *assemblées provinciales*, de se former dans son ressort. C'est un attentat également contraire à la raison, au bien public, au respect dû à Sa Majesté, & à l'obéissance qu'elle a droit d'attendre de ses Tribunaux.

» Quand nos Rois ont établi les Parlemens, Messieurs, ils ont voulu instituer des Officiers chargés de la distribution de la justice & du maintien des Ordonnances du royaume, & non pas

élever dans leur Etats une puissance rivale de l'Autorité Royale.

» Sa Majesté examinera avec l'amour de la vérité qui la caractérise, les remontrances que son Parlement de *Bordeaux* vient de lui adresser ; mais c'est de sa seule soumission aux ordres qui lui ont été notifiés, que cette Compagnie doit attendre le retour des bontés du Roi. ».

Après ces discours on a procédé à la lecture des édits. Le préambule de celui d'*Emprunt*, indépendamment des vues sages, & consolantes déja présentées par M. le *Garde-des-Sceaux*, & des promesses générales qu'il faut toujours bien faire, quand on *emprunte*, offre des combinaisons réfléchies, qui prouvent avec quelle profondeur il a été médité, & des assurances solemnelles qui ne doivent pas être indifférentes aux créanciers présens, & futurs, de l'état.

» Du moment, dit le Monarque, où la situation de nos finances nous a été véritablement connue, nous n'avons cessé de nous occuper de la recherche & de l'emploi de tous les moyens qui pouvoient rétablir l'ordre & l'équilibre entre la recette & la dépense; & nos peuples ont eu lieu de reconnoître qu'aucun sacrifice ne nous a coûté pour y parvenir.

» Mais les économies les plus multipliées ne peuvent procurer sur le champ tout le produit

qu'elles promettent; plusieurs ne sont qu'éventuelles ou successives, & quelques-unes nécessitent des remboursemens, qui, dans le moment, les rendent plus coûteuses que profitables.

» D'un autre côté, notre amour pour nos peuples, nous éloigne de toute proposition de nouveaux impôts, tant que nous pouvons espérer d'autres ressources; & toute opération qui pourroit altérer la fidélité de nos engagemens nous est encore plus sévèrement interdite, non-seulement parce que nous compterons toujours l'obligation de les remplir religieusement, comme un de nos devoirs les plus sacrés, mais encore parce que la fortune des particuliers se trouvant liée à la fortune publique, il est impossible que celle-ci éprouve la plus légère secousse, sans que le contre-coup se fasse sentir jusqu'aux extrémités de notre royaume, & attire sur toutes les classes de nos sujets une foule de maux, dont avec l'aide de la protection Divine, & les efforts infatigables de notre tendresse pour eux, nous espérons les préserver.

» Il est donc indispensable de recourir encore à quelques emprunts; mais si ces emprunts ne pourvoient qu'au besoin du moment; s'ils n'embrassent pas le présent & l'avenir; s'ils n'annoncent aucun systême de libération, ni aucun terme pour l'opérer; s'ils ne présentent qu'un soulagement momentané pour nos finances, on ne verra en eux qu'une nouvelle dette, dont

l'accroissement prévu nécessaire ne sera pas déterminé, & le Trésor royal continuera à éprouver cette gêne habituelle, avec laquelle les meilleures entreprises sont difficiles à exécuter & toutes les réformes impossibles.

» Nous avons jugé en conséquence qu'il étoit de notre sagesse d'étendre tout-à-la-fois notre prévoyance à toutes les années, pendant lesquelles les emprunts seroient nécessaires. Il est utile au crédit public & à la tranquillité des créanciers de l'état, que le terme & le montant des emprunts qui peuvent encore avoir lieu soient connus; il est intéressant pour tous nos sujets, qu'il ne reste aucune incertitude sur l'exactitude de tous les payemens ; & il est possible de trouver un principe de libération dans des emprunts graduels & successifs bien combinés, qui après avoir commencé par éteindre les anciens, finissent par s'éteindre eux-mêmes, sans être comme les emprunts passés, le principe d'une nouvelle imposition.

» En considérant en effet que *cent millions* de nos revenus vont être engagés au service de pareille somme de rentes viageres ; que ces revenus sont bonifiés successivement de plus de *cinquante millions* d'économies; que par le dernier réglement que nous venons de publier sur les pensions, le fonds total qui s'étoit élevé de *vingt-sept à ving-huit mllions*, a été invariablement fixé à *quinze* ; qu'enfin parmi les dépenses dont est chargé notre trésor royal, il y en a pour *trente millions* qui ont un terme,

& plusieurs même un terme très-peu éloigné, il nous a paru démontré qu'en comptant les augmentations de recette que peut produire la réforme de nos finances, notre trésor royal devoit profiter, soit par diminution de ses charges, d'ici à un certain nombre d'années, de plus de *cent millions*, & un jour même de plus de *deux cens*.

» D'après cet apperçu, nous avons jugé que tous nos efforts devoient, en maintenant les mêmes principes de sévérité & d'économie, tendre à atteindre, s'il étoit possible, sans convulsion, & sans secousse, cette époque qui ne peut être très reculée & qui doit remettre infailliblement le niveau entre la recette & la dépense.

» Nous n'avons point été arrêtés dans ce systême de libération, par la considération que nos revenus se trouvant presque tous engagés, nous semblions ne présenter aucune sûreté, aucun gage à de nouveaux créanciers. Une très grande partie des emprunts que nous nous proposons, devant être employée à éteindre les emprunts remboursables, il n'en résultera pour cette partie aucune surcharge pour nos finances; & à l'égard de la portion qui excédera ces remboursemens, l'hypothèque n'en est pas plus incertaine, puisque suivant tous les calculs de la probabilité, la masse des extinctions, sur près de *deux cens millions* de dépenses qui ont un terme, doit couvrir les arrérages des emprunts des deux premières années, les surpasser dans la troisieme, & enfin leur

devenir tellement ſupérieure, que les emprunts eux-mêmes puiſſent être diminués & leur dégradation devenir un ſigne non équivoque de la diminution progreſſive de la dette.

» Un avantage non moins précieux que nous eſpérons retirer de cette combinaiſon, c'eſt que les emprunts ainſi annoncés d'avance, ſe feront néceſſairement à des conditions plus avantageuſes, & notre crédit s'affermiſſant de jour en jour, il nous ſera poſſible d'eſpérer que par l'accroiſſement de la circulation, le taux actuel de l'intérêt de l'argent baiſſera, en ſorte que des emprunts moins défavorables, ſuccédant à des emprunts plus onéreux, ſe réuniront encore à toutes les autres cauſes de libération pour en aſſurer les progrès.

» Une ſeule crainte a dû nous occuper en nous propoſant de ſuivre ce régime ſalutaire: c'eſt qu'une guerre ne vînt en interrompre le cours; mais indépendamment de ce que nous avons la douce ſatisfaction d'annonçer à nos Peuples que nous ſommes aujourd'hui raſſurés à cet égard; indépendamment de ce qu'un des préſervatifs des plus certains contre la guerre, eſt de faire voir qu'un ſyſtême ſuivi va faire évanouir l'embarras que nos finances ont éprouvé, nous nous ſommes propoſés encore dans notre ſageſſe d'y pouvoir d'une manière plus ſpéciale.

» Nous avons réſolu en conſéquence, en cas de guerre, d'en ſéparer les dépenſes de nos

dépenses ordinaires, de manière que l'excédent de dépense qu'elle pourroit entraîner, alimenté, soit par des emprunts particuliers soutenus par des impôts qui s'éteindroient avec eux, soit par d'autres secours extraordinaires, ne puissent jamais, sous aucun prétexte, & dans aucun cas, être confondus avec nos dépenses ordinaires; & c'est pour arriver à cet ordre que nous nous appliquerons sans cesse à accélérer le jour heureux où nous pourrons remettre à nos Peuples le second Vingtième, ou quelqu'impôt équivalent, afin que, destiné à servir à ces besoins extraordinaires, & tenu, en quelquelque sorte, en réserve, il devienne une ressource toujours subsistante pour un tems de calamité.

» Nous n'avons pas craint davantage que nos peuples doutassent de la sincérité & de la stabilité de nos intentions; la précaution que nous venons de prendre par la publicité que nous entendons donner tous les ans à notre administration & à nos dons, nous a paru devoir être, pour eux, un garant assuré de la fermeté de nos résolutions, & des mesures que nous prenons contre toutes les surprises que l'on pourroit faire à notre religion & à notre bienfaisance.

» Enfin, pour affermir encore davantage la confiance, nous avons voulu que la partie qui est destinée à des remboursemens, soumise dès le moment à l'inspection des *Magistrats de notre chambre des Comptes*, ne laissât aucun doute

ſur l'emploi auquel elle eſt deſtinée, en même tems que le compte qui ſera publié tous les ans de nos recettes & de nos dépenſes, fera connoître à nos peuples qu'aucune charge n'eſt reſtée ſans être acquittée, & aucun engagement ſans être rempli.

» Après avoir pris toutes ces précautions, il ne reſtoit à notre ſageſſe que de régler, de la maniere la plus convenable, la proportion, la durée & la forme de ces emprunts.

» Quant à la proportion, nous l'avons calculée ſur les beſoins que préſente la ſituation actuelle de nos finances; & ſi les produits incalculables de l'ordre & de l'économie rendent encore, comme nous l'eſpérons, une partie de ces emprunts inutile, nous ne regretterons pas de les avoir portés au-delà de l'abſolue néceſſité, puiſqu'indépendamment de l'avantage de ne laiſſer aucune incertitude ſur la ſuffiſance des moyens auxquels nous avons recours, nous emploirons l'excédent à éteindre, au moins en partie, ces anticipations ruineuſes dont il a été impoſſible de ſe paſſer juſqu'à préſent, & qui, abſorbant tous les capitaux & les rendant plus rares, ont par conſéquent auſſi rendu les emprunts publics plus difficiles, & plus chers.

La proportion de ces emprunts a dû être plus forte cette année, tant parce que les extinctions & bénéfices ſont moins ſenſibles, que parce que les préparatifs de guerre auxquels nous avons été contraints, ont exigé des dépenſes

auxquels nos revenus ordinaires ne pouvoient ſatisfaire : elle ſera moindre les années ſuivantes, & diminuera d'année en année, de maniere que les emprunts néceſſaires ſeront réduits au plus à ſoixante millions en 1792, après laquelle nous eſpérons, qu'au moyen des extinction ſucceſſives dont nos finances auront profité, & de certaines réformes importantes qui ne pourront avoir lieu qu'à cette époque, ils deviendront entierement inutiles.

» Quant à la forme de ces emprunts, nous aurions deſiré ne plus recourir, dès cette année à celle des *rentes viageres*; mais forcés de céder, pour le premier de ces emprunts, à la circonſtance, nous nous ſommes attachés cependant à prévenir, autant qu'il étoit en nous, les dangereux effets de ce genre d'emprunt, en offrant aux prêteurs la faculté de prêter avec remboursement, ou de conſtituer à rentes viageres; de maniere que le pere de famille qui veut conſerver & revoir ſes capitaux, & l'homme iſolé qui veut augmenter ſes jouiſſances, puiſſent également être admis dans l'emprunt.

» Telles ſont les vues que nous nous ſommes propoſées & que nous voulions faire connoître à nos ſujets.

Nous les avons adoptées d'autant plus volontiers, que ſans nouveaux impôts, ſans néceſſité d'en établir, ſans que les intérêts à payer ſoient une nouvelle ſurcharge, nous aurons par une adminiſtration économique & combinée

de nos revenus, pourvu pendant les années qui paroiſſent les plus difficiles, aux dépenſes indiſpenſables & à l'acquit de nos engagemens. Nous nous ſerons auſſi mis en état de préparer & d'opérer l'heureuſe révolution que nous nous propoſons dans nos finances; & quelle ſatisfaction n'éprouverons-nous pas, *lorſqu'avant l'année* 1792, nous pourrons montrer à la nation aſſemblée, comme nous nous le propoſons, que l'ordre eſt rétabli; que les emprunts ne ſont plus néceſſaires; que la libération de l'Etat peut marcher avec aſſurance, & qu'enfin il n'eſt ni ſacrifices, ni ſoins qui aient pu nous coûter, pour aſſurer la proſpérité intérieure de notre Empire. A CES CAUSES, &c.

Le diſpoſitif de l'édit préſente pour cet emprunt une combinaiſon nouvelle, & propre à exciter la confiance, ainſi que l'empreſſement du public. Il y en aura *cinq* ſucceſſifs, d'année en année, juſques en 1792, mais dont la quotité ira toujours en décroiſſant. Le premier, celui qui portera le nom de *1788*, quoi qu'ouvert dès à préſent, eſt de 120 *millions*; il ſera au choix des *prêteurs* de prendre des conſtitutions en *rentes perpétuelles* à *cinq pour cent*, ou des obligations à *quatre pour cent* rembourſables dans le cours de *vingt années* : les unes, & les autres exemptes de toute retenue ſur les *arrérages*.

Ces conditions ſont ordinaires; mais ce qui peut les rendre tentantes, c'eſt l'adoption de la méthode déja uſitée en *Angleterre*, des RENTES VIAGERES à diſtribuer par la voie du ſort,

ce

ce qui réunit la triple amorce de *l'intérêt courant*, de l'augmentation *viagere*, & des *lotteries*.

Il y a vingt mille lots, dont un de *quarante mille livres* de rente, UN de 30, UN de 20, DEUX de 10, CINQ de 8, DIX de 5, TRENTE de 4, CINQUANTE de 3, & ainsi de suite, le nombre des lots croissant toujours en raison de la diminution des sommes, jusqu'à 120 liv, dernier terme de cette diminution, qui fera encore DIX-HUIT MILLE heureux.

Et pour derniere facilité les prêteurs auront dans tout le cours de l'année 1788, celle de convertir leur premier titre en *rentes viageres* à 8 pour 100, sur une tête, ou 7 sur deux. Il seroit difficile à la détresse emprunteuse d'émouvoir la cupidité préteuse par un appas plus puissant : car le porteur d'une reconnoissance de *mille livres*, qui auroit eu le bonheur de gagner au tirage un des dix-huit mille billets fortunés, & qui convertiroit ensuite sa créance en rente viagere sur sa tête, s'assureroit 200 liv. de revenu; par conséquent il auroit placé son argent à *vingt pour cent*.

Si cet avantage excessif semble d'abord propre à motiver la défiance de la partie opulente du public, & les plaintes du reste contre la facilité apparente de l'administration, une idée présentée dans le préambule, & indiquée dans les discours que l'on vient de lire, est faite pour justifier celle-ci, & pour dissiper tous les murmures, ainsi que les inquiétudes. Il est sûr

que cet arrangement, indiſpenſable pour l'inſtant, puiſqu'il faut de l'argent, ne peut être onéreux aux peuples; du moins loin d'empirer leur ſort, il prépare, il cautionne des facilités pour l'améliorer très-promptement.

Le Roi, & ſon Miniſtre garantiſſent une économie ſur les revenus actuels, déja portée à plus de *Cinquante millions*, & ſuſceptible d'accroiſſement: il eſt donc vrai que non-ſeulement les arrérages de l'emprunt ouvert en ce moment, & ceux des mêmes opérations arrêtées pour les quatre années prochaines, ſe trouveront acquittés, ſans augmenter les charges actuellement exiſtantes; mais même leur excédent, ainſi que celui des emprunts & des économies futures, pourra être employé à les alleger. Jamais l'adminiſtration, en demandant de l'aſſiſtance, n'a tenu un langage plus raiſonnable, & plus plauſible.

Des cenſeurs importuns murmurent, dit-on, entre leurs dens, que jamais auſſi les préambules n'ont été denués de beaux tableaux; qu'en..., en..., en... il y en avoit de bien conſolans; qu'en 1784, ſur-tout on avoit affiché clairement une liquidation générale de 1200 millions, répartie en colonnes ſur le papier, avec une évidence infiniment ſatisfaiſante: & que ces colonnes ont abouti à une ſubverſion ſans exemple dans les Annales de tous les peuples.....

Ces cenſeurs là ont évidemment tort: je finirai cet article comme je l'ai commencé,

par les mots décisifs, *il faut se taire*; & quand la prudence ne donneroit pas ce conseil, le bien public en ce moment, l'intérêt commun, le salut du royaume, l'avantage de l'*Europe* entiere, intéressée à ce qu'aucune de ses grandes parties n'éprouve de grandes secousses, imposeroient silence à tout écrivain bien intentionné.

D'ailleurs, dans les beaux préambules de 1784, & des époques précédentes, au milieu des plus magnifiques promesses, il n'y avoit aucune précaution prise, aucune mesure déterminée pour en assurer l'exécution : il n'y avoit de public que les chiffres qui constatoient la dette ; les prétendus remboursemens n'avoient d'autres témoins que les agens même de l'agiotage mistérieux, dont ces belles phrases devoient couvrir, & faciliter les manœuvres.

Au lieu qu'ici, le monarque se soumet, s'il est permis d'employer ce mot, à une *inspection* (1); une compagnie dont les fonctions jusqu'ici avoient été moins reconnues que l'ancienneté, en va exercer la plénitude, & tiendra réellement la balance entre le trésor royal & ses créanciers : la nation elle-même sera en quelque sorte associée à cette surveillance par la publicité des comptes imprimés, qui l'instruiront chaque année du véritable état de ces deux termes si difficiles à égaliser dans les finances *Françoises*, de la dévorante *dépense*, & de l'insatiable *recette*.

(1) Ci-devant, page 123.

Par conséquent, s'il est trop vrai que la détresse fiscale est en ce moment à un point où jamais on ne l'avoit vue, il l'est aussi que pour y remédier l'administration prend une marche, elle s'astreint à des mesures, elle s'impose des regles qu'elle n'avoit jusqu'ici jamais connues : & tout cela est couronné par la promesse d'assembler les *Etats-généraux* au plus tard dans quatre ans.

L'arrêté du parlement, dont j'ai parlé à la fin du N° précédent, ayant été *raïé* de ses registres en présence, & par ordre exprès du roi, & cette compagnie n'ayant point fait sur cet objet de réclamation postérieure; l'édit ayant été publié dans la forme usitée pour ceux qui ont reçu une sanction solemnelle, & légale; le trésor royal en conséquence ayant été ouvert, & l'affluence des porteurs d'argent ayant, dit-on, été grande, dès le second jour, ce qui équivaut, au moins *par le fait*, à une ratification de l'enregistrement; enfin la sagesse du Ministere actuel, l'autenticité des engagemens pris, la publicité comme la profondeur de la blessure découverte depuis six mois, & la peine avec laquelle on s'est procuré le spécifique qui seul pouvoit en opérer la guérison, étant autant de cautions qu'aucune branche de ce courant salutaire & précieux ne sera infructueusement détournée; cette grande affaire pourroit être régardée comme terminée, si les effets de la rigueur du Roi envers le premier *Prince de son sang*, & deux Magistrats distingués par leurs talens, comme par leur zele, ne duroient encore.

Le parlement a présenté à ce sujet les représentations les plus touchantes, les plus énergiques : il est permis de se flatter qu'elles seront bientôt écoutées, On assure que celui de ces Magistrats qui avoit été traité le plus durement, par le choix du séjour, par la circonstance de sa situation lors de l'enlevement de sa personne, a déja reçu un adoucissement : il a, dit-on, été transferé du *Mont Saint-Michel* à *Fecamp*.

Du MONT SAINT-MICHEL ! Ce nom est celui d'un bon ange ; & ce séjour n'est pourtant pas le *Paradis*.

N. B. L'édit concernant les *Protestans* n'ayant pas encore reçu sa sanction légale, & complette, je différerai d'en parler jusqu'au moment où il sera devenu public : mais on me permettra bien, sans doute, de rappeller ici qu'il y a 17 ans, dès 1771, en plaidant *juridiquement* pour une infortunée de cette communion, j'ai osé en pleine audiance annoncer le desir, & la possibilité de ce grand acte de législation : voici ce que je disois aux Magistrats, en parlant pour la De. de *Bombelles* (1).

» Je ne toucherai point ici à cette question » si délicate, si intéressante, & tout à la fois si

---

(1) Voyez page 40, au premier volume du Recueil de mes *Plaidoyers & Mémoires*, qui se trouve à *Paris* chez M. PERROCHON, rue du Sentier No 19, & chez ROYER libraire, *Quay & près des Augustins*.

» redoutable, à ce que l'on a cru du moins, de
» l'état des *protestans* en *France*. La politique
» s'étonne de la trouver encore indécise. La
» politique éclairée ne s'opposeroit peut-être
» point à ce qu'on la décidât : la raison, la jus-
» tice, l'humanité l'exigent, & il semble qu'il
» ne seroit pas impossible de trouver des tem-
» péramens qui conciliassent dans cette grande
» affaire la dignité du culte dominant, le res-
» pect dû aux loix *qui le rendent exclusif*, l'in-
» térêt particulier, avec la paix & la sureté
» commune.

» Mais en attendant ce grand événement
» dont l'auteur seroit béni de toutes les géné-
» rations. . . . . »

La cause étoit vraiment *célebre*; l'afluence des auditeurs prodigieuse; mes confreres en *Parlerie*, point jaloux, & merveilleux catholiques, prétendirent que c'étoit là une *impiété audacieuse*; que je ne tendois pas à moins qu'à *déchirer l'Eglise & l'Etat* : c'est un des griefs en vertu desquels trois ans après on m'a déchiré ma robe.

Depuis, ces Messieurs, & leurs échos m'ont accusé avec la même équité d'être le flatteur du clergé, l'esclave des prêtres; & cependant je n'ai pas plus changé de langage que de principes. On peut voir ce que j'ai dit sur cette même matiere dans ces *Annales* toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, & sur-tout au Tome III. page 490.

Extrait d'une Lettre écrite par une Dame de Bruxelles, *à l'Auteur des* Annales.

25 Juin 1790.

Nous applaudiſſons toutes ici, Monſieur, à la repriſe de vos *Annales* : enfin la vérité aura donc en ce qui concerne notre Pays, un organe, & une Nation digne de la liberté, un défenſeur auprès du Public.

Il ſemble qu'il y ait depuis huit mois une Confédération entre tous les Ecrivains périodiſtes, ſoi-diſant *impartiaux*, *patriotes*, &c. pour avilir, pour calomnier le ſeul Peuple peut-être qui aujourd'hui mérite des éloges ſans mélange, le ſeul qui en changeant ſon Gouvernement, ait fait un acte de juſtice LÉGAL, *légalement* exécuté ; le ſeul qui ſe ſoit abſtenu de toute violence, dont l'inſurrection n'ait été dans toutes ſes parties que l'exécution littérale d'un contrat ſacré.

Nos calomniateurs puiſſans en intrigues, en impoſtures, ont accaparé toutes les plumes & toutes les bouches qui ſont dans l'habitude de parler au Public ; il n'y a pas d'extravagances ni de menſonges qu'on ne ſe ſoit permis d'accumuler contre nous : les cris les plus violens ſe ſont élevés contre les *détentions* opérées dans ces derniers tems : ce n'eſt cependant pas d'avoir cédé enfin à la né-

cessité que nous avons à rougir ou à nous repentir ; c'est de n'avoir pas pris plutôt ces précautions salutaires & indispensables.

Si l'on s'en étoit occupé dès l'instant où la Nation s'est si courageusement reconquise, & qu'immédiatement après la fuite de ses oppresseurs on eût réduit à l'impuissance de la trahir les perfides qui préparoient ici le retour du Tyran, les affiliés de la race des *Pantheres*, comme vous les avez si bien nommés, nous serions déja tous tranquilles, & notre indépendance reconnue.

En attendant, tous les villages du *Brabant* viennent successivement à *Bruxelles* rendre leurs hommages aux *Etats*, les reconnoître pour *Souverains*, & consigner entre leurs mains leurs dons *patriotiques*. Ces dons n'ont point été *décrétés* : ce n'est point une *contribution* forcée, arrachée sous un beau nom à la sollicitation d'un Ministre banquier : ils n'ont point pour objet de payer les arrérages d'une dette énorme contractée par des agioteurs corrompus & corrompans, à la charge d'un Peuple subjugué, avili : c'est un don vraiment volontaire, vraiment fait à la Patrie, destiné à lui procurer des moyens de défense, à multiplier les bouches de feu, qui signifieront au Tyran, & à sa race, leur exil irrévocable vers le *Danube*.

Au moment où je vous écris les seuls villages du *Brabant* ont déja fourni en 15 jours plus de 700,000 florins (*un million & demi* argent de de France) ; il en est de même à proportion dans les autres Provinces. Les femmes seules, d'une seule rue de cette Ville, ont acheté trois canons,

tandis que leurs maris sont exposés à ceux des *Autrichiens*, & versent leur sang pour la Patrie, je ne crois pas que l'histoire puisse rien offrir de plus intéressant que cette Nation par son courage, & de si attendrissant que ces traits de son patriotisme.

Et c'est elle que votre *Assemblée Nationale*, à la sollicitation de votre M. *la Fayette*, a indignement insultée, qu'elle va peut-être abandonner, qu'elle va peut-être manquer l'occasion de s'incorporer, dont elle va peut-être se faire une ennemie irréconciliable. Et où donc ce grand Général a-t-il fait son apprentissage? N'est-ce pas en *Amérique* qu'il a été chercher sa gloire passée, & les titres de son pouvoir présent? Et l'*Amérique* avoit-elle un seul des droits de la *Nation Belgique*, aux secours, à la fraternité de la Nation Française?

L'*Amérique* n'étoit point opprimée comme la Nation *Belgique*; les *droits de l'homme* n'y étoient point foulés aux pieds comme *dans la Nation Belgique*, ni les cervelles brûlées par des fusillades de sang-froid, en tems de paix, comme *dans la Nation Belgique*. Un insolent Ministre n'y envoyoit pas cent meurtriers en uniforme troubler le sommeil d'un Citoyen innocent, l'arracher de son lit, de sa maison, le précipiter dans un cachot pour se ménager le moyen de faire voler un cabinet précieux avec le fruit des travaux de trente années, comme l'a fait envers vous ce coquin de *Trautmansdorff*, en violant tous les droits de la Nation *Belgique*.

Cependant la *France* a compromis son Pavillon, elle a prodigué ses trésors, elle a rougi toutes les mers du sang de ses plus braves soldats, pour secourir ces hommes d'un autre monde, qui n'étoient ni opprimés, ni autorisés à revendiquer sa protection; & quand il s'agit d'un peuple brave, magnanime, qui a battu ses tyrans l'épée dans une main, le contract *constitutionnel* dans l'autre, la *France*, si philosophe qu'elle ne veut plus même souffrir chez elle les titres de *Prince*, de *Duc*, &c., par la crainte de blesser l'égalité des hommes, s'est abstenue, par respect pour le *Lieutenant de police* de *Toscane*, même d'ouvrir les dépêches de cette Nation vraiment respectable. Votre *Assemblée Nationale* qui se dit libre, qui se glorifie d'appeller tous les peuples du monde à la liberté, a repoussé avec un dédain injurieux pour nous, ou une foiblesse humiliante pour elle, la déclaration que lui faisoit un peuple vraiment libre, de son affranchissement & de sa victoire: & c'est M. *la Fayette* qui a été le provocateur de cet outrage! Il me semble pourtant qu'il a gagné assez avec les insurrections pour n'avoir le droit d'en désaprouver aucune.

Que se promet il donc de cette inconséquence, pour ne donner à son action qu'un nom modéré? Est-ce de sa part un trait de politique? Se ménage-t-il une retraite au-delà du *Rhin*, si le colosse du Despotisme renversé en deça reprenoit des forces & de la vie? Songe-t il à être un jour *feld Maréchal* en *Hongrie*, s'il ne peut être *Maréchal* en *France*. Le collaborateur de *Washington* voudroit-il être le collegue des *Laudhon*, des *d'Al-*

tons, des vils soutiens de la plus monstrueuse tyrannie? Se prépare-t-il à produire pour justifier la patente d'esclave que lui expédieroit la Cour de *Vienne*, le refus injuste, scandaleux, qu'il a fait essuyer au *Congrès Belgique*?

C'est à vous, Monsieur, initié aux mystères de la politique, à apprécier la conduite de ce M. *la Fayette*. Quant à nous autres femmes *Brabançonnes*, franches, naïves comme la *liberté* dont nous jouissons, dont nous voulons jouir, nous vous chargeons de déclarer formellement à ce Héros de l'autre monde, à ce Ministre de *Congrès*, qui n'a montré d'aversion que pour le nôtre, que nous ne l'aimions pas déjà trop; nous n'avions vu qu'avec une secrette répugnance son action d'abandonner une femme, jeune, charmante, enceinte, pour aller à quinze cens lieues épouser une querelle d'une justice au moins fort douteuse, & assassiner des gens qui ne lui avoient rien fait, ou s'exposer à être assassiné par eux; nos têtes, & moins encore nos cœurs, ne concevoient pas que cette indifférence & cette cruauté pussent partir d'un amour raisonnable pour la gloire.

Mais son insolence envers notre *Congrès* achève de nous prévenir contre lui. S'il est un vrai héros, un digne chevalier, il doit faire cas de notre suffrage: il nous doit réparation. S'il est un loyal *François* il doit trembler de nous voir retomber sous la servitude *Autrichienne*: il doit contribuer de son éloquence, de son épée, de sa vie, s'il le faut, pour sauver à la *France* ce danger, ou plutôt ce malheur. Vous en êtes déjà bien convaincu, Monsieur, mais vous ne sauriez trop le

dire & le redire, notre liberté eſt la ſauve-garde, le rempart de la vôtre : au moment où la tyrannie *Autrichienne* ſeroit réintégrée dans nos Provinces la *France* ſera aſſervie, ou ce qui eſt encore pis, enſanglantée, pour retomber après les plus horribles ravages dans la plus horrible abjection. Vous expieriez bientôt par des ruiſſeaux de ſang, & par les plus humilians opprobres, l'extravagance, la lacheté que vous auriez eue d'abandonner des frères d'armes que vous avoit préparés la liberté, des alliés que vous avoit aſſurés la nature.

Donnez, Monſieur, à ces idées le développement dont elles ſont ſuſceptibles, & croyez-moi, au nom de toutes mes camarades d'ici & de nos Provinces,

Votre très-humble Servante.
Signé, Marie-Thérèſe de L....

RÉPONSE.

Paris, ce 28 Juin 1790.

MADAME,

Non-ſeulement j'ai reçu la lettre dont vous m'honorez, mais je la publie : je crois par-là remplir une partie de vos intentions : elle contient des choſes que je crois qu'il faut dire, mais qui ne pouvoient être dites que par vous. Votre ſexe a des droits qui lui ſont particuliers ; il y a des

occasions où il lui est permis d'en user avec énergie, & je crois que celle-ci en est une.

Un des reproches que vous faites à M. *la Fayette* est fondé : ce n'est pas, à mon avis, celui qui semble suspecter sa fidélité au parti qu'il a embrassé; je sais bien que dans des circonstances orageuses comme celles où nous nous trouvons, un *Congrès*, c'est-à-dire le *Peuple*, ne peut pas toujours avoir une confiance bien tranquille dans les sermens que lui prêtent ceux qu'il en honore, & qu'elle constitue dépositaire des pouvoirs qui y sont attachés. L'exemple d'un *Arnold* en *Amérique*, d'un *Vandermersch*, chez vous, en remontant plus haut celui d'un *Brissac* ici même, & tant d'autres ailleurs, ne prouvent que trop que ce malheureux Peuple est toujours en danger de devenir la dupe de ses prétendus Défenseurs, après avoir été la victime de ses Tyrans. C'est toujours le cheval de la fable. On montre un grand zele pour le venger, pour l'affranchir : on le selle, on le bride, on le monte, on le pousse contre ses ennemis ; & le tout dans l'intention de finir par le refourer dans son écurie.

Ce ne sont pas là tout-à-fait les *droits de l'homme*, mais c'est la marche de l'esprit & du cœur humain.

Je ne garantis point du tout que M. *la Fayette* soit à cet égard plus, ou moins homme qu'un autre ; mais s'il falloit une caution de sa délicatesse à remplir les devoirs qu'il s'est imposés lui-même, je la trouverois dans le mot que vous

dites en parlant de lui : Où trouveroit-il mieux que ce qu'il a, que ce que lui vaut l'insurrection?

Son intérêt répond de sa fidélité.

Le bâton de Maréchal lui viendra par *Paris* aussi sûrement que par *Versailles*. L'exemple de feu *Brissac* ne peut guères le tenter : tout est bien changé aujourd'hui.

Brissac, Chef presqu'abandonné des restes de la *Ligue* vaincue & expirante, s'ennuyoit d'être guidé, tyrannisé par des *Moines* fanatiques, par des *Jacobins* encuirassés, & tondus. Il n'y avoit pas plus d'honneur que de profit à marcher à leur tête : tous les exploits guerriers alors se réduisoient à des *processions* qui n'empêchoient ni la famine, ni la peste.

Ici rien de tout cela : nous sommes dans le premier feu, dans la première splendeur du succès. La plus belle journée que puisse espérer un Général *populaire*, s'approche. Les associés actuels de M. *la Fayette*, ses directeurs ou ses dirigés sont bien aussi des *Jacobins* ; mais ce sont des *Jacobins* qui TONDENT, & tant que cet *ordre du jour* se soutiendra, il est plus que probable que l'ordre militaire qui y est affilié, se maintiendra aussi. De ce côté-là, Madame, pardonnez-nous d'être sans inquiétude.

Quant à vos plaintes sur l'injustice, sur la maladresse même du renvoi de la lettre écrite par le *Congrés* National de la *Belgique* à notre Assemblée *Nationale* de *France*, je les avois prévenues en arrivant ici. J'en ai aussi directement

porté ma plainte personnelle à M. *la Fayette* lui-même *en personne*. Je lui ai fait les observations que vous me communiquez, sur l'indécence révoltante de ce refus, même d'ouvrir la lettre du *Congrès Belgique*, sur le danger imminent pour la *France* de laisser détruire cette barrière *qui ne lui coûte rien*, & qui la garantit du péril le plus redoutable qui l'ait encore menacée, qui la menacera peut-être jamais dans toute la durée que peut lui réserver la Providence.

Il n'est que trop certain que l'abandon des *Pays-Bas* au sabre des *Valaques*, des *Tolpaches*, des *Pandoures*, des *Moraves*, de toutes les hordes sauvages avec lesquelles la Maison d'*Autriche Allemande* assassine ses ennemis & les hommes libres qui refusent d'être ses esclaves, auroit pour la *France* les suites les plus funestes. On ne peut en effet trop le redire. S'il y a une fois quarante mille de ces meurtriers aveugles, de ces automates foudroyans, campés à demeure dans vos belles plaines, les nôtres seront bientôt inondées de sang, & nos villes, ou incendiées, ou replongées dans leur ancienne servitude; servitude dont tout l'appareil existe encore, ainsi que les moyens de la rétablir; car c'est une chose remarquable qu'au milieu des cris qui appellent de toutes parts ici la liberté, nulle part on n'ait ni opéré, ni même prononcé la proscription des appuis du Despotisme.

Les *Fermes* n'ont pas encore congédié un seul de leurs commis; les *Bureaux* ministériels soudoient encore scrupuleusement tous leurs scribes, *premiers* & autres : les *Citadelles* hérissées de palis-

ſades, écraſées de *canons*, de piles de *boulets*, de *bombes*, hériſſent & ſurchargent encore non-ſeulement les frontières, mais les ſecondes & troiſièmes lignes; par-tout il y en a. Le Deſpotiſme eſt terraſſé, enchaîné; mais il n'eſt ni déſarmé ni même vaincu.

Il reſſemble à ces monſtres invulnérables des contes de *Fées* qu'une liqueur enchantée, ou un coup vigoureux détaché par un Chevalier, étourdiſſoit, aſſoupiſſoit pour un moment. Ils ſe relevoient bientôt avec toutes leurs griffes, & toute leur fureur. Dans le cas d'une invaſion *Léopoldico-belgique* ſur nos frontieres, aſſurément ce n'eſt pas pour l'écarter que tonneroient ces remparts encore ſoumis au pouvoir abuſif qui la ſollicite.

Il y a dans tout cela bien de l'inconſéquence; mais je vais vous dire une choſe qui vous paroîtra un peu étrange à vous autres *Belges* accoutumés à raiſonner, à ſuivre des principes, à tirer des *conſéquences*, & à agir en conſéquence. C'eſt que c'eſt préciſément cette contrariété apparente de vues, de projets & d'actions qui doit raſſurer & vous & nous; cette inconſéquence qui vous allarme doit être le fondement de notre ſécurité commune.

Tel eſt un peu notre caractere National à nous autres *François* : en changeant de régime nous n'avons pas changé de nature : la nôtre eſt d'agir d'abord, & enſuite de penſer; ce qui n'empêche pas qu'avec le tems tout n'aille au mieux.

Par exemple, *la dette publique* a été miſe ſubitement par l'*Aſſemblée Nationale* ſous la ſauve-

garde de la *Loyauté Françaiſe* ; ce décret a été le fruit d'un élan de délicateſſe louable ; mais la délicateſſe n'auroit pas été moins ſatisfaite, & il y auroit eu un peu plus de prudence, de politique même, à faire précéder cet engagement ſacré, le plus fort de tous ceux que peut contracter un grand peuple, par la vérification de cette dette, par un tableau précis de ſa quotité.

On ne l'a pas fait avant ; on ne l'a pas fait depuis, & on paroît ſe diſpoſer à ne le faire jamais. On a beau crier à l'inébranlable M. *Necker*, « Monſieur le premier Miniſtre, ... un état » net, fixe, de ce que vous, & vos prédéceſſeurs » nous avez fait devoir ; pour *Dieu* Monſieur » le *Premier*, au nom *de la Loi* Monſieur le » *Premier*, DE PAR LE PEUPLE Monſieur le » *Premier*, un *compte*, un *bilan* » ; Monſieur le Premier fait des comptes, mais il n'en rend point.

Quand on lui parle du *montant*, du CAPITAL de la dette, il vous répond froidement, tantôt qu'il a donné celui des *arrérages*, tantôt qu'on eſt à celui des *arriérés*, tantôt que M. *Deſrene* travaille, travaille, travaille, & ſi chaudement qu'il y a tout à craindre *pour la ſanté* de ce cher Commis (1).

En attendant, le compte fondamental ne vient point, & cependant tout va, même les 30 millions par mois d'*anticipations* que M. *Necker* s'accoutume à recevoir, & qu'il accoutume l'Aſ-

(1) Voyez la derniere lettre de M. *Necker*, au Comité des Finances en datte du 18 Juin.

semblée à lui donner à toucher sur la Caisse d'Escompte. Ces trente millions *par mois* vont devenir une évacuation périodique, régulière & *Nationale* de cette caisse, & cependant tout va.

Voulez-vous d'autres petits traits non moins remarquables. Pour accélérer la libération de l'*Etat* on a donné le Clergé à dévorer en chair & en os aux créanciers nationaux. Mais ce *Clergé* en avoit de personnels, à qui appartenoit une hypoteque antérieure, sacrée, légitimée par toutes les especes de sûretés que *la loi*, la *foi publique*, la *loyauté françoise* avoient pu imaginer, & fournir jusqu'à ce jour : leur créance étoit un objet modique : il étoit tout simple de les rembourser d'abord, afin que ce grand sacrifice ne fût troublé par les gémissemens d'aucun de ceux qui ne devoient en aucun sens être associés aux victimes. On a passé à pieds joints sur cette considération, & cependant tout va.

On vouloit désormais prendre sur la Nation les frais du Culte qu'elle rend à l'Etre-Suprême, l'entretien des intermédiaires qui le dirigent, & en sont les premiers Ministres. Rien de plus sage : mais ces frais la Nation les fournissoit déjà par un impôt imperceptible, avec lequel elle étoit familiarisée, impôt devenu presque *constitutionnel*, faisant en quelque sorte une portion inséparable des héritages qu'il sembloit grevet, puisqu'il avoit influé sur les contrats par lesquels la propriété en est transmise de temps immémorial. Je parle de la DIXME.

Pour remplir le but qu'on se proposoit il ne

s'agissoit que de la rendre à sa primitive, à sa vraie destination. Il ne falloit que l'appliquer aux Desservans actifs du culte, à ces ouvriers laborieux, vrais & seuls Cultivateurs de la vigne religieuse, aux *Curés*, & à leurs *Vicaires*. Qu'a-t-on fait? On a commencé par proscrire la *dixme*: ensuite on a ordonné de la payer pour *cette année* & Dieu sait comme on la payera! Dieu sait comme la recette sera éludée si l'on s'en rapporte aux scrupules des Cultivateurs; Dieu sait comme elle sera *anticipée* s'il faut faire marcher des *Gardes Nationales*, ou des *Huissiers* MUNICIPAUX à l'appui des Collecteurs. Mais cette année passée, on ne la *percevra plus*: cela est DÉCRETÉ.

Cependant on a aussi *décrété* aux *Curés*, aux *Vicaires*, & aux autres Bénéficiers, des honoraires fixes, avec des moitiés *en plus* de leur ancienne perception! Pour subvenir à cette charge que le nombre des titulaires actuels rend énorme, il faudra un impôt énorme aussi; un impôt nouveau, qui paroîtra, & qui assurément sera fort dur.

La Campagne ne gagnera rien à la suppression de l'ancien; car les baux seront rehaussés par les Propriétaires en proportion : ceux-ci n'y gagneront rien : car l'impôt substitué leur enlevera au moins l'équivalent de ce bénéfice apparent. Il n'y aura de réel, d'effectif, que la surcharge, le discrédit peut-être des biens marqués à la craie nationale, leur usurpation peut-être par des mains étrangeres, leur dépérissement infaillible entre les mains des Administrateurs s'ils ne sont pas vendus promptement, &c., &c., &c. Dans tout cela il

y a ce semble un peu, beaucoup d'inconséquence; & cependant tout va, & *tout ira*.

Allez, Madame, soyez tranquille : la Providence s'en mêle : il y a long-tems qu'elle est la Patrone presque unique de ce beau Royaume Ce patronage étoit partagé ci-devant entr'elle, & les *lettres-de-cachet* : aujourd'hui que ce grand ressort du Gouvernement *François* est démonté, l'influence de l'autre doit être plus puissante & elle nous menera *à bien*. Si elle a protégé, sauvé nos peres, sous le despotisme sanguinaire d'un *Richelieu*, sous la fourberie avare d'un *Mazarin*, sous la crapule licencieuse d'un *Dubois*, croyez qu'elle ne nous abandonnera pas quand nous sommes sous l'égide d'une *Assemblée Nationale* qu'elle n'a qu'à seconder : & ses soins, ses bontés s'étendront par nous peut-être jusqu'à vous.

Voyez de quelles ressources, de quelles mains elle s'est servie pour faire provigner la liberté sur le sol de la *France* dont cette plante vraiment exotique paroissoit aussi impérieusement exclue que le *tabac*, quoiqu'elle y fût au moins aussi propre. C'est de l'*Amérique* que ces deux productions, l'une aussi noble, aussi nécessaire que l'autre est dégoûtante & superflue, sont passées en *France*. Quel sujet de méditation ! J'en ai déjà touché quelque chose dans ces *Annales*.

C'est au moment où l'imbécille, le criminel Ministère *François*, réduisoit ici les peuples au dernier degré d'oppression, d'humiliation, d'avilissement, qu'il a été se déclarer protecteur de l'indépendance, de la régénération des empires

par-delà les mers : il a été ſtupidement provoquer en *Amérique* l'étincelle qui a enfin électriſé la Nation *Françoiſe*. La commotion qui l'a renverſé lui-même, a été préparée, dirigée par le plus dangereux, le plus intrépide, le plus coupable peut-être de tous ces tyrans ſubalternes qui ont ſi long-tems ſouillé, déshonoré le trône qu'ils pervertiſſoient & le peuple qu'ils écraſoient. L'inſtigateur des *Américains*, le notre par conſéquent, c'eſt feu *Vergennes*, qui joignoit au goût invincible de ſes prédéceſſeurs pour l'exercice du pouvoir arbitraire, celui de l'hypocriſie dont ceux-ci ſavoient au moins ſe garantir, & qui par conſéquent avoit un vice de plus qu'eux.

Voilà un trait de plus de l'inconſéquence *Françoiſe*, & un titre de plus pour attendre de nous des ſecours. Nous vous aſſiſterons, préciſément parce que nous vous avons d'abord refuſé même les politeſſes les moins refuſables.

Ce qui vient de ſe paſſer au ſujet d'*Avignon* doit, Madame, achever de vous donner cette eſpérance. Vous ſavez que le PEUPLE du *Comtat* vient de décréter que ſa Sainteté l'ennuyoit, qu'il vouloit être *François*. La Nation autrefois ſujette de *Jeannette ſeconde* la *Napolitaine*, qui n'étoit rien moins que *Sainte*, & paſſée de-là au Saint Père ſéant alors loin de Rome, a envoyé ici des Députés en forme.

A la même place où M. la *Fayette* avoit opiné à repouſſer dédaigneuſement la dépêche du *Congrés Belgique*, & où ſon opinion avoit fait *Décret*, M. *Bouche* a opiné à admettre les Députés

Avignonois, comme *envoyés d'une Puissance étrangère*, son motif étoit la nécessité de rendre hommage à *l'indépendance, à la Souveraineté d'un peuple libre* qui envoie à l'*Assemblée Nationale ses Ambassadeurs ; & l'opinion* de M. *Bouche* a aussi fait Decret.

On auroit pu observer que le peuple LIBRE *d'Avignon* ne l'étoit qu'au même titre que le peuple *libre* de la *Belgique*, par l'expulsion du Souverain qui le régissoit jusques-là; que même l'insurrection du *Comtat* pouvoit sous un certain point de vue être regardée comme une rébellion, au lieu que celle des *Pays-Bas* en tous sens est un acte de la justice la plus stricte (1), la plus rigoureuse; le Gouvernement *Papal* étoit aussi doux que le joug *Autrichien-Allemand* étoit exécrable : le Pontife séant près du *Tybre* n'avoit rien juré à ses Sujets riverains du *Rhône* que ce que la loi générale impose d'égards à un Prince envers ses peuples : mais les tyrans de *Vienne* ne recevoient la couronne de *Brabant* qu'en JURANT solemnellement, littéralement, de respecter même les loix particulieres du pays, *à peine D'EN ÊTRE CHASSÉS*, à peine d'être *déchus de tout droit à la souveraineté*.

Ainsi vous allez être fondée à vous récrier encore sur cette inconséquence intolérable d'avoir affecté de ne pas même vouloir lire le compliment écrit de votre *congrès*, d'un peuple *libre*, & certainement bien *souverain*, tandis qu'on admet,

(1) Voyez les *Observations d'un Républicain*, ou *RÉPONSE à Léopold*, & les différens Ouvrages que j'ai donnés sur la Révolution de *Brabant*.

qu'on

qu'on accueille, qu'on traite comme *Ambassadeurs* les Représentans d'un autre peuple qui n'a d'autre droit à cette réception caressante, que d'être *libre* aussi ; mais encore une fois, tant mieux, & patience ; je ne désespere pas que M. la *Fayette* lui-même au premier moment ne vous offre d'être l'introducteur de vos *Ambassadeurs*, si vous voulez aussi en envoyer ; si ce n'est pas lui, ce sera M. *Bouche* ; si ce n'est ni l'un ni l'autre, ce sera un autre; toujours faudra-t-il finir par-là, & vous verrez que *tout ira*...... comme le reste. Je suis dans cet espoir & avec un vrai respect,

Madame, &c.

Autre LETTRE *au même*, ou ERRATA *sur le* N°. 122 *de ces* Annales.

MONSIEUR,

Nous ne vous écrivons pas pour vous faire des complimens ; vous devez être accoutumé à en recevoir de vos Lecteurs, mais ceux qui doivent le plus flatter un Ecrivain sont souvent ceux qui lui restent inconnus : de ce côté là nous vous payons bien notre dette ; acquittez s'il vous plait la vôtre, en nous expliquant un endroit de votre N° 122, que nous n'entendons pas.

Vous y parlés deux fois de la terrible femme de feu *Pierre* III le *Russe*, à qui Dieu fasse paix : vous

la nommez *Sémiramis-Catherine de Wirtemberg;* nous entendons parfaitement ce que signifie l'un de ses noms de baptême; mais celui de famille que vous lui donnez nous déroute. La *Wirtemberg* qui vit auprès du Trône en *Russie*, en attendant qu'elle y monte, n'est pas *Sémiramis*, & celle qui l'occupe n'est pas *Wirtemberg* : c'est une *Anhalt Zerbst* autant que nous pouvons nous en souvenir ; car il faut de la mémoire pour se rappeller sa *généalogie*.

Elle n'est plus désignée depuis long-tems dans tous les répertoires publics que par le nom de Catherine *Alexiewna*. Vous vous rappellez peut-être qu'à son mariage en jurant *fidélité* & SOUMISSION en face de l'Eglise *Grecque*, & suivant les *us* du *CALENDRIER GREC*, à son cher époux, elle prit ce masque *Moscovite*. Cette complaisance *conjugale* est devenue ensuite un de ses droits les plus évidens à la Couronne, après toutesfois la fameuse *colique HEMORROIDALE*...

A propos de cette colique, pardonnez nous une réflexion singuliere qui nous échappe ; il est assez plaisant de voir une Reine, une *Impératrice*, une *Autocratrice*, une *Législatrice*, une réformatrice, partie de là : il l'est que ce qui a chassé le mari du Trône soit ce qui y ait fait asseoir la femme. Puisque celle-ci avoit le choix de la maladie inaugurale ne pouvoit-elle pas la choisir plus honnête? Les autres Souverains de l'Europe s'intitulent Rois par la *GRACE DE DIEU* : mais de par D.... Sémiramis *Alexiewna* ne peut avoir cette prétention.

Pardon de tenir vous, & vos lecteurs, trop longtems occupés de cet objet scandaleux sous plus d'un point de vue; mais nous n'avons pu nous refuser à la tentation de manifester notre surprise en songeant à cet étrange rapport entre la Couronne de la philosophe Catherine d'*Anhalt* rebaptisée en *Russie*, & ce qui la lui a conférée.

Cette surprise augmente quand nous pensons qu'en vertu de ce titre sacré, elle gouverne au sceptre, ou à la baguette, UN MILLION DE LIEUES QUARRÉES de terrein, c'est-à-dire, un neuvieme, ou environ, de la superficie du Globe; qu'elle a le droit de *vie & de mort* direct, immédiat sur environ 25 millions d'hommes épars sur cette étendue, & qu'elle a même ce droit implicitement sur le genre humain entier en vertu du droit des gens.

Car par ce *droit des Gens* ACTUEL, il dépend d'elle d'enregimenter, comme elle le fait à son bon plaisir, quatre ou cinq cens mille esclaves: elle peut par le même droit leur donner de grands fusils, de longues bayonnettes, & de grosses pièces de canon: ensuite par un billet expédié de ses serrails de *Petersbourg*, de *Czarscozelo*, tout cela se précipite toujours au nom du *droit des gens*, où il plaît à la gracieuse Souveraine; cela tue, massacre, ou est tué & massacré, jusqu'à ce que le bon plaisir de la Souveraine soit changé, & que le goût des arcs de triomphe lui reprenne au lieu de celui du tintamarre meurtrier qui les justifie.

Or, s'il lui avoit plû de diriger ces hordes

enragées vers le *Rhin* au lieu de les lancer vers le *Danube*, vers la *Cherſonnèſe* &c, elle n'auroit rien fait que de très-*légitime* : les ravages commis en vertu de ſes ſacrés ordres, auroient été légitimes auſſi; à *droite*, à gauche, en avant, en arrière, par-tout où auroient atteint ſes *Grenadiers* & ſes *Bouches à feu*, on auroit été tué, & *bien tué*; d'où il réſulte que cette victorieuſe, & cent fois auguſte Souveraine reſſemble à l'amour de nos Opéra,

> Que tout ce qui reſpire
> Eſt ſoumis à ſon empire.

Combien de choſes & de belles choſes dérivées d'une Colique hémoroïdale!

Nous avons cru, Monſieur, que cet article pouvoit tenir un petit coin dans celui où vous promettez à vos Lecteurs de traiter du droit de *la guerre & de la paix*, c'eſt-à-dire de celui de vie & de mort, comme nous le diſions tout-à-l'heure, ſur le *genre humain* ; la guerre eſt préciſément cela.

RÉPONSE.

MESSIEURS,

Vous m'avertiſſez très-à-propos de ma bévue nominale. Je me hâte d'imprimer votre letre, afin de rendre le Public témoin de la leçon & du repentir. Je fais hautement réparation aux deux Dames que j'ai très-injuſtement confondues.

Je n'ai jamais été assez Philosophe pour me laisser illuminer ni éblouir des rayons de SÉMIRAMIS *Alexiewna* dite d'*Anhalt ;* mais j'ai eu l'honneur de voir en personne à *Bruxelles Marie Federowna* dite de *Wirtemberg*. Elle est blonde, elle est douce, elle est aimable ; si les phisionomies, suivant le systême d'un célebre *Suisse*, sont le miroir de l'ame, le mari de celle là n'a point à craindre les accidens qui menacent en *Russie* la tête & les entrailles des *Epoux Rois*, ou *Empereurs* ou *Autocrâtes* quand ils se mettent en ménage avec de grosses *Allemandes* qui veulent tâter aussi de la *Royauté*, de l'*Empire*, de l'*Autocratie*.

Sans contredit votre réflexion sur l'origine des droits de sa belle-mere au Trône de *Pétersbourg*, & les résultats réels ou possibles de ces droits, entrera pour quelque chose dans ma Dissertation sur celui de la *Guerre & de la Paix*. Vous auriez pû la pousser plus loin : car cette grande & à jamais révérée Princesse, devenue Impératrice, non comme vous le remarquez très-bien, par *la vertu.* . . . . *de Dieu*, mais par celle de *la colique*, a des voisins par la *grace de Dieu*, qui jouissent des mêmes prérogatives, & très-capables de la seconder dans ses excursions héroïques.

Feue Sa Majesté *apostolique*, de tyrannique mémoire, *Joseph second*, avoit aussi les mêmes droits, le même attirail, la même capacité enrégimentante, tuante, massacrante, aussi à droite, à gauche, en avant, en arriére, de par *quatre cents mille* hommes aussi réunis sous ses augustes drapeaux. A une assez courte distance, une autre image du Dieu des Armées, feu *Frédéric le Grand...*

ou le *Massacreur*, celui qui a *philosophiquement* toute sa vie ordonné, exécuté, *en personne*, les plus effroyables boucheries, avoit aussi à ses ordres, au moins trois cens mille guerriers, animés du même esprit, capables des mêmes impulsions, & très-décidés, au premier signal donné par sa Clémente Majesté, ou par un de ses *Adjudans*, à briser la cervelle, à ouvrir l'estomach, à faucher les bras & les jambes de tout ce qui portoit une figure humaine; de sorte que dans cette seule partie de l'*Europe* il y avoit, de compte fait, vers l'an de grâce 1787, ONZE CENS MILLE *hommes* robustes, voués au meurtre actif & passif, dont l'unique métier étoit de tuer, & d'être tué, au premier caprice de TROIS cervelles entre nous assez mal organisées, ou plutôt d'une seule de ces trois.

On nous parle des invasions des *Attila*, des *Gengiskan*, des *Tamerlans*, des multitudes effroyables de barbares qu'ils traînoient à leur suite, & qui traînoient à la leur tous les maux, toutes les infortunes que l'espèce humaine peut causer, & souffrir : mais ces *Rasiats* couronnés, justement & trop foiblement voués dans l'histoire à l'exécration, à l'horreur universelle, ont-ils jamais fait des collections d'hommes disposés au crime, aussi criminelles que celles qui nous entourent, aussi scandaleuses, aussi propres à justifier la terreur, & la réclamation du reste du genre humain ?

Une bataille du tems de ces anciens *ravageurs* décidoit de leur sort, ou de celui de leurs adversaires : vainqueurs ou vaincus ils disparoissoient

presque avec une égale rapidité : c'étoient des torrens passagers, des inondations éphémeres, dont il ne restoit bientôt plus de traces. Mais *Frédéric-le-Grand*, dans une *seule* campagne, a eu de nos jours l'abominable héroïsme de livrer *NEUF batailles rangées*, *NEUF batailles* dont l'objet n'étoit, dont le fruit ne pouvoit être que de sauver ou d'acquérir quelques lieues de terrain : ce qu'il a conquis d'espace (depuis la *Silésie*) n'auroit pas suffi littéralement pour servir de tombeau à tous les individus qu'il a sacrifiés à son infernale inquiétude, plus encore qu'à son ambition.

Et on nous pousse à la guerre ! & un brave *économiste*, M. *Dupont*, vient de rédiger un beau Mémoire, où il invite en forme la Nation dont il est un des représentans, à aller au plutôt prodiguer son sang, & ses trésors, pourquoi ? pour empêcher les *Anglois* d'inquiéter les *Espagnols* (1).

Qu'il est tems d'arracher ou le masque ou le bandeau à cette fausse philosophie ! Qu'il est tems de poser clairement les vrais principes du droit de la guerre ; de déterminer, quand, comment, par qui, *avec combien de* bras, il est permis de la faire ! c'est ce que je ferai par la *grace de Dieu*, & sous la protection *de la loi*.

---

(1) Voyez le Mémoire signé *Dupont*, imprimé dans le n°. 4 du Journal de *la Société de* 1789. Jamais le sophisme n'a été prodigué plus philosophiquement, pour déguiser un scandale, & pousser une Nation *au crime*, puisque c'en est un, & un inexpiable qu'une guerre injuste

SUITE des Réflexions commencées au N°. 122 de ces Annales sur l'INIQUITÉ, sur le DANGER de la Jurisprudence des AIDES, du TABAC, sur l'inégalité qu'elle introduit entre les hommes.

LES *Banquiers* en général, les *Financiers* encore plus, renoncent difficilement à ce qui produit de l'argent. Qu'on juge quelle doit être en ce genre l'insatiable pertinacité d'un Directeur fiscal sorti d'une de ces écoles pour passer à la tête de l'autre, & transféré du cahos lucratif de l'agiotage privé, au désordre non moins fructueux du grand agiotage public qu'on appelle chez nous le *Ministère des Finances.*

M. *Necker* a déjà déclaré en pleine *Assemblée Nationale*, ainsi que dans ses philosophiques œuvres, que la régie du *tabac*, & le droit de le faire payer soixante-quatre sols, quoiqu'il n'en coûte que dix ou douze au plus, *à peine des galères*, *&c. contre les refusans*, étoit une fort bonne affaire. Il a insinué que pour la rendre encore meilleure, on ne feroit pas mal d'y assujettir les Provinces encore exemptes de cet opprobre, de ce fléau. En conséquence on doit s'attendre qu'au premier moment il paroîtra un rapport subit du Comité, qui viendra couper quelque organisation pour procéder *sans déplacer* à celle de la *Gabelle des nez.*

Un honorable Membre, bien endoctriné, prouvera que le tabac étant une affaire de luxe, on peut le renchérir sans scrupule, & en arracher le *produit net*, tel qu'il revient aujourd'hui. Il fera voir que puisqu'on a sans remords, du tems des *Colbert*, &c, interdit aux plaines de *Clairac*, & de *Nerac* la faculté d'en produire, quoiqu'il y devînt excellent, à plus forte raison peut-on frapper de la même stérilité celles de l'*Alsace*, de l'*Artois*, qui n'en donnent que de mauvais; il démontrera que ce *Monopole* odieux, barbare, extravagant tout-à-la-fois, tant qu'il a été *Royal*, sera épuré, sanctifié, béni ou bénissable, dès-qu'il sera *National*; & comme s'il étoit une fois sous la sauvegarde d'un Décret, il n'en seroit pas plus possible de le bénir, mais il ne seroit plus permis de le maudire, dépêchons nous donc de bien articuler notre anathême, & sur-tout de le bien motiver. Tâchons d'armer contre cette sœur cadette de la *Gabelle* SALIQUE la force qui a enfin écrasé l'aînée de ces furies, l'opinion & la voix publiques. Attaquons le second de ces monstres, avec la raison, la justice, l'évidence, qui ont enfin anéanti le premier.

C'est ce que j'avois entrepris au Numéro 122 de ces *Annales*, j'adressois la parole aux Législateurs Nationaux, & voici ce que j'allois continuer de leur dire.

Que deviendront la *liberté*, l'égalité des hommes en DROIT, si un *Commis*, un *Employé* des *Douanes* conserve la faculté que vous contestez avec raison au Chef Suprême de la Hiérarchie ecclésiastique; que vous n'oseriez confier

au plus éclairé, au plus intègre de vos Magistrats; dont tout autre homme ne pourroit sans un délire punissable se prétendre pourvu, celle d'être *infaillible*, le DROIT *légal* d'être CRU *en justice* sur leur parole?

Quoi! une de nos ordonnances qui probablement ne sera jamais rétractée, interdit la preuve *testimoniale* sur tout objet dont la valeur passe *cent francs*; & vous soumettrriez à cette preuve, comme par le passé, dès qu'elles seroit produite par des êtres armés de l'infernale bandoulière de la Ferme, la vie d'un homme, celle de plusieurs hommes, l'honneur, l'existence physique & morale de leurs familles!

Deux Commis s'accordent, minutent un *mensonge*! pour le rendre plus authentique, ils le consignent par *écrit*; & ce *témoignage* que sa nouvelle forme n'empêche assurément pas d'être *verbal*, devient pour les Juges à qui il est représenté, non pas une lumière, mais une chaîne qui les asservit! Ce ne sont plus eux qui jugent : ce sont les Commis *verbaliseurs* qui prononcent par leur bouche l'arrêt qui consacre leur imposture!

Telle est cependant la Jurisprudence *fondamentale* des *Aides*, du *tabac* &c., de même que de la *gabelle*; Jurisprudence encore une fois inséparable du recouvrement de toutes ces espèces de *droits*; Jurisprudence fondée, non pas en raison, non pas en humanité, mais en principes; Jurisprudence aussi conséquente qu'abominable.

» La fraude par sa nature est secrette, ont dit » aux Législateurs de *Versailles* les TRAVAIL-

LEURS EN FINANCES; » elle ne peut guère avoir » d'autres témoins que ceux-mêmes qui sont char- » gés de la découvrir; il faut donc leur donner » une confiance aveugle, ou leur ministère sera » toujours éludé, & leur emploi infructueux ».

Ce raisonnement est clair : il a pu justifier une oppression de plus sous un régime tout composé d'oppressions : mais peut-il, doit-il conserver cette influence sous une régie paternelle, nationale, qui donne pour source aux droits *politiques* les DROITS DE L'HOMME, & pour fondement aux devoirs des Administrateurs ceux du Citoyen?

Daignez donc y songer, Pères de la Patrie, quand depuis le moment où vous avez rédigé vos bases *philosophiques* de la *Constitution*, il n'y auroit qu'un Contrebandier condamné en vertu de ces anciennes loix; quand il n'y en auroit qu'un d'arrêté, ces bases seroient détruites. Presque tous ces Contrebandiers sont des avanturiers *de la lie du Peuple*, dira-t-on! Mais n'est-ce donc que pour les gens *comme il faut* que vous faites une *Constitution*? Ne sanctionnez-vous la *liberté*, *l'égalité* qu'entre les hommes que la fortune avoit déja rendus à-peu près égaux, malgré la différence apparente de leurs castes? Le premier objet, le premier effet d'une Constitution qui promet la *liberté*, *l'égalité*, ne devroient-ils pas être de multiplier les moyens d'élever, d'ennoblir toutes les classes, plutôt que ceux de perpétuer l'avilissement de celles qui sont déjà dégradées.

L'Etat a des besoins; sans doute il faut y pourvoir; mais que les moyens d'y parvenir soient purs

efficaces. Guérissez vous un malade en l'astreignant au même régime qui a produit son infirmité?

Celui des *lettres-de-cachet* est détruit, Dieu merci, & aux *Parisiens :* mais il ne menaçoit guere qu'un ordre de Citoyens : au lieu que le *tabac*, les *Aides*, la *taille*, la *capitation*, pésent immédiatement *sur le peuple*. Si toutes ces entraves sont conservées; si on continue de l'en accabler d'après les anciennes formes, encore une fois, quelle est donc sa franchise? Vous avez brisé par sa main les fers qu'il n'avoit pas lieu de craindre, & vous continueriez de l'assujettir à ceux qui rendoient son existence humiliante, qui dégradoient sa condition déjà si basse, qui le rendoient le jouet du plus profond mépris, & la victime de la plus exécrable tyrannie!

Vous avez *constitutionnellement* relevé les *barrieres* de *Paris*, qui avoient disparu avec la *Bastille ;* le grand usage de ces filets *fiscaux* est d'établir il est vrai l'*égalité* entre les *vins :* la piquette de *Surenne*, *d'Argenteuil*, y paie le droit de passage aussi cherement que le nectar de *Volney*, ou de *Sillery* : mais cette égalité apparente des liqueurs n'entraine-t-elle pas une inégalité scandaleuse pour les hommes? Sur celles-ci le *droit d'entrée* est à peine *un quinzieme* de la valeur : sur celles-là il est plus que le double. Est-il donc égal à l'homme qui a *cent mille livres de rente*, & à celui qui gagne à peine *vingt sols* PAR JOUR, de payer également QUATRE SOLS *de droit* sur une bouteille? Cette addition enchérit à peine ce qui est pour le riche un objet de luxe, de délices : elle rend inaccef-

-sible pour le pauvre ce qui en est pour lui un de nécessité.

Il en est de même du *tabac* : la Ferme l'achete *huit sols* (parce que depuis la guerre d'*Amérique* il est renchéri presque du double) : elle le vend en gros soixante - quatre sols, & en *détail* QUATRE-VINGT ; & comme c'est sur-tout le *pauvre* qui achete en tout genre en *détail*, au REGRAT, c'est sur-tout sur lui qu'elle fait un bénéfice de DIX pour UN, usure épouvantable quoique des trois quarts plus douce que celle de la *gabelle*.

Mais ce *tabac*, le riche qui en prend de bon, qui en prend proprement, souvent plutôt pour montrer une boëte élégante que pour se procurer un plaisir physique, en consomme à peine six livres par an, & il le paie à *meilleur marché* : c'est un objet imperceptible dans l'état de sa dépense.

Le pauvre, prodigue par mal-adresse, dont la grossiereté exige des sensations plus vives, qui croit augmenter sa jouissance par la violence de l'aspiration, consomme d'avantage; il n'est pas rare de voir de simples artisans à qui il faut une livre de cette malheureuse poudre PAR MOIS; si celui qui a cette funeste capacité gagne constamment *vingt sols par* JOUR, c'est un huitieme de son salaire annuel que son nez dévore au préjudice de son estomach & de sa famille ; si la femme a la même foiblesse, la Ferme va donc SUR CET ARTICLE SEUL leur voler *constitutionnellement* près du quart de leur existence phisique.

Ces impôts sont les plus productifs de tous. Sans doute : parce qu'ils portent sur la partie la

Etat RÉEL *des choses dans le Brabant par un témoin* OCULAIRE.

Tout ce que l'on débite en *Europe*, & sur-tout en FRANCE des forces *Autrichiennes*, des succès des *Autrichiens* dans le *Luxembourg*, est une continuité de mensonges. Depuis leur fuite précipitée en Décembre dernier, la garnison de *Luxembourg* & la prétendue Armée qui la couvre, n'ont reçu d'autres renforts, que des recrues de Paysans des environs, qui endossent la casaque militaire pour sauver leur vie du sabre *allemand* ou de la faim; tous les lieux où passent ces bandits étant ruinés sans ressource, malgré les prétendues exhortations à la douceur de *Léopold* & de ses Représentans.

Aussi tous désertent dès qu'ils en ont la faculté : cette désertion n'a été interrompue quelque tems que par l'adresse qu'avoient eue leurs Officiers de leur faire croire que les *Patriotes* les pendoient sans rémission, dès qu'ils pouvoient les attraper. Ils sont désabusés aujourd'hui & s'échappent en foule. Sans un cordon de *dragons*, autrefois d'*Arberg*, aujourd'hui *la Tour*, qui est sans cesse en action pour intercepter les Déserteurs, il y a long-tems que *Luxembourg* seroit rendu, & la guerre finie *faute de Combattans*.

Nous n'avons à redouter qu'une autre espece de déserteurs : ce sont les *traitres* à la Patrie, qui ont feint d'embrasser la cause du *Peuple*, pour rétablir la tyrannie. Ces vrais ennemis de l'Etat & de notre liberté, sont réfugiés à *Lille*, à *Douay*, à *Maubeuge* : c'est de là qu'ils continuent leurs intrigues avec les Comités *Autrichiens* de *Paris* & de *Vienne*. Et l'on est scandalisé, indigné avec raison dans les Provinces *Belgiques*, que la *France* s'obstine à donner asyle à ces fugitifs qui conspirent contre elle-même, tandis qu'elle fait instruire avec un si grand appareil le procès de ses propres déserteurs, dont le crime est précisément le même. De quoi accuse-t-on le Prince de L...., &c. dont nos *bannis* ne soient démontrés coupables ?

EXTRAIT *d'une Lettre à l'Auteur des* **ANNALES** *ou* **RÉFLEXIONS** *sur les effets de l'abolition de la* **DIXME.**

JE ne puis tenir, Monsieur, à l'envie qui me presse de vous communiquer quelques apperçus qui très-sûrement n'ont pas été présentés à l'*Assemblée Nationale* quand il a été question de l'*abolition des dixmes*, & qui présentés par vous pourront être de poids, & peut-être servir à une retrogradation . . . .

Si la perception des dixmes cesse un seul instant, & que le besoin y rappelle, comme il y a à parier, cela ne se fera pas sans secousse violente; en supposant même un ordre de choses qui assure imperturbablement les frais du culte, car il ne me viendra jamais en pensée qu'on veuille l'anéantir, cette abolition tend-elle au bien général?

Le *Clergé* va être stipendié, laissons-le donc à l'écart. Supposons encore qu'il soit remédié efficacement à la *mendicité*: j'oserai dire que les dixmes supprimées, & sorties des mains qui les ont perçues jusqu'ici, l'état ne suppléera, & ne pourra suppléer à ce que, par charité, par amour pour l'humanité souffrante, ou tout au moins *par honneur*, font les dépositaires de ces dixmes, de quelque calomnie qu'on les charge. 80 sacs de

grain du poids de 160 liv. le ſac, répandus par un d'eux qui, aſſurément, n'eſt pas le meilleur de tous, & répandus en pain à ſa porte, ou en diſtribution dans les familles indigentes depuis Novembre 1788 juſqu'en Juillet 1789, & à-peu-près autant depuis Novembre dernier juſqu'à ce moment, ſont un ſecours que jamais l'Etat ne fournira dans la même étendue de local. Paſſons encore que ce grand objet ſoit rempli : en voici un qui ne le ſera pas.

Je prends la *dixme* dans deux Paroiſſes qui forment le bénéfice. Pour cette levée ſont employés dans chaque Paroiſſe, 1°. *cinq* voitures pour le port de la gerbe, & dont le ſalaire eſt deux ſacs de grains pour chacune; 2°. six *Manœuvres* pour ramaſſer & dépiquer : le ſalaire de chacun pour un mois & demi, ou deux tout au plus qu'ils emploient, ſe porte à trois à quatre ſacs année commune.

Prenons maintenant l'une de ces deux Paroiſſes pour terme moyen de toutes les Cures du Royaume : voilà onze Manœuvres employés dans chaque Cure : voilà bien clairement 440 mille Journaliers dépourvus par l'abolition des dixmes du ſecours le plus puiſſant qu'ils aient à attendre pour leur ſubſiſtance, celle de leurs femmes & enfans; ce qui forme une population de deux millions d'ames. C'eſt le ſalaire de ces deux mois qui les met en état de parer aux journées perdues par mauvais tems, par défaut de travail, ou à la modicité du prix des journées dans les autres tems de l'année : j'ignore ce que ſont ces journées dans les autres

Provinces ; mais ici, d'Octobre jusqu'en Mars, elles sont, sans nourriture, de 8 à 10 sols.

Mais, dira-t-on, ces 440 mille malheureux seront employés avec le même avantage chez les Propriétaires. Qu'on ne s'y trompe pas : le Propriétaire n'emploiera pas un homme de plus qu'il ne faisoit avant l'abolition des dixmes : le même nombre qui lui suffisoit lui suffira encore, & ceux qui dépiquoient 11 gerbes ou 14 en dépiqueront bien une de plus, c'est-à-dire 12 ou 15, car c'est en cela seulement que consiste l'augmentation du travail du Propriétaire.

L'abolition de la dixme est une opération du plus grand avantage, sans doute ; mais pour qui ? Pour la CLASSE OPULENTE de la société, pour le PROPRIÉTAIRE, pour lui seul, & uniquement pour lui seul ; le *Paysan*, le *Cultivateur*, le *Fermier* en un mot, ou ce que nous appellons ici *Métayer*, cette classe d'hommes la plus nombreuse, comme la plus précieuse, n'en profitera point : ce sera même pour lui une surcharge, puisqu'il faudra qu'il coopere comme tout autre Membre de la société aux frais du culte par un autre moyen que celui par lequel il y coopéroit, par le paiement de la dixme ; dixme pourtant qu'il paiera toujours dans les mains du Propriétaire par une augmentation proportionnelle du préciput que tout Propriétaire se réserve en donnant son bien, sa ferme, son domaine à bail, ou à moitié ; préciput qui aujoud'hui doublera au moins, & équivaudra à la dixme s'il n'excede pas.

Aussi si la classe des Cultivateurs non-proprié-

taires, des malheureux Journaliers, étoit consultée & libre de donner son suffrage, on les entendroit tous dire qu'il seroit bien plus avantageux sur cet article que les choses restassent telles qu'elles étoient : mais ce n'est pas le langage des Riches, des Propriétaires.

Autre objet, Monsieur, qui, j'en suis sûr, vous paroîtra de quelque conséquence. Vous avez plus d'une fois paru affecté, vous avez écrit sur le sort des Ministres du culte qui portent tout le fardeau (1) : on vient de le fixer. Un examen exact auroit donné l'inverse de cette fixation entre les *Curés de Ville* & ceux de la *Campagne*, ou du moins n'auroit mis aucune différence des uns aux autres : & si ce qui est déterminé pour le Curé de Ville est d'une nécessité physique, l'est-il moins pour celui de Campagne? L'état des uns est le même quant au costume, & s'il y a entr'eux quelque différence à faire c'est que ceux de la Campagne sont obligés à des charges qui ne tombent point sur les autres.

Ceux de *Ville* sont aidés par des Bureaux de *Charité* qui sont impraticables dans les Campagnes; par les gens aisés & riches qui s'y réfugient les trois quarts de l'année, & abandonnent les Campagnes.

Est-on malade? le Curé de *Ville* a le Médecin & le Chirurgien à sa porte & est visité chaque jour pour 10 s. à l'un, & à-peu-près autant à l'autre; il faut que celui de la Campagne les fasse venir à

(1) Voyez presque tous les volumes de ces Annales; mais sur-tout le numero 111, tome XIV, page 445 & suivantes.

grands frais. Le Médecin ne marche gueres qu'à un louis par jour, outre la dépense pour lui, pour son domestique, pour ses chevaux.

Les provisions de *pain*, *viande*, *huile* &c. &c. sont sous la main du Curé de *Ville*; un domestique lui suffit & pour les aller chercher, & pour les apprêter; il faut à celui de la Campagne un domestique de plus pour se les procurer.

En Ville, un Curé fait son service en pantoufles, s'il est permis de le dire; celui de la Campagne ne peut presque en aucun cas remplir ses obligations sans un cheval: il ne peut se dispenser pour sa sûreté personnelle d'avoir un *Clerc* qui le suive. Peut-il, doit-il, parcourir à pied quelque jeune & robuste qu'il soit, vingt Hameaux à demi-lieue, à trois quarts & quelquefois à une lieue de son domicile? Si son voisin, son ami, son confrere, si quelqu'un en un mot vient le visiter, il faut Heberger, Maître, Cheval & Domestique; en Ville tout au plus le Maître: le reste est à l'auberge.

Mais le Curé de Campagne a une *basse-cour*! elle est nulle, absolument nulle dès qu'il n'y a plus les débris d'un sol de dixme. Mais il a un *potager*! Il lui seroit bien plus avantageux de prendre ses légumes au marché, s'il en étoit à portée, que de nourrir & salarier un Domestique qui consume bien au-delà du produit de ce potager. Mais l'honorable Membre M. T...... lui permet de chanter le Dimanche *avec rétribution*, une grand-messe..... si on la demande.....

Signé, R..., C... de S. F. S. D.

RÉPONSE.

Vous avez vu, Monſieur, par quelques paſſages du N° précédent que je penſois à-peu-près comme vous en général ſur les effets de l'abolition de la *dixme Eccléſiaſtique*. C'eſt dans le tumulte d'une effervescence *nocturne*, comme vous ſavez, qu'elle a été décrêtée : il ſeroit bien à ſouhaiter que ce ne fût qu'un *rêve*.

Nombre de bons Citoyens m'ont déjà fait l'honneur de me rendre dépoſitaire de leurs obſervations ſur ce ruineux bienfait ; ſi jamais on en revenoit *après* à ce qu'il auroit fallu faire *avant*, c'eſt-à-dire à la diſcuter, à l'apprécier, je réunirois ces remarques pour les ſoumettre à l'aſſemblée qui auroit la juſtice de s'en occuper. Mais il n'y en a pas de plus fortes, de plus déciſives que celles dont vous venez de parler.

La privation d'un travail aſſuré, néceſſaire, & en général aſſez doux, pour près de 500,000 peres de famille, par conſéquent la ſouſtraction des alimens, & de la faculté de s'en procurer, à près de deux millions d'ames qui en réſulte, eſt une de ces vérités accablantes qui portent avec elles la conviction ſubite, le regret, & l'effroi. Il ne me reſte qu'un eſpoir ; c'eſt que les *départemens* ne pourront manquer d'en être frappés. S'ils pouvoient auſſi ſe réunir pour provoquer la révocation de cette partie des réſolutions du 4 Août, *l'Aſſemblée Nationale* ne pourroit certainement les refuſer ; & peut être y a-t-il plus d'une de ces rapides exploſions ſur leſquelles elle ne répugneroit pas à ſe voir ramenée à l'examen par ce moyen conſtitutionel & NATIONAL. Je ſuis avec reſpect &c.

Signé, LINQUET.

Autre Lettre à l'Auteur des Annales.

V..... Département de la D.... 26 Juin 1790.

Monsieur,

J'ai vu renaître vos *Annales* avec grand plaisir e j'ai reçu ce qui m'en manquoit, & de plus la suite jusques & compris le N° 123. Continuez, je vous prie, Monsieur, de me les envoyer en y joignant, si vous voulez bien, la *légitimité du divorce* justifiée par les Saintes *Ecritures* &c. point de *banqueroute*; *plus d'emprunts* &c. & la *collection* de vos Ouvrages relatifs *à la révolution du Brabant.*

Je vous demande ce dernier article pour avoir de bonnes armes contre la calomnie; je n'aime pas que la malignité, ou la jalousie s'avisent d'attaquer la sensibilité, & la droiture du cœur, dans ceux chez qui elles sont forcées de reconnoître la supériorité des talens, & des qualités de l'esprit; tout le monde sait *ce que vous deviez au feu Empereur*, & peu de gens songent à ce que ce Despote vous devoit lui-même. (1)

Du reste je ne peux pas m'intéresser bien vi-

(1) Je n'ai pas fait cette balance : mais elle est aisée pour quiconque lira & appréciera seulement un des ouvrages contenus dans la collection dont parle cette Lettre : c'est le *Code Criminel de Joseph second.* C'est là que je renvoie tous mes censeurs, & ceux qui osent m'accuser d'*ingratitude* envers *Joseph second.*

vement à la révolution des *Pays-Bas*. Le peuple de ces belles & riches Provinces, *simple jusqu'à la bêtise*, & ce qui est bien pis, religieux jusqu'à la superstition & au fanatisme, me paroît encore bien loin d'être *MUR pour la liberté* (1).

Je suis autant que personne sincerement soumis à tous les Décrets de *l'Assemblée Nationale*, comme s'ils émanoient directement de la Providence, ce qui n'est peut-être pas divinement juste & respectueux, mais humainement du moins bien prudent & sage : cependant je crois qu'on peut les examiner, les étudier, y appliquer les grands principes d'après lesquels on doit supposer qu'ils ont été rendus, ceux de la Justice & des Loix; je desirerois bien qu'il vous parût digne de vous de faire connoître votre avis sur la question que voici.

Un ordre, ou plutôt une Congrégation de *Chanoines Réguliers* peu nombreuse a été sécularisée tant dans son Chef que dans ses Membres ; il y a déjà près de 20 ans que cette affaire est consommée; il a été fait un sort à tous les Religieux : il n'en reste plus que 18, dont le moins âgé a plus de 50 ans : le ci-devant Abbé en a 77, & ce n'est pas le plus vieux.

Tous les Bénéfices de cet ordre ont été supprimés, & les titres éteints; les Possesseurs n'ont conservé que des traitemens viagers assignés sur leurs anciens fonds, & fixés par les Puissances ecclésiastiques elles-mêmes à la somme de 1500 liv.

---

(1) Voyez à ce sujet l'article ci-après, page 177.

annuellement, comme étant la juste indemnité de l'abandon que les Religieux faisoient de leurs biens & de leurs espérances; les logemens qu'ils occupoient dans les maisons de l'ordre leur ont aussi été conservés pour leur vie.

Ne seroit-il pas contre le fonds & les formes du droit autant que contre l'équité & l'humanité même, de revenir là-dessus, & d'en rien retrancher? C'est une espèce de transaction passée entr'eux, & les deux Puissances, les seules légitimes alors, les seules en possession de décider du sort des hommes: elles y ont été en quelque sorte parties: l'accord a été autorisé par tous les moyens, & revêtu de toutes les formes usitées dans le tems, *Brevets* du Roi, *Bulle* du Pape, *Procédure* & *Décrets* ecclésiastiques, LETTTES-PATENTES, Arrêts d'ENREGISTREMENT, &c. Ne pourroit-on pas dire que dans ces sortes d'accords, qui ne sont proprement & en effet que des traités sur dommages, il doit en être comme au criminel, *non bis in idem*? Le traitement assuré aux *Religieux* SÉCULARISÉS dont il s'agit ici ne doit-il pas subsister dans son intégrité? On ne peut les assimiler ni aux habitans actuels des Cloîtres dont ils ne fesoient plus partie, ni au Clergé actuel où ils n'étoient pas entrés. Ce ne sont ni des *Bénéficiers*, ni même des Pensionnés sur Bénéfices; mais simplement des créanciers hypothéqués sur des fonds qui restent toujours leurs garans, quelles que soient les mains à qui la propriété en est transmise.

Je suis, &c.

Signé, J. T. A. A. G. de S. R. à V.

RÉPONSE.

Paris, ce 6 Juillet 1790.

MONSIEUR,

La solution de l'espece de problême *civil* sur lequel vous me faites l'honneur de me consulter se trouve dans l'énoncé même de la question. Je ne crois pas qu'entre des gens raisonnables & impartiaux, il puisse y avoir à ce sujet deux avis. Il est vrai que dans tout ce qui concerne votre ci-devant *ordre*, c'est-à-dire, le *Clergé* en général, ou plutôt tous les ci-devant ORDRES, on en a depuis six mois hazardé de bien étranges : il est vrai que d'après le *passé*, tout ce qu'on peut se permettre de dire sur le *futur*, c'est qu'*il ne faut répondre de rien*. Pour donner son opinion, ou pour savoir celle qu'il ne faut plus choquer, un homme prudent est obligé d'attendre chaque matin le *papier* qui lui apprend ce qui a été *décreté* la veille.

Cependant quand l'évidence est manifeste comme ici, quand il n'y a pas un grand intérêt qui la combat, il est permis d'espérer qu'elle pourra prévaloir. Je suppose que vous, & vos 17 *vétérans*, acheverez de jouir en paix de vos brevets d'*Invalides*. Le seul danger que vous couriez, c'est s'il se trouve dans le voisinage des biens qui vous payent quelque *Maire* chicanneur, mal inten-

tionné, d'être tracassés, privés *par le fait*, de vos pensions, & de n'en obtenir la restitution peut-être que quand vous serez tous morts.

Ce risque a bien sa gravité (1), mais c'est à votre *Département* à vous en garantir : c'est là, ce me semble, que vous devez vous pourvoir. L'intervention de l'Assemblée Nationale ne peut être réputée nécessaire : c'est l'accabler bien inutilement que de la surcharger de mille demandes de cette espece ; le Département ne pourroit vous renvoyer à lui demander justice qu'autant qu'il voudroit lui-même vous faire une injustice ; ce que l'on ne doit pas présumer.

En vous donnant ainsi mon avis, & un avis favorable sur ce qui vous intéresse, permettez-moi de n'être point du tout du vôtre sur mes pauvres *Brabançons*, mes compagnons d'infortune, d'esclavage pendant trois ans, & mes libérateurs du plus cruel danger que j'aie couru dans le cours d'une vie assez traversée par des périls de toute espece.

---

(1) C'est ce qui vient d'arriver entr'autres à *Verteuil*, en *Angoumois*. Les *Cordeliers* de cette Ville, aux termes du Décret de l'*Assemblée Nationale* du 20 Avril, vouloient faire faucher un pré de leur Couvent : le Chirurgien du lieu, *Maire* de plus, s'y est opposé, & l'a fait faucher de son autorité privée, à son *profit*. Les *Cordeliers* ont adressé leurs réclamations à l'*Assemblée Nationale* : elles seront probablement renvoyées au *Département* ; mais en attendant le *Saigneur Maire* aura mangé le foin : & de quoi vivront les Moines ?

Je vous envoie avec plaisir ce que j'ai *écrit sur leur révolution*; mais c'est leur justification que vous y trouverez plus encore, ou du moins autant que la mienne.

Vous y verrez que ce peuple généreux n'est rien moins que *béte*; s'il a de la *simplicité* c'est celle du courage, de l'*héroïsme*. La bonté, la beauté de sa cause est absolument ignorée en *Europe*, & sur-tout en *France*: on les outrage, on les décrie, on s'efforce de persuader qu'ils sont sans vigueur, sans *noblesse*, sans *patriotisme*, parce qu'ils sont, dit-on, asservis par la *Noblesse* & le *Clergé*. C'est là sur-tout ce qui prête aux déclamations de tous leurs détracteurs, de tous nos périodistes *Patriotes*, & autres. On ne leur pardonne pas de vouloir être *libres* à leur maniere, de n'adopter ni la notre, ni les notres. Il est assez plaisant que tous nos prédicateurs *de liberté* se piquent à cet égard du plus intolérable, du plus déraisonnant despotisme.

Cette prévention contagieuse gagne, séduit jusqu'aux hommes les plus honnêtes, les plus faits pour s'en défier, puisque je la trouve chez vous, Monsieur, que je l'ai trouvée chez M. *la Fayette*, que je la rencontre par-tout. On croit tout ce qui est défavorable aux *Belges*: on va au-devant, &, ce qui emporte contr'eux la conviction c'est *qu'ici* tous les partis semblent d'accord à les blâmer, à les représenter comme de vils esclaves des *Nobles* & des Prêtres, comme des enthousiastes subjugués par le respect pour les *titres*, & par la *superstition*. Ce concert verbal entre des partis op-

posés semble à des hommes désintéressés une preuve sans replique.

On ne réfléchit pas que ce qu'on peut appeller ici les *ennemis de la Nation*, & qu'on appelle, je ne sais pourquoi, les *Aristocrates*, sont ennemis des *Belges*, parce que ceux-ci ne veulent point entendre parler de se soumettre à *Léopold*; parce qu'ils exècrent, avec juste raison, la Maison d'*Autriche*, & ses *Massacreurs*, & ses *Négociateurs*, &c. &c. &c. Les *Patriotes* se croyent autorisés à les repousser, à les dédaigner, parce qu'ils les supposent avilis par une dépendance *domestique*, honteuse, & indignes d'une liberté pour laquelle, comme vous le dites vous-même, on ne les croit pas MURS.

Cependant, Monsieur, il sont si mûrs pour la liberté qu'il y a *dix siècles*, *vingt siècles*, qu'ils en jouissent. Ils ne veulent pas d'*Assemblée Nationale*; mais c'est qu'ils n'en ont pas besoin; c'est qu'ils ont contre les abus du Pouvoir arbitraire une ressource bien plus sûre que celle-là: & quelle est-elle? Leur CONSTITUTION; l'article LIX sur-tout, cette clause si simple dans ses termes, mais si terrible dans cette simplicité, qui déclare *nulle* la promesse d'obéir au Gouvernement convaincu d'avoir enfreint celle qu'il est obligé de faire lui-même au peuple avant tout, d'*obéir lui-même aux Loix*.

On proclame par-tout aujourd'hui la *Souveraineté du Peuple*; on en demande par-tout une reconnoissance formelle, textuelle. Eh! Monsieur, peut-il en exister une plus expressive, plus authen-

tique, que celle-la? Ce n'eſt que d'hier que nous en avons en *France* une pareille (1). Il a fallu pour nous mettre en état de la rédiger, de la conſacrer, un concours inoui de circonſtances; il a fallu un abus effroyable du pouvoir, une ſucceſſion non interrompue de ſiècles ſouillés par les plus horribles excès.

Et c'eſt à des peuples qui ont eu la ſageſſe de ſe l'aſſurer dès le moment de leur formation en corps de ſociété, qui ont eu depuis le courage de la défendre, qui n'ont jamais ſouffert qu'un ſeul de leurs *Mandataires* la violât impunément; c'eſt à eux que nous tout briſés encore du poids de nos fers à peine rompus d'hier, nous tous ſurchargés encore des débris, des taches, des plaies de l'eſclavage, nous oſons reprocher de n'être pas mûrs pour la Liberté? Et ſur quoi fondons-nous ce reproche? Sur ce qu'ils ont la prudence d'attendre pour opérer des réformes domeſtiques que leurs frontières ſoient calmes, & leurs ennemis extérieurs réduits à avouer l'impuiſſance de les accabler; ſur ce qu'ils n'envient pas des diſtinctions *héréditaires* & des noms *honorables* à des hommes que d'ailleurs rien ne diſ-

(1) Ou plutôt une qui en approche : car la *reſponſabilité* étant en *France* bornée à la perſonne des *Miniſtres*, un Roi deſpote par caractere y trouveroit encore ſans peine des complices, & pourroit avec ſuccès hazarder des entrepriſes contre la *Conſtitution*. A *Bruxelles* c'eſt le Prince prévaricateur *lui-même*, qui eſt puni. Il viole la Loi, la Loi le chaſſe.

tingue du peuple dans tout ce qui peut intéresser l'*égalité civile* ; parce qu'ils ne croyent pas devoir dépouiller les *Ministres des Autels* des propriétés qu'une intention respectable a attachées à ces Autels, & dont une longue habitude, une possession non interrompue, non contestée, établissoient ces Ministres usufruitiers ; enfin parce qu'ils ne veulent point d'*Assemblée Nationale*.

Mais, disois-je chez eux-mêmes en Mars dernier, à l'un des plus fougueux, des plus dangereux, & comme il y a paru depuis par ses démarches, à l'un des plus lâches Agens du Despotisme qui se soient jamais couverts du masque *patriotique*, à un Emissaire *Autrichien* qui ne les poussoit à une *Assemblée Nationale* que pour les vendre plus fructueusement, & plus sûrement, à *Léopold*. « Vous n'avez aucun des motifs qui ont rendu en *France* une *Assemblée* de cette espèce indispensable. Quand vous en auriez quelques-uns, la circonstance actuelle ne vous permettroit pas de recourir pour le moment à ce remède. La reconnoissance du principe que la Souveraineté *appartient* foncièrement, essentiellement au PEUPLE, est consignée dans *votre Constitution*. Cette chartre que sa rédaction gothique n'empêche pas d'être un des plus précieux monumens de la sagacité politique, n'est pas seulement un bouclier contre les entreprises d'une *Monarchie*, c'est-à-dire du Pouvoir Souverain confié à un *seul homme* ; c'est un écueil contre lequel se briseront à jamais les essais de toute espèce d'administration tentée de devenir tyrannique. Un *Sénat* infracteur des loix, y trouvera son arrêt de même qu'un Despote,

» Ce titre ſacré, rajeuni pour ainſi dire *de règne en règne*, acquéroit à chaque génération plus de vigueur, par le ſoin bien ſage qu'ont eu ſans ceſſe vos Repréſentans d'en exiger inflexiblement la reconnoiſſance ſolemnelle à chaque changement de Titulaire. Il vient encore en ce moment de recevoir un nouvel éclat, & pour ainſi dire une nouvelle création, par l'uſage que vous avez fait des facultés qu'il vous réſerve. Pour effrayer ici pendant pluſieurs ſiècles, à dater d'aujourd'hui, tous les pouvoirs inclinés vers le deſpotiſme, il vous ſuffit de rappeller ſouvent la *joyeuſe entrée* exiſtante depuis une infinité de ſiècles, & *Joſeph Second* foudroyé par elle en 1789; & peut-être faudroit-il écarter à jamais dans ces Provinces toute idée d'une *Aſſemblée Nationale*, par cela ſeul qu'une *Aſſemblée Nationale* eſt le ſeul pouvoir capable de détruire cette ſauve-garde des droits de la Nation. (1) »

D'après cela, Monſieur, & bien d'autres choſes que vous verrez dans ma collection *Belgique*, vous ſerez convaincu que le peuple dont je me glorifie d'avoir été un moment l'*Avocat*, dont je ſerai toujours de cœur le Concitoyen, & le reſpectueux admirateur, n'eſt pas ſi *bête*. Je vais dans l'article ſuivant vous donner de nouvelles preuves qu'il eſt *brave*, qu'il eſt *généreux*, qu'il eſt *éclairé*, qu'il a toutes les vertus qui rendent le patriotiſme reſpectable, & toutes les qualités qui donnent à un peuple le droit d'être LIBRE.

---

(1) Lettre de M. Linguet à un membre de l'Aſſemblée Patriotique de Bruxelles, *page* 47.

SUITE

SUITE de l'état *réel des choses en* Brabant, *c'est-à-dire dans les Provinces ci-devant flétries* du nom de Pays-Bas AUTRICHIENS, & libérées de cet *opprobre par* LA GRACE DE DIEU, à l'aide du CANON, *conformément* au DROIT DES GENS.

Laissons les Gazettes vendues au Ministere *Gallo-Germanique* publier que le 23 ou le 27 Juin dernier les *Brabançons* ont été écharpés sur le bord de la *Meuse* par les Dragons *d'Esterhazy* (1), qu'ils ont perdu trois *MILLE* hommes, parce que ces Missionnaires du Clément, du Benin *Léopold d'Autriche*, n'ont fait de *quartier à personne* ; tandis qu'il n'y a pas même eu de rencontre le 23, ni le 27 Juin, tandis qu'il n'y a pas même de Dragons *d'Esterhazy* dans la troupe de bandits-*Autrichiens* qui se soutiennent encore sur la superficie de ce pays désolé, parce qu'il est plus difficile de les y aller chercher que de lesvaincre. Laissons ces répertoires de mensonges, & les Périodistes *patriotes* eux-mêmes séduits par une méprise inconcevable de leur part, s'ils sont de bonne foi, présenter comme des farces honteuses les traits les plus multipliés du plus noble dévouement, d'un héroïsme qui auroit arraché dans *Rome* & dans *Athènes* des larmes d'admiration, & d'attendrissement. Pour nous, ra-

(1) Voyez la *Gazette universelle*, le *Moniteur*, &c.

contons les faits. Voici ce qu'on me mande de *Bruxelles* en date du 1 Juillet.

« La cauſe populaire acquiert tous les jours de nouvelles forces, & les dons patriotiques ne ceſſent de ſe multiplier. *Hier* ſont arrivés ici *cent cinquante* Volontaires de *Tournay*, précédés des nôtres qui avoient été à leur rencontre, & de leur muſique: ils venoient rendre leur hommage au *Congrés*, & lui offrir en *ARGENT COMPTANT* la valeur de *QUARANTE CANONS*.

» *Aujourd'hui* la petite ville de *Vavres*, aſſiſtée de cinq Paroiſſes de ſon voiſinage ſeulement, procede à la même cérémonie, & réaliſe la *même contribution*: (*Vavres* eſt une petite Ville à-peu-près comme *St.-Denis* en *France*, & la contribution pécuniaire paſſe 100,000 liv. de notre monnoie). *Avant hier* les Paroiſſes entre *Louvain*, *Aerſchot* & *Tirlemont*, ſe ſont rendues ici formant un corps de *SIX MILLE hommes*, avec l'*OFFRANDE patriotique*. DEMAIN quatre cens Volontaires de *Villevorde* s'acquitteront du même devoir: (*Villevorde* eſt encore moins conſidérable que *Vavres*).

» Depuis un mois on compte plus de *CENT CINQUANTE MILLE* hommes armés qui ſe ſont en perſonne acquittés de ces glorieuſes ambaſſades. Le 24 Juin, le *Brabant* ſeul (Province qui ne vaut pas le quart de la *Normandie* pour l'étendue, & dont une partie conſiſte en *friches*), le *Brabant* ſeul avoit fourni 487 pieces d'artillerie. Le *Haynaut* fait les mêmes efforts & les mêmes ſacrifices.

» L'armée *patriotique* est DANS LE MEILLEUR ÉTAT. Il ne lui manque que d'avoir de plus en discipline, en modération, ce qu'elle a de trop en ardeur, en courage; elle parviendra peu à peu à cet échange: elle ne craint dès-à-présent que les *trahisons* que pratiquent, que marchandent les *Autrichiens*, suivant la méthode héréditaire de la brave Maison qui les dirige ».

Ces détails sont un peu plus tranquilisans sur l'article des *Belges*, que ceux que hasardent impudemment les *Gazettes Universelles*, les *Moniteurs*, &c. En voici de bien inquietans pour nous, dont ces discrets Moniteurs ne disent rien. Voici la copie littérale d'un imprimé publié avec autorisation dans les Pays-Bas: l'*Assemblée Nationale* doit en avoir eu une communication *directe*. Elle en auroit eu une *officielle*, si par le refus dont j'ai parlé dans le N°. précédent elle n'avoit rendue impossible une correspondance de cette espece, entre elle, & une Nation qui veut bien encore la servir, mais qui ne veut pas en recevoir des affronts.

A LA NATION BELGIQUE,

A l'occasion d'une Lettre écrite de Lille *& de la découverte du projet de contre-révolution en* France *& en* Brabant.

» Bons & fideles Citoyens de tous les Ordres, honneur de la *Belgique Unie*, objet de l'admiration de l'*Europe* étonnée de votre courage & de votre fermeté, nous vous faisons connoître que les ennemis domestiques n'ont point encore perdu courage, malgré leur défaite; que les mauvais succès de leurs complots infernaux ne les ont point encore attérés; que semblables aux animaux féroces dont la fureur redouble à la vue de leur sang & par la douleur du fer qui les atteint, ils s'agitent de nouveau avec plus de violence que jamais pour troubler une Nation voisine, dans l'espoir de faire sortir du cahos dans lequel ils conspirent de la plonger, un moyen d'entraîner le même bouleversement parmi nous.

» Ennemis de deux révolutions qui se touchent & ressemblent si bien par leur nature, & leurs succès dirigés contre le même despotisme *Autrichien* qui s'étend par-tout avec les femmes de cette maison, ils sont convaincus que la contre-révolution en *France*, ou dans la *Belgique*, doit en opérer une chez l'autre. Objets toutes deux de

l'envie de l'*Autriche* dont elles ont détruit la suprême influence dans ces contrées la même foudre qui doit sortir de cette main contre la *France* doit également frapper le *Brabant* par contre-coup. Il lui importe peu même sur lequel de ces deux Empires tombe d'abord sa colère qui doit les engloutir tous les deux, pour le peu de ravages qu'elle parvienne à causer dans l'un ou dans l'autre.

» Les détails qui transpirent de ses affreux projets, inspirent trop d'horreur pour que nous puissions y donner notre confiance trop légèrement; mais vû qu'ils concernent deux nations braves qui ne doivent pas être inquiétées dans l'ouvrage heureux, & réciproque, de la liberté, que chacune d'elles rétablit sur les principes de leurs respectives & anciennes constitutions, nous vous faisons un devoir sacré, Citoyens illustres, de repousser tout ce qui peut blesser les intérêts d'une Nation limitrophe dont la paix doit assurer la nôtre & qui doit réciproquement trouver sa sûreté dans notre tranquillité; en conséquence de donner part à ceux de cette nation qu'il appartient, de tout ce qui peut la concerner dans cette affreuse machination.

» La publicité qu'on vient de donner de cette trâme doit autant vous rassurer sur les allarmes que vous pourriez trop facilement concevoir des apparences d'une conspiration aussi atroce, qu'elle est profondement & grossiérement combinée, & peu croyable, que vous inspirer cependant à chacun la nécessité de se tenir sur ses gardes, de prendre toutes les précautions que la prudence doit nous suggérer dans la conjoncture présente, en

nous tenant toujours armés, & convenant surtout entre vous, bons habitans de campagne, d'un point de réunion ou place d'allarme, où chacun de vous doit voler au premier coup de tocsin, pénétré de ce sentiment profond & sublime de la protection du ciel qui fait le vrai courage ».

COPIE

D'une Lettre écrite de Lille *à un des premiers Citoyens de* BRUXELLES.

MONSIEUR,

J'AI parfaitement suivi la marche de la mission dont vous m'avez chargé. J'ai parcouru la frontiere depuis *Givet* jusqu'à *Dunkerque.* Je suis revenu sur *Lille* qui est le foyer le plus ardent du *Royalisme* & du *Vonckisme*; & c'est d'ici que je prends la liberté de vous faire passer une partie de mes découvertes qui vous étonneront autant qu'elles vous rassureront, du moins sur le présent. Il y a, à la vérité, des projets de contre-révolution; mais il ne concernent le *Brabant* qu'indirectement, & pour autant qu'ils manqueront dans leur exécution en *France.* Voici ce que je tiens pour certain de la bouche même d'un de nos plus zélés *Vonckistes.*

« Dans l'état de désespoir, me dit-il, où nous nous sommes trouvés réduits après notre expulsion de la *Flandre*, nous n'avons trouvé d'autre ressource que de nous retiror en *France*, où nous avons bientôt été recherchés de quelques Patriotes *Hollandois* qui nous ont offert d'accéder à un projet qu'ils avoient déja présenté à d'*Alton*, qui en conseilla l'exécution à Joseph II qui l'a renvoyé bien loin, comme vous le savez, (1) mais qui a trouvé plus

(1) Voyez dans la collection des Ouvrages de M. Linguet relatifs à la Révolution de *Brabant*, celui qui est intitulé : Choix des *Lettres paternelles*, &c.

de crédit chez les Ariſtocrates de ce Pays, auprès deſquels ils nous ont ſervis d'intermédiaires.

» Quoi qu'oppoſés de principes avec ces derniers, nous nous ſommes réunis pour tâcher au moins de reconquérir chacun chez nous ce que nous y avons perdu, ou d'obtenir ce que nous voulons y avoir. Le projet conſiſte à les aider dans une derniere tentative qu'ils ſont déterminés à faire avant le 15 du mois prochain pour une contre-révolution dont le ſuccès doit en entraîner une dans le *Brabant*. C'eſt ſous notre nom qu'on a raſſemblé dans ces environs, & ailleurs, quelques Troupes & tous les mécontens de la *France*, de la *Hollande*, du *Brabant* & de *Liege*.

Beaucoup de Soldats ſont venus de divers Régimens *François* dont les *Ariſtocrates* ſont aſſurés; une partie du Régiment de la *Marck* défile homme par homme vers ces lieux, une autre partie vers la petite ville de Lonwy, près de *Metz*, dont tous les habitans ſont *Ariſtocrates* outrés, & qui ſert de rendez-vous à tout ce qui vient de l'*Alſace* & de la *Lorraine*. dans chacune deſquelles il y a auſſi des points aſſignés pour faire jouer en divers endroits la même machine qui embraſſe toute la *France* dans ſon contour. Nous faiſons paſſer les hommes qui nous viennent pour des levées qui nous ſont perſonnelles; & l'on ne s'eſt pas encore apperçu que tous ces gens ont des *paſſes* ſignées par leurs propres Colonels qui ſont connus pour violens Ariſtocrates.

» Les premiers efforts doivent ſe faire de ce côté-ci, à *Lille* & à *Valenciennes* où les Chefs de quelques Régimens ſont dévoués à l'entrepriſe dont on eſpere un ſuccès plus heureux que de la premiere. Les coups portés ici ſe répéteront le même jour, à la même heure, tout le long de ces frontieres depuis *Saint-Omer* juſqu'à *Strasbourg*. Dans les Provinces du *midi*, le choc doit être encore plus violent. Déjà depuis l'*Océan* juſqu'à la *Méditerrannée* tout remue. Nous ſommes ici l'étincelle qui doit allumer l'incendie général.

L'*Eſpagne*, qui laiſſe croire aux Politiques que ſes armemens n'en veulent qu'à l'*Angleterre*, terminera toute

N 4

à-coup ses différens avec elle, & dirigera en même-tems ses flottes vers la *France* où l'entrée lui est ouverte par le port de *Marseille* dont les Forts viennent d'être remis entre les mains du Roi.

Le Ministre de la Guerre, d'un autre côté, tient toute l'Armée en haleine, en faisant faire jusqu'à 3 garnisons dans 2 mois aux Régimens suspects de l'esprit civique que le Soldat ne doit pas avoir, quand on veut le rendre formidable au-dedans comme au-dehors. C'est envain que, pour déjouer le Ministre, l'Assemblée Nationale a imaginée la Fédération entre la Garde Nationale & l'Armée : on est sûr qu'elle n'aura pas lieu.

» Déjà de toutes parts on a suscité des brigues, des jalousies, des cabales pour entraver les élections des Députés à cette Fédération que l'on regarde comme le tombeau de l'*aristocratie*, sur lequel, disent plaisamment les *Parisiens*, l'on fera jouer mille Musiciens, & tonner mille canons. Nous espérons faire manquer, ou du moins différer cette cérémonie sur laquelle l'*Europe* a les yeux ouverts. Le dernier moyen que les Aristocrates vont tenter dans leur agonie, sera enfin le coup de la mort ou le principe d'une vie nouvelle ; à moins qu'ils ne la retrouvent en *Brabant*, s'ils la perdent en *France* : ce qui doit arriver, si l'entreprise *Hollandoise* manque d'un côté & qu'elle obtienne quelques succès de l'autre. Nous servons de manteau dans cette affaire aux proscrits de la *France* que nous aidons à faire leurs affaires chez eux, dans la confiance qu'ils nous aideront bien-tôt à faire les nôtres chez nous & ensuite celles des Patriotes en *Hollande*.

» M. le Comte de B. qui a mieux apprécié leur projet que *Joseph II*, est le directeur en chef de toute la machine pour laquelle il s'est abouché à *Luxembourg* le 19 de ce mois avec les généraux de *Bender* & *Schroeder*, ce dernier parti de *Sedan* quelques jours avant, & où il tenoit un des fils de cette même machine dont il a connu le premier jeu que nous allons enfin essayer en *France*. Le régiment de.... donnera le branle de ce côté-ci par une querelle dans laquelle les gens qui sont censés ici à notre solde, iront prendre parti. Le Comte de *Mail*... se mettra à leur tête. Et l'on s'attend que la chose ira d'elle-même.

» La force pour la contre-révolution ici, sans être de nature à inspirer beaucoup d'assurance à ses premiers agens, est assez grande pour commencer. Elle s'étend par toute la *France*, puisque le mécontentement est général. Le nombre des gens soldés qui passent pour être à nous, se porte, suivant l'état général que j'en ai vu à *Hem* (1), où se trouve le bureau de la guerre, à 2742 hommes tant soldats *François* qu'*Autrichiens*. L'on s'attend que le corps franc que le Baron de *Mœvius* a levé prétenduement pour le service de *Léopold*, tant en *France* qu'en *Flandre*, & en *Hainaut*, viendra par *Maubeuge*, où l'on a déjà vu passer son monde qui alloit sur *Luxembourg*, vers le 14 du mois passé, pour s'y former, & d'où il reviendra incessamment, en faisant mine de prendre la route de *France* sur *Tournai*, tandis qu'il suivra celle qui lui sera indiquée à la hauteur fixée.

» On compte moins sur ces foibles commencemens que sur les augmentations rapides qu'ils recevront à l'instant de l'explosion, des *François* mécontens qui prendront leur parti, suivant que le début sera heureux ou malheureux; des *Brabançons* royalistes & *Vonckistes* déjà enrôlés au nombre de près de deux mille; de quelques auxiliaires *Anglois* qui vendent des munitions à tous les partis en même temps, & dont les *Aristocrates* François en ont fait venir en abondance, dont il y a déjà 80 caisses arrivées à *Dunkerque*; des *Téocrates Liégois* dont on espere faire un corps nombreux qui, après avoir fait son apprentissage d'armes avec nous, retournera dans son pays mettre les Démocrates à la raison.

» Ce projet est sans doute vaste, & je ne vous dissimule pas que je le regarde, en effet, comme le rêve d'un fol, à-peu-près comme *Joseph II* le regardoit lui-même. Il y a ici des Officiers *François* déguisés qui ont prétendu, à *Hem*, que ce projet ne venoit pas des Patriotes *Hollandois*, mais du Comte de *Mail...*, cet ex-Gouverneur *Hollandois*, qui en avoit donné l'idée à *Favras*; car sous prétexte d'armer pour le *Brabant*, c'étoit véritablement

(1) Village sur les frontieres du *Haynault*.

ſur les frontieres de la *France* que les vues étoient dirigées. Mais les bons *François* ne ſongent plus à l'ame de cet intriguant qui s'agite encore dans mille têtes en ce moment. Le Comte de M... dont je vous parlois tout-à-l'heure, ſe trouve *incognito* dans ces environs, où il a déjà eu pluſieurs entrevues avec le Marquis de L..., arrivé de Paris il y a huit jours.

» Vous avez dû rire hier, à *Hem*, de voir tous ces ex-Comtes, ex-Marquis, ex-Chevaliers avilis & dégradés, jurant ſur leurs livrées & leurs armoiries *mis au néant avec dépens*, ces pauvres *Abbés* à qui on n'a pas même laiſſé le manteau pour couvrir le pauvre de l'Evangile; ces Financiers ſans recette, ces Robins ſans Offices, ces Officiers abatardis & chaſſés par leurs ſoldats. Voilà ceux qui forment le Conſeil d'*Hem*, & qui ont fixé vers le 5 & 7 la tragédie qu'ils veulent jouer en *France* d'abord, ſinon en *Brabant* : tant ils ont la certitude politique qu'une fois la Maiſon d'*Autriche* rétablie dans ces Provinces, la contre-révolution en *France* ne tiendra à rien.

» Selon eux, on preſſera la *France* de trois côtés, & peut-être de quatre tout-à-la-fois. De l'*Alſace*, par les Princes de l'Empire; des *Pyrennées* & de l'*Océan*, par l'*Eſpagne*; des *Pays-Bas*, vers *Metz* & *Lille*, par l'*Autriche*; & d'un quatrieme endroit, peut-être par l'Angleterre, qui ne voudra ſurement pas reſter paſſive dans cette affaire.....

Quel que ſoit l'événement, nous eſpérons nous autres *Brabançons* d'en tirer un bon parti; par la conſidération duquel nous voulons bien nous prêter à ſeconder l'entrepriſe d'après l'aſſurance que nous a fait donner de ſa protection, UNE ILLUSTRE DE *France* qui joue un très-grand rôle dans tout ceci.

Je ſuis avec reſpect, &c.

Lille 26 Juin 1790.

Nouvelle ANTICIPATION *de M.* NECKER *sur la Caisse d'Escompte. Particularités curieuses du* Rapport *du Comité des* Pensions.

DANS le N°. précédent page 145, je parlois des *millions* PAR MOIS que M. *Necker* s'accoutume à recevoir, & l'Assemblée à lui donner par *la Caisse d'Escompte.* » Ces millions, di- » sois-je, vont devenir une évaluation périodique, » *régulière*, & NATIONALE de cette Caisse ». Assurément on ne peut pas prédire plus juste. A peine le mois étoit commencé, le 4 courant, M. *Necker* a délivré sur l'Assemblée *Nationale* son *assignation*, précisément comme un *Propriétaire* donne des mandats sur un *Fermier* : & l'*Assemblée* a *décrété* cet *ordre du jour* de l'impérieux Banquier avec la docilité d'un Commis.

Il n'y a qu'un petit point que je n'avois pas prévu. A la fin d'Avril, & en Mai, & en Juin M. *Necker* n'a obtenu chaque fois que 20 millions. Cette fois-ci il a taxé la *Caisse d'Escompte* à quarante-cinq, & le docile écho des Tuileries a répondu, QUARANTE-CINQ millions au brave M. *Necker*.

Au milieu de ces largesses les Spectateurs éclairés ne manqueront pas d'observer que la Nation ne voit point arriver de comptes. Le montant de

la dette reſte toujours incertain, ou plutôt ILLIMITÉ : mais le premier Miniſtre financier a *ſon compte.* Je l'attends en Août prochain, à SOIXANTE *millions.*

On lui a pourtant enfin arraché un petit compte, mais qui contient de bien étranges vérités. Le Comité des PENSIONS à force de ſurpendre des éclairciſſemens, de combiner des *Brevets*, de déchiffrer des paperaſſes ramaſſées dans les Bureaux, commence à introduire un peu de jour dans ces écuries d'*Augias.* Quelle épaiſſeur de fumier on y découvre ! Comme on y faiſoit *litiere* des biens, des revenus, de la ſubſtance du Peuple.

Il faut lire en entier ce rapport très-bien fait; après l'abus des *Lettres-de-cachet* celui des *Penſions* eſt peut-être le plus propre à juſtifier l'horreur qu'inſpire, & qu'inſpirera probablement à perpétuité l'époque miniſtérielle dont nous allons le 14 de ce mois célébrer, fêter, & JURER la proſcription.

Tout ce que les faſtes de l'*Aſie*, tout ce que les règnes les plus ſcandaleux de l'ancienne *Rome* nous offrent de diſſipation, de prodigalités honteuſes, inſultantes pour la Nation, de meſquinerie dans les récompenſes appliquées aux vrais ſervices, d'impudence & de rapacité dans les conceſſions aux plus mépriſables Agens de la ſervitude des Cours, n'approche pas de ce que préſente ce tableau affligeant ; & il devient à chaque page plus douloureux par les contraſtes. On y trouve

A un ſieur *Aude* ancien Carabinier, actuel-

A la Dame *Aubert*, *MONTEUSE DE BON-*

ment Cavalier de Maréchaussée, pour avoir fait prisonnier le Général *Ligonier* à la Bataille de *Lawfeldt*, 200 livres, réduites *par les retenues* à . . . . 188 l. 3 s.

Par Brevet du premier Octobre 1779, *du Département de la Guerre*, le Roi accorde au nommé Jean *Hamel*, né, y est-il dit, le 14 Février 1724 (par conséquent âgé alors de 55 ans) ancien Sergent, en considération de ses *services*, & de ses *blessures*, & d'une preuve de valeur *relatée dans le Brevet*, CINQUANTE *livres* de pension, réduite par le 10e., & les 4 s. pour liv. à 44 l. 5 s.

NETS de Madame *Sophie*, pour retraite 400 l. de pension, qui n'étant sujettes à aucune retenue, font en compte... 400 l.

Aux Demoiselles *Belletrux*, âgées l'une de *dix*, l'autre de onze ans, en considération des *services* de leur mere, COEFFEUSE & *Femme-de-Chambre* de Madame *Adélaïde*, à *chacune* QUATRE CENS *livres* de pension, ci pour ces services précieux. 800 l.

Si l'opposition paroît moins frappante entre les services & les récompenses, à cause de la différence des sexes; si l'idée d'une jolie *monteuse de bonnets* [c] ou d'une coëffeuse adroite, peut adoucir aux yeux de plus d'un Lecteur ce qu'a de scandaleux l'énorme disproportion des graces surprises par elles, & des apparences de gratitude accordées aux braves Soldats, voici un parallèle où l'on ne trouvera que des *chapeaux* MALES, pen-

ſionnés avec une inégalité bien autrement criminelle.

Au ſieur BRESSOLLES, premier Lieutenant au Régiment de *Bretagne*, pour ſa conduite diſtinguée ſur une des *batteries flottantes* 400 l.

Au ſieur Chortat, Sergent d'Auxerrois « *pour reconnoître* ſa conduite diſtinguée à bord du vaiſſeau le Glorieux, dans le combat que ce vaiſſeau a ſoutenu contre deux vaiſſeaux anglois à TROIS PONTS; & pendant lequel il a donné des preuves du plus rare courage, de la plus grande intrépidité » . . . 50 l.

Au ſieur Lenoir (l'*Embaſtilleur*) . . . 47,500 l.

Au ſieur *Lagarde*, Maître de Muſique des Enfans de France. 8000 l.

Au ſieur d'Auvergne, Sur-Intendant de la Muſique . . . . . . 4000 l.

Au ſieur Jeliotte, *vétéran* de la Muſique, ci . . . . 6000 l.

Et aux *POLIGNAC*, entr'eux tous, le Comité trouve en argent comptant, 2,500,000 liv. & en penſions annuelles, ci . . . . . . 437,000 l.

Ainſi pour ne parler que de ce dernier article, en ajoutant à la ſomme annuelle l'intérêt à cinq pour cent ſeulement des 2,500,000 liv. une fois payées, en eſpeces, il s'enſuit que cette ſeule famille de Directeurs, de Directrices d'écuries, de haras, &c., abſorboit par an, à *elle ſeule*, ce que la munificence du miniſtère auroit jugé ſuffiſant pour *reconnoître* les ſervices, les *bleſſures*, la *conduite* diſtinguée d'environ DOUZE MILLE *Hamel* & *Chortat*; & obſervez que parmi ceux-ci, ceux qui obtenoient les 50 liv de pen-

ſion réduites à 44 liv. 5 ſ., étoient les heureux, les *protégés* ; combien d'autres non moins braves, qui périſſoient inconnus, oubliés, dédaignés, reformés à la paix, & repouſſés dans leurs Villages, ou livrés à la mendicité.

Dans ces Archives de gaſpillage on trouve des traits preſque plaiſans, ou du moins propres à juſtifier ce ſourire amer qui n'exclud point l'indignation. Un ſieur de *Croiſmare* un des principaux Officiers des *Garde-du-Corps*, riche par lui-même, ayant fait un mariage riche, richement payé de ſon emploi, a ſa femme groſſe : deux de ſes fils ſont déjà Chevaliers de Malthe; il veut faire aggréger à *Malthe* celui qui DOIT NAITRE, il demande au Roi 7500 liv. pour les frais de cette cérémonie; on les lui accorde : il les touche par anticipation : mais

La *Signora* met au monde une fille.

Vous croyez que le courtiſan déconcerté va reſtituer ce qu'il a reçu : point du tout; il fait un beau placet où il expoſe que la Nature lui a joué un tour; mais que ſon maître *eſt trop bon* pour rétracter un bienfait conſommé; qu'il demande à appliquer à ſon fils cadet, *fait*, le don avancé au fils à *faire* : & on met *bon* à cette demande impudente, dériſoire, qui auroit bien mieux juſtifié la *Baſtille*, que tous les *délits* qui la peuploient.

C'eſt ainſi que l'on étoit parvenn à faire de la Cour un repaire de mendians ſans pudeur, qui mettoient leur gloire encore moins a vivre d'eſcroquerie qu'à en commettre, & du malheureux titulaire de la Couronne un ſcrible aveugle, dont les actes les plus arbitraires en apparence n'étoient de ſa part que des réſultats de ſervitude. Sans la revolution un Roi

de *France* n'auroit plus été qu'un automate *Signeur*, monté uniquement pour donner une forme de légalité aux excès de tous les départemens; appliquant avec une indifférence, une ineptie égale, son *bon* aux déprédations, sa *gr.ffe* aux emprisonnemens.

Sujet de Méditation *pour les Lecteurs qui en sont capables.*

Nous avons vu ci-devant page 191, M. *Necker* *envoyer sa tirelire* ministérielle à l'*Assemblée Nationale* & l'Assemblée la remplir sans même s'informer s'il y avoit un besoin réel, sans même rappeller au premier Ministre... son beau tableau du 29 Mai dernier, qui sembloit écarter à l'avenir toute idée de cette mendicité *bureaucratique*: la demande & la concession, le *sans façon* de l'une, & la facilité de l'autre, sont même ce mois-ci plus que doubles des mois précédens. Ainsi du 17 Avril au 4 Juillet, c'est-à-dire en DEUX MOIS & DEMI, M. *Necker* a reçu d'*extraordinaire* ce qu'il n'auroit jamais osé obtenir d'un emprunt : CENT CINQ millions comptant savoir :

Le 17 Avril	20	millions.
Le 11 Mai	20	
Le 1er. Juin	20	
Le 4 Juillet	45	
	105	

Ajoutez à cette somme celle des contributions *ordinaires*, comme les *Aides*, la *Taille*, la *Capitation*, les *Vingtiemes*, le *Contrôle*, les *Entrées* &c, &c, &c. Il y a quelques parties qui ont souffert des déchets : quand on porteroit cette dimitution à moitié, le surplus ne peut pas avoir produit dans cet intervalle moins de . . . . 30.

Et depuis le commencement de l'année au moins . . . . 120.

Ajoutez les *Contributions Patriotiques*. Le jour de la belle illusion du 29 Mai, dans la *Lanterne Magique* ou M. *Necker* a fait apparoître onze *millions* DE BON à la fin de l'année, pour en attrapper sur-le-champ 25 (1), *accompagnés de plusieurs autres*, il a déclaré que cette Contribution dans *Paris* seul *s'elevoit déjà* à 40 *millions* 500 *mille livres*, dont un tiers a dû être payé ci . . . . 13 millions.

Sur celle des Provinces, M. *Necker* n'a donné que des *apperçus*, suivant son usage: mais si tout le monde n'apperçoit pas ce qu'il montre, lui, touche toujours quelque chose de ce qu'il apperçoit: le Patriotisme contribuant de tout le Royaume a bien dû produire le double de celui de *Paris*, ci . . . . 26.

Ajoutez les *dons patriotiques*; ajoutez la vaisselle, les BOUCLES, &c. si indécemment rappellées au creuset; ce secours à la vérité étoit insuffisant, il étoit *impolitique*, il étoit ridicule

(1) Voyez ci-devant le n°. 123, page 74.

même dans un sens, allarmant & ruineux dans l'autre : c'étoit bien plutôt un indice de détresse qu'une ressource : mais enfin il en a résulté *quelques millions*. M. *Necker* n'en dit mot. Les listes puériles du Journal de *Paris* ne peuvent être réputées *des comptes* ; mais elles servent à établir un *apperçu*, & celui-là montre une recette de plus de . . . . 40 millions.

Somme totale, M. *Necker* a donc déjà reçu, ou il a dû recevoir depuis le commencement de l'année bien au-delà de TROIS CENS millions en *espèces*, ou en papiers équivalens *pour lui*. Comment peut-il être éternellement dans l'inanité dont il ne rougit plus, dont l'aveu ne semble plus être désormais qu'une formalité convenue pour motiver la somme à laquelle il taxera tous les trente jours la malheureuse Nation?

Les *emprunts* ne lui ont pas réussi : la méthode d'aujourd'hui est sans comparaison plus courte, plus commode, plus fructueuse en tout sens; car enfin, pour emprunter, il falloit d'abord un plan qui amorçât le public ; il falloit un beau préambule qui déguisât un peu ce qu'avoit le dispositif de honteux ; il falloit des intrigues, des promesses, des caresses, des largesses pour séduire, pour gagner, pour corrompre quelques esprits difficiles parmi les *Enregistreurs*; enfin il falloit accaparer les Banquiers, se donner du mouvement pour attraper leurs soumissions, quand on ne jugeoit pas expédient, ou *utile*, de les faire faire exclusivement par sa *propre maison*.

Ici rien de tout cela. Le Premier Ministre dit

à son *Phrasier* : « Monsieur, faites-moi une belle lettre au *manege*. Sur la lettre, un des Phrasiers du *manege* propose & fait *décréter* la demande. On tire sur la Caisse, & le Caissier paye. Rien de si preste, j'ai pensé dire de si joli ; mais la *Nation* trouvera-t-elle toujours ce *manege*-là à son gré ? N'en reviendra-t-elle pas à réfléchir sur une *phrase* un peu différente de celles qu'on fait à M. *Necker* dans ses Bureaux, & qui est échappée à M. *Camus* le 2 de ce mois, en pleine Assemblée ?

En mettant au jour tous ces ulceres fiscaux qui rongent le *Trésor* National, il a parlé d'un certain emprunt fixé à 160 millions, ouvert, disoit-on, pour rembourser les anticipations. Cet *emprunt*, a-t-il dit, se *trouve aujourd'hui porté* à 211 millions ; il n'a *servi à aucun remboursement*, & IL N'EST PAS ENCORE FERMÉ, & l'Orateur s'est demandé à lui-même, il a demandé à l'Assemblée : OU EST PASSÉ CET ARGENT ?

Mais, Messieurs, c'est à M. *le Premier Ministre* qu'il faut le demander ; c'est lui qu'il faut FORCER *d'en rendre compte*. Quoi ! vous laissez dans sa main un siphon avec lequel il peut continuer d'aspirer de l'argent à volonté, sans comprendre ce que vous lui en *décrétez*. Cet instrument dévorant n'est *pas encore fermé* ; & il a déjà rendu 51 MILLIONS, au-delà des sommes qu'il devoit produire !

Cet excédent se trouve-t-il compris parmi les charges que l'*Assemblée Nationale* a mises, avant que de les connoître, sous la sauve-garde de la *Loyauté Françaïse* : & cette sauve-garde garantira-t-elle également ce qu'on y a ajouté depuis,

ce qu'on y ajoute peut-être tous les jours ; ce qu'on ne cessera d'y ajouter probablement ? En sera-t-il de cette sauve-garde, comme de l'*acquit-patent* accordé à l'enfant *à naître* de M. de *Croismare* ? La Nation, en attendant ses comptes, sera-t-elle d'avance responsable non-seulement de toutes les dettes qu'on lui *a faites*, mais de celles qu'on lui *fera* ?

Si ce mot solemnellement consigné dans un rapport *officiel* ; si cet aveu qu'il existe en ce moment un emprunt dont les limites légales sont déjà outre-passées d'*un tiers*, & qui *n'est pas encore fermé*, ne décide pas enfin l'Assemblée Nationale à clorre une bonne fois tous les canaux de cette espece qui sont peut-être *encore ouverts* ; à prendre l'unique expédient capable de produire cet effet, qui est de *forcer* le Premier Ministre à déposer *un bilan* précis de l'état de la *France*, un compte net par *doit* & *avoir*, pour parler en termes *de Banque*, il sera impossible de se défendre d'un soupçon qui ne commence que trop à s'accréditer. On sera obligé de croire que ces millions si aisément *décrétés* à M. *Necker* ne lui arrivent pas tous, ou qu'il en fait réfluer une partie vers la source. Enfin il faudra dire avec douleur, avec effroi, ce qu'on accusoit plusieurs Journalistes d'insinuer trop légèrement que

> De ce Sénat sacré la moitié corrompue
> Ayant acheté *Rome* à..... l'a vendue.

LETTRE de l'Auteur des ANNALES POLITIQUES, CIVILLES et LITTÉRAIRES, à celui ou ceux des Annales PATRIOTIQUES et LITTÉRARES, dirigées par M. MERCIER, au sujet du BRABANT.

MAIS savez-vous, mes chers confreres en *Annales*, que vons êtes littéralement et au physique des *enragés*. Je ne vous reproche pas de vous être approprié mon titre, et un titre acquis comme le douaire de la veuve du Légataire, *bien légitimement*. En ce tems où l'on prend sans scrupule des choses un peu plus sérieuses, je vous pardonne volontiers de vous être couverts du manteau dont feu Me. *Antoine* avoit essayé de brûler le coin, et qu'il avoit réussi un moment à m'empêcher de porter : vos *Annales* sont *patriotiques* et *littéraires* comme les miennes : mais parbleu elles ne sont pas *civiles*, et ce qui est encore pis, elles ne sont rien moins qu'*exactes*.

J'endure patiemment depuis mon retour ici vos sorties perpétuelles, et certainement très-*inconstitutionnelles*, contre un peuple dont j'ai pendant plusieurs années été le concitoyen, dont je ferai toujours profession d'être l'ami, et qui mérite d'être celui de toutes les nations *libres*, ou qui aspirent à l'être; contre un peuple qui en plusieurs points est

digne de devenir leur modele. Ce n'étoit pas sans surprise que je vous voyois obstinés à vous rendre l'écho des sottises, des impostures extravagantes, accumulées par des perroquets mercenaires, ou des calomniateurs intéressés, contre cette nation vraiment respectable, et contre les chefs qu'elle a reconnus, et qu'elle *reconnoît*.

Je me suis borné à vous inviter en secret à resipiscence, ou du moins à *modération*. Je n'ai commencé à vous contredire formellement que dans le n°. 125 de ces *Annales*, non seulement politiques, mais véridiques et *civiles*. J'y ai consigné le désaveu formel de la prétendue défaite de l'armée *Belgique* sur les bords de la *Meuse*, à la fin du mois dernier : j'ai articulé que rien n'étoit plus faux; mais vous et vos collegues *fracasseurs* aviez tellement fait illusion ; vous aviez tellement préoccupé les esprits, que mon assertion très-juste a passé pour une imposture, tandis que votre erreur presque ridicule a continué d'être consacrée comme une vérité : cela m'est arrivé plus d'une fois dans ma vie ; et hier encore, en plein *Palais-Royal*, de par la haute cour qui y siege, il a été décidé, vu vos *rapports* et ceux du *Moniteur*, de la *Gazette universelle*, etc. que c'est moi qui suis le *menteur*.

Aujourd'hui cependant vous voilà obligés de vous rapprocher de moi, c'est-à-dire du fait : vous convenez, dans votre numéro 282 onze juillet, d'après une lettre de

Valenciennes du 2 juillet : « que le bruit
» répandu d'une défaite presque générale de
» l'armée *Brabançonne* au bord de la *Meuse*
» ne s'est pas soutenu. » Mais, comme s'il
vous en coûtoit de rendre enfin une demi-justice à ces braves, à ces vrais patriotes,
vous ajoutez : « Il paroît au contraire que
» ces *brigands* qui prennent, qui se nom-
» ment aujourd'hui *patriotes*, après avoir
» formé le dessein d'anéantir les vrais pa-
» triotes, ont fait bonne contenance devant
» les *Autrichiens*, et leur ont tué plus de
» monde qu'il n'en ont eux-mêmes perdu.
» L'affaire, ajoutez-vous, n'a été qu'un
» choc partiel où les SCÉLÉRATS *partisans de*
» *Van-Eupen et Van-der-noot*, ont cepen-
» dant mérité quelqu'éloge ; mais ce n'est
» pas *pour la liberté* qu'ils ont combattu,
» c'est au profit de Léopold, dont ils servent
» les intérêts en aveugles. »

A cette tirade vos *Annales* me sont tombées de la main ; et j'ai cru être obligé de vous donner dans les miennes une leçon : je dis une *une leçon*, et je ne me trompe pas sur le mot. J'en ai le droit, 1°. parce que je suis *l'aîné*, et que dans toutes les familles il est permis aux *majeurs* de corriger les *mineurs* qui sont taquins, et hargneux ; 2°. parce que j'ai pour moi la vérité, la raison qui n'est pas toujours d'accord avec elle en politique, et la nécessité d'observer quelque décence quand l'on parle même des gens que l'on n'aime pas, surtout si l'on est mal instruit, et mal-à-propos prévenu contr'eux.

Qu'entendez-vous donc, mes camarades, par ces SCÉLÉRATS *partisans de Van-Eupen*, et de *Van-der-Noot*, par ces BRIGANDS qui tuent les *autrichiens*, et cependant qui sont, suivant vous, d'accord avec eux, qui en servent les intérêts? Cela n'est pas trop conciliable. Mais ce n'est pas ce que j'examine. Je vous demande seulement à qui vous prodiguez si lestement les noms de *scélérats*, de *brigands*?

C'est incontestablement à l'armée campée sur les bords de la *Meuse*, et qui en interdit le passage aux armées *autrichiennes* : or cette armée est incontestablement aussi composée du *peuple belgique*; elle est dirigée par le *congrès*, mais soudoyée, mais formée, mais armée *par la nation*, et pour la nation. Que cette nation soit séduite ou non, qu'elle serve *en aveugle*, non pas *Léopold*, ce qui est absurde à supposer, mais le *Brutus* ci-devant avocat, et le *Publicola* encore *pontife*, que vous accusez d'abuser de sa confiance, peu m'importe; il est certain qu'en ce moment ce sont des défenseurs du peuple, qui battent les *autrichiens*, loin d'en être battus : ils pourroient être de braves gens trompés par leurs chefs, comme cela arrive trop souvent aux braves gens; mais faut-il pour cela les dénoncer à vos lecteurs comme des traîtres, les appeller des *brigands*, des *scélérats*?

Avec toutes vos clameurs, bien indiscrettes pour le moins, bien dangereuses peut-être, vous avez prévenu les esprits dans ces pro-

vinces contre l'Assemblée Nationale de *France*. On ne peut pas le dissimuler : son refus très-peu politique, dicté par M. *Mottiers* (dit la Fayette) de recevoir leurs complimens, les a ulcérés. Si un annaliste *patriotique*, non *civil*, mais *littéraire*........comme vous, s'avisoit d'y annoncer notre grande, notre mémorable, et puisse-t-on dire notre heureuse journée du 14 ; et qu'il dit que « c'est une confédération entre les BRIGANDS » *qui prennent*, *qui se nomment aujourd'hui* » *patriotes*, un pacte où figurent les *scélérats* » *partisans des la Fayette*, des *Bailly* et des » autres organes de *l'Assemblée Nationale*, n'en seriez-vous pas indignés? » Ne crieriez-vous pas au scandale, à la calomnie? Ne diriez-vous pas que l'auteur d'un pareil blasphême est un mauvais citoyen, un traître à la patrie!

Et pour mieux désigner tous les crimes ensemble, un *aristocrate ?*

Jugez donc vous-même, et voyez ce que vous faites: vous n'êtes assurément pas des *aristocrates*, en quelque sens qu'on entende ce mot; mais êtes-vous des hommes justes, des hommes réfléchis?

MM. *Van-Eupen* et *Van-der-Noot* sont chez eux les agens du *peuple*, les agens du *congrès*, de la puissance établie, comme MM. *Mottiers*, *Bailly* et autres, le sont de la *municipalité*, de l'*Assemblée Nationale*; comme MM. *Guignard*, *Montmorin*, *etc.* le sont du *pouvoir exécutif*. Est-on si grand *scélérat* par cela seul qu'on reçoit des ordres d'eux, ou qu'on

leur en donne? Est-ce donc à des *patriotes*, à des *philosophes* comme vous à donner l'exemple au *peuple*, à ces chers *parisiens*, qui jugent si vîte, qui examinent si peu, de dénigrer des puissances étrangères, des puissances voisines, des puissances qu'il importe de ménager, enfin d'insulter sans cesse un peuple dont assurément la cause en tout sens est encore plus juste que la nôtre?

Nous n'avons porté dans la révolution qu'un droit, le droit général, naturel de repousser l'*oppression*; mais les *Belges* ont eu celui-là, et de plus celui de réclamer un *contrat légal*: nous avons dit au colosse ministériel, au monstre du despotisme cantonné dans les cavernes dorées de *Versailles*: « Tu » n'existeras plus: tu es réformé *de par le* » *peuple* qui est las de te servir de pâture. » Mais les *Belges* ont dit à leur ci-devant prince: « Tu n'es pas seulement un tyran, » tu es un prévaricateur: tu as violé tes ser- » mens; tu as *forfait*: nous te jugeons au » nom de la loi: nous te chassons en vertu » de la loi, toi et *ta race* ». La liberté *françoise* est le fruit d'une *insurrection*; la leur est celui d'une *exécution* LÉGALE (1).

Mais ils sont encore *dévots* au dix-huitième siècle! Mais ils font des *processions*! mais

(1) Voyez ma lettre à feu *Joseph second*, (alors vivant) du 22 décembre 1789, et mon autre lettre à un membre de l'*assemblée patriotique*; et tout ce que j'ai donné sur *la révolution du Brabant*.

ils respectent les *prêtres ;* ils en ont dans leurs *états ;* ils en ont un pour *secrétaire d'état.* Mais ils ont des *filles* qui s'engagent, qui se battent comme des diables ; on pourroit visiblement en faire des *Jeanne d'Arc*, et tout cela sont des momeries indignes de la gravité d'un siècle éclairé par les rayons des *Voltaire*, des *J. J.*, des *Mably* et de nos autres précepteurs du genre humain.

Sans contredit, mes amis ; mais d'abord n'est-il pas vrai que le *charbonnier est maître chez lui ?* S'il plaît *au peuple* de ce pays-là d'honorer, d'enrichir ou de laisser riches ses prêtres, tandis que vous bafouez, que vous dépouillez les vôtres, je ne vois pas que ce soit une raison pour vous de l'insulter. Le code des *peuples libres* ne dit pas que la liberté soit plus incompatible avec des *soutanes* qu'avec des *épaulettes :* c'est dans le cœur, et non dans la robe, qu'il faut placer le *patriotisme.*

Que vous vous soyez mocqué du *manteau court* de l'abbé *Maury*, parce qu'en gesticulant il laissoit appercevoir des *pistolets ;* que vous ayez mis ce soldat tonsuré sur la ligne du *coadjuteur* de la *fronde*, parce qu'il en a les procédés et le langage ; que vous ayez ri de sa bravoure, ou plutôt de ses bravades, c'est très-bien fait : on ne pouvoit guère défendre avec plus de talens et moins d'adresse une bonne cause ; on ne pouvoit guère montrer plus de disparate entre l'avocat et les cliens, que ne l'a fait cet orateur bisarre, qui a allégué tant de bonnes raisons en faveur du

clergé, et qui en étoit lui-même une si puissante contre.

Mais suit-il delà qu'il faille aussi couvrir de boue, et dépouiller sans ménagemens les ecclésiastiques dans un pays où ils sont décens, où ils ne jouissent d'aucuns priviléges nuisibles; où ils *ne forment pas corps*; (1) où ils n'ont cessé, tant que la révolution n'a pas éclaté, de remplir le principal devoir de leur état, d'en exercer les fonctions, de se montrer médiateur entre le prince criminel pour l'amener à la résipiscence, et le peuple opprimé pour l'engager à modérer son ressentiment (2); où quand enfin le diadème a été dissous par la loi, ils ont été appellés *par le peuple* à l'exercice du pouvoir public, mais dans une juste proportion entre leur nombre et celui du reste de la nation.

Car c'est une chose que vous ignorez vous autres périodistes leurs détracteurs, qu'ignorent complettement comme vous les *parisiens* vos échos, et presque tous les *françois* que vous trompez; aucun de vous ne sait comment sont composés ces états de *Brabant* que

---

(1) Il y a dix ans que j'ai fait cette observation dans ces *Annales*.

(2) Voyez la réponse de l'évêque d'Anvers au *Pape*, quand *Joseph II*, chassé et mourant, eut l'hipocrisie de recourir au saint siége, et de vouloir employer pour tromper ses anciens sujets devenus *libres*, l'intervention d'un pouvoir dont il s'étoit joué toute sa vie, comme des *droits du peuple*.

vous outragez ; ce *congrès* dont vous osez dire que les partisans sont des brigands, des scélérats. Un des plus puissans argumens de M. *Mottiers* pour repousser dédaigneusement les politesses de ce *congrès*, c'est que le peuple en *Brabant* n'est pas REPRÉSENTÉ ; c'est que les nobles et les prêtres le subjuguent par leur nombre. Cependant ces états sont composés de VINGT-TROIS *nobles*, de QUATORZE *ecclésiastiques*, contre-balancés par CENT QUARANTE-HUIT membres du TIERS-ÉTAT, sans compter les *bourguemestres* et échevins des trois principales villes.

Il est vrai que sous le feu despotisme *Autrichien* ce tiers étoit humilié ; il est vrai que la politique corruptrice de cette maison trouvant dans cet *ordre* moins de corruptibilité, l'avoit réduit à une espèce d'impuissance, qu'on n'avoit rien oublié pour l'enchaîner ; mais ces chaînes étoient le crime du despotisme et non celui de *la nation* ; mais ces chaînes sont celles que le peuple a brisées en chassant le despote ; mais la premiere opération de la liberté, le premier fruit de sa salutaire influence, a été de rendre au tiers-état l'égalité même extérieure, en lui conservant la supériorité du nombre.

Et c'est dans des états ainsi *constitués* que, suivant M. *Moitiers* et *vous*, le peuple n'est pas *représenté* ! Et c'est vous autres défenseurs de la liberté qui vous opiniâtrez à tromper ainsi une grande nation, au préjudice d'une autre nation moins puissante peut-être quant aux forces, mais non moins respecta-

ble, quant au courage, quant au vrai *patriotisme*, non moins éclairée peut-être quant à tout ce qui concerne la véritable science de l'administration, et l'art de rendre le peuple heureux !

Ces *Jeannes d'Arc* vous offusquent ; ces filles militaires vous déplaisent ; ces *vierges* incorporées à des régimens effarouchent votre philosophique délicatesse ; vous leur trouvez un air *capucinal* du quatorzième siècle ; vous les soupçonnez d'être des machines aux ordres du fanatisme. Mais si vous n'êtes pas civils envers le sexe, ne soyez pas du moins inconséquens.

Est-ce que M. *de Condorcet*, marquis littéraire, ne vient pas de faire une belle brochure où il prouve que le beau sexe est habile à tout, qu'il doit être promu à tous les emplois civils et guerriers ? Suivant sa doctrine philosophique ne doit-on pas s'attendre à voir au premier jour une vierge *lieutenante de grenadiers*, et une nouvelle mariée porte-étendart, commandante générale de la garde, que sais-je, *connétable* peut-être ?

A la fédération de *Lyon*, n'a-t-on pas vu une belle dame, l'épée nue à la main, marcher comme la Minerve d'*Homere*, à la tête des bataillons ? N'avez-vous pas fait un point capital de l'uniforme qui décorera ou que décoreront nos *Vénus*, nos *Pallas*, à la confédération du 14 ? Elles n'auront point d'é-

pées, ni de sabres, parce qu'elles ne sont pas *encore* enrégimentées, et que tout ce qui n'est pas soldat ne pourra point porter d'armes; mais outre leurs charmes qui ne les quittent jamais, elles auront un *ruban national* à *la tête*, un en *écharpe*, un en *bandoulière*, un en *jarretiere* peut-être, etc. et vous trouvez mauvais qu'une grosse *Brabançonne* à qui Dieu a donné

Une ame ferme, et de robustes bras,

entendant parler du danger que court sa patrie, émue peut-être de celui auquel s'exposoit un amant qu'elle ne vouloit point abandonner, ait été sans tant d'étalage arborer et se déguiser sous un uniforme! Vous voyez-là un artifice du fanatisme! Moi je n'y vois rien que de très-naturel, et même de très-honorable.

C'est une *Jeanne d'Arc!* Mais *Jeanne d'Arc* fut assurément une héroïne, et qui plus est une *martyre*. Accordez-vous donc avec vous-même: vous exécrez, et avec raison feu Pierre *Cauchon*, docteur et même évêque en son vivant, lequel eut l'abominable cruauté de provoquer l'arrêt qui la livra aux flammes, sur le requisitoire d'un *Séguier* de ce temps-là; vous détestez la lâcheté politique et barbare des *Talbot* et autres *Anglois*, qui ne rougirent pas de provoquer cette affreuse exécution, pour couvrir ou venger la honte de leurs défaites; et vous blâmez *Van-der-Noot*, *Van-Eupen* qui ont

consacré le dévouement de l'amazone *Belgique !*

Faut-il donc avoir été brûlé pour devenir l'objet de vos éloges, de vos panégyriques ? En ce cas canonisez donc Me. *Antoine* et sa sequelle ; les *Brabançons* préferent de canoner les *brûleurs*, de les chasser, et en vérité ils ont raison.

Mais enfin ce que vous ne pouvez leur pardonner c'est d'être soumis à un *pénitencier* ; vous ne soutenez pas l'idée de voir le sceau de l'état associé à une *calotte*, et un ci-devant avocat *constitué* organe, ministre du *peuple*. Rien de plus philosophique, de plus patriotique que cette répugnance.

En effet vous n'avez point d'*avocats* dans vos districts, dans votre *Assemblée Nationale*. Me. Target (l'oublié) n'est pas sorti du barreau pour aller illuminer de sa gloire, de ses talens, de sa pouffante éloquence le corps *représentatif*, *législatif*, etc. etc. Ce n'est pas du barreau que se sont élancés Me. *Martineau*, Me. *Treillhard*, et tant d'autres qui sont aujourd'hui l'honneur, l'espoir, le rempart des *droits de l'homme*, et la terreur, la foudre des droits défunts du *clergé*, etc.

Me. *Van-der-Noot*, il est vrai, n'a renversé que le despotisme ; il n'a déconcerté que des cabales perfides ; il n'a muselé, réduit à l'impuissance que des traîtres qui avoient réellement vendu leur patrie à *Léopold*. Je sais que ce n'est pas assez pour être

encensé dans les gazettes françoises, pour être immortalisé dans les feuilles *périodiques* qui nous inondent; mais y a-t-il là de quoi justifier des outrages au *peuple* qui l'honore, et la politesse avec laquelle vous appellez ce peuple un tas de *brigands*, de *scélérats?*

M. *Van-Eupen* est *chanoine* et *pénitencier* de la cathédrale d'*Anvers*, je l'avoue. Il est bien honteux sans doute pour une *nation* d'en avoir fait sou *secrétaire d'état*, et de ne pas s'en repentir; mais enfin, mes équitables *Parisiens*, vous avez encore aujourd'hui *pour chef de la justice* un *ARCHEVÊQUE;* il y a dix-huit mois vous aviez pour *premier ministre* un *CARDINAL.*

Je sais bien que cet opprobre est plus que compensé par le bonheur d'avoir pour *premier Ministre*........ des finances, un brave *protestant*, qui se moque de vos protestations, qui empoche tous les mois vos millions, ce que ne fait pas le chanoine *Van-Eupen;* qui ne rend point de comptes, ce que ne fait pas le pénitencier *Van-Eupen;* qui finira par vous laisser de terribles motifs de repentir, si vous ne le mettez pas enfin *en pénitence*, ce qui n'arrivera pas au tonsuré *Van-Eupen* ni à ses commettans; votre prudence admirable en ce point expie bien l'ignominie d'avoir encore des *calottes* dans le conseil *exécutif.*

Mais songez que vous en avez toujours eu

à la tête de votre administration, et que vous n'avez pas toujours eu le puissant contre-poids d'un banquier *genevois*.

Songez que vers le milieu du dernier siecle votre ACADÉMIE *françoise*, la gloire de votre littérature, n'osoit se permettre, même de *dire son avis* sur une phrase LITTÉRAIRE d'un écrit de son auguste protecteur *monseigneur le cardinal de Richelieu*, et qu'elle couchoit sur ses registres l'aveu de son incapacité à réformer même une tournure émanée de cette infaillible plume. Songez qu'un de *ses statuts* étoit l'obligation de PRÊTER SERMENT de respecter, de célébrer les vertus de monseigneur le *cardinal*.

Songez qu'au commencement de ce siecle, *dans la même académie françoise*, on sollicita avec bien de l'ardeur, avec bien de l'inquiétude de ne pas réussir, l'honneur ineffable d'avoir pour associé *monseigneur le cardinal, premier ministre;* que le philosophe *Fontenelle* ne cessoit d'exalter les lumieres, les vertus de monseigneur le *cardinal premier ministre*, lequel étoit le cardinal..... *Dubois*.

D'après ces exemples, et *bien d'autres*, que l'on pourroit citer, vous êtes parfaitement en droit de vous mocquer des *belges*, de vous indigner de voir à la tête de leur administration un *pénitencier*. Constitutionnellement, ou inconstitutionnellement, vous

pouvez dire que ce sont des imbéciles, mais non pas que ce sont des *brigands*, des *scélérats*. Dans vos *annales patriotiques* vous pouvez dire que s'ils ne réparent pas à force de bravoure guerriere ce qui vous paroît de leur part une foiblesse, une imprudence domestique, ils pourront exposer la liberté de leur patrie; mais non pas qu'ils sont vendus à *Léopold* dont ils repoussent bravement les soldats, dont ils battent plus souvent les stipendiaires qu'ils n'en sont battus.

En deux mots, ce n'est pas un crime à eux d'avoir confiance dans la judiciaire et la droiture de *Van-Eupen*, quoiqu'ombragées, encapuchonées, si vous voulez, d'une *calotte*; mais est-ce de votre part un acte honnête que de les dénoncer, sans autre preuve, à l'*Europe* comme des perfides, d'accord *pour s'exterminer eux-mêmes*, avec la tête encouronnée de *Léopold*, dont ils travaillent très-efficacement, de votre aveu, à dissiper, à exterminer les *complices?*

Et à l'égard de ceux-ci le mot n'est pas trop fort. Je ne tombe pas dans l'excès que je vous reproche: cette expression n'est qu'énergique. Les stipendiaires d'un oppresseur qui fait une guerre injuste, sont évidemment les agens d'un assassin, et des assassins eux-mêmes. Les défenseurs d'un peuple libre sont des héros, quelque soit le costume du *secrétaire d'état* qui signe les expéditions de leurs chefs.

Si vos excursions contre les *belges* ne sont ni *patriotiques*, ni *littéraires*, ni *civiles*, ni placées en aucun sens, savez-vous bien que les détails *nouvellistes* auxquels vous vous complaisez ici sur leur compte, ou sur celui de leurs ennemis, et que vous répétez d'après les sifflets de *Cologne*, de *Leyde*, etc. ou qu'ils répètent d'après vous, ne sont pas mieux fondés; savez-vous que les *lettres réquisitoriales* pour le passage des prétendues bandes *autrichiennes* sont absolument imaginaires; savez-vous que leur arrivée à *Luxembourg* ne l'est pas moins; savez-vous que la prétendue force de cet assemblage de recrues, de ces débris de la déroute de décembre dernier est également chimérique : ils ont reçu des renforts, cela est vrai; mais voulez-vous apprendre en quoi ils consistent?

A *Luxembourg* existoit une vieille fripperie militaire, un reste des défroques, des reliques des régimens : il y a des uniformes de toutes les couleurs, de toutes les tailles, de toutes les dates. Le grand comité général, qui n'a plus guere que cette administration, a imaginé d'en faire racoutrer quelques-uns; ensuite on prenoit sucessivement une cinquantaine des *meilleurs* hommes, des plus enracinés dans la servitude *autrichienne* : on les faisoit sortir *de nuit*, sans bruit; ils faisoient toilette dans les taillis du voisinage, et, AU JOUR, ils arrivoient avec *grand fracas*, tantôt en *dragons*, tantôt en *houssards*, tantôt en *cavaliers*, A PIED, tantôt en *fantassins* tout

tout simples, mais toujours avec des *tambours*, des *timbales*, des *trompettes* ou des *fiffres*, suivant la mascarade du jour, et l'on écrivoit vîte aux crieurs-jurés de *Cologne* qu'il étoit entré à *Luxembourg*, tel jour, à telle heure, un tel régiment.

Ce corps respectable partoit deux jours après avec la gazette, pour aller donner la même représentation à l'armée prétendue : voila vraiment des *farces* ridicules ; voila des pantalonades dignes du mépris des gens sensés ; voila les extravagances auxquelles vous, mes chers confrères, et vos échos, *aristocrates* ou autres, *allemands* ou *français*, séducteurs ou séduits, mercenaires ou inconsidérés, donnez de l'importance ; voilà les jeux, puériles en eux-mêmes, abominables par leur objet, dont vous vous rendez les prôneurs, et avec lesquels vous trompez la curiosité publique.

Il n'y a rien à dire à ces misérables esclaves de l'autre côté du Rhin qui écrivaillent à *Cologne*, ou ailleurs, sous la dictée électorale de Son Altesse Monseigneur l'*Archiduc* et autres altesses parties dans la cause.

Il n'y a rien à espérer de ces lâches *Bataves*, qui n'ayant pas su défendre leur liberté, croient réparer leur honneur, ou se flattent de trouver quelque consolation en injuriant, en calomniant périodiquement, en s'efforçant de dégrader un peuple généreux qui leur a montré comme il falloit se

garantir des traîtres, et se délivrer des tyrans. Mais vous, qui vous donnez pour des patriotes *français*, vous est-il permis d'ignorer ou de dissimuler que la solidité de la restauration *Française* tient à celle de l'indépendance *belgique*; que le jour où la liberté courroit des dangers sérieux à *Bruxelles*, elle seroit anéantie à *Paris*, et dans le reste du royaume ?

Il est vrai heureusement que, sans vous, et s'il le faut, malgré vous, malgré les préjugés de M. *Mottiers*, malgré l'aveuglement très-étrange de l'*Assemblée nationale*, ce peuple magnanime vous sauvera du danger auquel vous vous obstinez à vous exposer. Tandis que vous n'épargnez rien pour l'avilir, pour le coompromettre aux yeux des autres nations, il n'omet rien pour garantir la vôtre, pour défendre la vôtre, pour sauver la vôtre. Ses *soldats-citoyens*, ses gardes *nationales* attaquent vos ennemis autant que les leurs, avec l'épée et la bourse; ils les foudroient, ou ils les achetent.

Tandis que vous aviez l'indiscrétion de publier les triomphes chimériques de ces véritables *brigands*, de ces trop réels *scélérats* encore liés aux meurtres ordonnés par la maison d'*Autriche*, les braves, les généreux *Belges* repoussoient une partie de cette troupe, et dispersoient l'autre. Au moment où je vous écris la désertion y recommence comme auparavant.

Je vous ai révélé (1) qu'elle avoit été interrompue par la persuasion inculquée à ces malheureux forçats que les *patriotes*, les amis de la liberté, exerçoient sur eux des cruautés infames, dès qu'ils avoient cessé d'en être les ennemis ; ensuite elle a été rendue plus difficile par l'interposition d'un cordon de *Dragons*, presque tous *Brabançons*, doublement traîtres à leurs pays, et par-là même ses ennemis les plus implacables. Mais depuis que le préjugé imposteur s'est dissipé, depuis que les soldats *autrichiens* ont vu qu'ils ne couroient de dangers que de la part de leurs chefs ; depuis qu'ils ont frémi d'être les instrumens de leur barbarie (2), ils en abandonnent les drapeaux avec empressement ; c'est du côté de *la Hollande* qu'ils se portent, afin d'éviter la lâche surveillance des Dragons

---

(1) Ci-devant, numéro 125, page 164.

(2) En voici un échantillon consigné dans une lettre authentique adressée de Bruxelles, à l'auteur de ces Annales, en date du 2 Juillet, etc.

« Appréciez, Monsieur, les paroles *autrichiennes*, en les comparant avec les actions : l'Europe vient d'être inondée, ainsi que ces provinces, d'une espèce de lettre pastorale où nos ci-devant gouverneurs généraux, au nom de leur frere *Léopold*, semblent recommander à leurs soldats de traiter les Belges non en ennemis, mais comme de malheureux imbéciles, égarés, abusés, etc. par conséquent avec ménagement : voici les effets de cette recommandation. »

« Le 17 Juin, *quatre soldats patriotes* sont tombés vivans entre les mains du corps commandé par l'abominable bourreau *Blekeim* : il les a *fait hacher en pièces*,

Le 30 juin dernier, tout le premier rang de la *colonelle* du régiment de *Wirtemberg*, au nombre de 147 hommes, s'est rendu au parti de la justice, de la raison, de l'humanité, en abjurant celui de *Léopold* : le premier du courant, cet exemple a été imité par une portion de la seconde compagnie du même régiment. Ainsi se vérifie ce que je disois dès le 22 décembre dernier à feu *Joseph* : « qu'il » étoit plus que douteux que ses régimens » battissent les patriotes ; et qu'il ne l'étoit » pas que les patriotes pussent acheter ses » régimens ; qu'en valeur, lui et sa gendar- » merie *germanique* ne les vaincroient pas » sans danger ; mais qu'en libéralité, ils le » vaincroient sans peine (1).

» Depuis deux cens ans, ajoutois-je, les » souverains abusent de l'or qu'ils ravissent » au peuple, pour lever, pour tenir ensem- » ble ces énormes armemens devenus les » chaînes *du peuple* et les cautions de son » esclavage : il vient ici de donner l'exemple

---

de sang-froid, en sa présence. Ce fait a été révélé par deux déserteurs de son régiment, qui en ont été témoins oculaires, et l'ont attesté par serment.....Cela rappelle toutes les horreurs de *Gand*.....de *Turnhout*, etc. ; et on nous accuse d'être tentés de reprendre le joug de ces monstres ! Si j'en avois seulement l'idée, puisse la foudre me réduire en poussière à l'instant ! Et il n'y a pas dans le pays un être honnête qui ne fasse ce serment.....»

(1) Voyez ma lettre à *Joseph II*, du 22 décembre, qui fait partie de la collection de mes ouvrages sur la *révolution de Brabant*.

» heureux d'employer par lui-même cet or à
» les dissoudre, de payer plus cher au soldat
» son inaction, que vous autres monarques
» ne lui payez sa funeste activité ».

Je ne suppose pas que vous blâmiez cette manière de se défendre des *troupes de ligne*, parce qu'elle est pratiquée par les partisans d'un *grand pénitencier*. Vous n'avez pas oublié sans doute qu'elle l'a été aussi, il y a juste un an en ce moment, par les *habitués du Palais-Royal*. Il est vrai que ceux-ci ont joint au charme attractif des espèces un spécifique encore plus puissant : pour débaucher les guerriers que le *pouvoir exécutif* de ce tems-là se flattoit de lancer contre le peuple, on a employé de belles *Madianites*, qui ont été au-devant d'eux avec des bouteilles, des bourses, etc. Les *Belges*, quoique dirigés par un *chanoine pénitencier*, et, suivant vous, sous l'empire des prêtres, ne se sont pas piqués d'une imitation aussi littérale du tableau tracé dans un coin de la *bible* : mais enfin ils n'en sont pas moins heureux à repousser ceux de leurs ennemis qui les attaquent, ou à motiver la défection de ceux qui rougissent ou tremblent d'être leurs ennemis : les *troupes de ligne* fuient, ou s'éclipsent aussi devant eux.

Est-ce donc à vous à vous efforcer de démentir ou de flétrir ces succès, et dans quel tems? Quand on parle d'une conjuration *entre les rois*, pour déconcerter la confédération des peuples; quand les tyrans du nord, abu-

sont de la sottise, de la servile stupidité des automates, qui se laissent encore écraser par eux, méditent, dit-on, d'en réunir des millions pour venir ici écraser la raison, la liberté naissantes, pour les étouffer dans leur berceau avant qu'elles ayent pu se débarrasser du reste de leurs langes qui trouble encore, qui gêne leur enfance, et jetter, s'il est permis de le dire, *leur gourme*.

C'est quand Sémiramis *d'Anhalt*, quand *Léopold d'Autriche*, désespérant de vaincre le turban qui commence à leur donner sur les oreilles, comme la calotte de *Van-Eupen*, et le chaperon de *Van-der-Noot*, se préparent, dit-on, à tourner de ce côté-ci leurs sabres émoussés et les lances de leurs *pandours*, pour mettre à frais communs un terme aux progrès des affranchissemens. C'est alors que vous jettez de la boue à des mîtres courageuses, à des aumusses *patriotiques* dont il faudroit implorer le secours, quand, de cœur et d'intérêt, elles ne seroient pas portées à vous le donner.

Allons, mes amis, mes chers *Mercier*, *Carra* et adjoints, au nom du patriotisme, amendez-vous ; plus de fureurs, injustes surtout. Je ne vous invite pas à une amende, qui seroit cependant *honorable*, quoique faite à un *pénitencier*. Je ne vous propose pas de vous confesser à lui, encore que votre *coulpe* en tout sens, soit très-grande et qu'il fût très-disposé à vous absoudre ; mais je vous

dirai d'après son breviaire. « *Revertimini ad judicium, quia falsam testimonium locuti estis.* Rendez témoignage à la vérité, parce qu'en vérité vous l'avez outragée, non moins que les *Belges.* Vous n'êtes pas plus véridiques à cet égard depuis six mois, que ne l'est M. *Necker* dans ses comptes, ou ses *apperçus* depuis six ans.

Publiez hautement, et sans délai, que cette nation ne mérite aucune des injures que vous avez eu l'indiscrétion de lui dire sans trop savoir sur quoi ni pourquoi; reconnoissez qu'elle n'est point battue, qu'elle ne le sera pas; que l'importance donnée à l'échec supposé du 27 juin est une folie absurde, ou une manoeuvre atroce; enfin, dussiez vous trouver que je finis *comme un sermon*, que l'esprit *canonical* agit en moi, avouez que, de même qu'*au ciel il y aura plusieurs demeures pour les élus*, il peut sur la terre y avoir plusieurs constitutions pour les peuples *libres*; aucune ne doit être exclusive; n'en déplaise à M. *Mottiers*, et à vous, le grand point c'est de s'en faire une quand on n'en a pas, et de la conserver quand on en a une. C'est ce que font les *Brabançons*, et ce que je vous souhaite....

Signé, LINGUET.

N. B. *Depuis plusieurs jours tous les bras étoient au* Champ de Mars, *à préparer le grand théatre de la Confédération : aujourd'hui tous les cœurs, toutes les têtes y sont*

encore, et y seront jusqu'au 14. *C'est le* 15 *que ce* N°. *doit paroître : il y auroit impossibilité de lui donner sa stature physique entière pour ce jour-là. Je suis donc forcé de me borner à la lettre qui précède : mais pour dédommager mes lecteurs, et pour leur* instruction, *j'y joins une des brochures comprises dans la collection de mes ouvrages* sur la révolution du Brabant.

C'est la réponse directe aux offres insidieuses avec lesquelles on se souvient que Léopold *s'étoit flatté de surprendre, de recouvrer ce beau domaine, dont ses conseils secrets avoient accéléré l'oppression, et contre ses espérances l'affranchissement. C'est là qu'on verra combien est respectable, sacré, le droit des* Brabançons *à la liberté*; quel crime *ce seroit à la nation françoise de les laisser accabler par le despotisme* germanique, *si celui-ci pouvoit jamais rétablir son influence sur ces beaux et respectables domaines.*

Cet ouvrage d'ailleurs contient des principes qui ne sont rien moins qu'étrangers à la révolution françoise. *Nombre de mes Souscripteurs* de province, *il est vrai, l'ont déja demandé et reçu, mais ils ne regretteront pas que je force en quelque sorte les* Parisiens *à le recevoir aussi, et à le lire, eux, il faut le répéter, qui continuent, comme autrefois, à ne rien approfondir, en continuant aussi à tout juger.*

CÉRÉMONIE ET SERMENT

Du 14 juillet :

De l'espèce de Cirque où elle a eu lieu.

Réflexions tant sur ce grand événement, que sur les accessoires.

Enfin elle a eu lieu, cette fête mémorable, malgré des obstacles de plus d'un genre, malgré des terreurs, et des manœuvres qui n'avoient que trop de réalité, malgré l'espèce de support que leur donnoient les élémens conjurés pour ainsi dire contre cette espece de nœud destiné à consolider pour jamais une liberté aussi solemnellement consacrée. Toutes les autres phases de la révolution avoient eu des exemples : celle là n'en a point dans l'histoire ancienne, dans la moderne, et sur-tout dans la nôtre.

La *ligue* et la *fronde* avoient bien produit des *barricades*, et montré l'ascendant subit que peut prendre un grand peuple décidé à défendre ses foyers, à s'y délivrer d'un pouvoir proscrit par l'opinion commune. A chacune de ces époques on avoit vu des légions *bourgeoises* sortir pour ainsi dire de terre, et arborer au nom de la liberté ces marques distinctives dont le despotisme faisoit un signe de ralliement exclusif pour ses suppôts.

A chacune on avoit vu ces divisions par *quartiers*, par *districts*, ces administrations républicaines où la voix de tout citoyen étoit reçue et comptée, où la parole devenoit une ressource effective, et la PRESSE une arme du plus puissant effet.

A chacune on avoit vu *la Cour*, trompée dans toutes ses spéculations, réduite à fuir avec ses satellites loin du siege de sa tyrannie, et, ce qui est assez singulier dans l'une comme dans l'autre, ce château, l'instrument de ses vengeances, devenu l'opprobre de la monarchie, et l'horreur de l'*Europe*, cette *Bastille* dont le nom fait encore frémir quand la chose n'existe plus, n'avoit opposé aucune résistance aux efforts de la *bourgeoisie*. Il s'étoit ouvert pour engloutir un tribunal entier à l'ordre d'un simple procureur qui avoit après tout autant de *droit* de commander de pareils crimes qu'un *gouverneur à brevet* (1) : ses canons préparés pour

(1) *Bussy-le-Clerc*, procureur au parlement, qui mena cette compagnie entiere, et *en corps*, à la *Bastille*. Ses associés, les *Seize*, n'ayant pas prévalu, et son parti ayant succombé, il est mort dans la misère, dans l'ignominie : sa mémoire a été déchirée par tous les écrivains postérieurs. Mais si la maison de *Lorraine* avoit triomphé!

Et au fonds, sa *lettre de cachet* contre le parlement étoit-elle plus scandaleuse, plus criminelle que cette pluie de proscriptions de la même espèce prodiguée par un hypocrite *Fleury*, par un crapuleux *Amelot*, par un........ *Lenoir* auquel je ne donne point d'épithete parce qu'il n'y en a pas d'infamante qu'il n'ait méritée! *Bussy-le-Clerc*

foudroyer une grande cité, avoit tonné sur ce qu'on appelloit les *troupes du Roi*, appelées pour les seconder.

Mais trop de ridicule avoit déshonoré la *fronde*, trop d'horreur souillé la *Ligue* : le *fanatisme* religieux, prétexte et aliment de celle-ci suffisoit seul pour la décrier, pour en dégoûter avec le tems les hommes honnêtes et éclairés : d'ailleurs des intérêts

---

n'emprisonna de son autorité qu'une centaine de *robes rouges*, qui n'essuyerent d'ailleurs aucun mauvais traitement personnel, dont la détention fut courte : mais les *Bureaucrates* que je viens de nommer, à combien de milliers de personnes ont-ils enlevé la liberté ! A combien de milliers de familles ces détentions ont-elles coûté leurs chefs, leur honneur, leur existence en tout sens !

Certainement le *peuple* a très-bien fait de démolir la *Bastille*. C'est des monumens de cette espèce qu'il est permis de dire *aussi-tôt pris aussi-tôt......rasé* : mais il est bien permis aussi de regretter qu'on n'ait pas pu conserver quelque tems celui-là pour y mettre en *retraite* toute la *ministraille* du tems ; on n'auroit accompli qu'un acte de justice rigoureuse en y séquestrant tous ces donneurs d'*ordres du roi*, en les y soumettant quelques mois au *doux* régime qu'ils y prescrivoient, et que les *Delaunay* et consors faisoient observer avec une barbarie bien légèrement expiée. J'avoue que pendant ma longue mort dans ces goufres, dans les songes funebres qui souvent y ajoutoient à mes douleurs, cette idée a quelquefois exalté mon imagination : je rêvois souvent qu'une *fée*, un *bon génie* apparoissoit sur ces théâtres de larmes ; un coup de baguette changeoit la scène : on voyoit à notre place les *signeurs d'ordres* pour nos captures ; mais l'instant du réveil arrivoit bientôt, et rendoit plus douloureuse la détresse de la victime, plus insupportable l'impunité des oppresseurs.

privés étoient les vrais mobiles de ces secousses générales en apparence. C'étoit le duc un *Guise* qu'on vouloit couronner ; c'étoit un cardinal *Mazarin* qu'on vouloit perdre : la nation ainsi aveuglée, ainsi divisée, ainsi subjuguée, même avec les symptômes de l'affranchissement, étoit la victime comme l'instrument de ces désastrueux débats ; ses efforts n'avoient pour objet que le choix entre des étrangers criminels ou méprisables, et des nationaux qui ne méritoient guere plus sa confiance, ou son estime.

Parens contre parens
Combattoient follement pour le choix des tyrans.

Aussi l'on sait ce qui en a résulté. La *ligue* fraya les voies au cardinal de *Richelieu* : le court regne du BON *Henri IV*, prépara, nécessita l'avilissement, et l'oppression des peuples qu'il avoit combattus, autant que des grands qu'il avoit achetés (1). *Mazarin*

---

(1) Je ne veux certainement pas contredire la vénération publique, ni la sorte de tendresse que semble encore inspirer le nom de ce roi : je crois même qu'il n'est pas mal de la conserver. Autant vaut ce nom là qu'un autre pour y attacher une idée de bonté, d'humanité, de popularité jointe à la possession d'une couronne : par-là du moins dans la liste des soixante et tant de rois qu'offre l'histoire de *France*, on peut supposer qu'il y en a eu un de *bon* : mais quelle est donc la bonté des *rois* si c'est-là le *meilleur*, et quel triste appanage que le diadême, quand on considère philosophiquement les *œuvres* de ce bon roi!

Les mémoires de *Sully* seuls sont un terrible texte ; et les ordonnances de ce règne un plus effrayant encore.

une fois rétabli ne trouva pas plus de difficulté à piller la *France* que son prédécesseur en avoit trouvé à l'ensanglanter. L'explosion dont nous sommes témoins et acteurs produira probablement des effets plus solides et plus salutaires que les précédentes, quoiqu'en un sens elles aient quelques points de ressemblance, quoique celle-ci ait été caractérisée par le même esprit *national.*

Mais ici l'ardeur, ou si l'on veut la pétulance *française* s'est épurée par son objet. Elle s'exhaloit à la fin du seizieme siecle, et au commencement du dix-septieme en fureurs et en bon mots; c'étoit *l'enfance de la nation :* aujourd'hui sa vivacité même s'est montrée grave, digne de l'émancipation que

---

Qu'on songe que de-là datte ce qu'avoit de plus cruel la jurisprudence de la chasse. J'en ai déja fait autrefois l'observation dans ces Annales mêmes; c'est une loi de *Henri IV*, où on lit : « qu'un paysan surpris près d'un » buisson avec *bâton ou fusil*, sera mené FOUETTANT » *autour de ce buisson :* » ce qui ne signifie pas, comme on pourroit, le croire, et comme il seroit à souhaiter pour l'honneur de la justice que cela fût, que le paysan fouettera le rédacteur de cette loi blasphématoire: c'est lui qui doit être fouetté; et cette loi du *bon Henri IV* a subsisté jusqu'à nos jours. C'étoit le fondement du code des *Capitaineries.*

Mais n'importe: on peut brûler au pied de ses statues des chandelles comme à celles des *Notre-Dames de Liesse* ou de *Lorrette*, comme aux effigies de tant d'autres objets d'un culte légitimé par les traditions même fabuleuses; l'erreur du peuple alors est en quelque sorte respectable. Il s'adresse à des chimères, mais il a pour objet de rappeller et d'honorer des vertus.

le peuple s'est enfin procurée, de la majorité dont le terme est enfin arrivé par lui. Les préparatifs de la grande fête du 14 ont d'abord été son ouvrage, et son ouvrage en entier : lui seul sur cet article mérite des éloges.

Il falloit ce jour-là un théatre digne de la grande, de la mémorable scène qui alloit s'y passer : les environs de *Paris* en présentoient un presque tout disposé, et qui pouvoit certainement y être approprié sans frais ; c'étoit un vaste, un immense enclos, connu sous le nom de *champ-de-Mars*, destiné aux promenades des éleves de l'Ecole-Militaire, et qu'on pouvoit jusques-là mettre au rang des fruits très-inutiles de la dispendieuse folie du despotisme passé. Ses agens avoient entouré cet espace d'un large fossé, revêtu en pierre de taille, comme ceux d'une citadelle. On avoit pratiqué dans l'intérieur de larges allées, plantées sur une banquette relevée de deux pieds au-dessus du reste du terrein.

Cette disposition jusques-là sans usage et sans objet devenoit infiniment favorable à la majestueuse cérémonie du 14. Les spectateurs pouvoient être placés sur les banquettes : l'intérieur auroit été occupé par les *fédérés ;* la seule dépense à faire étoit l'autel patriotique où devoit être prononcé le serment. Mais cet appareil a paru trop simple à la Municipalité de *Paris*. Possédée de ce caprice qui suivant Horace,

Mutat quadrata rôtundis,

elle a voulu faire littéralement un *ovale* de ce *carré ;* ce qui rétrécissoit d'abord la surface de moitié, et devoit de plus entraîner une dépense énorme, avec une perte de tems infinie.

Rien n'étoit plus absurde. Avec cent mille ouvriers mercenaires, et un mois de travail assidu, on n'auroit pu exécuter ce plan : on n'avoit que huit jours, et à peine vingt-mille bras très-peu actifs, très-indifférens au succès, et à l'objet, très-empressés de recevoir leur paie, et très-peu de la gagner. La municipalité risquoit de n'avoir à offrir aux fédérés qu'un monument bien ridicule de légéreté et d'impuissance.

Mais la *bourgeoisie* de *Paris* est heureusement venue au secours de ses chefs, et elle y est venue sans avoir été appellée : le tableau que les différens papiers publics ont tracé de son ardeur, de son impétuosité même, de l'enthousiasme universel qui a en un moment consacré trois cent mille bras *volontaires* à cet ouvrage, n'a rien d'exagéré. Il est très-vrai qu'il n'y a point de classe de citoyens, point de maison qui n'ait fourni des travailleurs ; il est vrai que les femmes s'y sont précipitées avec autant, et peut-être plus de courage, plus d'emportement que les hommes ; il est vrai que les ecclésiastiques de tous les ordres, que les religieux de tous les couvens ont payé leur part de cette contribution patriotique manuelle.

J'y ai vu les *chartreux*, les *séminaires*, les *écoliers* de tous les colleges, les *districts* en corps : chaque division ou association marchoit précédée de ses tambours : tous les yeux étoient brillans, tous les fronts déridés, toutes les physionomies animées du sentiment qui exaltoit les têtes et les cœurs.

C'étoit, comme je viens de l'observer, le même esprit qui, du tems de la *ligue*, chargeoit de fusils les épaules des moines, qui menoit aux processions nocturnes des femmes à demi-nues, qui rallioit de toutes parts les bourgeois armés, dociles à l'impulsion commune : mais les pioches, les tambours patriotiques de juillet 1790, au lieu d'être une imitation des scandales sacrileges de 1590, en sont une expiation.

Il ne faut pourtant pas croire ce qu'ont dit quelques journalistes dans leurs hyperboles périodiques, que la vertu ait présidé sur toute cette surface de terre remuée; que le scrupule ait enchaîné toutes les mains comme le patriotisme sembloit échauffer toutes les ames. Les imprudens, les curieux distraits ou trop occupés, les oisifs sans précautions, y ont été dévalisés comme aux spectacles les plus profanes. Ne croyez pas ce que plusieurs papiers ont répété, qu'un jeune homme élégant ait jetté son habit par terre, et sur son habit deux belles montres; qu'il les ait abandonnées pour aller au loin se livrer à son zèle, et piocher sans inquiétude, en disant qu'il ne savoit pas se défier de ses *freres*. Si l'histoire, qui d'ail-

leurs est très-peu authentique, est vraie, soyez sûrs que c'étoit un jeu joué; qu'il y avoit des gardes chargés de veiller sur cette proie confiée en apparence à la seule délicatesse du jour; ou que le généreux patriote auroit bientôt parmi *ses freres* trouvé un *héritier* habile à *ramasser* sa succession. La révolution a produit en *France* bien des nouveautés; mais il y a sur-tout deux classes d'hommes qu'elle n'a point encore changés : ce sont les *filoux* et les *ministres*.

Au moyen de ce renfort inespéré le plan de la municipalité a cessé d'être *dans le fait* une extravagance : et tout étoit prêt au jour, à l'heure fixée : mais la nature a été moins docile; jamais saison plus fâcheuse n'a contrarié plus tristement une cérémonie digne du plus brillant soleil.

Les tyrans sont quelquefois en ce genre plus heureux que les *peuples*. On se souvient qu'à des fêtes données par *Octave* pour étourdir *Rome* sur l'esclavage où il la plongeoit, des jours serains succédoient à des nuits orageuses; un poëte aussi adulateur qu'un *académicien* saisit cette occasion pour dire, *que les dieux partageoient l'empire avec César; que des vingt-quatre heures ils lui en consacroient douze* (1).

Ici les vingt-quatre heures ont été livrées à

---

(1) *Nocte pluit tota; redeunt spectacula mane.*
Divisum imperium, cum jove Cesar *habet.*

des vens pénétrans, à des bouffées successives, et pressées, d'une pluie glaciale qui inondoit et la plaine, et les acteurs, et les spectateurs. C'est donc sur un terrain fangeux, mais avec des cœurs purs, et d'un ton élevé, qu'a été prononcé le serment qui semble assurer désormais à la révolution une solidité inébranlable. Le *roi* a prononcé le sien à haute voix : c'est donc de ce sacre nouveau en quelque sorte qu'il faudroit dater les années de son règne.

Le président de l'*Assemblée Nationale* a prononcé le sien au nom du corps législatif; M. *Mottier* a été l'interprete de la partie armée des citoyens; et la foule innombrable de témoins de tout âge, de tout sexe, de tout rang, que la pluie, que la longueur de la séance, que la fatigue n'avoient pu écarter, a répondu pour le reste de la nation.

Les formules de ces sermens ayant été *décrétées*, elles ne sont susceptibles de ma part d'aucune observation : mais je ne puis en dissimuler une qui m'a été communiquée par un grand nombre de députés fédérés : ces sermens se rapportent tous au même point : c'est la défense de la *constitution*, et cependant cette constitution n'est pas *achevée*. Une grande nation peut-elle, disoient-ils, prendre des engagemens anticipés, et jurer de maintenir, non-seulement ce qu'elle ne connoit pas, mais *ce qui n'existe pas?* Cette réflexion n'est que trop juste : il est permis aux bons citoyens de regretter qu'une fête si propre à

consolider la constitution, n'en ait pas été le dernier acte, et en quelque sorte le couronnement.

Si le zèle avec lequel tous les citoyens ont concouru à ce que la cérémonie avoit d'essentiel, et ses accessoires ou ses préliminaires de pénible est honorable, la sincérité de l'histoire oblige encore à faire à la *municipalité* des reproches dont elle ne peut se justifier. Autant son plan en lui-même étoit gigantesque, autant il auroit été impraticable sans le prodige qui lui a donné pour coopérateurs des légions infatigables sur lesquelles elle n'avoit pas pu compter; autant le peu de décorations qu'elle a employé étoit mesquin, autant les bas-reliefs plaqués sur un prétendu arc de triomphe étoient misérables, autant la plupart des *inscriptions* sur-tout étoient plattes, et puériles, ou dégoûtantes.

Les *bas-reliefs* n'étoient que des copies de ce que les anciens monumens *Romains* présentent de plus roide, de plus sec. Pour figurer le serment de la *fédération*, l'artiste avoit tracé une vingtaine de personnages à demi nuds, ceints de haillons flottans, et dont les bras emperchés l'un au bout de l'autre offroient une longue ligne droite immobile, une espèce de bâton ridicule contraire à toutes les règles de l'art en général, et incompatible avec l'objet dont il falloit exprimer la noblesse. C'étoit une troupe de mandians avides, tendans la main pour recevoir des aumônes, et

non une réunion de citoyens libres, jurans de défendre, de maintenir leur franchise.

Les *trophées* n'étoient pas moins indignes de la circonstance, et les *inscriptions* n'étoient que trop dignes des *trophées*, et des *emblêmes*. Comment la municipalité de la capitale de l'empire *françois*, d'une ville rivale en tous tems d'*Athênes* et de *Rome* quant au goût, quant à la délicatesse dans le langage, et aujourd'hui leur égale au moins, quant au patriotisme, a-t-elle pu laisser griffonner ces mots attribués à l'assemblée législative?

> Consacrés aux travaux de la constitution,
> Nous la terminerons.

Prose digne d'un bréviaire du quatorzième siècle; prose qui joint à la platitude de l'expression l'apparence d'une rime, la recherche d'une tournure de versification.

Comment dans un moment aussi sérieux, dans un instant où il falloit sur-tout s'attacher à élever l'ame, où il ne falloit rappeller que des idées nobles rendues avec une brieveté concise et énergique, a-t-on pu afficher ce misérable quatrain d'opéra?

> Tout nous offre un heureux présage,
> Tout flatte nos desirs.
> Loin de nous écartez l'orage
> Et comblez nos plaisirs.

Nos plaisirs! quand il est question d'un ser-

ment national; quand la *France* entiere, et la *France* ARMÉE se réunissoit pour jurer l'association la plus auguste, la plus respectable dont jamais l'histoire pourra conserver le souvenir?

La langue n'étoit pas plus respectée que le sens commun, dans ces productions d'un corps dont le chef est membre de trente ou quarante académies, et sur-tout de la *Française*.

> La patrie ou la loi, peut seule nous armer,
> Mourons pour la défendre, et vivons pour l'aimer.

Il falloit *peuvent seules*, *pour* LES *défendre*, *pour* LES *aimer*: d'ailleurs la seconde ligne, car il n'y a pas moyen de dire le second vers, renferme une interversion presque plaisante: c'est après *la mort* que l'auteur municipal place la *vie*.

Enfin quand ces signes *visibles*, quand ces expressions ostensibles des sentimens qui devoient regner dans tous les cœurs, et vivifier tous les accessoires, auroient eu pour pere un pensionnaire bréveté, pensionné de l'*aristocratie*; quand ces sottises seroient échappées de la main d'un *Suard*, d'un *la Harpe*, de ces favoris des *Midas* de l'ancien régime, et combinées exprès pour jetter un peu de ridicule sur une cérémonie si majestueuse aux yeux de la raison, de la vraie philosophie, ils n'auroient pas mieux fait.

Cependant comme il faut être juste, la

municipalité semble avoir expié ces oublis inconcevables, ce mépris absolu de la décence, et du goût, par deux opérations qui prouvent qu'elle ne seroit pas incapable de faire le bien si elle cherchoit de bons plans, ou si elle adoptoit toujours docilement ceux qu'on lui présente. Par exemple je la félicite, je la remercie au *nom du peuple* d'avoir déféré aux réflexions publiées inutilement il y a dix ans dans ces *annales*, du tems du feu despotisme, et rappellées dans le n°. 125, sur l'indécence criminelle de presque tout ce qui s'est appellé jusqu'ici *réjouissances publiques*. Comme alors *le peuple* n'étoit compté pour rien, on peut dire que ces fêtes n'étoient que pour les chevaux, et leurs maîtres. Le seul divertissement auquel les autres citoyens étoient associés, ils auroient pu le partager avec les chiens, et certainement il falloit qu'on les crût aussi souples, aussi bien domptés pour oser le leur offrir.

Ces largesses insolentes, ces aumônes barbares ont été supprimées, ainsi que les promenades non moins insolentes, non moins barbares, où les gens *comme il faut* assis, et traînés, rioient à leur aise de l'avilissement de la canaille. Le 14, le dimanche suivant, le 19 il n'y a point eu de pluies de cervelats rances, ni de pain moisi; les chevaux sont restés dans les écuries, les voitures sous les remises: par-tout la gaieté, la joie ont été celle *des hommes*, et n'ont montré que des hommes.

Aussi, comme je l'avois annoncé, il n'y a point eu *d'accidens*. Le peuple livré à lui-même, a été doux, précautionné, par amour-propre peut-être, mais par un amour-propre éclairé qui a produit la sûreté générale; n'ayant rien à craindre des baïonnettes féroces de l'ancienne garde, ils ont eu même dans la foule, des égards pour leurs semblables.

Il n'y a point eu de confusion parce qu'il n'y a point eu d'allarmes; et jamais on n'a mieux vu que ces dangers dont la vieille police se glorifioit si ridiculement de garantir le public, n'étoient dûs qu'à son intervention. Ses prétendus soins étoient précisément le contraire de la lance *d'Achille;* ils produisoient tous les maux et n'en guérissoient aucun (1).

---

(1) On ne peut pas accuser la *liberté* du peuple d'un accident vraiment déplorable arrivé le 18 à un bateau trop chargé, il a chaviré: une partie des passagers ont péri; mais leur imprudence seule en est cause: avec aussi peu de proportion entre la voiture et les passans, ce malheur auroit eu lieu tous les jours, et dans tous les tems. La nécessité ou la tentation de surcharger ainsi des nacelles fragiles qui n'ont ni fonds, ni assiette, sont encore une des traces de l'ancienne tyrannie: c'est un des fruits du privilége *exclusif;* comme la saleté des *voitures de place* dont le nom étoit devenu une insulte, et que la liberté n'a encore pu nétoyer, comme la pésanteur folle, et la direction non moins extravagante des masses appellées si improprement *diligences.* Combien cette liste pourroit être longue en l'élevant à des objets plus sérieux; combien de restes du régime détruit qui existent encore!

Un autre indice de sagesse et de goût, ce sont les illuminations dont la ville a été décorée par la *municipalité* le dimanche 18. Il y en avoit une très-agréable à la *nouvelle Halle*, rotonde facile à approprier pour cette destination ; il y en avoit une vraiment céleste aux *champs-élisées* : j'ai vu quelques fêtes en ma vie, je n'en ai vu aucune qui eût cette beauté, cette intelligence, qui répondît mieux à l'événement qu'elle concouroit à célébrer.

Tous les arbres de ce beau parc lançoient des rayons ; la lumiere traçoit et aggrandissoit les allées ; une enceinte intérieure très-vaste laissée libre le jour pour les jeux de *balle* et de *ballon*, étoit entourée d'un cordon lumineux festonné, dont chaque arc portoit sur des harpes également brillantes ; dans ces champs devenus dignes de leur nom, un peuple innombrable se livroit à une joie douce, pure et tranquille. On n'étoit ni poussé ni poussant : car observez toujours qu'il n'y a point de clôture à cette enceinte, et qu'il n'y avoit point de garde. Au moins les postes disposés de loin en loin ne pouvoient causer ni embarras, ni épouvante. Malheureux *Policiers*, que le peuple est sage, paisible, humain, quand il n'a ni à fuir vos griffes, ni à s'en venger !

Je ne sais si le plaisir de voir ainsi mes indications réalisées (1) contribuoit à celui que

(1) Au numéro 124, page 120.

m'a

m'a fait ce spectacle absolument nouveau, cette magnificence inouie jusqu'ici, mais peu après j'en ai éprouvé un autre plus vif encore par un spectacle bien plus nouveau en tout sens, bien moins attendu quoique je l'eusse aussi indiqué (1) : on m'a dit qu'on DANSOIT à la BASTILLE.

Ces deux mots si peu faits l'un pour l'autre dans le langage du tems passé, me donnerent de la curiosité comme on peut le croire; je courus à cet emplacement si long-tems funeste, et je ne sais comment exprimer la sensation que produisit en moi la scene qu'il offroit, le tableau vivant et joyeux qu'il présentoit.

Une feuillée artistement disposée donnoit l'apparence d'un bocage champêtre à ce siege de la plus abominable tyrannie. Des arcs de verdure ombrageoient ce lieu où l'on se faisoit encore il y a treize mois un *plaisir* de déchirer les ames dans l'obscurité, de flétrir les cœurs. Une rampe douce conduisoit à ce qui reste de ces plates-formes meurtrieres dont l'aspect seul inspiroit l'épouvante, et ne donnoit qu'une foible idée de la barbarie qui en désoloit l'intérieur. Une multitude transportée, et non pas *ivre*, pleine d'une joie réfléchie, d'une joie dont tout indiquoit qu'elle sentoit la cause et raisonnoit l'objet, triomphoit sur les ruines du pouvoir le plus

(2) *Ibid.*

odieux, le plus criminel qui ait jamais souillé les couronnes, et insulté au genre humain.

Ce fut pour moi, je l'avoue, une jouissance bien réelle d'être témoin de ces éclats de la gaieté, dans le lieu même où pendant vingt mois mes oreilles n'avoient été frappées que des hurlemens des sentinelles, qui ne se faisoient entendre le jour que pour rappeller à leurs victimes leur esclavage, et la nuit que pour empêcher le sommeil de le leur faire oublier; (1) de voir ces *danses* animées, ces *rondes* vivantes, de m'y sentir compris, et emporté, dans cet endroit même dont le silence des tombeaux, et l'immobilité de la mort, étoient le principal régime. Il m'a fallu combattre avec moi-même pour ne pas me nommer, pour ne pas remercier le *peuple*, pour ne pas chanter à haute voix mon *nunc dimittis* à ce spectacle le plus touchant, sur-tout pour un intéressé, qui pourra jamais émouvoir une ame sensible.

---

(1) Voyez dans mes *mémoires sur la Bastille* l'anecdote de l'*horloge*, et la cruauté réfléchie avec laquelle la nuit, à chaque heure qu'elle sonnoit, les sentinelles en répétoient tous les coups.

BARRIERES fiscales détruites à Lyon. DÉCRET de l'Assemblée Nationale à ce sujet; réflexions sur cet incident, et sur les suites qu'il peut avoir.

A la suite de ces images du bonheur, ou du moins de la joie, il est fâcheux d'avoir à en tracer d'afflgeantes; il est triste, après avoir parlé des réjouissances qui constatent, qui célébrent la chûte d'un despotisme, d'avoir à parler des rigueurs qui en relevent, qui tendent à en consacrer un autre, non moins douloureux peut-être en un sens, plus pénible même en quelque sorte, parce que sa tyrannie pese à la fois sur toute la nation, et que ses vexations sont non-seulement journalières, mais *légales*. Je parle de ces régies absurdes, folles même en politique; criminelles aux yeux de la raison, et de l'humanité; de ces occasions d'impostures impunies, de ces pieges tendus à tous les citoyens, de ces exactions dont la mesure est toujours incertaine, et qui n'ont de regle que l'excès; enfin de ces droits d'*aides*, d'*entrées*, d'*octrois*, de ces *gabelles* inconcevables qui dévastent la *France* sous prétexte d'alimenter le fisc.

Une des parties les plus oppressives de l'ancien systême c'étoit celle-là: un des motifs qui a le plus contribué à déterminer le *peuple* à seconder les efforts qui paroissoient de-

voir le détruire, c'est l'espérance d'être débarrassé de cet horrible accessoire, de celui auquel il étoit le plus intéressé : cependant on ne s'occupe en aucun point à le réformer, et même l'*Assemblée Nationale* ne laisse que trop entrevoir son penchant à le conserver.

Dans le serment prescrit aux *fédérés* ceux qui sont capables de réfléchir ont vu avec autant de surprise que d'inquiétude, l'engagement de *protéger la perception des impôts sous quelque forme qu'ils existent.* Tout ce qui a été proposé à l'*assemblée* sur cette matière par le *comité fiscal* dont elle suit docilement l'impulsion, est bien loin d'annoncer des idées neuves, des *imaginations de génie*, pour lesquelles M. *Necker*, directeur de ce comité, au moins autant que des finances, a marqué tant d'aversion dans ses écrits et dans sa conduite (1) ; et cet esprit subjugue, maîtrise tous les *comités :* il n'y en a pas qui ne soit plus ou moins dirigé par les principes de M. *Necker.* Dans une de nos comédies, un des personnages dit qu'il a été élevé

Par feu monsieur son pere,
Dans la crainte de Dieu, et des sergens.

La crainte de Dieu n'influe pas beaucoup sur nos comités ; mais ils sont pénétrés de respect pour les loix aspirantes du banquier non comptable, ou *non comptant*, et pour les impôts oppressifs.

(1) Voyez le numéro 122 de ces Annales, page 63 et suivantes.

J'ouvre *l'exposé* nouvellement publié *du travail du comité militaire* sur L'ORGANISATION DE L'ARMÉE, objet essentiel ainsi que celui de la justice, et des finances, objet desiré depuis le commencement ainsi que celui de la finance et de la justice; objet touché un moment comme les autres, et abandonné; objet auquel l'*assemblée nationale* est enfin revenue comme aux autres, en sautillant de matiere en matiere sans en avoir terminé une seule, et j'y lis ces propres mots page 11 : « Ce seroit dans cette » division (celle des soldats renvoyés chez » eux en temps de paix, avec l'obligation » de rejoindre au premier besoin) ce seroit » dans cette division que l'on choisiroit les » *maréchaussées*, les *gardes-bois*, les COM- » MIS POUR LES DOUANES. »

Et M. *Louis Noailles*, auteur ou rédacteur de ce blasphême, ajoute : « Je dis les » commis de nos douanes, car les droits » que l'on y percevra désormais n'étant plus » que le domaine national, tous les citoyens » sentiront sans doute que ces postes *ne sont* » plus qu'*honorables* et S'EMPRESSERONT DE » LES BRIGUER. »

Où en sommes-nous donc, bon Dieu, si c'est au milieu de l'*Assemblée Nationale* qu'on ne rougit pas de tenir un semblable langage, au nom d'une portion considérable de ses membres? Quoi! l'honneur *militaire* désormais résidera dans la guérite, ou le bureau d'un commis aux portes! Quoi! TOUS *les citoyens* BRIGUERONT *avec empressement*

la gloire d'être les instrumens de cet espionnage odieux, de devenir les familiers de cette infâme inquisition? Quel cruel mot on pourroit dire à ce sujet à M. *Louis Noailles*!

Dans quelle honteuse régénération serions-nous donc tombés, si un de ses principaux fruits est de réduire nos guerriers à cet abâtardissement! Ces commis n'étoient déjà que trop insolens, que trop exacteurs, quand ils n'avoient de titre que la livrée flétrissante de la ferme, quand ils n'étoient que les valets mercenaires des douaniers : que seront-ils donc quand cette bandouliere fera partie de l'uniforme *national*? Est-ce donc chez les défenseurs du peuple qu'il faut prendre les satellites de ses oppresseurs? Spéculateurs trompés, ou gagnés par l'infernal esprit des bureaux, non vous n'annobliriez le service de la douane, mais vous aviliriez celui de la nation. Si vos commis sont de bons soldats, c'est-à-dire des hommes sensibles à la générosité, à la délicatesse, à *l'honneur*, ils seront de mauvais commis; et s'ils sont assez lâches pour bien faire ce second métier, quelles ames porteront-ils dans l'autre (1).

---

(1) *N. B.* Que M. *Louis Noailles* cite à l'appui de ce beau système l'exemple de la *Prusse* : « Que ne doit » pas attendre la liberté, s'écrie-t-il avec complaisance, » de ce que le despotisme a exécuté dans le *Brandebourg* » AVEC TANT DE SUCCÈS! »

Quel effrayant présage que le choix de cet exemple! Quelle inconcevable inconséquence! Quoi! notre liberté ne marchera plus qu'avec l'attirail, et les serres du *despo-*

Le présage allarmant que donne cet inconcevable *rapport* n'est que trop confirmé par bien d'autres décrets tout récens ; il l'est d'une manière éloignée par celui qui concerne le commerce de l'*Inde*, et d'une manière prochaine décisive par celui qui vient d'être rendu à l'occasion d'un trouble, ou d'une résolution dernièrement prise et exécutée à *Lyon*.

Cette ville ne fleurit que par sa manufacture de soie. Les *impôts* sur les consommations sont nuisibles, onéreux, injustes surtout dans les cités peuplées de ces hommes utiles, et trop peu appréciés, qu'emploient et consument les fabriques (1). Ils forment à *Lyon* une population nombreuse ; ils ont élevé un cri justifié par leur misere, par l'excès de la

---

tisme ! Quoi ! c'est le régime *Prussien* qui doit, dans les vues du *comité militaire* de *Paris*, servir de modèle à notre restauration ! Mais M. *Louis Noailles* a-t-il voyagé ? M. *Louis Noailles* a-t-il lu du moins ? Il ignore donc que cette duplicité de fonctions dans le *militaire*, est une des plus terribles vexations dont ait gémi, dont gémisse encore ce malheureux pays ? Il ignore donc que pour dresser ses soldats à cette vocation du chien qui défend la maison et qui étrangle le gibier, feu *Frédéric* dit le grand, et dans le fait l'inhumain, le mocqueur, eut l'impudence d'appeller des douaniers *françois* ; il ne nous manque plus que de recevoir de leurs éleves les infâmes leçons que nos maîtres *de ce tems-là* leur avoient prêtées.

(1) Voyez le numéro 125 de ces Annales, page 160, où je fais voir combien la perception de ces droits sur *les consommations*, est inique, combien l'égalité apparente qu'ils introduisent sur les denrées entraîne d'inégalité effective entre les particuliers qui en ont besoin.

surcharge : ce cri a été accueilli par la *commune ;* il en a résulté une explosion contre ces espèces de *Bastilles* que M. *Necker* et ses semblables appellent des *Barrieres*, dont M. *de Calonne* a si joliment décoré la surface ; le peuple *Lyonnois* a brûlé, détruit les siennes comme le peuple *Parisien* avoit fait la même opération il y a un an : voici comme cet événement est raconté, et motivé, par un témoin oculaire, par M. de *Champagneux*, auteur très-éclairé du Journal intéressant de *Lyon*.

» Les administrateurs du district de la campagne de *Lyon*, ont nommé pour leur président M. *Rieussec*, pour secrétaire, M. *Clapisson ;* et pour membres du directoire, MM. *Garnier*, avocat, *Delorme*, de *Francheville ; Bernardon*, de *Messimy ;* et *Thevenet* de *Mornant*. M. *Garnier* est nommé suppléant du procureur-syndic.

» Les 32 sections ont nommé leurs commissaires. Ces 64 commissaires se sont assemblés le 10 du courant, et il en est résulté une délibération portant, » qu'après qu'il a été reconnu que dans une ville de manufacture, la taxe qui porte sur les choses de première nécessité, est le plus désastreux des impôts ; que c'est attaquer le principe de l'existence de l'ouvrier, que de lui ravir, par une semblable taxe, les moyens de subsister ; qu'en pressurant ainsi sa subsistance, on lui ôte les forces avec les alimens ; que d'ailleurs la perception de ces droits destructeurs a cessé dans le fait,

puisque les barrières placées aux portes sont ouvertes, et qu'il seroit aussi dangereux que nuisible de chercher à les rétablir : il a été arrêté, à l'unanimité des voix, qu'il étoit utile de supprimer, dès l'instant, les droits d'octrois, aides, et autres y joints qui se perçoivent aux entrées de la ville, sur les vins, eaux-de-vie, bestiaux, bois à brûler, et charbons, et de substituer, en remplacement, une imposition qui aura lieu à compter du premier de ce mois : et que le présent arrêté sera communiqué aux officiers municipaux, avec invitation de faire cesser, dès ce jour, la perception desdits droits, et de rendre une ordonnance pour faire jouir les citoyens de la diminution proportionnelle qui doit résulter de la suppression des droits ci-dessus exprimés.

» Cette délibération portée à la *municipalité*, elle fait convoquer le conseil général de la commune. Une députation de douze des commissaires, présidée par M. *Verne*, est introduite dans l'assemblée. M. *Verne* fait un tableau frappant de l'agitation qui est dans le peuple, et de l'impatience avec laquelle il attend le succès de la décision de ses commissaires. La voix impérieuse des circonstances se fait entendre ; le conseil de la commune sent l'impossibilité de tarder à satisfaire tant d'hommes qui sont pénétrés qu'ils ne peuvent pas trouver des moyens de subsistance si on laisse exister les droits d'entrée : en conséquence, le conseil arrête que la délibération des commissaires est et demeure homologuée.

» On peut juger de l'effet qu'auroit produit

le refus du conseil de la commune, par les transports que son acquiessement a causés. La foule immense des personnes qui étoient dans l'hôtel-de-ville ou sur la place, exprime sa joie par des acclamations excessives, et M. de *Savy* est reconduit chez lui au milieu de la plus bruyante allégresse ».

Sur une délibération ainsi *motivée*, ainsi prise à *l'unanimité*, sur le vœu d'une grande commune, déféré en regle à ses chefs par la voix du *peuple*, et consacré par ceux-ci après un mûr examen, il semble qu'on auroit dû à *Paris* ne rien hazarder légèrement : il semble que l'*Assemblée Nationale*, par respect pour elle-même d'abord, ensuite par politique, et enfin par équité auroit dû ne rien précipiter : il semble que ce peuple, ces chefs de cette commune déférés au *sénat national*, comme coupables, auroient dû trouver dans son sein des défenseurs, ou du moins des hommes impartiaux qui eussent rappellé, non pas l'*ordre du jour*, mais l'ordre de tous les tems qui défend de condamner des accusés sans les entendre.

Rien de tout cela n'est arrivé : les *Lyonnois*, parmi tant de législateurs, n'ont point eu d'interprete qui revendiquât en leur faveur la première des loix, celle d'écouter, de peser les raisons de ceux que l'on veut juger. Parmi tant d'*avocats*, ils n'ont point eu de patron ; parmi tant de représentans du *peuple*, ils n'ont point eu de médiateur qui défendît un grand *peuple*. La courte discussion qui a pré-

cédé leur condamnation n'a été qu'une complication d'outrages, et même de principes qui paroissent tenir au vieux régime.

Un membre a accusé la *municipalité* d'avoir prévariqué, en n'usant pas *de la force* pour contenir le peuple : un autre, et c'est un avocat, Me. *Martineau*, a dit que des municipaux devoient remplir leurs fonctions au *péril de leur vie*, c'est-à-dire aussi au péril de la vie de ceux qu'ils veulent subjuguer : ce qui va loin. Me. *Martineau* étoit ce jour-là bien brave, ou bien peu compatissant.

Enfin un autre, et c'est un *Lyonnois*, entendant inculper la *garde nationale*, pour n'avoir pas prêté *main-forte*, c'est-à-dire égorgé le peuple, ne l'a excusée que sur sa foiblesse : il a prétendu que ce n'étoit pas la volonté qui lui avoit manqué, mais le pouvoir ; qu'elle ne s'étoit pas crue en état de foudroyer la foule innombrable de *citoyens inactifs* qui peuplent les manufactures de *Lyon*, et d'après ces étranges justifications, l'Assemblée a décrété le 17 juillet :

1°. Que les procès-verbaux contenant la nomination et délibération des prétendus commissaires des *trente-deux sections de Lyon*, en date des 9 et 10 de ce mois, sont, et demeureront nuls, et comme non-avenus ; et que toutes les pièces relatives à cette affaire seront remises au comité des recherches, afin de donner TELLE SUITE QU'IL APPARTIENDRA, contre les présidens et secrétaires desdites assemblées, *fauteurs* et *adhérens*.

2°. Que le décret du 13 de ce mois, relatif à la perception des octrois municipaux, sera exécuté ; qu'en

conséquence les barrieres de la ville de *Lyon* seront incessamment rétablies, et les *commis réintégrés dans l'exercice de leurs fonctions*.

3°. Que dans la quinzaine de la publication du présent décret, les cabaretiers et autres marchands qui auroient introduit depuis la destruction des barrieres des marchandises dans la ville sans avoir acquitté les droits auxquels elles sont assujetties, seront tenus d'en faire la déclaration, sans préjudice de la responsabilité des citoyens composant la commune.

4°. Que le président se retirera pardevers le roi pour le supplier de donner les ordres nécessaires pour l'exécution du présent décret.

On ne sait pas encore comment aura été reçu ce décret de la foule innombrable des *citoyens inactifs* si dédaigneusement traités, si cruellement menacés, si impitoyablement voués à l'activité d'une inquisition *fiscale*, et judiciaire indéfinie, armée du plus terrible des pouvoirs. Si j'avois un conseil à leur donner ce seroit sans doute de se soumettre : si j'avois un vœu à former, ce seroit incontestablement qu'ils se soumissent.

Mais comment l'*Assemblée nationale* a-t-elle pu avec si peu de réflexion les exposer au risque de la désobéissance? Comment même a-t-elle pu croire que ce qu'elle décrétoit avec un despotisme si léger étoit *juste*, qu'elle avoit le droit de repousser ainsi la volonté d'une grande commune, et de proscrire sous *peine de mort* des réglemens intérieurs, domestiques arrêtés par l'unanimité de cette commune? Je dis *sous peine de mort* puis-

qu'en chargeant *le pouvoir exécutif* de veiller à l'exécution de son décret, l'Assemblée a provoqué l'intervention des baïonnettes *réglées*.

Je sais que dans un moment comme celui-ci il ne faut pas échauffer les esprits déjà trop disposés à l'inflammation; mais la menace de les assassiner sans forme de procès, s'ils tiennent à une résolution qui peut leur paroître *régulière*, est-elle bien propre à calmer leur effervescence? La maniere même dont leur cause a été rendue, traitée dans l'*Assemblée Nationale*, le mépris avec lequel on a parlé d'eux, sont-ce là des préliminaires capables de les calmer?

Est-ce donc dans l'Assemblée Nationale, est-ce en y délibérant sur le sort de ces hommes laborieux, déjà privés de travail et de subsistance par l'absurde traité de commerce avec les *Anglois*, dernier fruit de l'ineptie ou des prévarications de feu *Gravier*, qu'on a pu se permettre de les désigner par la qualité humiliante de citoyens *inactifs*? Et quelle *activité* leur contestez-vous? Est-ce celle qui fournit des alimens à leurs familles? mais c'est par une bévue, ou par un crime du ministère qu'elle est enchaînée? Est-ce celle qui donne les droits de la *cité*, celle qui résulte de l'égalité de droits entre les hommes? A qui en doivent-ils la perte?

Je suis loin, je le répète, de vouloir rallumer dans ces ames déjà trop susceptibles de

fermentation un ressentiment dangereux : mais je crois qu'il est du devoir d'un bon citoyen d'avertir l'*Assemblée Nationale* que ce ressentiment existe ; qu'il se propage, qu'avec le tems il peut conduire à des explosions.

J'ai déjà reçu une adresse, puisqu'il faut employer ce mot assez ridicule (1) des *ouvriers gantiers* de *Grenoble*, adresse destinée à l'Assemblée Nationale, adresse qui accompagnoit un don patriotique, et où ils se plaignent avec énergie de leur *inactivité* politique. Si le travail qui les occupe semble grossier, leur style, et sur-tout leurs sentimens ne le sont pas : on trouve dans cette pièce une élévation qui peut, qui doit donner à penser : j'y lis ces propres mots, *le mépris ne se dévore point......*

Je n'examine pas s'il étoit de la bonne politique de donner à toutes les ames indistinctement cet essor qui les éleve au point de ne plus connoître au-dessus d'elles, d'après le décret de l'Assemblée même, *que la loi* ; mais ce que je vois c'est que si elles ne l'avoient pas pris la révolution n'auroit pas eu lieu ; c'est que si l'on prétend les forcer de redescendre sans intervalle, sans ménagemens ; si

---

(1) Il est ridicule puisqu'il a dix significations différentes : on dit, *adresse* de lettre, *adresse* de la main ; on vante l'*adresse* d'un *éléphant*, d'un *cheval*, d'un *chien*, d'un *singe* : il est bien étrange qu'on n'ait pas pu choisir d'autre mot pour désigner la correspondance du corps représentant de la nation avec les différentes parties de cette nation.

en renversant jusqu'aux titres de la noblesse héréditaire, en proscrivant des distinctions qui avoient au moins un prétexte, et l'antiquité ou l'usage pour défense, on veut en perpétuer qui manquent de prétexte, et qui contredisent tous les principes nouveaux, on risque bien de compromettre la révolution.

Si les préliminaires de ce décret sont plus qu'indiscrets, que penser du décret même quant au fond ! Indépendamment des conjonctures qui prescrivoient sans contredit plus de circonspection, plus de lenteur, comment l'Assemblée Nationale a-t-elle pu prendre sur elle de le rendre ? Comment a-t-elle pu s'abuser à ce point sur les limites, sur la nature de sa propre autorité ?

De quoi s'agit-il dans l'affaire de *Lyon ?* de la *levée des* OCTROIS, c'est-à-dire d'un arrangement intérieur, *domestique* en quelque sorte, personnel à la commune, à l'universalité des citoyens de cette ville. D'après le principe qu'on n'a cessé de rebattre depuis dix-huit mois, que la loi étoit le fruit *de la volonté de tous*, comment le sénat des *Tuileries* a-t-il pu se hasarder à déclarer nul le fruit constant de cette volonté manifestée à *Lyon*, sur un objet particulier à la ville de *Lyon*, par l'accession unanime de tous les intéressés ?

C'est sur les *Lyonnois*, sur le peuple que se levoient ces *octrois*. Ce peuple a arrêté de ne plus les lever suivant les *us* auxquels il avoit été astreint par le despotisme évanoui,

à ce que l'on dit. Quelle puissance au monde peut *justement* leur ordonner de reprendre leurs fers, et de rétablir de leurs mains les guérites oppressives que leur *volonté générale* avoit réprouvées ?

L'Assemblée Nationale a sans contredit, ou doit avoir une puissance irrésistible sur tout ce qui concerne l'intérêt de la nation : personne ne la lui conteste : je ne vois guere que M. *Necker* et son fidele acolyte le sieur *Dufresne*, qui s'en..... moquent (1) : elle est

---

(1) Voyez la lettre de cet audacieux, disons le mot, de ce criminel étranger, en date du 15 juillet à *l'assemblée nationale* elle-même. La *majorité* indignée enfin de l'impossibilité d'arracher du département *fiscal* autre chose que des *apperçus* sur aucun des objets de son ressort, a statué le 13 QUE DANS LE JOUR on lui remettroit un état des *reprises du trésor royal*, c'es-à-dire non seulement un des états les moins difficiles à dresser, mais celui qui doit exister, qui doit être tout fait, qui doit être arrêté *tous les jours*, si cette régie n'est pas le siége affecté du plus criminel désordre, de la plus scandaleuse confusion. Que répond le chef de ce désordre, de cette confusion, au président de l'assemblée qui lui a fait notifier son ordre ?

« J'avois commencé ce travail au milieu de tant d'autres » qui me commandent également, lorsque j'ai eu connais- » sance avant hier d'un décret de l'assemblée nationale » concernant la remise des états de reprise du trésor pu- » blic dans la journée même de ce décret. Il n'est aucun » ordre qui puisse conférer la faculté de faire dans un » tems donné plus que ce tems ne comporte..... c'est-à-dire vous êtes des morveux sans réflexion, qui exigés des choses ridicules, qui faites des injonctions impossibles à exécuter ; je vous apprendrai à vivre, et je ne ferai que ce qu'il me plaira ; ...... comme il l'a fait réellement : car ce qu'il a communiqué, non pas le jour même, non pas le

le

le magistrat souverain à la voix duquel tout doit fléchir dans ces matières : mais en ce qui n'est relatif qu'aux familles qui composent cette nation, chacune d'elles doit conserver son administration indépendante, et faire ses dispositions *intérieures* comme elle l'entend: Il me semble que l'autorité publique *nationale* ne doit pas plus se mêler de la manière dont chaque commune leve et perçoit ses *octrois*, que la municipalité de cette commune de l'heure à laquelle on se lève, on se couche dans chaque maison comprise dans l'étendue de son enceinte.

Cette idée est susceptible d'un développement très-intéressant, très-nécessaire peut-être; il abrégeroit beaucoup les travaux de l'Assemblée si elle pouvoit s'en pénétrer; il préviendroit beaucoup d'inconvéniens qui sont déjà résultés, et qui résulteront encore

---

lendemain, mais quatre jours après, n'est qu'une nouvelle dérision, et n'a donné aucun éclaircissement.

L'Assemblée Nationale ne feroit-elle donc pas mieux d'employer son autorité, *sa force*, à arracher enfin un *compte* de ce banquier littérateur, au lieu des phrases qu'il prodigue en empochant notre argent et nos billets, que de la compromettre, comme elle l'a fait trop souvent pour chagriner injustement des municipalités, telles que celles d'*Auray*, de *Saint-Jean-d'Angely*, et tant d'autres, et comme elle le fait dans ce moment, pour perpétuer dans la seconde ville du royaume, un despotisme, une tyrannie, dont la première s'est laissé, il est vrai, réimposer le joug, mais dont il est douteux qu'elle veuille encore longtems rester accablée.

de l'opinion contraire. Les détails sont la mort de toute administration qui a la petitesse de s'y livrer. Je ne vois pas encore que personne, ni dans l'*Assemblée* ni dehors, lui ait rappellé cette vérité bien essentielle.

Combien il auroit été important qu'elle y eût déféré, par exemple dans l'organisation de la municipalité de *Paris*: combien dans ...... mais ces réflexions m'entraîneroient trop loin, et j'y reviendrai dans un autre numéro, si l'inconcevable rapidité avec laquelle volent les décrets en certains tems, comme l'inconcevable lenteur qui en tarit la source en d'autre, m'en laisse, ou m'en offre l'occasion.

Je ne puis cependant terminer cet article sans une observation qui me semble placée : c'est que le même mois, celui-ci, a vu émaner de la même assemblée deux décrets en même matière, un peu différens : l'un du 3, DÉFEND *toutes poursuites relativement à un incendie de barriere*: l'autre du 17, AUTORISE *toutes poursuites relativement à un incendie de barrieres* : l'indulgence, il est vrai, avoit *Paris* pour objet : la rigueur s'applique à *Lyon*: l'incendie toléré est de juillet 1789; l'incendie mis au rang des crimes est de juillet 1790. Je sais bien que les dates et les lieux peuvent faire quelque différence ; mais peut-elle être aussi prodigieuse ? Entre ces deux événemens il n'y a qu'un an, et cent lieues.

LETTRE

Sur les effets de la Révolution Françoise dans les campagnes.

A l'auteur des Annales.

Par un Curé de campagne.

Rara temporum felicitas ubi sentire quae velis, et quae sentias dicere licet.

22 juillet 1790.

Monsieur,

Prenez le pinceau de *Tacite*, il vous est quelquefois familier, et consignez dans vos *Annales* l'histoire de la révolution ; éclairez-nous sur tous les événemens tragiques arrivés depuis quinze mois, ou environ ; dites comment nos braves *Parisiens* ont conquis la liberté : dites la prise et la destruction de cet affreux monument du despotisme ministériel où vous avez été englouti, que vous aviez déjà voué à l'exécration de tout homme honnête par cet écrit énergique tracé d'une main fiere, qui essayoit dès-lors de secouer les chaînes de sa patrie.

Pour moi qui ne puis être que spectateur éloigné de la scène principale, je vais vous rendre compte des effets de la révolution dans *nos campagnes.*

Dans ces premiers tems c'est une tâche bien laborieuse pour un curé de paroisse vraiment patriote, et un peu intelligent, que de préparer ses ouailles à la révolution ; de marier dans les insurrections l'ouvrage de l'*Assemblée* à la morale *évangélique ;* de faire de tout cela un corps d'instruction à la portée de ces gens qui confondent bientôt dans leur tête et dans leurs actions la liberté avec la licence, faute d'une délicatesse qui, quoiqu'on en dise, n'est que le fruit d'une éducation un peu relevée.

Le peuple *françois* libre est encore dans son enfance ; il ne fait aujourd'hui que balbutier le grand mot de *liberté ;* en attendant que le traité d éducation *nationale* soit parfait, et ait pris racine dans les esprits, il faut que les curés de campagne soient les premiers précepteurs des nouveaux *françois*.

J'ai éprouvé déjà plus d'une fois qu'il ne falloit pas agir d'après l'élan de son patriotisme ; mais que l'on devoit au contraire user de la plus grande circonspection en s'acquittant de ce devoir, sur-tout quand il s'agit de redresser jusqu'aux municipalités elles-mêmes, que souvent des intérêts personnels, et des passions particulières éloignent de la vraie route.

Encore si nous jouissions, comme ci-devant, de ce doux et salutaire empire, qui n'étoit fondé, au reste, que sur la persuasion, sur une conduite irréprochable, et sur bien des années consacrées entièrement au bien moral et au soulagement physique de nos parois-

siens ! Mais il semble que dans l'opinion publique nos vertus tenoient à nos priviléges ; une fois dépouillés de ceux-ci on ne nous tient aucun compte de nos bons sentimens passés, et actuels. Injuriés, *baffoués* à la journée, comme vous l'avez si bien dit, nous essayons en vain, pour faire entendre raison, de rappeller cette ancienne confiance, ces liens si doux, si étroits, qui unissoient ci-devant le pasteur au troupeau, il n'y a que le petit nombre qui se laisse ramener au bon sens.

C'est sur-tout dans les assemblées *primaires* que la fermentation a monté jusqu'au dernier degré. Instruit déjà par les nouvelles, que plusieurs *nobles*, et *ecclésiastiques*, avoient été victimes de la fureur populaire, je voulois me tenir à l'écart ; mais notre municipalité m'a prié de l'accompagner aux séances, pour lire, commenter, expliquer avec elle les *décrets*, et la mettre sur la voie, afin que, municipalité d'un chef-lieu de canton, elle ne parût point écoliere. La réflexion a amené le courage ; j'ai senti qu'il y auroit de la lâcheté à n'être vertueux que quand il n'en coûtoit rien de l'être, et malgré la répugnance il a fallu se lancer dans le tourbillon.

On m'a élu *président* ; on a cassé mon élection ; on m'a réélu ; je me suis vu dans le même jour porté aux nues par des éloges, et accablé d'outrages. Mes jours ont été en danger ; c'en étoit fait de moi et de plusieurs autres, si je n'eusse recueilli toute la force de mes poumons, pour citer ces paroles du discours du

Roi, du 4 février. « Ah ! s'il savoit, ce bon
» peuple, à quel point je suis malheureux à
» la nouvelle de quelqu'attentat contre les
» fortunes particulieres, ou d'un acte de vio-
» lence contre les personnes, sans doute qu'il
» m'épargneroit cette douloureuse amer-
» tume ».

Quoiqu'on regarde ce discours du Roi, comme *très-équivoque*, je rendrai hommage à la vérité en déclarant hautement que la lecture dans son tems a fait la plus salutaire impression, et qu'en rappellant à plus de six cens hommes trop animés ces mots paternels, j'en ai éprouvé avec autant d'admiration que de reconnoissance les effets les plus heureux et les plus prompts : l'orage s'est calmé aussi-tôt, et l'opération s'est terminée dans le plus grand ordre.

D'après ces événemens j'ai jugé que le peuple *Français*, naturellement bon, ne devenoit effréné, quand il se trouvoit constitutionnellement assemblé, que parce qu'il n'étoit pas instruit. J'ai redoublé de zèle, de courage, en voyant sur-tout que l'*Assemblée nationale* et *le Roi* comptoient sur nous, puisqu'ils nous chargeoient de lire, et même d'expliquer *au Prône* plusieurs adresses, et quantité de décrets sanctionnés. Toutes les fois que j'en lisois qui étoient d'un intérêt palpable aux auditeurs, tels que ceux portant suppression des *chasses*, *capitaineries*, *milice forcée*, *gabelle*, etc. etc. j'étois *l'homme du monde le plus zélé*, *le plus patriote*, *un*

ıit, je crois,
e lu un décret
des *Aides*. Ils
leur enthou-
ut le bien qui
dirigeasse leur
ésentans qui la

décrets qui pres-
s paiemens, et
nouvel ordre,
nt pas *supprimés*
hat effectué, et
ques je joignois
milières et pres-
ntât ces charges;
it aux yeux de la
rsonnel dominera
raison et de l'é-
n homme indigne
ifioit les intérêts de
qui *fabriquois les*
s imprimer, ou qui
dée, en en lisant

ées des villes voisines
t point douteuse; on
vrai partisan de la
campagne, après un
titutionnelle prêchée
e entendre raison, je
pas pour le plus fieffé

Si je me fusse trouvé seul dans cette position embarrassante, et même inquiétante, au-lieu de chercher à lui donner de la publicité, je le dirai avec toute la confiance d'un honnête homme, je me serois *enveloppé de ma vertu*, et j'aurois attendu l'événement dans le silence. Mais quantité de mes confrères se trouvent dans le même embarras, dans le même danger, et avec la même injustice.

Il nous suffiroit d'avoir les premiers principes d'honneur pour ne pas encourager des citoyens qui s'égarent par une résistance formelle à la loi. Mais que faire quand la voie de la persuasion est de toute nullité; quand le parti de la modération, et même de la neutralité nous est imputé à crime, et que nous sommes tous les jours à la veille d'être immolés, quand nous parlons, et précisément parce que nous parlons *raison*, *obéissance*?

Pour moi, il n'y a que l'espérance qui me soutienne; je vois que la Constitution porte avec elle *la grace efficace*. Elle émeut, elle persuade, elle entraîne *irrésistiblement* les esprits qui s'en occupent, et déjà, à plus d'un *Aristocrate* les écailles sont tombées des yeux; ils ont vu reluire un nouveau jour, depuis sur-tout le moment de la grande confédération : ils vont en devenir les apôtres, les défenseurs les plus zélés. Nos provinces sont venues à l'envi se ranger sous ses drapeaux. Des peuples étrangers veulent, et *voudroient* s'y attacher; espérons donc que les

Français de toutes les classes, et particulièrement ceux de la campagne, auxquels surtout elle prépare le plus grand bien, se soumettront à ses loix; qu'ils en regarderont l'exécution comme le seul principe de notre tranquillité et de notre bonheur, au-lieu qu'une résistance aveugle et opiniâtre, telle qu'elle se montre aujourd'hui en quantité d'endroits, ne peut que nous plonger dans l'anarchie, et dans toutes les calamités qui en sont inséparables.

J'ai l'honneur, etc.

Signé, Corpechot, curé de la chapelle la Reine, près Fontainebleau.

RÉPONSE.

Paris, ce 26 juillet 1790.

Hélas, Monsieur, les observations que vous me faites l'honneur de me communiquer frappent par-tout les hommes éclairés, honnêtes, impartiaux, qui ont quelque chose à perdre; par-tout elles produisent et justifient les mêmes allarmes. D'un bout à l'autre du royaume, sans s'être concerté, on tient le même langage; en m'en constituant le dépositaire on m'exhorte aussi de tous côtés à m'en rendre l'interprête. On ne pense pas que c'est m'exposer au péril que l'on veut détourner.

Vous ne savez pas, Monsieur, ce que m'a valu déjà de soupçons, de reproches, de menaces même, le peu qui m'est échappé en faveur du feu *clergé*, ou plutôt du ci-devant BAS *clergé*; car c'est sur-tout celui-là dont j'ai pris la défense, dont je n'ai cessé de demander qu'on améliorât le sort, parce que c'est surtout celui-là dont l'existance etoit édifiante, l'exemple utile, les fonctions nécessaires; (1) c'est sur-tout des curés, et des curés de CAMPAGNE que j'ai démontré qu'il falloit assurer *l'aisance*, parce que c'est moins la leur, que celle des infortunés confiés à leurs soins.

On me demande fièrement *si cela n'est pas fait;* et si, d'après cinq cens réclamations dont je suis possesseur; si, d'après la vérité, l'évidence trop sensibles, je répondois que non, comment serois-je regardé? En ce moment même de vils rapsodistes m'accusent de n'avoir que des opinions *versatiles*; et nombre de gens d'un autre ordre, mais non moins inconsidérés, me font un reproche de trop d'attachement à mes anciennes *opinions*. Dans un tems comme celui-ci, où au fonds personne n'en a de bien fixément arrêtée, il ne faut pas s'étonner de ces inculpations contradictoires; mais il est permis et naturel d'en être allarmé. (1)

---

(1) Voyez l'Examen des œuvres de feu M. *de Voltaire*, article de la Religion. Voyez différens *numéros* de ces *Annales*, et sur-tout le numéro 111, tome 14, page 450 et suivantes.

(1) Au moment où ceci s'imprime, je reçois une lettre

Je ne puis que vous encourager, Monsieur, vous, et vos confreres pour qui j'aurai toujours le même respect, le même attachement,

Quoiqu'on en die :

je ne puis trop vous exhorter à continuer de vous piquer et de la même fermeté, et de la même modération. Instruisez le peuple : sans doute c'est en grande partie au manque de *lumières, d'idées justes* dans cette classe, que sont dûes les secousses qui semblent encore laisser de l'incertitude sur la stabilité de la révolution, et en ébranler la base ; mais est-ce bien la seule classe qu'il faille éclairer? Comme je vous étonnerois si je vous révélois

---

en réponse à celle que j'ai publiée en tête du numéro 126, concernant *la suppression de la dime*, et le *traitement* accordé aux curés de *campagne*. La personne qui s'est donné la peine de l'écrire, me répond directement comme si j'étois l'auteur de cette lettre à laquelle je n'ai fait moi-même que répondre : elle se propose de prouver, 1°. que la suppression de la dixme est une opération très-sage ; et que comme il faudra, pour la remplacer, un autre *impôt*, il n'y aura personne *qui ne s'empresse de la payer*. S'il s'agissoit ici de raisonnement *géométrique* je dirois, *c'est ce qu'il faut démontrer*, et ce qu'assurément le censeur ne démontre pas.

2°. Il trouve que *les curés de campagne* doivent se trouver très-satisfaits, extrêmement satisfaits des 12 ou 1500 livres qui leur sont allouées. Quoique je ne sois pas de son avis j'aurois cependant imprimé sa lettre s'il avoit jugé à propos de la signer : comme elle est *anonyme*, il me pardonnera de m'être borné à donner le résultat, non pas de ses raisonnemens, parce qu'il ne raisonne pas ; mais de ses assertions.

à cet égard mon secret ! Comme vous seriez surpris si je vous prouvois que c'est sous les yeux des classes élevées, sous ceux mêmes de l'*Assemblée Nationale* qu'il faudroit porter le flambeau !

La révolution est faite ; je la crois irrévocable : j'ai consigné à cet égard ma profession de foi dans cet ouvrage même, et d'une manière bien authentique (1) ; mais malheureusement de toutes les têtes comme de toutes les mains qui y ont concouru, il n'y en avoit peut-être pas une seule, sans exception, qui y fût préparée, pas une qui prévît où elle seroit amenée le lendemain par l'événement de la veille, pas une qui pût assigner un rapport même éloigné, entre l'événement du jour et celui du lendemain.

Songez que c'est par la *noblesse de la Bretagne* et du *Dauphiné*, c'est-à-dire par la hautaine, la plus opiniâtre, la plus incorrigible du royaume, qu'a commencé l'*insurrection* ; c'est une de ces *noblesses* qui a osé s'écrier en 1788, *que seroit le Roi sans sa noblesse ?* C'est l'autre qui proscrivoit à la même date comme un *crime* l'idée de l'égalité des impôts entre tous les *contribuables* (1). Et voyez ce qu'est devenue la *noblesse* de *Bretagne*, du *Dauphiné*, etc.

---

(1) Voyez le numéro 121 de ces *Annales*, page 9.

(1) Voyez le numéro 114 de de ces *Annales*, tome 15, page 98, et mes *Réflexions*, que l'on BRULOIT alors, à ce sujet.

Avant cet éclat, au moins bien imprudent, de la chevalerie, les *Rochets* et les *Robes* avoient formé une coalition pour humilier le trône, pour enchaîner des ministres, et les couvrir d'opprobres. Un *Evêque*, après avoir offert le sacrifice de paix qui sembloit devoir r'ouvrir l'accès du temple de la justice, avoit nettement proposé à des hommes qui se disoient les administrateurs de celle-ci, une ligue avec *l'ordre Mîtré* du vœu duquel lui-même se disoit l'interprête. Voyez ce que sont devenus et cet *ordre*, et la *classe* chaperonnée dont il mendioit l'appui, disons mieux, la complicité.

Aujourd'hui le *tiers* devenu *Noblesse*, devenu *Clergé*, devenu *Tout*, n'éprouve pas de résistance; mais où va-t-il? où veut-il aller? j'oserois le demander à ceux qui le composent, ou plutôt à ceux qui le dirigent? Le savent-ils eux-mêmes? Je comparerois presque en ce moment l'*Assemblée Nationale* à la colonne *Angloise* de la bataille de *Fontenoy*.

Elle s'étoit formée, et fortifiée, par les premiers obstacles même qu'elle avoit rencontrés, et vaincus; elle avoit gagné du terrein en renversant ou écrasant successivement tous

---

(1) Voyez les numèros 109, 110 et 111 de ces *Annales*, que l'on *supprimoit* ALORS par arrêt du conseil. Observez que tous les changemens *utiles* opérés depuis par l'*Assemblée Nationale*, y sont prévus; que la nécessité, la justice en sont démontrées dans ces numéros proscrit *alors* par l'inconcevable bêtise des ministres même, dont on m'accusoit alors aussi d'être l'organe.

les corps qui avoient voulu traverser sa marche. Parvenue au centre de l'armée ennemie, elle s'arrêta étonnée d'être arrivée si loin, et........ commença à préparer sa retraite, quoique le champ de bataille fût de toutes parts couvert de débris qui sembloient attester sa victoire.

Ce tableau n'a je crois rien qui puisse déplaire; et il est encore plus fidèle que singulier. Je le répète, la révolution s'est faite sans qu'on *voulût*, sans *qu'on crût* la faire : il en falloit une, c'est-à-dire qu'il falloit un changement, une réforme; les classes supérieures étoient trop bien, les inférieures trop mal : c'étoit *tout* et *rien*. Une autre proportion, ou plutôt une moindre disproportion devenoit indispensable.

Ce sentiment qui vivoit dans tous les cœurs a été le vrai mobile de la *révolution;* mais comme rien n'avoit été préparé, disposé d'avance, on y a procédé sans plan, sans réflexion, sans précaution même; aussi le corps législatif n'a-t-il marché, ne marche-t-il encore que par secousses, et en sautillant comme je l'ai dit dans le dernier N°, non par inconstance, non par légéreté, mais parce que n'y ayant point eu de concert dans les idées, ni d'ordre, de plan antérieur convenu, il ne peut y avoir de suite dans les opérations.

De tous les membres qui le composent il n'y en a pas un, pas un seul qui eût jamais songé à se munir des renseignemens néces-

saires pour coopérer à une législation nouvelle ; la fortune, la nécessité, la grace..... de Dieu les a fait *Rois*, et plus : mais qui d'entre eux s'étoit jamais attendu à *régner?* Aussi quand la circonstance, quand des développemens imprévus les ont mis dans la nécessité de concourir à un travail de ce genre, se sont-ils accrochés où ils ont pu.

J. J. R., *Mably*, les écrivains chez qui l'on a pu butiner le plus d'idées ou de spéculations politiques, ceux qui ont paru mettre sous la main le plus de théories, de législations toutes faites, sont ceux que l'on a mis à contribution. *Montesquieu* avoit d'abord été une des grandes autorités que l'on citoit ; mais le torrent ayant jetté l'Assemblée Nationale vers la *Démocratie*, *l'esprit des loix* s'est trouvé, comme la robe *Aristocratique* dont il est l'arsenal, hors de mode : on ne m'a pas fait l'honneur de me nommer quoiqu'on m'ait fait celui de puiser assez souvent à ma source.

Mais le système auquel on s'est insensiblement trouvé le plus naturellement reporté, celui dont on se rapproche tous les jours, et dont les observateurs clair-voyans voient de moment en moment se completter l'exécution, c'est ce système si cruellement abhorré en 1788 ; c'est ce plan destiné disoit-on, à affermir le despotisme de *la Cour ;* c'est ce plan prétendu ministériel attaqué avec tant de fureur par la *Robinaille* et par ses complices, par les ministres qui s'en faisoient une ressource pour perdre leurs rivaux.

Ce plan emportoit *la suppression des privileges*, et l'*égalité* dans la répartition des *impôts*; il opéroit la destruction de la tyrannie des *robes* en multipliant les tribunaux, *en rapprochant la justice des justiciables*; il annonçoit la destruction de la *gabelle*, le repoussement *des douanes aux frontières*; il promettoit une réforme dans la procédure *civile*, et en produisoit déjà une dans la *criminelle*. Plus on méditera ce fruit du despotisme, comme on disoit alors, en le comparant avec ce qui s'est fait depuis que la loi émane de la *liberté*, avec ce qui semble se préparer, plus on sera surpris de voir que c'est la même chose; on ne concevra pas qu'on ait pu par un si prodigieux détour ne revenir précisément qu'au même point.

C'est sans contredit une preuve que l'*Assemblé Nationale*, par elle-même ni par ses membres, n'avoit aucune étude, aucune provision préliminaire, en quelque sorte. Il est vrai que chemin faisant elle a abattu bien des obstacles; elle a brisé bien des fers que les auteurs du systême qu'elle adopte auroient sûrement respectés. Il est plus que probable que par eux jamais le secret des *pensions* n'auroit été approfondi, ni la vexation monstrueuse des *capitaineries* proscrite, ni la griffe des lettres *de cachet* brisée, ni la chere et très-chere *Bastille* foudroyée, etc. etc. etc. Voilà ce que *l'Assemblée Nationale* a fait très-heureusement; si elle avoit eu encore le pouvoir de dissiper le nuage impénétrable dont M. *Nec-*

ker enveloppe obstinément la dette publique ; si, pour parler poétiquement, sa *lance d'or* avoit pu faire évanouir le prestige par lequel ce magicien dérobe encore aux yeux la profondeur d'un abîme à la connoissance duquel tient cependant vraiment le salut public (1), l'Assemblée Nationale auroit certainement défait une grande partie de tout ce qu'il étoit à desirer qu'on détruisît.

Mais ce n'est pas assez de renverser : il faut reconstruire ; et voilà sur quoi il est important, il est essentiel, il est indispensable de lui porter des lumieres. Donnez au peuple celles qui lui font sentir les avantages de l'obéissance aux loix ; mais que les législateurs cherchent donc, qu'ils acquièrent donc, qu'ils développent donc celles qui la justifient : qu'ils pourvoient donc non-seulement à la *rédaction*, à la *sanction* de leurs décrets, mais à leur

(1) Qu'on ne s'y trompe pas : M. *Necker* a paru rendre un *compte* la semaine derniere, et les perroquets qu'il siffle ont répété *M. Necker a rendu le compte que* L'ON DESIROIT : les perroquets ont dit un mensonge. Je n'examine pas si l'amas de chiffres, l'entassement ridicule de sommes que M. *Necker* a livrés à l'examen du comité, comme étant le compte du premier mai 1789 au même jour 1790, est en effet un compte, un état lumineux tel qu'on avoit droit de l'exiger d'un ministre qui a toute sa vie chiffré, et tel que le dernier commis de ses bureaux rougiroit de n'être pas en état de le rendre à la première demande ; mais ce n'est pas celui-là que l'Assemblée demandoit, celui que la nation doit enfin *exiger* ; c'est celui de la DETTE PUBLIQUE. A combien monte-t-*elle* ? Voilà les quatre mots que M. *Necker* feint de ne pas entendre.

exécution. Qu'ils se pénétrent de ce que je leur ai dit en leur présentant le seul expédient peut-être qui pût prévenir....., ce qu'il n'est pas permis de nommer, et auquel on voudra, mais trop tard, revenir, après l'avoir dédaigné, repoussé quand il pouvoit tout sauver.

« Ce qu'il faut en ce moment à la nation pour concilier son honneur en ce qui concerne *sa dette*, et la régularité du payement des *arrérages* avec sa propre régénération, avec la réforme de tous les abus, avec la guérison de toutes les maladies civiles, politiques, etc. dont elle est accablée, c'est un intervalle quelconque où elle puisse se rendre compte à elle-même de sa situation, sans en être distraite par aucune inquiétude; où elle puisse apprécier les remèdes qu'on lui propose, les essayer même. Elle a un besoin absolu d'un moment de liberté préliminaire pour procurer ainsi sur-le-champ à l'*Assemblée Nationale* une indépendance sur cet article, (*des finances*) une tranquillité d'esprit sans lesquelles il lui sera peut-être impossible, je ne dis pas d'élever le grand édifice dont elle s'occupe, et qui ne peut guère être l'ouvrage ni d'une session, ni d'un nombre fixe d'années, mais même d'en poser les fondemens d'une manière solide (1). »

---

(1) Voyez mon écrit intitulé : POINT DE BANQUEROUTE, plus d'*emprunts*, etc.

HONNEURS

HONNEURS RENDUS

A LA MÉMOIRE de Benjamin Franklin, *RÉFLEXIONS sur l'enthousiasme louangeur en faveur d'un des mobiles de l'insurrection AMÉRICAINE, comparé au fanatisme dénigrant développé contre les auteurs d'une révolution plus voisine.*

DEPUIS quelques tems tous les papiers publics *François* retentissent des honneurs prodigués à la mémoire de feu *Franklin*. L'Assemblée *Nationale* a porté son deuil; dans plusieurs *cafés* on lui a érigé des especes de catafalques, avec des oraisons funebres malheureusement plus dignes du lieu de la scene que de l'objet. Dernierement on publioit que l'*Assemblée Nationale* alloit lui faire *célébrer un service* où elle assisteroit en cérémonie.

Ces rumeurs ont abouti à une harangue *civique, philosophique, patriotique*, et sur-tout emphatique, prononcée à la *nouvelle Halle*, en présence de la municipalité *civile*, et *militaire* de *Paris*, par M l'abbé *Fauchet*, prédicateur ordinaire....... *du peuple;* non pas dans l'acception noble, honorable pour l'orateur et pour l'auditoire, que l'on pourroit donner à ce mot d'après le changement que la révolution justifie; mais dans le sens qu'avoit en-

core le mot *peuple* il y a quinze mois. On sait que du tems de la Fronde, on appelloit le duc de *Beaufort* le Roi *des* HALLES, parce qu'il en affectoit le langage, parce qu'il en caressoit les habitans et les habitantes, parce que c'étoit là sur-tout le siege de son influence; c'est en ce sens que M. l'A. *Fauchet* est *le prédicateur du* PEULE (1).

Cette observation ne paroîtra pas trop forte à ceux qui se rappelleront de lui avoir entendu dire EN CHAIRE, *que J. C. avoit été crucifié par les Aristocrates*. Ces saillies demi-burlesques, plus voisines du scandale que de l'éloquence, ont été la ressource des F. *Menot* de tous les tems. Il semble qu'il n'auroit pas fallu les reproduire dans un siecle de philosophie, où tout devient grave, ou du moins sérieux.

Je ne reproche point à M. l'ab. *Fauchet*, prêtre catholique, et familiarisé avec l'usage de la parole, d'avoir rendu publiquement un hommage *littéraire* à la mémoire d'un *protestant*. La municipalité dont il est membre ayant cru pouvoir rendre cet honneur à un homme dont le nom se trouve par l'événe-

(1) *N. B.* Qu'en m'exprimant ainsi avec franchise sur le compte et le talent de M. l'abbé *Fauchet*, je suis fidelle à ma maxime de ne *jamais attaquer personne* : il saura bien ce que je veux dire : et ce que j'y ajouterai, c'est que pour espérer des égards il faut en avoir. Au reste, en parlant, comme je le fais ici, je ne dis que la vérité : en se permettant contre moi ce qu'il s'est permis plus d'une fois, M. l'abbé *Fauchet* a été l'interprête de la calomnie.

ment associé aux noms célèbres du siecle, rien ne l'empêchoit de se rendre l'interprete de sa compagnie. Si j'avois un reproche à lui faire, ce seroit d'avoir voulu qu'on s'apperçût d'une espece de contrariété qui n'existoit pas entre son caractere, et son office en ce moment.

Il est évident qu'il a voulu se ménager un prétexte pour inculper ceux à qui il supposoit le desir de lui faire ce reproche. Il a voulu rappeller à cette parade la religion dont il ne s'agissoit pas, pour ne pas perdre l'occasion de dire avec un faste philosophique, que si *Franklin n'avoit pas la perfection de la croyance, il avoit celle de la bienveillance Evangéliqne.*

M. l'ab. *Fauchet* s'est fait à lui-même une querelle à laquelle il n'a pas répondu par cette antithèse épigrammatique. Certainement la *halle* aux *farines*, quoique tendue en noir ce jour-là, n'étoit pas pour cela devenue une église. La profession de foi du défunt n'avoit pas plus de rapport avec l'apothéose qu'on y opéroit, que celle de l'orateur. Il étoit question du mérite physique ou politique de l'objet de ses regrets, et non de la croyance de l'un ni de l'autre.

Que signifie d'ailleurs cette prétendue perfection de *bienveillance* attribuée par l'apologiste tonsuré du docteur *philadelphien* à l'objet de son panégyrique? *C'est une bienveillance évangélique!* Mais ces deux termes sont-ils bien faits pour aller ensemble? L'é-

vangile n'en a point de si recherchés, de si compassés, de si *philosophiques* : il dit tout simplement *charité*. Il est assez plaisant d'entendre M. l'abbé *Fauchet* déclarer dans la même phrase qu'il a fait *avec amour* l'éloge d'un *janseniste*, et réduire la philantropie d'un autre objet de son culte à de la *bienveillance*.

Qu'entend-il par-là ? Est-ce l'art d'affecter de la *bonhommie*, de couvrir toutes ses démarches d'une apparence *ostensible* de bonté, d'*humanité* qui se réduit à ces mots ; de persuader à tous les spectateurs occupés du comédien adroit et trompeur qui fixe leurs regards, qu'il s'occupe d'eux-mêmes tandis qu'il ne songe qu'à son propre intérêt ? Je ne le suppose pas ; mais peut-être seroit-on excusable de ne trouver que ce sens dans l'adage imposant que présente M. l'abbé *Fauchet*. Sans le vouloir, sans s'en douter peut-être, il auroit alors fait en deux mots l'histoire, et peint le caractère de son héros.

Ce seroit peut-être ici le lieu, mais ce n'est pas le temps, de l'aprécier avec franchise, et d'examiner sans partialité, sans *fanatisme*, les vrais fondemens de cette réputation élevée avec tant de manège et de bonheur ; mais je choquerois, sans utilité peut-être, des préjugés d'autant plus impérieux, qu'ils sont le fruit de la réflexion, du calcul, ou du moins qu'ils tiennent à ces ennemis apparens du préjugé. Le temps viendra où je dirai naïvement ma pensée sur *Franklin*, s'il est encore question de lui *alors*, comme je l'ai dite sur

feu *Voltaire*, comme je la dirai au premier jour sur le feu *Roi de Prusse*.

Pour le moment, je me bornerai à deux observations ; l'une, c'est que dans le *Discours civique* consacré à sa mémoire, l'Apologiste donne une étrange idée de la manière de s'exprimer et de penser du défunt. Il le présente comme un modèle de *simplicité*, mais de grandeur ; et quelques adages qu'il en cite sont des modèles de petites idées, de style *maniéré*, recherché. Par exemple, suivant *Franklin*, « s'il existoit un *Athée* » dans l'univers, il se *convertiroit* en entrant » dans une ville où tout est si bien (*Phila-* » *delphie*) ; et s'il y avoit un paresseux, » ayant incessamment sous les yeux *trois* » *aimables sœurs*, la *richesse*, la *science*, » la *vertu*, qui sont les filles du travail, il » prendroit bientôt de *l'amour pour elles*, et » S'EFFORCEROIT DE LES OBTENIR DE LEUR » PERE (1). » Délicieuse pensée, digne du Philosophe objet de nos hommages, s'écrie l'Orateur *commun !* mais les gens sensés diront, puérile entortillage, affectation ridicule, très-indigne non seulement d'un Philosophe, mais d'un homme qui auroit eu le moindre goût, la moindre gravité.

« Une autre allégorie de *Franklin*, prise » de son art, offre un beau témoignage de » sa foi *sur l'immortalité de l'ame*, les puri- » fications de l'autre vie, et la résurrection

(1) *Discours civique*, page 6.

» des corps : c'est son épitaphe faite par lui-
» même : *mon corps, comme la couverture
» d'un vieux livre dont le dedans est arra-
» ché, a renfermé un ouvrage qu'on ne
» retrouve plus : mais il reparoîtra un jour,
» revu et corrigé par l'Auteur.* C'est admi-
» rable : comme ces paroles sont briéves et
» pleines de pensées !

Mais, répondrai-je à M. l'A. *Fauchet* avec la franchise de la liberté, il n'y a d'admirable ici que votre admiration pour une pareille platitude. Si ces adages sont vraiment de l'homme que vous voulez célébrer, ils ne sont propres qu'à en donner une bien mince idée. On a vu des génies très-supérieurs s'exprimer avec naïveté : c'est même un des caractères de la force de l'ame que la simplicité du langage : mais on est bien rarement capable de faire de grandes choses quand on en dit de petites, de ridicules, avec tant de prétention. Le Docteur *Philadelphien* est peut-être le premier des hommes qui ait voulu mettre de l'esprit, et quel esprit ! dans une *épitaphe*.

M. l'A. *Fauchet* l'a célébré sur un ton digne de lui ; il représente le respect *religieux* « avec
» lequel on écoutoit la voix amie de *cet homme*
» SIMPLE qui prêchoit le bonheur.... On lui
» laissoit électriser doucement les *consciences*
» pour en extraire le feu redoutable du vice,
» comme il électrisoit le Ciel pour lui ravir
» en paix le feu terrible des élémens (1) ».

(1). *Discours civique*, page 16.

Je ne sais si cela veut dire que le Directeur *Américain* avoit des *dévots*, ou des *dévotes*, qui lui soumettoient leur intérieur, qui venoient *civiquement* se confesser à lui; peut-être tenoit-il *à Passy* des *conférences*; peut-êre y faisoit-il des *retraites* avec un *Paratonnerre* moral plus utile, plus tranquilisant que ces baguettes vantées par le charlatanisme, et multipliées par la crédulité, aussi confiante, aussi aveugle en philosophie qu'en religion (1). Peut être étoit-ce pour y voir plus clair que ce Patriarche de l'autre monde portoit toujours des lunettes. Si c'est là ce qu'a voulu dire M. l'A. *Fauchet*, il donne une idée étrange de son Philosophe; et si ce n'est pas ce qu'il a voulu dire, il a eu là une *conception* bien bizarre.

Quoi qu'il en soit, les honneurs funèbres *politiques* prodigués au *Quaker* négociateur n'ont rien de bien étonnant; tout ce qui se passe en ce genre est affaire de circonstance. Il y a des momens où il faut absolument un saint pour la fête: heureux qui se trouve placé par la fortune à propos pour devenir l'objet de cette *latrie*. D'ailleurs, n'a-t-on pas vu dans l'autre siècle porter ici même un autre deuil bien plus étrange? La *Cour*, c'est-à-dire, le *Roi*, la *Reine* sa mère, un Cardinal premier Ministre, tout le *Clergé*,

---

(1) Sur le mérite réel des *Paratonneres* voyez ce que j'en ai dit dans le numéro 106 de ces Annales, tome 14, page 109.

toute la sequelle courtisane, ce qui composoit ALORS *la Nation*, se firent aussi

Teindre en noir du haut jusques en bas.

Pour qui? pour un *héros* qu'ils *aimassent*, qu'ils *révérassent*; pour un *Turenne*, pour un *Condé*; (noms chers ALORS) pour un parent duquel il n'eussent point à rougir! Hélas non; c'étoit pour un usurpateur, pour un Olivier *Cromwel*, qui avoit fait couper le col à leur oncle, à leur *cousin-germain*; qui avoit régné avec la couronne sanglante à la main, parce qu'il avoit trouvé cette manière de la porter plus commode et plus sûre; dont tout le règne avoit été employé à contrarier la *France*, à l'humilier, même en feignant *de l'honorer* de son alliance. Je ne suis pas plus étonné, pas plus scandalisé des mirtes funèbres décernés au nom de la *liberté*, à Benjamin *Francklin*, que des guirlandes attachées par la bassesse *ministérielle* sur la tombe du jugulateur de *Charles Ier*. Ces différences sont expliquées par celles des siècles et des conjonctures.

Mais ce qui m'étonne, et me scandalise, c'est que dans le même tems, dans le même pays, dans la même ville, on divinise *au nom de la liberté*, un homme assez médiocre, dont tout le mérite a été de concourir paisiblement, *et sans risque pour sa personne*, à une révolution qui étoit plutôt le fruit de sa vengeance personnelle, que celui des besoins effectifs de sa patrie, tandis qu'on s'ef-

force de couvrir d'opprobre des hommes vraiment généreux, qui ont brisé les fers réels de leur pays ; des hommes vraiment braves qui ont exposé leurs têtes, qui les exposent encore pour la liberté de leur patrie ; tandis qu'on les décrie, qu'on les calomnie, qu'on les appelle des brigands, des *scélérats*; tandis qu'une armée de *périodistes*, ou soudoyée, ou trompée, prostitue ses efforts, son *artillerie* typographique, au service de leurs anciens tyrans, et n'oublie rien pour les replonger tout-à-la-fois dans l'ignominie et la servitude (1).

---

(1) Voyez au numéro 127 de ces *Annales* mes remarques sur les excursions indécentes, criminelles, hasardées contre ces peuples dans d'autres *Annales* d'un genre un peu différent de celles-ci : j'ai été obligé de nommer les auteurs dont les noms seuls semblent donner de l'autenticité à cet ouvrage. La justice m'oblige de publier que ce ne sont pas eux cependant dont la plume se souille par ces infamies : MM. *Mercier*, etc. n'ont que le malheur d'être associés au papier qui en est le réceptacle. Le véritable auteur qui se désigne par la lettre V, est en effet un de ces scribes Venimeux qu'un libraire ramasse, et soudoie, pour donner à sa feuille du *piquant*. Les *Bannis* de la *Belgique* ont choisi sa plume pour être ici le canal de leurs fureurs. Je me garderai bien de lui faire l'honneur de le nommer : il suffit d'apprendre au public que c'est un ancien médecin qui n'a pas eu la confiance de ses pratiques ; et pour s'indemniser, il tâche de tromper la crédulité de ses lecteurs.

N. B. J'avois rendu d'avance justice à MM. *Mercier*, etc. Au moment où l'on achève d'imprimer ceci, je reçois la lettre ci-jointe qui honore, et justifie son auteur.

« Je me hâte, Monsieur, de désavouer une lettre in-

Je l'ai déjà dit ; mais on ne peut trop le répéter : s'il s'agissoit de comparer, d'après les loix *de la justice*, la révolution *du Brabant*, et l'insurrection de *l'Amérique septentrionale*, on seroit bien étonné du résultat de ce parallèle. On trouveroit que les *treize états - unis* avoient ensemble moins de griefs réels, fondés, que le dernier des individus du *Brabant* ; et quel avantage auroient les *patriotes Belges*, ainsi que leurs chefs, en les comparant personnellement aux *Insurgens* de l'autre monde, à leurs directeurs, sur-tout à celui dont il s'agit ici !

Au moment où l'effervescence devenoit sérieuse, et la nécessité de décider la querelle par la force inévitable, que fit le prudent docteur ? Celui qui *maîtrisoit* si artistement, pour parler le langage de ses adorateurs, la *foudre physique*, sut non moins artistement se soustraire à la foudre politique et massacrante qu'il avoit allumée.

» sérée dans le numéro 295 des *Annales patriotiques*.....
» *Lettre à M. V*......*par un abonné*. C'est à mon insçu
» que cette lettre a été imprimée. Je puis fort bien n'être
» pas de l'avis de MM. *Linguet*, et *Mallet du Pan*, mais
» ce n'est pas de ce ton-là que j'ai défendu, et que je dé-
» fends les vérités politiques que j'ai adoptées. »

« Pour prouver que je suis absolument étranger à cette
» diatribe que je réprouve de toutes mes forces, je dé-
» clare hautement que celui qui l'a fait imprimer cessera
» d'être mon adjoint, ou que je cesserai d'être le sien. »

Du 27 juillet. *Signé*, MERCIER.

On se battoit, on s'égorgeoit aux bords de la *de la Ware*, et sur la surface de 2000 lieues à sa requisition, tandis qu'il goûtoit aux bords de la seine un repos *philosophique*.

Il y servoit, dira-t-on, sa patrie, au moins aussi efficacement que les guerriers qui versoient leur sang pour elle. Il battoit les *Anglois* dans le cabinet *de Versailles*; c'est de *Passy* qu'il armoit les flottes qui ont été sceller la liberté de *l'Amérique*, etc. Qu'on repaisse de ces belles illusions le peuple qui ignore le secret des cabinets, je le pardonne; mais peut-on se flatter de les faire adopter par les personnes instruites?

Quelque représentant qu'eût alors choisi *l'Amérique*, les démarches de la cour de *France* auroient été les mêmes : petites ruses, petites vues, petits efforts très-dispendieux, voilà dequoi elle étoit capable, et ce qu'elle a fait. Les vrais négociateurs des *insurgens* chez nous ont été d'abord, l'intérêt de M. de *Beaumarchais* qui vit très-habilement beaucoup d'avantage à leur vendre à très-haut prix de mauvaises cargaisons, et ses plaisanteries, qui avoient sur le bouffon, alors *premier ministre*, plus de crédit que les plus grands intérêts politiques : ces excellens moyens furent secondés par l'ineptie de feu *Vergennes*, de feu *Sartines*, de tout le feu ministère.

Feu *Sartines*, et ses commis, virent dans des expéditions maritimes soumises à leur *po-*

lice, un moyen de gagner beaucoup d'argent. Feu *Vergennes*, sans exclure les bénéfices pour lui, et pour ses commis, crut voir dans l'appui donné à l'*Amérique* un moyen d'immortaliser son ministère, et de porter à la puissance *Angloise* un coup dont tout l'honneur lui reviendroit; et après la paix qui assurément laissa à peine à la *Grande-Bretagne* une cicatrice, malgré les sacrifices qu'elle parut faire alors, sacifices déja payés quant à l'*Amérique*, par la nullité où elle nous réduisit aux *Indes*, ce même ministre vendit la *France* à sa rivale; il indemnisa amplement celle-ci par l'extravagant, par le honteux traité de commerce qu'il est peut-être aujourd'hui aussi dangereux d'enfreindre que de tolérer.

Si feu *Francklin* avoit eu part à tous ces manèges, à toutes ces funestes et absurdes opérations, la gloire que nous lui prodiguons auroit été étrangement acquise : il auroit trahi la *France* qui lui décerne un triomphe si pompeux : mais je ne les lui impute point : il n'eut pas même cette part aux égaremens de notre cabinet : il en profita sans y influer. Il n'eut d'ascendant que dans les cercles philosophiques, dans les déjeûners scientifiques, dans les séances académiques, dans les parades où il *électrisoit* doucement les consciences, et les ames, avec sa figure, vénérable en effet, et ses lunettes dont l'appareil bizarre en augmentoit l'impression : il s'y montroit grand comédien, grand maître dans l'art de gagner les esprits par les yeux. *Gaudeant bene nati.*

Ce n'est pas là tout-à-fait le rôle qu'ont joué, que jouent *les Vander*-N*oot*, *les Van-Eupen*, ni le *Congrès*, ni les *Etats*, objets de la vénération des *Belges*. Ce n'est pas à un costume étranger, et affecté, qu'ils doivent les respects, la confiance, dont les provinces respectives de cette confédération ne cessent de multiplier les preuves. Exilés par le sceptre de fer auquel ils avoient voué une haine vraiment *patriotique*, poursuivis d'asyle en asyle, par ses menées sourdes, par ses pratiques accoutumées, sans cesse menacés du poignard et du poison, attaqués sur les lieux dans la personne de tout ce qui leur étoit cher, proscrits par des procédures prétendues juridiques, dont la base étoit la violation ordonnée, prescrite *légalement* de toutes les loix reçues chez les peuples policés (1); c'est en brisant ce sceptre d'une main victorieuse, et sans secours *extérieurs*, qu'ils se sont ouvert les portes de leur patrie : c'est en forçant à une fuite honteuse les satellites de la tyrannie qu'ils ont réintégré la liberté à leur suite : leur triomphe a été acheté par des dangers sans nombre ; et il est aujourd'hui justifié par des preuves de valeur ainsi que de dévouement non moins innombrables, comme on va le voir.

---

(1) Voyez le *Code Criminel* de *Joseph Second*, compris dans la collection de mes ouvrages sur la *Révolution du Brabant*.

ETAT actuel des Provinces BELGIQUES. *Entousiasme général pour la défense commune. Anecdote précieuse d'une mere dévouant sa famille à* L'ÉTAT.

TANDIS qu'ici des députés armés se réunissoient de toutes parts pour prêter, avec appareil, sur un autel élevé à grands frais, le serment de maintenir la constitution, de vivre pour l'aimer, de mourir pour la défendre, ces mêmes sentimens se développoient dans la *Belgique* avec moins d'appareil peut-être, mais non pas avec moins de courage, avec moins de franchise, et sur-tout d'unanimité. Nos *fédérés* admis à *l'Assemblée Nationale* ont eu la douleur de n'y voir guères que des orages; et en effet c'est bien de ce sanctuaire duquel la *France* attend son salut, qu'il est permis de dire avec *Tacite : Major è longinquo reverentia.*

Un plaisant a dit qu'il en étoit des loix comme de la cuisine; qu'il falloit en profiter quand elle étoit faite, et se garder de la voir faire.

On auroit pu, par une commémoration plus Noble, observer que la divinité même, quand elle voulut promulguer une constitution, s'entoura de tempêtes. Des ténèbres épaisses couronnoient la cime du mont *Sinaï*;

le feu des éclairs, le fracas du tonnere accompagnoient la voix qui dictoit du haut de cette montagne la première loi *écrite*, et la plus parfaite. Ce ne seroit donc pas, pour une législation un indice d'imperfection, que d'être en quelque sorte lancée du milieu d'une enceinte livrée un moment au tumulte.

Sans entrer dans aucune dissertation sur ce sujet délicat je me bornerai à observer qu'en *Brabant*, la constitution étant *faite*, et les peuples ayant été assez sages pour ne rien innover au *Palladium* qui consacre leurs droits, tout ce qui tend à en assurer la défense se passe avec une tranquillité préférable à la pompe bruyante dont nous sortons, et dont nous ne pouvions nous passer. A chaque instant, dans les scènes *patriotiques* qui se succèdent à *Bruxelles*, l'attendrissement se mêle à l'admiration.

Les contributions *volontaires* ne cessent d'affluer. On apporte de *l'argent*, on apporte des *canons*. Les mères se confédèrent de quartier en quartier pour ces offrandes ; les jeunes personnes les imitent. Le 19 juillet, une troupe de dames et de demoiselles a présenté *aux ÉTATS deux canons*, avec ce discours prononcé par une dame.

« Nos parens servent la patrie, nous for-
» mons des vœux pour elle : ils sont prêts à
» verser leur sang : nous ne pouvons offrir
» qu'un foible hommage. Daignez, nossei-
» gneurs, l'honorer d'un regard de bienveil-

» lance : il en seroit plus digne s'il égaloit » notre zèle, et nos sentimens ».

Et ces vers récités par une jeune fille :

» Si les dangers des camps ne sont pas faits pour nous,
» Si d'un foible secours nous aidons la patrie,
» Mes compagnes, jurons de ne prendre d'époux
» Que parmi les guerriers qui l'auront bien servie. »

Je ne sais si mes lecteurs auront l'ame plus dure que la mienne, mais mes larmes coulent en transcrivant ces vers.

Le 21 un autre spectacle encore plus intérassant en a surpris de non moins douces à tous les spectateurs. On se rappelle peut-être d'avoir lu dans les fables *Grecques* l'histoire de cette *Prêtresse* que l'on attendoit au temple ; ses chevaux n'arrivoient point : deux fils qu'elle avoit s'attelèrent à son char ; ils le traînèrent eux-mêmes au milieu des bénédictions du peuple qui admiroit leur piété *religieuse* et *filiale*. La mère, comblée de joie, supplia les Dieux d'accorder à ses fils la plus digne récompense qui fût en leur pouvoir ; les jeunes gens s'endormirent, et ne se réveillèrent plus. Voilà les contes pour rire assez ressemblans aux apophtegmes du *Discours civique*, dont la démence philosophique des *Grecs* amusoit les oisifs à *Athènes*. Voici les vertus *actives* que le patriotisme maternel déploie à *Bruxelles*.

Le 21 Juillet, la dame *de Sellier*, femme respectable en tous sens, mère de DOUZE

ENFANS,

ENFANS, neuf garçons et trois filles, enceinte d'un treizième, a paru sur un char où étoit rangée toute sa famille, les *garçons* avec l'uniforme de *Volontaires* et armés : elle est allée aux *Etats*. A la descente de la voiture ses fils soldats se sont rangés en haie, et lui ont rendu les honneurs militaires : elle est entrée au milieu de ce cortége ; elle a offert *aux Etats* sa famille, et sa fortune. Le *Congrés* a reçu d'elle le même hommage avec la même forme. Qu'on juge de l'impression de ce spectacle au milieu d'un peuple immense qui la recevoit et l'augmentoit !

Perdra-t-il de son mérite si j'ajoute qu'après ce serment prêté au *Souverain*, la pieuse mère, la pieuse famille, ont été le renouveller, le confirmer au pied des autels, dans la cathédrale de la ville ; et que la bénédiction du *Saint-Sacrement* a couronné les bénédictions innombrables prodiguées *par le peuple* à cette prêtresse domestique. Cette vérité de de nos jours vaut un peu mieux en tout sens, que les contes du vieux tems.

Qu'on songe que ces cœurs-là commandent à des bourses bien garnies ; et qui s'ouvrent *volontairement*. Le *Hainaut seul*, démembrement de la province de ce nom, dont *Louis XIV* usurpa dans le tems, comme on sait, une partie, a déjà reçu plus de 500,000 florins en *don* GRATUIT. Les *Etats* y sont assurés de plus de *trois millions* de florins (six millions de France) en contributions spontanées, et en prêts à *trois et demi pour cent*.

Les autres provinces donnent, ou assurent des ressources pareilles en raison de leur population, et de leur opulence.

Et ce peuple n'a pas encore d'alliés! Dans tout ce qu'il a fait jusqu'ici, dans ce qu'il fait en ce moment, il est *seul*. Et les *Français* qui se disent *libres*, les *Français* qui se nomment *patriotes*, les *Français* qui se prosternent devant le squelette d'un envoyé du *Congrès Américain*; qui ont pour général un officier, dont toute la gloire date des services par lui rendus au CONGRÈS Américain; qui ont reçu l'exemple, les leçons, les aspirations du *Congrès Américain*, des *Etats-Unis*, calomnient, s'efforcent de ridiculiser, ils concourroient ce semble volontiers à écraser un peuple capable d'une énergie, si sublime; pourquoi? parce que pour défendre sa liberté, il s'est réuni en *Congrès*, parce qu'il a confié l'exercice de sa souveraineté à des ETATS. Ah! *Français*, *Français*, hélas! vous serez donc toujours.......*Français*.

Heureusement l'armée *Belgique* déja nombreuse commence à s'aguerrir. Heureusement la barrière que la nature a préparée en faveur de ces provinces est insurmontable jusqu'ici: A moins de quelque grande trahison *ministérielle* ou autre, *Léopold*, malgré son alliance avec *tous* les *périodistes Français*, ministres et autres, ne parviendra jamais à les subjuguer. Répétons-le, elles sauveront à la *France*, sans elle, malgré elle, s'il le faut, cet opprobre et ce danger.

PLAISANT ARTICLE

Du Journal de Paris, *N°. 213. Premier Août* 1790, *sur une affaire* sérieuse.

» On a renvoyé, dit ce journal, au comité » des *finances*, une motion faite sur *le* » *paiement des frais des assemblées* BAILLIAGERES. Il est assez difficile de comprendre ce que signifie cette épithète ; mais ce n'est pas cette obscurité néologique qui est plaisante : c'est la clarté de la réflexion ajoutée par le rédacteur.

» Si, comme tout homme qui a le sen- » timent de la liberté doit le penser, la » révolution est le plus grand des biens » pour la France, *nulle dépense* NE DOIT » ETRE PAYÉE AVEC MOINS DE PEINE ». Si l'on pense que le rédacteur de cet article est un membre *de l'Assemblée nationale* qui aspire à toucher exactement ses *dix-huit francs* par jour, indépendamment des *bénéfices du Journal*, on ne sera pas surpris de son assertion, & on sera tenté de de lui dire, *vous êtes orfevre, M. Josse* : mais peut-être le sera-t-on aussi de retourner la phrase, & de lui dire encore : si, *comme tout homme*, &c. aucune solde ne doit être exigée avec plus de scrupule, & perçue avec plus de pudeur. Ou ces assemblées

bailliageres ont servi à affermir la révolution, & en ce cas, les membres en sont plus que payés par la gloire, par la satisfaction seule d'y avoir concouru plus directement ; ou elles n'ont servi à rien, & alors que leur doit-on ? Quel moment prennent ces *bailliagers* pour former une pareille prétention !

Cet écart intéressé du *Journal* de *Paris*, m'a moins surpris que scandalisé ; j'en ai rencontré, il y a quelques jours, un bien autrement révoltant. Ce narrateur dogmatique, philosophique, *encyclopédique*, en parlant de la politesse que le commerce journalier, & la culture des arts, donnent au langage dans les grandes villes, assure que cette politesse influe infiniment sur la rectitude des idées : il dit en propres termes, que l'on y *pense juste* parce que l'on y parle bien. C'est précisément comme si l'on disoit qu'on est robuste dans la salle d'un maître à danser, parce qu'on y fait la révérence avec *grace*.

Et cette sentence n'est pas une méprise ; ce n'est pas un trait échappé au hazard par la nécessité de remplir la feuille *journaliere* ; c'est un adage bien profondément médité, c'est le résumé épigrammatique, soigneusement aiguisé, d'une demi-colonne d'impression, toute préparée pour amener *cette chûte*.

» On peut facilement déclamer contre

» les grandes villes ; mais ceux qui con-
» noissent les sources de nos idées, & les
» causes dont l'influence étend ou resserre
» les vues de notre esprit, ne pourront
» pas douter que c'est dans les lieux où
» tous les intérêts, toutes les passions,
» tous les arts, tous les travaux & toutes
» les jouissances rassemblent & agitent un
» peuple immense, que la raison humaine
» se perfectionne au milieu de ces arts,
» de ces talens, & de ces sciences auxquels
» elle préside : la pureté & l'élégance du
» langage qu'on ne semble chercher que
» pour flatter le goût, en même-temps
» qu'elles ornent toutes les idées, les ren-
» dent plus précises & plus exactes; *c'est-*
» *là qu'on pense juste parce qu'on parle*
» *bien* (1).

C'est bien là le cas de dire avec le bourru du théâtre.

La peste de ta chûte, empoisonneur au diable,
En eusses-tu fait une à te casser le nez.

Jamais on n'avoit donné au *parlage* une si prodigieuse influence ; & jamais aussi on n'avoit eu sous la main tant de preuves propres à démontrer la fausseté ridicule de ce principe.

(1) Journal de Paris, du 24 juillet 1790.

Réflexions de l'Auteur des Annales, *& motifs de son silence, sur la suite des décrets de l'Assemblée Nationale.*

Au milieu de la multiplicité accablante d'objets qui se succèdent, ou plutôt qui se pressent en ce moment, objets minutieux, pour la plupart, quoique traités avec un grand appareil; objets plus propres à justifier les alarmes que la sécurité d'un observateur réfléchi; objets trop souvent indignes d'occuper la plume d'un écrivain à qui la satyre répugne, & qui ayant entrepris le tableau des progrès de l'esprit humain dans cette fin de siècle, gémit de n'entrevoir que des indices sensibles de sa rétrogradation prochaine; inquiet, effrayé de voir éclorre tous les jours des *décrets*, c'est-à-dire des loix *sacrées*, des loix suprêmes, sans qu'il y ait encore aucune mesure prise pour en assurer l'exécution, sans qu'il soit même bien avéré que cette exécution soit praticable, je n'ose me hazarder à en consigner ici le texte, & comment risquer cette notification? La lettre même de ce texte est encore incertaine; il n'existe pas une seule copie *légale*, authentique, de cet évangile politique, dont cependant vont dépendre nos

fortunes, notre honneur, notre existence en tout sens.

Des scribes mercenaires les recueillent, les rédigent au milieu du tumulte, des éclats souvent scandaleux qui en troublent la formation; ils ressemblent aux prêtres subalternes qui tâchoient de saisir à *Delphes* les oracles échappés aux convulsions de la Pythie; ils les livrent à des journalistes avides qui se hâtent de les divulguer; & le public n'a souvent d'autre caution de l'exactitude de leur version que leur conformité apparente; caution très-suspecte, puisque la plupart ne sont que des copistes serviles les uns des autres.

D'ailleurs, de plusieurs de ces décrets, je n'en sens pas l'utilité: d'autres, si je ne prenois pour guides que mes foibles lumières, & le sentiment de mon cœur, l'instinct d'une persuasion intime, involontaire, me paroîtroient peut-être nuisibles; au moins sont-ils bien douloureux. De plusieurs autres, le but, l'effet, le moyen de les concilier entr'eux m'échappent: comment donc risquer de les apprécier?

Plusieurs souscripteurs, par exemple, me reprochent de n'avoir encore rien dit de ceux qui concernent le *nouvel ordre judiciaire*; mais comment en aurois-je parlé? je ne le saisis pas, je l'avoue. Sans doute on ne me soupçonnera pas d'être le partisan de *l'ancien ordre ou désordre judiciaire*,

aujourd'hui attaqué, proscrit, sur-tout par des avocats dont il a été plus d'une fois le sauveur & le complice. Personne, je crois pouvoir le dire sans orgueil, & j'ai payé assez cher le droit de le dire, personne n'a combattu avec plus d'énergie, plus de vigueur que moi, ces colosses tyranniques. Placés entre le peuple & le trône, ils n'avoient jamais pensé qu'à les subjuguer tous deux; ils ne s'étoient occupés de l'humiliation de l'un que pour jouir plus fructueusement du droit de dépouiller, d'asservir l'autre. Il falloit les anéantir sans doute : j'applaudissois à l'idée d'élever l'autel de la liberté sur leurs ruines, comme le maître des dieux constata la défaite des *Titans* en poussant l'*Etna* sur les restes de ces usurpateurs impies déjà renversés par la foudre.

Mais dans la nécessité de les remplacer pour le maintien de l'ordre, falloit-il leur donner pour successeurs des *Pigmées*, sans décence & sans pouvoir ? Un cri universel a déjà prononcé la réprobation des *prévôtés*, aussi bien que celle des *parlemens*. Ces deux extrêmes de l'administration juridique, étoient également abhorrés, également nuisibles : mais toute cette administration n'est-elle pas désormais réduite en *prévôtés*?

Ces juges de *paix*, ces juges de *district*, tantôt souverains, tantôt subalternes, attendant de la volonté des plaideurs la mesure de leurs pouvoirs, exposés aux

dégoûts, à l'incertitude, aux secousses qui doivent résulter de ces variations, seront-ils autre chose que des *prévôts civils*, plus ou moins amplifiés ?

Au criminel ils seront aidés, dirigés par des adjoints, par des *Jurés* ; mais ceux qui ont adapté cette forme à notre jurisprudence *pénale*, la connoissoient-ils bien ? En avoient-ils bien pesé les inconvéniens & les avantages ? A mon arrivée ici, j'ai entendu aux *jacobins* la discussion qui paroît avoir ensuite entraîné les suffrages de *l'assemblée nationale*. Dans ce qui a été *dit* je n'ai presque rien reconnu de ce que j'avois *vu* pendant un séjour de trois ans en *Angleterre* ; & de trois ans employés sur-tout à m'instruire.

Peut-être notre pratique guidée par un nouveau code, que l'on rédigera sans doute un jour, épurera-t-elle la théorie *angloise*, dont nous avons naturalisé chez nous la forme & les noms : mais jusques-là je ne vois pas bien que les changemens faits à notre jurisprudence soient ceux qui pressoient le plus.

Dans le N°. précédent, j'ai dit que l'assemblée nationale se rapprochoit du plan du ministère exécré pendant quelques mois en 1788. Rien de plus vrai : mais je n'ai pas dit que le rapprochement fût complet. Je ne m'attendois guere que dans ce moment là même, pour mettre la *justice plus à*

portée des justiciables, on la placeroit en quelque sorte dans leurs poches; je ne m'attendois pas que, pour remédier à l'abus des tribunaux devenus trop puissans, trop insolens, parce qu'ils n'étoient pas assez surveillés, parce qu'on avoit trop toléré leurs usurpations, on se borneroit à diminuer le nombre des membres, en augmentant celui des sièges. Il n'y aura pas par là moins de mains employées à la *jugerie*.

Elles auront, dira-t-on, chacune moins de pouvoir : la mobilité des emplois subordonnés aux élections populaires préviendra le goût du despotisme. Erreur : quelque chose que vous fassiez, l'esprit de la *maudite robe* gagnera ces corps qui seront bientôt permanens, *par le fait;* le goût de l'arbitraire ne tardera pas à s'y introduire. Tout ce qui tient à cette occupation en prend bientôt les penchans. La *jugerie* ressemble aux gouttes de *mercure* : coupez, recoupez-les cent fois, c'est toujours du mercure : & toujours elles se réunissent en globule arrondi, qui conserve sa forme & sa fluidité.

D'ailleurs, ces carricatures de tribunaux, ces extraits de justices seront d'autant plus absolues, d'autant plus hautaines, d'autant plus ombrageuses qu'elles se sentiront plus dénuées de puissance réelle, qu'elles craindront plus de tomber dans le mépris : le despotisme est bien plus souvent le fruit de

la foiblesse orgueilleuse & timide, que de la cruauté tranquille, & régnant sans obstacle. Plus ces magistrats en déshabillé seront voisins du reste du peuple, moins ils auront de moyens de s'en distinguer, &, de crainte d'y être confondus, plus leur industrie travaillera à s'en préserver.

Il y a dans tout un milieu. Il le falloit chercher & saisir ici entre la superbe ruineuse, dévorante, insolente, de l'ancienne *robinerie*, & l'abjection, l'imperceptibilité, s'il est permis de le dire, de la nouvelle.

Et observez que tandis que tous ces embryons se *décretent*; tandis que *l'assemblée nationale* ne fait en quelque sorte que couver encore de son esprit créateur le cahos dont elle prétend faire éclorre ces races nouvelles de juges, l'ancienne existe toujours, non pas à la vérité avec tout son orgueil, mais avec tout son pouvoir.

Les parlemens ne sont que *des chambres de vacations* ! Ils n'en jugent pas moins souverainement : ils en jugent même avec moins de scrupule & de pudeur; autrefois c'étoit pour eux une profession dont ils s'honoroient trop : aujourd'hui c'est un métier qui les humilie, qui les blesse, qui à chaque instant rappelle & constate leur décadence, dont l'exercice nourrit & satisfait leur rancune. La *Jugerie* est dans leurs mains un moyen de vengeance,

Le délai de leur destruction n'est-il pas d'ailleurs une vraie cruauté envers tous les individus dont elle entraînera la perte? Ils savent qu'elle est prononcée; ils en attendent le moment, partagés entre la douleur de la croire inévitable, & un reste d'espérance sourde, bien dangereuse si elle est fondée, bien pénible si elle ne l'est pas. Annonce-t'on à un malade une opération cruelle à une distance si éloignée, si inutile de l'exécution? Ils en sont assez certains pour en ressentir toute la peine, & point assez pour se décider courageusement au choix d'une autre profession: & depuis les huissiers jusqu'aux dieux de ces olympes humiliés, on ne peut pas compter moins de cent mille familles livrées à cette angoisse douloureuse.

N'y avoit-il pas des moyens pour concilier la réforme nécessaire, indispensable, salutaire, avec les ménagemens non moins indispensables peut-être, dus à tant d'hommes engagés sous la foi publique dans ces carrières proscrites, & devenus par l'habitude incapables d'en suivre d'autres? Les *Présidiaux* n'offroient ils pas des tribunaux placés précisément au point où des jurisdictions *civiques* doivent se réduire? Ils étoient assez nombreux pour entretenir l'ordre, & suffire au jugement de tous les procès; assez considérés pour continuer de jouir de l'espèce de confiance, de vénération, sans lesquelles des juges, ainsi que des *pontifes*, ne sont pour la société qu'un

mal de plus ; assez puissans pour n'avoir pas à désirer d'augmentation dans leur pouvoir, que l'on auroit pu étendre cependant quant à la valeur des objets soumis à leur décision, & point assez pour devenir redoutables à l'autorité suprême.

On vouloit, dira-t-on, abolir toutes les traces de la *féodalité* : mais les *présidiaux* n'étoient pas une de ces traces ; au contraire ils étoient le fruit d'un des efforts du gouvernement, pour expulser il y a déjà deux siècles, ces restes d'une vieille maladie qui lui étoit importune à lui-même; on avoit voulu en les créant faire ce que l'*Assemblée nationale* auroit été bien plus sûre d'opérer par leur concours, donner des rivaux & des successeurs aux *parlemens*, aux *bailliages*, débarrasser le peuple de ces entraves accablantes pour lui, autant qu'embarrassantes pour la couronne (1).

---

(1) Voyez à ce sujet un petit ouvrage intitulé *de la nécessité d'une réforme dans l'administration de la justice*, que j'ai publié il y a environ vingt-cinq ans. C'est mon premier pas dans la *carriere littéraire*, & mon *péché originel* au *barreau*, envers la *robinerie*. J'y disois « que les avocats de nos jours ne ressem- » bloient pas plus aux PATRONS de l'ancienne *rome*, » aux *Cicerons*, aux *Hortensius*, que les bornes de nos » rues à la *colonne trajanne* » ! J'y développois l'ambition, le danger, la tyrannie des *parlements* ; j'y attaquois sans détour les principes *de l'esprit des loix*, devenu dès-lors avec raison le code & l'idole de *l'aris-*

Les présidiaux, un peu récrépis, régénérés, ou, si l'on avoit voulu, un peu *empatriotés* à la nouvelle mode, & conservés avec tout leur attirail juridique, c'est-à-dire avec les officiers nécessaires alors, *& qui le seront toujours* de maniere ou d'autre, à l'administration de la justice, auroient été autant de partisans zélés de la révolution : leur intérêt auroit répondu de leur patriotisme ; au lieu qu'il faut aujourd'hui que le *patriotisme* subjugue leur *intérêt*. Et à combien d'autres suppressions, à combien d'autres rigueurs détruisantes pourroit s'appliquer cette réflexion !

---

tocratie robinesque. C'est-là le germe des nombreuses inimitiés auxquelles m'ont dévoué depuis, la même franchise, & la même véridicité.

Pourquoi me dira-t-on, après un pareil début vous être affublé du chaperon ? Pourquoi vous être engagé dans la milice *parlementaire* ? Pourquoi..... ah pourquoi ! parce que j'étois jeune, confiant, sans expérience, parce que je ne connoissois pas la rancune & le despotisme implacable des *corps*, parce que je croyois ALORS à la *liberté*, au moins dans cette profession.

A ce sujet, on me pardonnera de faire à mes lecteurs une priere ; cet Ouvrage me manque à moi-même : le seul exemplaire qui m'en restât a été pillé avec bien d'autres objets précieux pour moi, pour le public peut-être, dans mon cabinet, en octobre 1789, en vertu des *lettres de cachet* de sa gracieuse majesté, feu *Joseph second*. Il est rare, parce que je ne l'ai point fait réimprimer. J'avoue que je le retrouverois avec plaisir. Si quelqu'un de mes lecteurs s'en trouvoit possesseur, & vouloit me le céder, il m'obligeroit ; & je le laisserois maître des conditions : mon dessein est de le faire *réimprimer* & de le donner *gratuitement* à tous mes souscripteurs.

J'irai plus loin : depuis mon retour j'étudie mes *décrets*; je m'applique de mon mieux à tâcher d'entendre l'idiôme des délibérations de *l'Assemblée nationale* ; je l'avoue à ma honte, je n'y suis pas encore parvenu. Comme en donnant aux mots une nouvelle acception on n'a pas publié de dictionnaire nouveau pour la fixer, de l'opposition que je crois voir entre ce que j'entends, & ce qui se passe, résulte dans ma tête vieillissante, routinée avec les vieilles significations, un embarras que je ne puis ni éluder, ni définir.

Ainsi par les expressions, *soulagement du peuple*, *loyauté française*, respect pour les *propriétés*, exactitude à remplir les *engagemens publics*, dont mes oreilles sont sans cesse rebattues, je crois devoir toujours entendre une *diminution d'impôts*, un adoucissement, ou plutôt un *changement entier* dans la manière de percevoir ce qu'il en faudra conserver; je crois devoir entendre des précautions contre le *renchérissement*, & même contre les *variations* du prix du *pain*, terrible, & presque seul fléau que les classes inférieures du peuple aient à redouter ; je crois devoir entendre une jouissance *assurée* à tous les individus sans distinction de tous les droits qu'ils ont acquis, ou qui leur ont été transmis légitimement; je crois devoir entendre le paiement scrupuleux des *arrérages de la dette publique*; un emploi

scrupuleux des fonds assignés par la nation pour cet objet ; des mesures prises pour constater AU JUSTE le montant de cette *dette*, & pour que la libération ou fonciere, ou partielle, c'est-à-dire le remboursement s'il étoit possible, ou du moins l'acquit des *intérêts*, s'opere d'une maniere qui ne soit ruineuse, ni pour les créanciers, ni pour les débiteurs.

Mais quand j'applique ma vue & ces principes à tout ce qui frappe mes yeux, je suis confondu, humilié de trouver tout le contraire. Est-ce ma raison qui me trompe, qui s'affoiblit, quand il me semble que non-seulement la DETTE en général est encore inconnue, mais que les détails même des dépenses, prétendues *publiques*, sont encore parfaitement ignorées ; quand je crois voir, qu'à force d'instances, d'ordres précis, de *menaces* même, tout ce qu'on est venu à bout d'arracher au premier *phrasier* du royaume, au premier *emprunteur* du royaume, lequel se fait appeler premier ministre.... des finances, c'est, non pas un *compte*, non pas un *état au vrai*, non pas un *apperçu*, mais un brouillon incomplet, indéchiffrable, de quoi ? d'une recette & dépense de QUINZE CENS MILLIONS pour une seule année ! (1)

(1) Voyez le mémoire de M. *Necker*, remis à *l'Assemblée nationale* le premier août ; voyez celui du 22 juillet, piéce inconcevable, monument inoui d'audace,

Même confusion, même méprise de ma part sur *les propriétés*, sur l'exactitude à remplir les *engagemens*, &c. Je ne vois de toutes parts que des gens qui se plaignent,

---

& d'orgueil, & faut-il le dire, de *stupidité*. Car enfin ce *premier ministre* y parle de son prétendu compte, comme d'un *Ouvrage immense*, *fait au milieu d'un courant d'affaires immense*, *dont* RIEN NE PEUT ARRETER LE MOUVEMENT, & comme si c'étoit son ouvrage à lui *tout seul*; mais est-il donc permis de braver à ce point le sens commun, & la notoriété publique? Faut-il donc avoir été *banquier*, ou *ministre*, pour savoir ce que c'est qu'un compte de cette espéce?

Qui ignore que c'est un ouvrage purement *manuel*, une besogne de commis du dernier ordre; une simple copie des registres qui doivent être tenus par les caissiers dans tous les bureaux de recette, comme de dépense? Ce compte *immense* n'en est qu'un relevé physique. Ou le trésor royal, & ses accessoires, ses dépendances sont dans la plus épouvantable confusion, ou le dépouillement de ces registres est l'affaire de peu de jours de travail; le nombre de ces jours dépend même de celui des mains qu'on emploie: il n'y peut être question ni de la *vertu*, ni des lumieres, ni même de la *présence* de M. le PREMIER MINISTRE.

Et en effet, il les y applique si peu, qu'au milieu *de ce courant d'affaires immense*, il a bien trouvé le tems de faire un grand, un beau, un pathétique mémoire *au conseil*, pour empêcher la *sanction* du décret qui a produit la nudité de la statue des *Victoires*, proscrit la *Noblesse* héréditaire, &c. Il a trouvé le tems de le *faire imprimer*, de le publier: les malins diront peut-être que ce n'est pas lui qui l'a fait: soit, mais certainement il a fait encore bien moins les colonnes de chiffres qu'il vient fastueusement étaler aux yeux de *l'assemblée nationale*, comme UN EXEMPLE REMARQUABLE DE DILIGENCE. Ce sont les termes de son mémoire.

à tort sans doute, qu'on les dépouille, qu'on les ruine. L'engagement solemnel a été pris de payer les *rentes publiques à toutes lettres*, de payer sans retard toute l'année 1789, de payer de manière que le débiteur fournît *les appoints* en argent; & je vois qu'on paie toujours par *lettre*, qu'on retarde tant que l'on peut, qu'on ne paie qu'en retenant aux malheureux créanciers les intérêts sur le malheureux papier qu'on leur fournit, en les forçant de solder en espéces les appoints, en les livrant à la nécessité d'aller au sortir des bureaux *civiques* changer leurs billets à 4 à 5 pour cent de perte, afin de se procurer le nécessaire indispensable pour les premiers besoins de la vie : ce sont les *créanciers* de qui je crois entendre émaner ces plaintes ; mais que seroit-ce si je me rendois l'interprête de celles des *propriétaires* sacrifiés en *corps*, & en *ame*, à la sécurité de ces créanciers ?

Quant aux *impôts*, quant au *prix du pain*, quant au *soulagement* effectif du peuple, c'est la même chose. Mes aspirations romanesques pour un mieux sont à chaque instant repoussées par des faits qui dérangent mon optique, & ne présentent à ma rétine intellectuelle que de plus grands maux.

J'ai vu supprimer la *gabelle* ; j'ai cru que le peuple y gagneroit, & voilà qu'elle

va

va être remplacée sous la direction de l'économiste M. *Dupont*, par un *impôt direct*, pesant sur la terre, attendu suivant le systême de ces Messieurs *que tout vient de-là*; sans contredit : mais de-là suit-il qu'il faille la charger d'un poids plus pesant qu'elle ne peut le supporter ?

Une infinité de petites vexations, toutes ruineuses, ont aussi disparu à la suite de celle-là : mais je les retrouve également conservées, d'après le même plan, à la *charge du peuple*, & métamorphosées en impôts *directs*.

Je ne parle point des *Barrieres*, des *Aides*, des *Traites*, &c. tout cela m'avoit paru évanoui aussi au flambeau de la liberté; & point du tout, je les trouve rétablies, reconstruites, reconsacrées par des *décrets*, qui sans doute sont l'expression *de la liberté*.

Je croyois que supprimer dans notre langue signifioit encore *éteindre*, *révoquer*, *faire cesser*; en conséquence d'après la séance nocturne du 4 août dernier, je pensois que la DIXME *n'existoit plus*; que les *champarts* avoient été *remis* au peuple, moyennant un rachapt fixé, apprécié; j'étois surpris à la vérité de ces grands sacrifices, dont je ne voyois clairement ni la cause, ni l'utilité : mais j'ai été surpris bien davantage en apprenant que malgré la *suppression*, il falloit toujours continuer à payer, *sous peine de la vie*; que malgré

l'axiôme célèbre *au palais*, DONNER ET RETENIR NE VAUT, les décrets proposés & rédigés par des *avocats*, dont *l'assemblée nationale* abonde, avoient statué tout à-la-fois *l'extinction*, & la *continuation*; & que pour commenter au peuple ce décret contradictoire en apparence, on faisoit marcher des régimens, on donnoit ordre de déployer le *drapeau rouge*, interprête lumineux qui parle aux cœurs comme aux yeux, quand il annonce une grêle de balles *exécutives*, & une forêt de bayonnettes *municipales*. Si dans tout cela il y a erreur, sans doute c'est de moi qu'elle vient; car l'Assemblée n'a pas dû se tromper.

Perpétuellement embarrassé comme on le voit entre la lettre & l'esprit, entre la pratique & la théorie, entre la doctrine & les faits, on ne doit pas être surpris que je continue d'étudier en silence les textes respectables qui doivent être la regle de notre foi, sans me hasarder à les consigner dans mon ouvrage. De tous les termes inintelligibles pour moi, soit par eux-mêmes, soit par leur application, ceux qui font naître dans mon esprit le plus de confusion, ce sont ceux de pouvoirs *législatif*, *exécutif*; l'anxiété où ils me jettent est à-peu-près perpétuelle, parce qu'il n'y a pas une minute où mes oreilles ébranlées par ces mots que j'ai le malheur de ne pas bien comprendre, ne mettent réellement mon ame à la torture.

Je l'avoue, en rougissant : j'avois toujours cru *l'aristocrate Montesquieu* en défaut sur cet article, comme sur tant d'autres; j'assimilois ces mots au reste du verbiage épigrammatique avec lequel il a lié la rapsodie de citations infidelles, ou ridicules, intitulée par lui *Esprit des loix*. C'est lui, si je ne me trompe, qui a le premier emphatiquement disserté sur ces deux *pouvoirs* : c'est lui qui en a le premier assigné les droits, les fonctions, les limites; qui s'est proposé de démontrer que leur réunion dans les mêmes mains étoit dangereuse, & menoit au *despotisme*.

Jusqu'à présent je n'avois trouvé dans son bavardage à cet égard que *des subtilités*. Ces deux choses-là, me disois-je, peuvent-elles se séparer dans tout gouvernement qui n'est pas une pure *démocratie*, c'est-à-dire qui n'est pas une chimere ? Que seroit-ce qu'un corps dont la tête ne tiendroit point aux bras, & dans lequel on distingueroit le pouvoir d'agir, d'avec celui de commander l'action ? Sans doute ce sont deux *facultés* : mais c'est leur union dans le même individu physique, ou politique, qui constitue la vie. Dès que cette union cesse, il tombe en paralysie; il meurt.

De quelque titre qu'on décore un roi, un prince, &c. que sera-t-il sans le pouvoir *législatif* ? un officier du souverain; & que sera ce souverain lui-même quelque

nom qu'on lui donne, qu'on l'appelle *Senat*, *Congrès*, *Assemblée nationale*, ou *Monarque*, sans le pouvoir *exécutif*? une pagode impuissante.

En Angleterre même cette division n'a pas lieu ; le roi n'y est qu'une partie de la souveraineté : mais enfin il en est une partie, & même la plus puissante ; il y a beaucoup de choses qu'il peut faire seul, & les deux autres tiers ne peuvent rien sans lui; ils ne peuvent, par exemple, le destituer, & il les casse à volonté : est-ce que la dissolution d'un parlement n'ést pas un acte *législatif?* Est-ce qu'une parole dont l'effet est non-seulement de tuer, mais d'anéantir sans intervalle entre la cause & l'effet, un corps *vivant*, un corps organisé par la nation, un corps qui la représente, qui est porteur de ses pouvoirs, n'est pas un acte de souveraineté, & le plus terrible? Or le roi *d'Angleterre* consomme légalement cet *acte*, & il le consomme arbitrairement, quand il lui plait : le pouvoir *exécutif* de Londres est donc dans cette isle associé, incórporé au *législatif*.

Montesquieu servile & dangereux adorateur de son idole, a voulu les séparer, afin de légitimer les prétentions *de la Robe* sur le lot dont la nation sembloit dépouillée sans retour : ne pouvant guere proposer au Roi d'*Alors* de se faire premier président des parlemens, & d'exercer en commun

les deux pouvoirs, il a préféré d'établir entr'eux une incompatibilité, afin qu'il en restât au moins un à sa chere Robe; mais je croyois que ces vapeurs d'orgueil s'évanouiroient avec l'intérêt qui les avoit enfantées: je ne pouvois pas imaginer que la nation elle-même ayant recouvré ses droits par un bonheur & un succès inespérés, voudroit souiller cette conquête légitime par une usurpation injuste, ou que sous prétexte d'en redouter une à l'avenir, elle compromettroit le fruit de son courage, & de sa fortune.

C'est cependant, continuois-je en moi même, ce qui arriveroit si le malheureux système fabriqué par le président de *Gascogne*, pour servir l'ambition effrénée de la vieille *magistrature*, venoit à se naturaliser dans *l'assemblée nationale*; si celle-ci vouloit procéder à un partage chimérique, illusoire, de prérogatives, & de fonctions, avec un chef dont sa premiere opération auroit dû être de s'emparer, c'est-à-dire de se rendre absolument inséparable, qu'elle auroit dû déclarer & sacrer son *président irrévocable*.

Si la distinction des pouvoirs étoit admise & ratifiée chez nous, d'abord nous aurions, non pas la constitution *Anglaise*, mais celle des premiers tems de *Rome*, c'est-à-dire l'*aristocratie* la plus étrange, la plus despotique, la plus injuste. Le *Roi* appellé

le premier citoyen de l'état, n'auroit pas même les priviléges *de la cité*. Il seroit bien au-dessous, je ne dis pas de son frere de *Londres*, mais des huissiers de *l'asssemblée nationale*.

Car enfin ceux-ci peuvent un jour en qualité de *citoyens actifs*, être portés par les suffrages du peuple à un des bancs du corps *législatif*; au lieu que le malheureux dépositaire du pouvoir *exécutif*, exclus des choix par sa couronne même, cloué à sa possession plus honteuse que brillante, ne pourroit ni dissoudre ce corps, ni le diriger, ni en *faire partie*.

2°. Ce seroit donc l'outrager continuellement que de continuer à l'appeller *Roi*; mais aussi ce seroit compromettre éternellement la révolution que de ne lui assigner aucun pouvoir réel en lui laissant un titre qui les suppose tous : ce seroit lui conserver la faculté, & même le droit de les reprendre à la première occasion favorable. Combien il seroit plus sage de lui faire une part fixe comme à *Londres*, afin qu'il ne pût même être tenté d'envahir celle du *peuple* ! Alors il ne faudroit ni le borner à la chimere injurieuse de n'être que *l'exécutif*, ni l'autoriser à s'approprier exclusivement le *législatif* : il faudroit l'associer à l'un & à l'autre.

Il faudroit, comme je viens de le dire, le constituer président de *l'Assemblée*

nationale, comme son nom désigneroit le chef né, le chef héréditaire de la nation. Ce n'est qu'en l'identifiant ainsi avec elle qu'on se garantiroit de ses extravasions contre elle. Le soleil est le lien, l'aliment, le régulateur des astres soumis à son influence tant qu'il occupe le centre du systême; il en seroit le fléau, le destructeur, s'il étoit malheureusement repoussé aux extrémités, & plus encore s'il en étoit banni.

Le véritable *pouvoir exécutif* alors seroit celui des *ministres*, & alors aussi il seroit à sa place; ce seroient des OFFICIERS *comptables*, responsables à la *nation*, composée de tout ce qui doit la composer en effet, depuis le roi jusqu'au dernier de ses citoyens. Le seul privilege du prince sur les autres seroit d'être, comme je viens de le dire, représentant né, & irrévocable, dignité dont l'éclat seroit assez précieux pour ne pas hazarder de le compromettre légerement. Ce n'est que dans ce cas, & sous ce point de vue, que les deux pouvoirs seroient séparables; c'est-à-dire qu'ils conserveroient chacun leur nature.

Dans les mains du souverain ils sont si peu susceptibles de distinction, que *l'Assemblée nationale*, aujourd'hui vraiment *souveraine de fait*, les exerce sans cesse indistinctement, sans même s'en appercevoir, lors même qu'elle croit, ou qu'elle semble en consacrer la séparation. En les

divisant sans cesse dans son idiôme, elle ne cesse de les confondre dans sa conduite : la moitié de ses décrets *législatifs* sont relatifs à des *exécutions*.

S'il y a des élections vicieuses, ou faussement inculpées sous ce prétexte dans les *municipalités*, c'est elle qui les casse : (1) n'est-ce pas là un acte exécutif ? S'il y a des emplois superflus dans une partie qui lui est déférée, c'est elle qui en prononce la destitution, témoins les *huissiers-priseurs*, & différens bureaux jugés inutiles. Elle ne dédaigne pas même de se mêler des emplacemens à assigner à des drapeaux, ni des modeles d'uniformes de la *garde nationale*, des types de boutons à attacher à ces

---

(1) Et bien légerement, témoin celles d'*Auray*, de St. *Jean* d'*Angeli*, dont j'ai parlé dans le N°. 128 de ces *Annales* Les municipaux calomniés au *manége des tuileries*, destitués par un décret, ont été réélus par leurs communes : celles-ci ont cru devoir par obéissance procéder à un nouveau scrutin, & par conviction elles ont fait les mêmes choix. Combien ces exemples devroient rendre *l'assemblée nationale* circonspecte dans ces sortes de matieres ! On lui dénonce des intrigues ; elle croit foudroyer des intriguans : & ce sont les intriguans qu'elle favorise. Qu'elle y songe donc ! Elle exerce aujourd'hui les pénibles, les délicates, les difficiles fonctions de *Roi*. Elle a, comme ses confreres en couronne, à craindre les flatteurs, & les *Manœuvriers*.

Hélas ! ils ont des rois égaré le plus sage !

juste-au-corps; (1) elle descend même à des réclamations *privées*; tout jusqu'à des successions délaissées en terre étrangere lui paroît de son ressort. (2)

Enfin elle vient d'outre-passer, ce semble, les pouvoirs mêmes que s'attribuoit ci-devant l'*exécutif*, & dans la matiere la moins susceptible, en apparence de son intervention. Ne vient-elle pas de mander à *sa barre* le ministere public du *Châtelet*, & de lui enjoindre « de poursuivre comme » criminels *de lèze-nation Tous auteurs*, » *imprimeurs*, *colporteurs d'écrits* excitant » le peuple à l'insurrection *contre les loix*, » à l'effusion du sang, & TENDANT au *ren-* » *versement de la constitution* ».

Je ne me constitue ici, ni le défenseur, ni le juge des écrits *particuliers* dont la dénonciation a été suivie de cet anathême général : je ne me récrie pas sur les suites funestes que peut avoir un énoncé aussi vague ; sur l'autorité effrayante, illimitée, qu'il confie à un tribunal *sans appel*; sur la facilité qu'il donne d'assimiler la plus légere indiscrétion au plus impardonnable des crimes ; sur l'atteinte décidée qu'il porte à la liberté *de la presse*, décrétée, consacrée, déclarée inviolable en apparence.

Je me borne à observer que ce décret n'est assûrément rien moins que du genre

---

(1) Décret du 19 juillet dernier.

(2) Voiez la séance du 24 juillet, & la discussion relative à l'héritage de Jean *Thierry*, mort à *Venise*.

législatif. Si les écrits dénoncés sont en effet *incendiaires* ; s'ils méritent d'être rangés au rang des délits, des crimes *de leze-nation*, le *châtelet* pour les poursuivre n'avoit pas besoin d'un nouveau pouvoir, & celui qu'il a reçu le 31 juillet à *la barre nationale* & *législative*, est absolument le même qu'il recevoit, avec moins de publicité, dans les cabinets secrets, *exécutifs*, de l'ancien tems. Où est donc cette distinction de pouvoirs si hautement articulée dans la théorie, si constamment abjurée dans la pratique ?

L'Assemblée nationale les réunit tous, & les exerce tous, du moins à ce qu'il me paroît. Au *législatif*, à *l'exécutif* elle joint le *judiciaire*, la grande *police*, la petite *police*; ils ne sont donc pas incompatibles. Du moins c'est la conséquence que je serois forcé d'en tirer si j'en parlois : mais c'est de quoi je m'abstiens scrupuleusement : ce que j'en dis ici n'a d'autre objet que d'excuser mon silence sur des loix que je ne suis pas habile à concilier entr'elles, & avec la doctrine dont on dit qu'elles sont une émanation, tandis qu'elles me semblent à moi en être une contradiction.

J'aime mieux me taire que de risquer, ou d'être accusé d'une désobéissance criminelle, ou de contribuer à affoiblir le respect dû par tout bon citoyen, à une assemblée qui est actuellement la seule ressource de la *France*.

De la retraite *de M. Necker. Observations sur le ministere de ce banquier.*

Les voilà donc confirmés ces pressentimens douloureux que les bons citoyens s'efforçoient encore d'écarter, dont les vils flatteurs du despotisme fesoient encore il n'y a pas long-tems un crime aux écrivains vraiment *patriotes* qui ne pouvoient les dissimuler ; voilà le fond du manege dont j'ai développé l'astuce dans le N°. 123 de cet ouvrage bien à découvert. Les assertions consolantes si impudemment multipliées le 29 mai par le premier *ministre des finances*, étoient, comme je l'ai dit, des mensonges réfléchis (1), Les onze millions *d'excédent* promis ce jour là pour le 31 Décembre préfix, étoient un leure pour tromper la nation, pour lui arracher un bienfait ruineux en lui-même, & par les ressources qu'il fournissoit contre elle. Cette apparence séduisante couvroit un nouveau déficit, de nouvelles déprédations, des manœuvres destinées à produire de nouveaux désastres. En présentant cet appas le fourbe étranger soutiroit toujours les *millions* pour la couronne, *pour lui*, pour la *caisse d'es-*

(1) voyez le n°. 123, pag. 77 & suiv.

compte : il dévoroit *d'avance* les 400 millions *d'assignats* qui sont en effet évanouis dans son insatiable creuset avant que d'avoir existé.

L'année dernière, & celle-ci, aux approches de la récolte, on a prétendu que les campagnes étoient menacées par des brigands qui devoient les ravager, & y couper les moissons *encore vertes*; mais cette manipulation sans objet, & chimérique aux lieux où on la supposoit, se réalisoit en ce moment là même dans le département des finances par son premier ministre. A t'il jamais existé de plus terrible mangeur de *bled en herbe* que M. *Necker*.

Les apparences de sa vertu qui ont si long-tems séduit la nation, la confiance en ses lumieres qui a été si long-tems le seul aliment de l'espoir de cette nation, & qui s'est manifestée par un enthousiasme si pur, si noble, si touchant, sont aujourd'hui une de nos grandes infortunes. Aveuglé par un orgueil indomptable, par une ambition non moins effrénée : cet homme sans capacité, comme sans . . . . . s'enivroit d'un encens qu'il ne songeoit guere à justifier : & par une fatalité déplorable sa retraite qu'il annonce, à laquelle la voix publique, & le sentiment forcé enfin de sa nullité le contraignent, va peut-être devenir l'époque des désastres que son administration a rendus

inévitables, & dont sa demeure ne nous garantiroit pas.

Une remarque que l'on ne fait pas, & qui mérite pourtant bien qu'on la fasse, c'est que cette belle, & aujourd'hui si malheureuse monarchie, n'a jamais éprouvé ces infortunes publiques que quand il y a eu des *étrangers* à la tête de son administration; & qu'aussi elle n'a jamais pû s'en garantir, dès que son gouvernement a été flétri par cette imprudence, ou cette humiliation.

Le ministère.	de *Guise.*	a produit	La ligue.
	de *Mazarin.*		La fronde.
	de *Law.*		Le sistème.
	de *Necker.*		La. . . . .

Et il parle encore de sa vertu, de la reconnoissance que lui doit la *nation*, cet homme qui, sans lui appartenir même par une adoption politique, a exercé dans son sein, sur toutes les fortunes, sur toutes les autorités, même sur les opinions un despotisme si absolu ! Il a encore des partisans, il a encore des enthousiastes qui, il y a deux mois ne rougissoient pas encore de le diviniser, qui, aujourd'hui le plaignent, l'excusent, ce ministre impuissant pour tout ce qui étoit grand & utile; habile à surmonter tous les obstacles pour tout ce qui étoit nuisible & funeste; incapable d'autre chose que d'une intrigue obscure, autant qu'active, dont toute la pratique en *finance*,

après l'agiotage clandestin dont il n'a cessé d'être le protecteur & l'associé, s'est réduite pendant sa trop longue administration, comme celle des médecins du théâtre, à *emprunter* après avoir *imposé*, à réemprunter après avoir réimposé.

On parle de son *désintéressement*. Il n'a dit-on jamais voulu recevoir d'*appointemens* : il a laissé noblement au *trésor public* les *droits pécuniaires* attachés à la place. Lors de la *contribution patriotique* il a fastueusement offert 100,000 liv. comme formant *plus que le quart de son revenu*, & cette générosité présente a fait non moins fastueusement rappeller les anciennes, dans ces trompettes du mensonge, dans ces feuilles vendues à la flatterie, & qui vendent des erreurs au public, à commencer par le journal de *Paris* : mais jusqu'à quand la *France* sera-t-elle ou dupe, ou éblouie de ces prétendus sacrifices ? Ils sont chimèriques autant que les opérations *Ministérielles* dont ils étoient l'accessoire combiné, sont désastreuses & funestes.

La suite, & la preuve, au N°. prochain.

NOUVELLES DU BRABANT.

Ce qu'il faut penser de la permission démandée & accordée *pour le passage des Troupes* Autrichiennes *sur les terres* de France, *pour entrer dans la* Belgique.

Simia *semper simia*, dit un proverbe *latin*; ce qui signifie en bon *François* qu'un ministre est toujours ministre. L'astuce, l'obscurité, les petits moyens, les grands détours, ont toujours caractérisé la politique extérieure de ceux de la *France*, & composé l'art de leurs négociations; comme une prodigalité effrénée, une avidité insatiable, un despotisme sans mesure & sans pudeur étaient leur morale domestique, & la base de leur régie intérieure. Leurs protocolles sont un peu dérangés, mais le fonds de leur système ne l'est pas: si quelque chose peut le prouver c'est ce qui vient d'arriver relativement à un prétendu passage de troupes *Autrichiennes* par les terres de *France* situées au bord de la *Meuse*.

Ce passage a été accordé avec une publicité, une ostentation réfléchies & affectées; c'est le commandant de Metz, M. de *Bouillé*, étranger au département,

auquel sont subordonnés ceux de ces places, qui leur écrit pour laisser passer les troupes *Étrangeres*; & de lui-même il les prévient que si les municipalités leur demandent des copies de sa lettre à lui *Bouillé*, ils péuvent en délivrer.

Quel étoit son objet dans tout ce fracas? Je n'en sais rien. Ce qui est sûr, c'est que M. de Bouillé n'a rien hazardé de son propre mouvement : l'ordre a été en effet demandé & expédié aux *Tuileries*; & ce qui n'est pas moins sûr c'est qu'il n'y avoit pas de troupes disposées à passer; c'est qu'il ne pouvoit pas y en avoir.

On n'a pas osé démentir le fait certain que j'ai articulé le premier, qu'aucun secours *de Vienne* n'avoit renforcé les débris de la horde *Autrichienne* si bien disciplinée, si bien armée, si bien approvisionnée, & cependant, si complettement vaincue en décembre dernier, obligée de céder au courage plus qu'humain des *patriotes*, & aux remords de l'excès plus qu'infernal de ses propres crimes. Extenuée par la misere, par la désertion, ce qui reste de ces bandes criminelles ne doit son existence, & sa persistence, qu'à la situation des lieux, à la facilité qu'ont eue leurs officiers de les tromper, à la vigilance avec laquelle les simples soldats sont surveillés.

Leur geolier en chef, soit disant leur général, n'étoit donc pas en état de détacher

tacher de cette prison un corps nombreux pour aller profiter de l'issue qu'on paroissoit vouloir lui ouvrir par *Givet*, par *Sedan*, par *Meziere*; car l'ordre signé *Bouillé* avoit roulé tout le long de cette riviere, & par-tout on n'y a pas plus mis de mistere qu'il n'y avoit de possibilité pour *l'Autriche* de s'en prévaloir. L'objet de cette esclandre je l'ignore : voici ce que je puis en soupçonner.

C'est le 16 juin que le commandant de *Metz* s'est permis cette explosion. On a vu dans le N°. 126 de ces *Annales*, qu'alors se couvoit sur cette même frontiere un complot dont, sans contredit, s'il étoit réel, l'ancien vainqueur de *Tabago* devoit être un des agens. Se flattoit-on alors de faire paroître avec des drapeaux, & peut-être des masques *Autrichiens*, des troupes ramassées, des paysans recrutés, des déserteurs ameutés, qui, en feignant de marcher vers le *Brabant*, se seroient cantonnés dans les villes *Françaises* dont on leur auroit ouvert les portes & livré les remparts ?

Comptoit-on publier cette entrée divulguée avec tant de tapage, comme la preuve d'une ligue entre la nation *Française* & les anciens tyrans des *Belges*? Se flattoit-on d'effrayer ceux-ci par l'apparence de cette confédération accablante pour eux, & de faciliter au parti des *réfugiés*, des *bannis*, rassemblés alors à *Lille*, à *Maubeuge*, à

Valenciennes, le moyen de ranimer leurs créatures déconcertées dans le pays même, & de s'en rouvrir l'accès, toujours sous le prétexte de l'intérêt du *peuple* qu'ils brûlent, d'égorger pour le rendre *philosophe*, & qu'ils ne cessent de calomnier comme ennemi de la liberté, parce qu'il ne veut pas de la servitude orageuse qu'ils décorent de ce beau nom.

Etoit-ce, comme on commence à le soupçonner, à des attelages de serfs *Munsteriens*, ou de tous ces bufles à figure humaine qui ruminent dans la *Vestphalie*, & sur la rive droite du rhin, dans les bauges *électorales*, que M. de *Bouillé* frayoit la voie? Etoit-ce de ces brutes enrégimentées sous le nom de troupes de *cercles*, de troupes de *directoire*, & qui ont tant de chemin à faire avant que de se dire *hommes*, que le commandant de *Metz* se déclaroit le maréchal des logis? Comptoit-on après les avoir fait marcher vers *Liége*, sous le prétexte d'attaquer l'armée *Liégoise*, en faire chez nous, non pas les premiers agens, mais les premiers outils d'une *contre-revolution*?

C'est ce qu'il est assez difficile de décider, & heureusement aujourd'hui assez inutile d'examiner. La vigilance du *peuple* a déconcerté l'astuce *Ministérielle*: & l'excuse des conspirateurs a été de dire que la demande du passage étoit provisoire, fondée il est vrai sur des traités, mais

sans objet, puisqu'il n'y avoit point de *Troupes*, &c.

La futilité de ces subterfuges est sensible, & ne mérite pas même d'être relevée. Quelque fût le motif de cette manœuvre puérile, au moins dans ce que l'on en a vu, le *Brabant* n'en a rien à redouter, n'en redoute rien. Par une lettre reçue aujourd'hui 3 août, on me mande qu'un poste important occupé, & fortifié par les *Autrichiens*, nommé le chateau de *Polvache* venoit de leur être enlevé : il gênoit les troupes *Patriotiques*; elles en ont chassé l'ennemi.

La même lettre annonce que la cocarde *Belgique* est arborée à *Luxembourg*, qu'on est à *Bruxelles* dans une sorte de certitude de ne plus attendre long-tems après cette conquête décisive. Cela demande confirmation; mais ce qui est certain c'est que de tous les régimens indiqués, nombrés, & passés en revue par les gazettes *ministérielles*, nommément par la *Gazette universelle*, écho infatigable de ces impertinences *arithmético-militaires*, il n'en est pas entré un seul dans cette citadelle. C'est qu'heureusement pour la *France Léopold* pris enfin lui-même dans les filets si long-tems tendus aux peuples par sa maison, ne voit au tour de son trône, à peine encore posé, que des précipices.

La *Hongrie* réclame ses anciens priviléges ; le *Tyrol* les soutient déjà à main armée : le *Milanois*, la *Toscane*, dit-on, ne redemandent que leurs anciennes superstitions. Que nous importe ?

Eh ! si les hommes généreux qui travaillent à nous débarrasser de nos tyrans, ne vouloient se battre, & les battre, qu'avec des bâtons de la *vraie croix*, ne faudroit-il pas leur en faire ? Ils en ont ; ils s'en servent pour leur bonheur, & pour le vôtre, & vous les appellez des *superstitieux*, des *fanatiques* ! Malheureux raisonneurs n'est-ce pas à vous que ces noms injurieux *sont dûs* ?

N. B. Je dois cependant une justice aux *François*, & une sorte de réparation aux *Journalistes* HONNÊTES que l'on avoit trompés jusqu'ici sur le compte des *Brabançons* : depuis que ceux-ci ont trouvé un organe pour publier la vérité sur les affaires de ce pays, les *papiers publics non-vendus*, ont pris un ton plus sage, plus modéré sur cet article ; & au moment où la nouvelle du passage des *Autrichiens* sur les terres de *France* pour aller égorger des peuples dont le fond de la cause est commune avec nous, a été répandue, elle a produit une sensation universelle d'horreur & d'indignation : un cri général très-intelligible a prononcé le renvoi des ministres accusés d'avoir connivé au projet de ce massacre : il est probable que le succès de cette expérience les dégoûtera de l'envie d'essayer davantage de ces petites niches.

PROCÈS-VERBAL

Des faits relatifs à la détention, & *aux* MANEUVRES *du* S. RUELLE, soi-disant AGENT DE LA COUR DE FRANCE à Bruxelles; anecdotes sur les motifs & les maneuvres des *Belges* réfugiés en *France; réflexions sur la* NÉCESSITÉ, *comme sur la* JUSTICE *d'une alliance, d'une étroite* AMITIÉ, *entre la* France *& la* Belgique, SI TOUTES DEUX VEULENT RESTER LIBRES.

Aurez-vous donc toujours des yeux pour ne point voir?

PEUPLE aimable, peuple fougueux; peuple si pénétrant, peuple si peu curieux de vous instruire; peuple si crédule, peuple si défiant; peuple qui ne savez presque jamais repousser que la vérité, & que l'on sera toujours sûr de séduire en fesant retentir à vos oreilles, suivant les tems, les mots qui semblent désigner la vertu *du jour*, *Français* en un mot, n'ouvrirez-vous pas les yeux?

Deux révolutions inespérées, prodigieuses à tous égards, un peu différentes il est vrai dans les moyens, dans les accessoires, mais absolument semblables quant au but, essentiellement dépendantes l'une de l'autre quant au succès, quant à la solidité, se sont opérées dans deux pays voisins, limi-

trophes. Toutes deux ont déconcerté le même ennemi ; toutes deux ne peuvent s'affermir qu'en prenant des mesures correspondantes, combinées, réunies contre lui.

La vôtre en est une ; & si vous n'y prenez garde ; si vous continuez de recevoir les insinuations trompeuses, empoisonnées, qu'on fait transpirer jusqu'à vous par toutes les manœuvres imaginables, dont on a l'art d'amener les patriotes les plus fanatiques à se rendre les propagateurs, cette sœur de votre révolution seroit bientôt terrassée : ce rempart de vos libertés seroit bientôt subjugué : cette barrière inexpugnable pour vos ennemis, tant que vous ne les aiderez pas, seroit bientôt renversée.

Tous les moyens possibles sont employés pour rendre les *Belges* l'objet de votre haine & de votre mépris ; ils ne sont dignes que de votre *dédain*, parceque, dit-on, ils sont esclaves des *prêtres*, des *nobles* ; parce qu'ils n'ont secoué le joug de la tyrannie plus que militaire de *l'Autriche*, que pour se soumettre avec plus de bassesse à celui de la superstition ; parce que le *peuple* qui a fait chez eux comme ici, la *révolution*, n'a pas eu le courage comme ici de briser ses fers, & qu'en chassant un maître justement abhorré, il en a pris cinq cens qui justifient encore plus l'exé-

cration ; enfin il n'a pas su conserver le pouvoir qu'il avoit su conquérir ; il n'est pas représenté dans son gouvernement, &c.

Et cependant je vous ai déjà remontré, prouvé (1) que la *représentation* du peuple en *Brabant* étoit bien plus réelle, bien plus notoire, bien plus puissante que partout ailleurs ; puisque 200 membres du *tiers* n'ont aux *états* pour contrepoids que 14 ecclésiastiques, & 23 *nobles* ; dont même le nombre ne peut aller qu'en diminuant, attendu que cette assistance de la *noblesse* est attachée à la propriété des grandes terres dans certaines familles, & non pas à la propriété seule ; que par conséquent les titulaires qui ne laissent pas d'héritiers directs n'auront point de successeurs ; ainsi l'influence de l'ordre de la *noblesse* aux *états Belgiques* ne peut que s'affoiblir, & celui du *Tiers* au contraire est toujours le même.

Quant à la *superstition*; je ne vous ai qu'insinué, mais j'aurois pû vous dire nettement, que le respect pour les choses établies ainsi décrié, ainsi travesti par les détracteurs des *Belges*, est une sauve-garde précieuse, qu'il faut bien se garder de détruire chez les peuples capables de la respecter elle-même ; qu'après tout chacun est le maître chez soi ; & que pour vous dé-

(1) Voyez le numéro 12 de ces *Annales*, pag. 209.

fendre des invasions, comme des fourberies de l'*Autriche*, votre ennemi commun, il faut sur vos frontieres, non pas une nation *philosophe* qui méprise tout ce que vous appellez *préjugés*, mais une nation brave, généreuse, incapable de se laisser tromper, & de vous trahir, comme de se laisser battre, & de livrer vos frontieres faute de savoir défendre les siennes, & voilà ce que sont les *Belges*.

Et fissent-ils mille processions par an, eûssent-ils autant de *moines* qu'en a l'*Italie*, autant de *Prêtres* qu'en a l'*Italie*, peu, bien peu vous importeroit, puisque ces moines ne travaillent de votre aveu qu'à inspirer du courage au peuple dont ils ont la confiance; puisque ces prêtres ne vont pas comme ceux d'*Italie* avilir leur caractere en promenant par toute l'*Europe* des soutanes avilies, & des tonsures humiliées par la mendicité; puisque les richesses que vous leur faites un crime de conserver, ont été prodiguées d'abord pour amener la révolution, & servent aujourd'hui à la consolider.

Si, bien loin de justifier ce dédain, ils ont des droits à votre estime, à votre reconnoissance, que penser des calomnies qui vous les représentent comme bravant votre nation, & méritant son ressentiment? Depuis trois semaines toutes les gazettes, ou affiliées à vos ennemis, ou adroitement in-

duites en erreur sans s'en douter, ou empressées de s'approprier un langage, des nouvelles qui semblent attester leur patriotisme, ont répété que le commerce de la *France* étoit inquiété dans le *Brabant*; que le seul titre de *Français* étoit un crime dans le *Brabant*; que les cachots dans le *Brabant* étoient engorgés de *Français*, détenus avec une violence scandaleuse; que le droit des gens même avoit été violé dans la personne d'un MINISTRE *de France*; & que les *Brabançons*, non contens de cet attentat contre un individu que les loix de tous les peuples policés rendoient sacré, y avoient joint des outrages réfléchis, multipliés, honteux contre l'ÉCUSSON NATIONAL, contre les *armoiries* qui décoroient sa porte.

Ce bavard, *national aussi*, qui chaque jour déraisonne à l'*ancienne mode*, en vantant des prodiges nouveaux; qui prétend d'une maniere bien désintéressée qu'on *pense juste quand on parle bien*, & qui ne parlant pas mieux qu'il ne pense, n'auroit pas eu plus d'intérêt personnel à soutenir la proposition contraire, seule vraie, seule raisonnable, le *journaliste de Paris*, a adopté cette calomnie. Comme son ouvrage est censé être celui d'un *député*, d'un des membres de l'*Assemblée nationale*, cette assertion en a dû paroître moins suspecte & plus incontestable.

Cependant, lecteurs honnêtes, lecteurs

impartiaux, lecteurs dont l'ame & le cœur sont comme doivent être l'ame & le cœur des hommes dignes de la liberté, lisez ce *procès - verbal ;* appréciez les faits de ce COMPTE RENDU au souverain du pays.

L'*Assemblée nationale* a dû en recevoir une copie authentique : & la remise n'en auroit pas été différée aussi long-tems, si elle-même, encore une fois, n'avoit par une .... condescendance bien imprudente fermé tout accès aux vérités utiles, aux secours inappréciables qu'elle auroit déjà pu recevoir de la *Belgique* (1); la piece qui suit est émanée *du comité de Police* de *Bruxelles*, du corps qui a ordonné, & exécuté la détention du soi-disant agent de *France*.

---

(1) Ces secours elle les a déjà reçus, puisque la trame dont l'ordre donné par le M. de *Bouillé* aux commandans des places *Françaises* sur la *Meuse*, étoit un des fils, a été déconcertée par la vigilance des *Brabançons ;* par la publicité qu'ils ont donnée à ce qu'ils en avoient découvert ; par l'ordre promulgué à leurs peuples de veiller avec le même soin sur & pour les frontieres de *France*, comme pour la défense des leurs. Voyez à ce sujet le n°. 126 de ces *Annales*, page 185 & suivantes.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS.

» Les bruits calomnieux que les ennemis de notre heureuse révolution se plaisent à semer à chaque occasion qui paroît pouvoir prêter à leurs mauvaises intentions, nous obligent à vous rendre compte des motifs qui nous ont engagés à faire arrêter certain sieur *Ruelle* qui est actuellement détenu au couvent des *Brigittines*.

» Cet homme, qui, depuis le mois de février s'est plû à déclamer ouvertement contre toutes les opérations du *Congrès* & des *Etats*, se permettoit publiquement les propos les plus séditieux, & cherchoit à exciter le peuple en le rendant mécontent de l'administration actuelle. Non content de critiquer toutes les résolutions du *Congrès* & des *Etats*, il a eu l'audacieuse témérité de répandre dans le public des nouvelles allarmantes, telles que la prise de *Numur* par les *Impériaux*; la déconfiture totale de notre armée & autres bruits qui, quoique non fondés, n'ont pas laissé que de porter l'inquiétude dans l'ame de nos bons concitoyens (1).

(1) Voilà donc la source de tous ces bruits ridicules répandus avec autant d'affectation que d'impudence, & copiés scrupuleusement dans toutes les *Gazettes* avides du *nouveau*, & trompées, quelques-unes sans

» Nous nous étions ultérieurement apperçus qu'il affectoit de se lier avec toutes les personnes qui, par leurs sentimens ou par leurs maneges suspects avoient mérité l'animadversion de la police. Sa conduite repréhensible l'ayant rendu odieux au public, on l'a fait prevenir d'être plus circonspect, & de menager ses propos qui ne tendoient qu'à troubler l'ordre général; mais le sieur *Ruelle*, loin de profiter de la leçon, se crut autorisé à fronder de plus en plus l'autorité du *Congrès*, des *Etats*, du *Magistrat*; rien n'étoit respectable à ses yeux : il dénigroit toutes les opérations, pronostiquoit toujours des malheurs, & menaçoit même d'une incursion de cinquante mille *Français* pour venir mettre les *Belges* à la raison.

» Enfin, Messeigneurs, les troubles internes qui à la fin du mois de mai dernier ont inquiété l'administration, ayant donné matière à faire surveiller beaucoup d'étrangers, & les gens sans aveu qui s'étoient glissés dans la ville & les environs, nous avons pris les mesures nécessaires pour nous assurer de toutes les personnes qui par leurs intrigues pouvoient

---

s'en douter, de bonne foi, par cet indigne manege. La honte d'avoir été si pitoyablement duppes les rendra-t-elles une autre fois plus circonspectes? C'étoit de l'atelier du S. *Ruelle*, que sortoient ces régimens innombrables, entrés jour par jour à *Luxembourg*, & leur escorte de GROSSE *Artillerie*, &c. &c.

nuire à la tranquillité de ces provinces. C'est pour parvenir à ce but & connoître les démarches d'un chacun, que d'accord avec les *Etats* & les *Magistrats*, nous avions résolu de ne laisser voyager qui que ce fut dans ces provinces que muni de passeports signé *J. B. Claessens*; le S. *Ruelle*, pour rendre nos précautions illusoires, s'est aussitot avisé d'expédier des passeports à toutes les personnes suspectes; plus de deux cens passeports font foi de cette opération.

» Comme il étoit connu que le S. *Ruelle* n'étoit point avoué du cabinet de *Versailles*, & qu'il n'avoit d'autre besogne ici que celle de donner des *certificats de vie*, nous lui avons adressé une lettre pour le mander au bureau de la haute police. Il n'a pas daigné y répondre : nous lui en avons adressé une seconde qu'il n'a pas daigné ouvrir : il s'est ensuite vanté ouvertement de ces marques de mépris, & il a continué non seulement à donner des passeports à nos habitans suspects, mais encore à des étrangers, & il n'a cessé de tenir des propos injurieux contre les Etats.

» Voyant donc, Messeigneurs, qu'il étoit impossible de mettre à la raison cet original, qui jouissant depuis nombre d'années de la protection de nos loix, s'avisoit de les fronder, & de troubler l'ordre public, nous avons cru que le bien-être de l'état exigeoit qu'on s'emparât de sa personne; ce qui fut effectué avec tout l'ordre & la circonspec-

tion qu'on peut exiger. Nous avons été surpris, Messeigneurs, d'entendre réclamer par lui la qualité d'*Agent du Roi*, & aussitôt nous lui avons démandé ses titres. Il n'a pu produire qu'une lettre signée *Montmorin*, par laquelle il lui est expressément défendu de prendre *le moindre titre*, ou la moindre *qualité*, ou de signer même la moindre chose au nom de M. *de la Graviere* (1), il lui est seulement permis de signer les actes ordinaires, c'est-à-dire les *certificats de vie*.

» On a de suite, & en sa présence apposé le cachet sur ses bureaux, & le lendemain le *Procureur-général*, en présence de deux substituts, les a levés; les premiers papiers qui se sont présentés étoient des copies de lettres qui prouvent précisément qu'il écrivoit avec autant de violence qu'il parloit avec indécence dans le public. Dans toutes ses lettres à M. le comte *de Montmorin* il donne des détails, ou faux, ou injurieux, il traite le *Congrès*, les *Etats* de *Canailles*, de *Poliçons*, d'*Assassins*, &c.

» Parlant des lettres qu'il a reçues de la part de la haute police, il dit qu'il n'a point répondu à la premiere, & que lorsqu'on lui a apporté la seconde il a mis le messager à la porte, en lui disant de *re-*

(1) Ci-devant résident de *France à Bruxelles*.

porter la lettre aux poliçons qui la lui avoient donnée. Dans une autre lettre il dit avoir engagé un avocat à présenter requête au conseil de *Brabant*, en intitulant la requête *Au peuple, en son conseil souverain*; ce qui a été effectué par ses instigations. Dans d'autres lettres il dit qu'il ne fait que prêcher la nécessité d'une *Assemblée Nationale*, & qu'il espère réussir.

» Par sa correspondance, on voit évidemment qu'il n'avoit d'autre but que de troubler l'ordre public. Il est l'auteur de *plusieurs pamphlets*; il approuvoit les libelles les plus séditieux : il étoit en relation si familiere avec les ennemis de l'état, que pour les soustraire aux poursuites de la justice il auroit employé tout moyen, jusqu'à celui même de leur délivrer des passeports sous des noms supposés, comme on peut s'en convaincre par une lettre du sieur *de Saint-Aubin de Fontenille*, qui marque au sieur *Ruelle* que le nom sous lequel il a eu la bonté de lui donner un passeport, est celui sous lequel il est connu à l'*Hôtel-royal* à *Lille*. Il résulte encore de ses lettres qu'il *avoit connoissance* D'UNE DOUBLE CONTRE-RÉVOLUTION qui devoit s'opérer dans ce pays-ci, & en *France*, ou en *Hollande*, comme il le marque dans une de ses lettres adressées à *Lille*.

» Il est donc évident, Messeigneurs, que ledit sieur *Ruelle* troubloit la tranquillité

publique, qu'il tenoit des discours séditieux, & qu'il méprisoit ouvertement l'administration de ce pays ; que même il trempoit avec les ennemis de l'état dans un complot qui devoit occasionner une révolution dans ce pays, ou *dans un pays voisin*. Il y a donc eu matiere publique suffisante à s'emparer de sa *personne pour l'empêcher de nuire ultérieurement*.

« Sa qualité de *Français* ne peut être un titre pour l'autoriser à troubler ici la tranquillité publique ; au reste, depuis plus de dix ans il a abandonné la *France* et il s'est habitué en *Brabant* : jamais il n'a eu *aucun caractere*, et le ministre des *affaires étrangeres*, M. le comte *de Montmorin*, lui a même défendu de prendre la moindre qualité.

« Pour en venir maintenant aux circonstances de son arrêt, il avoit été guetté dans la journée : il s'étoit retiré avec une fille publique dans une maison, rue *de la Folie* (1) ; ceux qui l'avoient guetté ne pou-

(1) Ou comme je l'ai déjà observé, le vrai résident de *France* avoit pris son logement. La dénomination des rues n'a rien de commun avec le *caractère* des personnes qui s'y logent : mais enfin avouons qu'un *ministre* un peu delicat sur les *convenances*, n'auroit pas voulu, même à meilleur marché, se loger *rue du Hazard*, au CHATEAU DE LA FOLIE. Et c'est un ministre de *France* qui a fait cette incongruité !

voient s'imaginer que cette maison que le *sieur Ruelle* prostituoit ainsi, étoit l'hôtel du ci-devant résident *de France*. Il ny a eu au reste aucune violation de domicile, et c'est une calomnie atroce que celle par laquelle nos ennemis nous dénigrent dans le public, en alléguant que les *armes* de *France* ont été TRAINÉES DANS LA BOUE (1). Nous connoissons trop le respect dû aux *écussons* d'une *Nation* dont nous ambitionnons l'amitié & l'approbation, & nous n'avons besoin d'autre preuve que le fait pour prouver notre façon de penser.

» Le valet-de-chambre de M. de la *Graviere* nous ayant informé que son maître occupoit le premier étage de cette maison; il a d'abord été défendu d'y monter, & de crainte que quelque mal intentionné, ou curieux, n'eût eu l'imprudence d'y demander accès en notre absence, nous avons fait apposer le scellé sur la premiere porte de l'appartement, lequel scellé a été levé le lendemain sans que nous soyons entrés dans les chambres. Le valet-de-chambre de M. de la *Graviere* pourra en donner un témoignage non-suspect.

» Quant aux *Ecussons* aux *armes* du *roi* de *France*, on les trouvera encore dans la maison où ils étoient, et nous défions le calomniateur le plus audacieux, d'oser allé-

guer, en notre présence, qu'on ait fait la moindre insulte à ces *Armes*.

» Nous pourrions par une analyse plus ample de la correspondance du sieur *Ruelle*, augmenter les griefs qu'il y a à sa charge; mais ceux allégués ci-dessus suffisent pour prouver qu'il est un *ennemi dangereux de l'état*, un *complice des trames qu'on ourdissoit contre notre liberté*, un perturbateur du repos public, enfin un homme qui méritoit l'exécration de la *Nation* qu'il trahissoit. Au reste, si contre toute attente, l'*Assemblée Nationale de France*, non informée de ces circonstances, le réclamoit, & si l'on trouvoit mauvais qu'on l'ait emprisonné au lieu de le renvoyer hors du pays, nous vous observons, Messeigneurs, que nous lui avions intimé l'ordre de sortir de *Bruxelles* dans les vingt-quatre heures, & du pays dans les trois jours, ordre qu'il n'a aucunement respecté, nous ayant renvoyé la lettre avec mépris; il ne nous restoit donc d'autre moyen que celui de nous assurer de sa personne.

» Quant aux autres *Français* arrêtés dans ces troubles, il n'y en a eu QUE SIX, & ils avoient donné matiere à leur détention, soit par leurs propres séditieux, soit par des pamphlets, soit par leurs démarches suspectes, & nous avons d'autant moins craint d'offenser l'*Assemblée Nationale*, que

ces *Français* fugitifs ne nous paroissoient pas mériter le nom de *Citoyens Français*, vu qu'ils désertoient leur patrie, & qu'ils MACHINOIENT UNE CONTRE - RÉVOLUTION; nous les avons traités *comme ennemis des Français*, & comme nos ennemis aussi, vu qu'ils venoient troubler la tranquillité commune.

» Nous sommes assurés que si l'*Assemblée Nationale de France* connoissoit les motifs qui nous ont fait agir, elle les approuveroit; au reste, nous n'avons aucunement manqué au droit des gens, dont nous serons toujours religieux observateurs. Ce détail, quoiqu'un peu long, nous a paru nécessaire pour justifier notre conduite, à vos yeux, Messeigneurs, &c. « PAR ceux du *COMITÉ en la ville de Bruxelles*.

Par ordonnance, Signé J. DRUKMAN, *loco secretarii*.

Bruxelles, le premier août 1790.

Cette piece *authentique* ne laisse aucun doute 1°. sur la conduite coupable du soi-disant *agent de France*, démenti, désavoué par les titres même qu'il a produits pour justifier cette qualité; puisque le ministre n'a cessé de lui défendre de se l'attribuer : cet homme étoit tout à la fois un usurpateur audacieux, & un conspirateur criminel.

2°. Des faits articulés dans ce *verbal*; & dont la notoriété est incontestable résulte le droit non moins évident qu'ont eu les magistrats du pays de s'assurer de la personne de cet incendiaire. Méprisant également les avis secrets & les ordres publics; bravant l'autorité des loix, cantonné dans une maison respectable qu'il n'avoit pas droit d'habiter, & qu'il souilloit par toutes les espèces de désordres, quel autre moyen pouvoit-on employer pour le mettre hors d'état de nuire, de continuer à compromettre, à déshonorer le caractère dont l'usurpation ne servoit que de voile & de sauvegarde à ses manœuvres?

Au commencement de ce siecle un ministre du premier ordre, un ambassadeur d'*Espagne*, bien avoué, bien accrédité, bien reconnu, s'étant permis en *France* des intrigues dangereuses, moins encore contre la nation, que contre la personne de l'administrateur passager du pouvoir public, fut arrêté sans qu'aucune puissance de l'*Europe* blâmât cette prétendue violence. A tous égards il s'en falloit bien que le sieur *Ruelle* méritât autant de ménagemens que le prince de *Cellamare*; & à tous égards aussi les magistrats de *Bruxelles* avoient bien autant de droit de se précautionner contre ses fureurs, que le duc d'*Orléans*, RÉGENT, pouvoit en avoir de déconcerter les intrigues du ministre *Espagnol*.

Cet

Cet incident ne pourroit donc apporter aucun obstacle à l'union des deux états, à la fédération de deux pays régénérés dans le même tems, entre lesquels la conformité seule de l'époque de leur réhabilitation commune auroit déjà dû produire la fraternité la plus intime, & pour ainsi dire une incorporation indestructible. Qu'importent les différences apparentes de leur maniere d'être, quand d'ailleurs toutes les especes d'intérêts les rapprochent, & que de vains, de ridicules, d'injustes préjugés seuls peuvent les écarter ?

Un des deux peuples n'avoit pas même les bases de la liberté; il s'est vu forcé de les construire, d'en poser jusqu'aux fondemens : l'autre n'en avoit perdu que l'exercice : il s'est trouvé satisfait dès que cet exercice lui a été rendu : Les *Français* se sont soulevés pour se procurer une *Constitution* ; les *Belges*, pour recouvrer la *Constitution* dont vingt siecles leur ont prouvé la justesse, la solidité : cette inégalité, non pas de droit, mais de besoins, devoit-elle donc amener entre les deux nations la défiance, la jalousie, l'antipathie même, dont on travaille industrieusement à développer le germe ? Obligées par leur position, par mille sortes d'intérêts, à des rapports de toute espece, elles auroient trouvé dès le premier moment dans une alliance mutuelle l'une, le moyen de perfectionner la liberté déjà acquise, l'autre, celui d'affer-

mir celle qu'elle acquéroit. La *Belgique* fédérée avec la *France* ne pouvoit donner à l'*Europe* aucune jalousie, qu'on eût osé avouer ; & si un machiavélisme envieux avoit conçu des soupçons de cette union, elle auroit en effet assez inspiré de respect pour qu'on n'eût pas eu même l'idée d'essayer de la rompre.

Malheureusement les deux révolutions ont nécessité des exils : les déserteurs des deux états se sont transvasés de l'un à l'autre ; & quoique très-contraires en apparence dans leurs vues, dans leurs intérêts, dans leurs prétentions, ils s'accordent cependant à tenir les mêmes propos, à faire circuler les mêmes rumeurs, à accréditer les mêmes préjugés.

Les transfuges *Français* avec la rage dans le cœur contre toute assemblée nationale, intriguent pour en amener une dans la *Belgique*, parce qu'ils se flattent que si l'on s'y refuse ce sera un prétexte pour entretenir entre les deux peuples une aversion qui en empêchera la coalition ; ou que s'ils venoient à bout d'y former une telle assemblée, elle y seroit la source d'un désordre qui anéantiroit la révolution, & serviroit de premier degré à un autre renversement, auquel ils attachent bien plus d'importance. De leur côté les déserteurs *Belges* se glorifient en *France* d'être proscrits pour avoir demandé une assemblée nationale, & sol-

licitent à ce titre des secours contre un peuple qu'ils ne cessent de peindre comme avili, comme ennemi de la *Révolution Françoise*, & leur refrein éternel est la nécessité d'une assemblée nationale, aux *Pays-Bas*, comme en *France* &c.

Assurément, cette conformité de langage & d'espérance, entre ce qu'on appelle les ARISTOCRATES *François* & les prétendus DÉMOCRATES *Belges*, suffiroit seule pour prouver qu'ils n'ont d'autre but que leur réhabilitation personnelle, & par conséquent la destruction, dans les deux pays, de la régénération qui s'y oppose. La réintronisation du despotisme *Autrichien* par de-là le *Rhin* est l'objet de tous leurs efforts, parce qu'une fois réintégré à *Bruxelles* il le seroit bientôt à *Versailles*, ce qui est le vœu des premiers; parce qu'il est déjà lié par des promesses sans bornes avec les seconds, s'ils réussissoient, en flattant le peuple de la souveraineté dont ils le leurrent, à le remettre dans les fers réels qu'il a rompus.

Qu'on juge par un seul exemple de l'intérêt qu'ont ces prétendus *Patriotes* à faire revivre dans leur pays l'empire de cette verge de fer, échappée aux mains des *Autrichiens*, pour l'avoir rendue trop pesante. Le principal, un des plus acharnés de ces réfugiés, est un sieur Edouard W*alxiers*. Il étoit banquier de la ci-devant cour : il étoit l'entremetteur de toutes les négociations

d'argent entre les *Pays-Bas* & le cabinet de *Vienne*. Tous les emprunts passoient par ses mains, tant pour le capital que pour les arrérages : c'est l'héritier, & même aujourd'hui le chef actif de la maison de commerce connue sous le nom de *Nettines*; maison liée de très-près par le sang à celle des la *Borde*, &c. par des alliances plus éloignées à presque toute la *finance* de *France*, & par les relations de la *Banque* au commerce d'argent de toute l'*Europe*. Or cette maison perd à la cessation de la correspondance pécuniaire dont elle étoit le canal, un revenu clair de plus de 50, 000 florins, (100, 000 livres *argent de France*) & un casuel inappréciable.

Il paroît que dans les premiers momens, ce plus que millionnaire s'étoit déterminé de bonne-foi à un sacrifice dont il espéroit une indemnité. Sa fortune étoit encore énorme malgré cette perte, si l'on peut donner ce nom à une simple cessation de bénéfices : elle justifioit toutes les ambitions dans une république naissante, où la richesse pouvoit marquer les rangs plus encore que les talens, & la vertu.

Mais les ETATS s'étant formés, mais le *Congrès* s'étant formé, & le financier *se trouvant exclus*, il n'a plus senti que les regrets de l'ambition trompée, avec le désespoir de l'avarice frustrée. C'est de ce moment qu'il s'est jeté dans le parti des

factieux qui, par des combinaisons & des intérêts d'un autre genre, quoique dérivant du même principe, commençoient à manœuvrer pour une ASSEMBLÉE NATIONALE *Belgique*.

Dès-lors son *patriotisme* n'a plus été que le masque des préparatifs d'une contre-révolution. Il s'est fait colonel d'une troupe, pour l'équipement, pour la solde, pour l'armement de laquelle il prodiguoit ses fonds : elle alloit déjà à près de mille hommes, dévoués à *lui seul*, recevant l'ordre de *lui seul*.

De premiers ordres de cesser ses enrôlemens, de rendre compte de ses mouvemens, ayant été méprisés, il a fallu lui en intimer de plus précis, qui ont été repoussés par une désobéissance ouverte : lui & ses partisans en attendoient une révolte fructueuse : cette explosion *dans la ville*, devoit se combiner avec un soulevement *dans l'armée*, avec la présentation d'une requête en forme, dont l'objet étoit une *Assemblée nationale* pour délibérer sur les *propositions faites par* LÉOPOLD, &c. & en effet la requête a été présentée, & en effet le soulevement a eu lieu (1).

(1) La catastrophe du célébre & malheureux *Vandermesch* est un des accessoires de cette conspiration. Ce général *honnête-homme*, brave & franc militaire, mais bien éloigné d'avoir pour la guerre souterraine des

Mais ces conspirations ayant été heureusement désavouées par le *peuple ;* & la sagesse des *Etats*, la fermeté du *congrés* en ayant arrêté à temps l'effervescence, il n'est plus resté à ses auteurs que le parti de la fuite, & ils s'y sont résolus, non sans conserver l'espoir avec la volonté de continuer de loin à inquiéter, à troubler au moins leur patrie qu'ils n'avoient pu subjuguer.

Voilà ce que j'ai vu, moi *témoin oculaire*, & désintéressé : voilà les faits dont j'ai consigné une partie sur les lieux, *au moment de les quitter pour jamais*, dans des ouvrages où je n'ai eu, où je n'ai pu

---

intrigues le même talent que pour celle de campagne ; réunissant ce qui va trop souvent ensemble chez les hommes honnêtes, la faiblesse de l'ame avec l'énergie du cœur, s'est laissé séduire par des conspirateurs plus adroits que lui, qui ne l'ont courtisé que parce qu'ils avoient besoin de lui, qui l'auroient bientôt écarté lui-même après s'être servi de sa valeur, & de son nom pour écraser les *Etats* & le *congrès*.

Je n'ai mission ni pour le juger, ni pour le défendre ; mais d'après ce que j'ai vu dans le tems, sur les lieux, je le crois bien plus à plaindre que coupable ; & quand il *seroit coupable*, je n'ai pas dissimulé à plusieurs de ceux de qui son sort dépend, que l'indulgence envers lui seroit, même politiquement, plus utile que la rigueur ; j'ai *dit* et *écrit* qu'il ne pouvoit pas y avoir de raison pour se déterminer à flétrir par une condamnation infamante un nom si noblement lié au principe, aux premiers succès de la révolution.

avoir d'autre objet que de rendre hommage à la vérité. (1)

Telle est l'histoire en abrégé d'Edouard *Valkiers* & de ses imitateurs. Qu'on apprécie les facilités que lui, en particulier, a eues pour répandre, pour accréditer les bruits ridicules, les diffamations odieuses si multipliées depuis six mois contre les corps avoués par le peuple *Belgique* comme ses représentans dans l'exercice de sa souveraineté, & contre les personnes que ces transfuges voient avec fureur en possession de la vénération dont eux seuls se croyoient dignes, du crédit dont eux seuls étoient avides.

Ces dénonciations outrageantes, aussi fausses que les bulletins du sieur *Ruelle*, aussi imaginaires que les listes des renforts expédiés, & entrés à *Luxembourg*, aspirées de même par tous les papiers achetés, ou trompés; confirmées dans tous les *bureaux*, dans tous les *comptoirs* par des demi-mots adroitement intercalés dans la correspondance *Commerciale* ou *Agioteuse*, prenoient sur le public un ascendant d'autant plus irrésistible que jusqu'ici elles n'avoient point eu de contradicteurs.

(1) Ces ouvrages font partie de la collection que j'ai annoncée sur la révolution du *Brabant*. En *Province* on a montré le plus vif empressement en général pour se la procurer, et on l'a lue avec une attention qui honore peut-être plus les lecteurs que l'écrivain : mais à *Paris* ! on ne veut que juger : on est dispensé de s'instruire.

Et aujourd'hui même que l'imposture est forcée de s'arrêter parce qu'enfin la vérité a trouvé dans ces *Annales* un organe qui n'a pu être ni fermé ni interdit, l'impression qu'a faite le mensonge dure encore : j'ai déjà eu plus d'une occasion de l'observer ; c'est à lui qu'on prodigue une confiance excusée par l'espece de possession dont il jouit : c'est sa rivale que l'on repousse avec opiniâtreté : tous les jours des hommes honnêtes, impartiaux me disent à moi-même : mais se pourroit-il que le peuple de la *Belgique* ne fût pas esclave, que les *Etats* & le *Congrès* ne fussent pas des usurpateurs, que *Vandernoot*, & *Van-Eupen* ne fussent pas des traîtres ? *Cependant tout le monde l'assure*.

Et quand je donne des preuves ; quand je fais voir que la crédulité pour les *gazettes* est aussi folle que leurs assertions sont souvent criminelles, & toujours hasardées ; quand je démontre que le genre de gouvernement aujourd'hui établi, ou plutôt rétabli chez les *Belges*, est précisément celui que la *Hollande* a adopté dans la même conjoncture, à l'instant où elle brisa les mêmes fers au seizieme siècle, celui qui a fait dans tout cet intervalle jusqu'à nos jours son bonheur, comme sa gloire, celui que les prétendus *Patriotes Bataves* pleurent & rougissent de s'être laissé enlevé ; quand je rends sensible l'intérêt qu'ont les prétendus *Démocrates*, c'est-à-dire les transfuges de la *Belgique*, à re-

mettre leur patrie, même sous le joug *Autrichien*, tandis que les ÉTATS, le *Congrès*, MM. *Vandernoot* & *Van-Eupen* ne peuvent en avoir d'autre que d'écarter à jamais ce joug : quand enfin je présente le tableau des traits accumulés de courage intrépide, de *Patriotisme* fervent, de dévouement éclairé que chaque jour voit éclore dans ces provinces, & sur lesquels la meute des glapisseurs périodiques garde un silence obstiné, on est confondu : on ne peut rien m'objecter, mais on hésite encore ; & on répete tout bas: *cependant tout le monde l'assure*.

Cependant aussi il faut rendre justice à la *Nation* française. Le cœur chez elle n'est pas complice de la légereté des écarts de l'esprit. Ce qui vient de se passer à la seule menace du passage des troupes étrangeres sur les terres de *France*, pour aller égorger les *Belges* par derriere, prouve que le véritable esprit *Français* vit encore chez nous. Le *peuple* n'a peut-être pas distinctement réfléchi sur le danger auquel l'exposoit lui-même cette trahison si artistement tramée: mais il n'a pu supporter l'idée d'être l'instrument, même passif, d'un assassinat. De toutes parts des armes réelles se sont mises en mouvement pour s'opposer aux fantômes de troupes *Autrichiennes* que l'on sembloit annoncer.

Ainsi un heureux instinct a fait chez ce

peuple brave & noble, ce qu'une politique éclairée lui auroit conseillé s'il avoit pu être instruit de ses intérêts & de ses droits. Cette espece d'insurrection contre l'exécution d'une prétendue clause des traités qui ont vendu la *France* à *l'Autriche*, sous prétexte de lui procurer une alliée puissante, n'est que l'annonce de la résolution que prendra sans doute au plutôt *l'Assemblée nationale*, si elle écoute enfin les vrais intérêts de la nation, si, comme on n'en peut douter, l'honneur & le salut de la *France* lui sont chers (1).

---

(1) On assure en ce moment, que la *Prusse* & *l'Autriche*, ont fait entr'elles, non pas la paix puisqu'il n'y avoit pas encore de guerre, mais un accord par lequel chacune de ces puissances s'engage à laisser l'autre exécuter ce que ses *intérêts*, son ambition lui feront desirer : les *Belges*, dit-on, d'après cette *conciliation* ne trouveront plus de protecteur que dans leur courage :

Mais cette conspiration entre les Tigres couronnés de *l'Allemagne*, pour se livrer réciproquement les moutons placés à leur bienséance, ne fera t'elle pas sentir aux *Pasteurs* du voisinage, la nécessité de s'interposer pour la *découverter*? il y auroit assûrement dans cette intervention *sagesse* & *justice*. La *France* est garante par les traités *d'Utrect*, de *Bade*, de *Riswick*, des capitulations *Belgiques* enfreintes par la maison *d'Autriche*. J'examinerai au premier moment les devoirs qui résultent pour nous de cette garantie : ils sont bien plus pressans que les chimères alléguées par l'économiste M. Dupont, pour engager la *France* à déclarer, ou à faire la guerre à la grande Brétagne sur *des craintes provisoires*.

DÉNONCIATIONS *multipliées. Surcroît d'embarras pour* l'Assemblée nationale.

LA grande cérémonie du 14 autorisoit les citoyens à espérer plus de repos dans toutes les parties de l'état, plus d'expédition dans le centre duquel devroient aujourd'hui partir tous les mouvemens : cet espoir seroit-il trompé ? Seroit-il vrai, comme le prétendent plusieurs observateurs, que depuis cette époque l'*Assemblée nationale* a mis plus de lenteur dans les affaires sérieuses ? Le seroit-il que son activité est éludée, ou absorbée par des détails indignes d'elle, ou plus propres à justifier les allarmes que la sécurité ? Ce qu'il y a de sûr c'est qu'ayant pris & repris successivement les *organisations* dévolues à sa toute-puissance, aucune n'est encore terminée : la *Marine*, le *militaire terrestre, la jugerie civile, ou criminelle* sont en suspens : on peut dire de ces grands objets,

> Pendent opera interrupta, minæque ingentes.

Ce qui est bien étrange c'est que tandis qu'il n'y a réellement point de *juges*; tandis que ceux qui étoient ne sont plus, que ceux qui doivent être ne sont pas encore, les objets à juger se multiplient, s'accumulent, & il y en a de bien étranges ! de toutes parts on DÉNONCE.

En ce moment deux ministres sont *dénoncés*, l'un, à l'*Assemblée nationale*, l'autre au *Châtelet*; (à ce mot mes lecteurs croiront peut-être que M. *Necker* est un des deux; ils croiront que ses désobéissances *itératives* à l'Assemblée lui auront enfin valu des poursuites; que ses insultes itératives *à la nation* auront enfin excité une animadversion judiciaire. Point du tout. Le *Genevois*, moitié banquier, moitié ministre, aussi tranquille dans son fauteuil qu'un académicien du vieux tems, fait des phrases, point de comptes, & continue d'empocher l'argent. Il réalise en *France* la fameuse gasconade géométrique d'*Archimede*; avec le bout du doigt, & *ses leviers*, M. *Necker* remue l'*Assemblée*: il la pelotte; il lui fait décréter des millions tant qu'il en veut: on vient encore de lui en jeter à la tête *quarante*, SANS DISCUSSION.

Et fruitur diis
iratis: At tu provincia, ploras.

Quoi qu'il en soit, le plus que dénonçable M. *Necker* n'est dénoncé qu'à *la nation* & ne l'est que par la nation, par l'évidence, par la justice. Ce sont deux autres de ses collégues qui le sont aux représentans de la nation, & aux juges des crimes de *Lèze-Nation*. Tous les gens de lettres, & même tous les citoyens pensans le sont par l'*Assemblée Nationale* au *Châtelet*: deux membres de l'*Assemblée Nationale* sont dénoncés à l'*Assemblée Nationale* par le

Châtelet, & on assure que le *Châtelet* va l'être à l'*Assemblée nationale* par la commune de Paris.

De ce conflit, de ce chamaillis d'accusations que resultera-t-il? De plus grands scandales, un plus grand oubli, ou ce qui est encore bien pis, un plus grand mépris des loix; & ce qui est vraiment désespérant pour les bons citoyens, une incertitude affreuse sur ce qu'ils doivent *faire*, *dire*, ou même *penser*.

L'assemblée a paru révoquer, il est vrai, le 3 août son décret *Anti-littéraire* du 31 juillet : elle en a retracté quant *au passé* la disposition fulminante. Les écrits suspects, ou repréhensibles, *hors un*, antérieurs à cette époque, sont compris dans l'amnistie du 3 août : mais l'anathême du 31 subsiste à l'avenir contre les *colporteurs* ou *auteurs* de tout ce qui sera réputé *tendre au renversement de la constitution*. Mais quel est le sens de ce mot; quelles sont les limites de cette *tendance*? Une désignation aussi vague n'est-elle pas un poignard suspendu sur la tête de tous les citoyens indistinctement (1)? il intéresse, il menace également tous les partis.

---

(1) Un *Pape*, un *Pie*, fit brûler de son tems un homme de lettres, pour avoir dit que l'*Inquisition* RELIGIEUSE, étoit « un poignard suspendu sur la tête de *tous les gens de lettres*. Auroit-on pu s'attendre

Par ces mots *colporteurs*, rien n'empêche qu'on n'entende, *quand on en aura besoin, & qu'on sera le plus fort*, l'homme qui aura laissé sortir de son cabinet, & prêté à un ami un ouvrage réputé *incendiaire*. Nos fastes présentent des interprétations moins éloignées du texte, scellées par des jugemens en forme, & par le sang des prétendus coupables.

Par ces autres mots *tendant à renverser la constitution*, non seulement on peut, mais on doit entendre les réflexions, même sur les décrets passés, les vœux pour une réforme de ceux qui n'ont pas eu le suffrage des appréciateurs éclairés. Cependant à travers *ce courant immense de décrets dont rien n'arrête le mouvement*, pour emprunter le verbiage empoulé du premier ministre des finances, rien ne caractérise encore ce qui distingue les loix *constitutionnelles* des loix *Réglementaires*. Sans doute le censeur inconsidéré qui se permetra de critiquer l'uniforme déclaré *commun* à toute la garde nationale, & le modèle du bouton *universel* dont il sera décoré, ne sera pas

---

qu'il y auroit jamais de la conformité entre des DÉCRETS NATIONAUX François, du 18e. siècle, & des décrets *Brûleurs*, de *par le pape*, du 16e. ? Au reste voyez sur *la liberté de la presse* ce que j'en ai dit du tems du plus violent despotisme, dans le n°. 117 de ces *Annales*, tome 15, pag. 308 & suivantes.

soumis à l'inquisition du *Châtelet*, comme celui qui auroit appellé le *meurtre*, l'*incendie* : cependant le premier aura attaqué aussi un *décret*.

L'extension de ce pouvoir effroyable autant qu'effrayant, sera purement arbitraire. Chaque parti pourra en faire également & successivement usage : mais ce ne sera aussi que cette supériorité du moment qui déterminera cet emploi : est-ce donc là le caractere d'une loi, & d'une loi *nationale*? Le prétendu crime de *lèze-nation* va-t-il occuper dans notre jurisprudence, la place qu'y tenoit ce fantôme atroce qu'on appelloit *lèze-majesté ?*

En ce moment même *l'assemblée nationale* vient d'exposer tous les bons citoyens, tous les hommes capables de quelques réflexions, au danger d'encourir cette rigueur & ces poursuites. D'après le plan & les ORDRES de M. *Necker*, elle vient de porter relativement à la contribution patriotique un *décret* vraiment *inconstitutionel.*

On n'a pas oublié sous quelle forme douce, paternelle, & sur-tout *pateline*, s'est présentée d'abord en 1789 cette extorsion *Genevoise* : c'étoit une offrande purement *volontaire*. Le délicat premier ministre n'a pas même voulu y laisser la moindre apparence de contrainte : il a craint de mettre les contribuables entre leur conscience & l'intérêt : il a exclu la formule d'un serment : il n'a voulu

qu'une déclaration spontanée de la *vérité*; de laquelle le déclarant fût l'unique juge; l'inexactitude à cet égard devoit être un *péché*, & non pas un *délit*.

Depuis on a déjà apporté une cruelle modification à cette liberté : on a fait d'une déclaration quelconque la condition, le prix de la qualité de *citoyen actif*. Celui qui n'avoit pas donné cette marque pécuniaire de zele a été exclus de toute participation au choix des administrateurs appellés à décider de sa fortune, de son honneur, &c. La peine étoit assez rigoureuse.

Aujourd'hui (1) l'assemblée nationale vient de décréter 1°. que les déclarations existantes seroient *vérifiées, appréciées, rectifiées* arbitrairement par les municipalités; 2°. ce qui est bien pis, que quant à celles qui n'existent pas, elles seroient SUPPLÉÉES par une *taxe d'office* laissée à la discrétion des mêmes municipalités; & ce décret sera exécutoire à toute rigueur; car pour hâter, pour échauffer, pour enflammer le zele exacteur & municipal, ces corps sont déclarés *personellement responsables des retards*.

Les réflexions se présentent en foule sur un semblable décret; mais l'effusion de cœur vraiment civique qui les hazarderoit, ne paroîtroit-elle pas TENDRE au renversement de la constitution?

---

(1) Dimanche 8 août.

SCÈNE SCANDALEUSE,

*Sanglante, & criminelle, entre deux membres de l'*ASSEMBLÉE NATIONALE.

J'*AI reformé ma nation*, disoit PIERRE PREMIER, en rougissant des transports de colère auxquels il se livroit quelquefois, *& n'ai pu me reformer moi-même*. Cet aveu étoit humiliant même pour un simple particulier. Devoit-on s'attendre à voir une grande assemblée, une assemblée *législatrice*, tomber dans l'inconséquence qui le motivoit ?

Et encore les excès dont le diadême, & l'habitude du despotisme ne pouvoient déguiser la honte aux yeux, ni étouffer les remords dans l'ame du reformateur *Russe*, n'étoient que des effervescences passageres, qui n'influoient point sur sa nation : elles ne contredisoient aucune des nouveautés utiles, des corrections louables qu'il avoit essayées, & vu réussir. C'étoient en quelque sorte des orages domestiques renfermés dans l'enceinte de ces ménageries royales qu'on appelle *Palais*, & facheux seulement pour les meutes d'animaux avilis qui les peuplent sous le nom de *Courtisans* ? Peut-on en dire

autant du spectacle de fureur que viennent de donner de sang-froid à la nation deux de ses représentans, MM. de *Cazalès*, & *Barnave* ?

Ce seroit une délicatesse puérile que de taire leurs noms :

Tout l'univers les sait : eux même ils en font gloire.

Tous les papiers publics les ont répétés à l'envie : le soir du combat l'atmosphère de *Paris* n'a cessé d'être fatiguée des cris des colporteurs enroués à heurler les détails du duel entre ces deux législateurs. On ne peut, on ne doit pas leur dissimuler combien ce scandale a douloureusement affecté tous les hommes honnêtes, sans distinction de parti, & quelle défaveur même il en a résulté pour l'*Assemblée nationale*.

Je dis l'*Assemblée nationale*, quoi qu'en apparence il n'y ait ici que deux de ses membres de compromis : mais ces actes de férocité ont déjà eu lieu plusieurs fois dans son sein, & elle n'a donné aucune marque d'improbation : elle vient encore de se taire sur celui-ci, quoiqu'il ait eu un éclat, une publicité qui ne laissent pas l'excuse de paroître l'avoir ignoré. C'est-là le cas d'appliquer l'adage populaire : *Qui ne dit mot consent*. Elle n'est donc ni inquiéte, ni affligée de penser que chacun de ses membres court à chaque minute le dan-

ger d'être assassiné de la main d'un de ses collégues s'il n'a pas l'infâme bonheur de l'assassiner lui-même.

Au moment où elle s'occupe de l'organisation de *l'ordre judiciaire*, de l'ordre destiné sur-tout à réprimer les violences, à en prévenir les occasions, elle trouve bon, ou ce qui diffère bien peu, elle ne trouve pas mauvais, que le *pistolet* soit le tribunal auquel on appelle des paroles prononcées dans son enceinte. Quand elle semble décidée à flétrir l'ancienne *féodalité* sous tous ses rapports ; quand elle s'attache à en supprimer, à en anéantir toutes les traces, elle en conserve, elle paroît en respecter la plus féroce, la plus absurde, la plus criminelle.

L'usage de regarder un grand coup d'épée qui *porte*, comme une raison démonstrative, est de la même date que les *Baronnies* &c. c'est au tems où les *Vilains*, c'est-à-dire 90 hommes sur cent, étoient dans l'ordre social précisément après les bœufs, & infiniment au-dessous des chevaux de bataille, que remonte entre les gens *comme il faut* le droit d'argumenter en se tailladant le corps, en se pour-fendant le crâne; & il se perpétue par l'entremise du sénat qui a fait la déclaration *des droits de l'homme*! Les mêmes mains qui ont signé cette chartre de l'humanité, se souillent sans pudeur,

comme sans remords, du sang dont l'effusion la viole & l'efface.

Eh ! quel cas faites-vous donc de vos propres loix, représentans qui exigez de nous une soumission si prompte, un respect si profond. Vous vous êtes déclarés, COLLECTIVEMENT, & INDIVIDUELLEMENT, *inviolables*. Pour déroger *au civil* à ce décret vague qui vous rendoit aussi indéfiniment sacrés, il a fallu un décret interprétatif : la sauve-garde portée par le premier subsiste encore dans toute sa force *au criminel*. Chacun de vous, dans le cas même où il auroit troublé l'ordre public, est encore un Dieu sur lequel n'oseroit se porter la main de la justice gardienne de cet ordre, vengeresse des excès qui le blessent ; & ce Dieu que les tribunaux d'après vos décrets n'oseroient *décréter*, vous vous faites un jeu de l'égorger !

Tant que cet abominable pouvoir *exécutif* restera en vigueur, & commun à tous les individus qui composent le corps *législatif*; tant que ce sénat n'aura pas flétri par une loi précise, solemnelle, des actes de fureur, de démence que rien ne peut même excuser, c'est lui qu'on sera en droit d'accuser du délire qui les perpétue.

Mais le point d'honneur, dira-t-on! mais le préjugé . . . . . Quant aux préjugés, n'en avez vous déjà pas méprisé, détruit de plus faciles à justifier que celui-là ? Pour ne

parler que de celui qui attachoit une honte si injuste à la parenté d'un coupable, qui flétrissoit une famille entiere, honnête, parce qu'elle avoit produit un criminel, justement condamné, s'il étoit inique au fonds, pouvoit-on dire qu'il fût absolument déraisonnable? (1) Et n'y auroit-il pas eu des raisons peut-être pour en abandonner le sort au progrès de l'opinion publique, sans la distinction folle, humiliante, presque criminelle qui n'y livroit qu'une partie du peuple, & en affranchissoit précisément la classe dans laquelle il auroit été plus à desirer qu'il subsistât? Cependant vous l'avez bravé sans ménagement : & celui que toutes les loix sans exception proscrivent; celui qui est peut-être le plus directement contraire au but de la société, puisqu'il introduit le plus dangereux des désordres, l'habitude de se *faire justice soi-même*, de repousser, ou de justifier une indiscrétion par un assassinat, vous le choiez, vous le respectez, vous encouragez toute la nation à le regarder comme une regle invariable, la seule à laquelle ses législateurs n'osent déroger!

De quel droit désormais oserez-vous blâmer, reprimer l'autre pouvoir, *exécutif* aussi, que quelques-unes de ses divisions ne préten-

(1) Voyez à ce sujet le tome premier de ces Annales, page 380.

dent que trop souvent exercer, ce pouvoir connu sous le nom de la *lanterne*; désignation nouvelle d'un excès nouveau, & d'un genre de proscription qui n'avoit jamais souillé l'histoire? Si chacun de vous a le droit d'égorger son collegue qui ne pense pas comme lui, pourquoi quarante citoyens d'accord n'auroient-ils pas celui d'en pendre un qui leur déplaît?

Il n'y a point de parité, dira-t-on : le gladiateur qui provoque au duel en partage le péril, & les *lanterneurs* n'en courent aucun. Oui, mais le *lanterné* est toujours au moins suspect, & rarement innocent : mais des deux spadassins qui viennent au mépris des loix, & de leurs sermens, remettre leur existence au hazard, l'un au moins est injustement provoqué : s'il succombe quel nom mérite le prétendu vainqueur?

Qu'on ne dise pas que cette sensibilité est inséparable de l'époque où nous nous trouvons; que le recouvrement de la liberté a dû donner aux ames plus d'énergie; que c'est sur-tout chez ses défenseurs en chef que doit s'exalter le sentiment qui en est le rempart; qu'exposés plus particuliérement aux regards de la nation, il leur est moins possible qu'à tout autre de paroître endurer des outrages, & que leur honneur blessé ne pouvant être réparé par aucun tribunal il faut bien re-

courir au triste expédient dont la *chevalerie* avoit fait un de ses plus beaux privileges &c.

Rien de plus chimérique. Cette susceptibilité barbare & folle n'a jamais eu lieu chez un peuple vraiment libre, vraiment policé : elle est née chez les sauvages du Nord qui ne connoissant encore aucune loi que celle de la force, qui prétendant tous *être Rois* pour opprimer, ne savoient en appeller, comme les Rois, *qu'à leur épée*, pour soutenir leur convoitise, ou consoler leur orgueil : mais par-tout où la raison a joui de quelque empire, partout où le regne de la loi a seul été la sauve-garde du repos public, on n'a pas eu d'idée du *duel*.

Thémistocle n'étoit pas un lâche sans doute. On connoît sa réponse au *Cazalès* de son tems, qui en pleine *assemblée Nationale* hazardoit bien plus que des propos. C'étoit *avec sa canne* que cet antagoniste vouloit soutenir sa motion : FRAPPES, MAIS ÉCOUTES, répondit *l'Athénien*. On ne frappa point : on écouta : on suivit le meilleur parti, & des victoires sans nombre furent le fruit de cette patience héroïque.

A *Rome* encore libre assûrément on n'étoit ni plus reservé dans les expressions, ni plus dénué de courage qu'on ne peut l'être à *Paris* cessant d'être esclave.

Lisez les *Philipiques* de *Cicéron* : lisez même d'autres de ses harangues où la fureur de l'esprit de parti est moins violemment développée, vous verrez quel langage tenoient l'un contre l'autre les *Aristocrates* & les *démocrates* de ce tems là. Ils ne songerent jamais à se provoquer *au bois de Boulogne*, à s'y rendre *avec des parrains*, à promettre de ne point se séparer que l'un des d'eux ne fût *touché*, c'est-à-dire, sans qu'il y eût du sang de répandu.

» Du sang ! eh qu'en veux-tu faire, bête » féroce, de ce sang ? veux-tu le boire »? Voilà ce que disoit de ces conventions un législateur dont l'autorité ne sera pas recusée aujourd'hui à l'*Assemblée nationale* : c'est J. Jacques qui a prononcé ce décret.

Une considération trop fondée, présentée dans quelques papiers publics, c'est celle du danger affreux qui auroit pu résulter de ce combat si l'issue en avoit été différente. La fortune cette fois a été juste : c'est l'agresseur qui a été puni ; & cet agresseur dont les talens & le courage ont mérité en d'autres circonstances des éloges, tient à un parti qui n'est, ni le plus nombreux ni le plus autorisé : s'il avoit été vainqueur, qui peut savoir jusqu'où se seroit portée la fureur, & la vengeance des partisans de son adversaire ?

Que seroient devenus une infinité d'hommes, innocens, respectables, à qui l'on fait déjà presque un crime du seul soupçon qu'ils peuvent regretter, les uns les richesses, les autres les distinctions autrefois attachées à leur corps? Quelle auroit été leur situation, si le *peuple* avoit eu à poursuivre sur eux un coup dont on les auroit infailliblement supposés complices? Est-ce aux murs de *Paris* seuls que se seroit bornée l'explosion qui auroit probablement eu lieu, si M. de *Cazalès* avoit visé plus juste que *M. Barnave*? A quoi a donc tenu le sort de la *France* entiere peut-être? Des hommes honnêtes, des hommes généreux, peuvent-ils donc s'oublier au point de compromettre ainsi, non seulement leur propre existence, mais celle de toute une nation!

Ajoutons que si cet usage se maintient; s'il se transmet ainsi de *Législature* en *Législature*; si les *Assemblées Nationales* de *France* deviennent des diètes *Sarmatiques* où le *Sabre*, le *pistolet*, continuent d'être des raisonnemens décisifs, ce sera bientôt celui-là qui aura la prépondérance. A l'orateur intrépide éclairé, mais peu familiarisé avec les ruses de *l'Escrime*, dont on redoutera les talens & les lumieres, on opposera un Antagoniste doué d'une main plus sûre & plus exercée : un appel artistement placé l'arrachera de la tribune où la raison, la justice alloient triompher par

son organe. C'est des séances du *bois de Boulogne* que dépendroit le sort de la nation, & non pas de celles de *l'Assemblée Nationale*.

La sureté publique, celle de ses membres, son honneur, celui même de la nation, sollicitent un décret qui mette enfin un terme à cette phrénésie : l'assemblée ne feroit rien que de sage & de juste en déclarant le duel *un acte infâme*, une *désobéissance formelle aux loix*; en prononçant en conséquence contre les auteurs ou complices de ce spadassinage, la privation encourue par le fait seul de tout droit de citoyen actif, & de la qualité de représentant de la nation, si ce sont des hommes honorés de ce caractere qui s'en dégradent ainsi volontairement. . . .

. . . .

J'ai vu plusieurs députés approuver l'idée de ce *décret* : puisse quelqu'un d'entr'eux avoir le courage éclairé de l'adopter : puissent-ils tous se bien pénétrer de cette vérité que c'est de sagesse, & non pas de bravoure qu'ils doivent des preuves à la patrie ; que leur premier devoir est de la servir ; que leur unique objet doit être de la sauver ; & que quelles que soient les expressions qui leur échappent, ou qu'on leur adresse, leur honneur sera toujours à couvert s'ils y parviennent.

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Réfléxions sur les IMPOTS; *sur la contribution* PATRIOTIQUE; *sur le prétendu remplacement de la* GABELLE *&c.*

MESSIEURS,

Vous allez donc enfin sérieusement vous occuper de *l'organisation* des FINANCES: vous allez travailler à rétablir, ou plutôt à *établir* un ordre quelconque dans ce département dont le désordre a été jusqu'ici l'essence : cet objet vraiment fondamental va enfin tenir une place sérieuse dans vos délibérations. Mais sera-t-il permis de vous demander pourquoi vous semblez vouloir débuter par un REMPLACEMENT?

Vous avez ordonné l'impression d'un projet *Economiste* & non pas *Economique*, qui tend à remplacer en effet, quoi? la GABELLE. Ainsi en supposant qu'il fut adopté, le peuple, le malheureux peuple, seroit donc condamné à ne pouvoir même perdre la mémoire de cette vexation exécrable dont il ne doit l'abolition qu'à lui-même! Ses représentans lui auroient vendu ce bienfait qu'il ne tient pas d'eux : il existeroit

à perpétuité dans le sein de la *France* réputée *libre*, un monument de cette horrible servitude ; monument qui paroîtroit imaginé bien moins pour en rappeller la suppression que pour constater les regrets qu'auroient eu quelques-uns des législateurs de cette année d'avoir été forcés d'y concourir.

Pardonnez, Messieurs, cette effusion douloureuse d'un cœur que vingt ans d'expérience des dangers attachés à la franchise n'ont pu en guérir, dès qu'il s'agit *du vrai bien public*. En soumettant le projet de M. *Dupont de Nemours* au grand jour de l'impression, avant de le *décréter*, vous avez sans doute entendu le soumettre aussi à l'épreuve des discussions, & ce n'est pas à l'enceinte de votre assemblée que vous avez prétendu les restreindre.

" En général, sur toutes les matieres *non-décidées* l'examen est permis, dans vos principes sur-tout, à tout citoyen indistinctement : mais en *matiere de finance*, il est nécessaire, il est indispensable. C'est tout-à-la fois un droit, & un devoir de s'y livrer, pour tout homme qui peut se rendre le témoignage de ne porter dans cette espece de lutte que des intentions pures. Tout impôt est une atteinte à la *propriété* ; tout homme en état de raisonner peut donc, & doit manifester ce qu'il croit propre à la repousser, ou à l'excuser, si elle est suscep-

tible d'excuse. C'est dans cet esprit que je vais, avant d'examiner le prétendu remplacement de M. *Dupont de Nemours*, poser quelques théorèmes, que vous paroissez avoir oubliés, ou même n'avoir peut-être jamais appréciés, & sans lesquels cependant il vous seroit presqu'impossible de ne pas vous égarer, dans la périlleuse, dans la bien importante carriere où vous paroissez vouloir entrer.

1°. Vous avez prononcé solemnellement, vous avez établi comme un axiome fondamental, que tout impôt *non-consenti* par le peuple étoit *illégal*. Voilà une vérité à laquelle le despotisme lui-même, encore tout gonflé de son orgueil, mais déjà un peu dénué de ses ressources, a été forcé de rendre l'année derniere, un hommage solemnel & irrévocable.

2°. Ce n'est pas assez. Tout impôt *même consenti*, mais qui NE SEROIT PAS NÉCESSAIRE, est un *vol* fait au peuple. En ce cas le consentement ne pourroit être le fruit que d'une surprise : il autoriseroit *la levée*, il ne la légitimeroit pas. C'est le cas d'un fourbe avisé qui pousse sciemment un propriétaire confiant dans une entreprise ruineuse. Les engagemens contractés par celui-ci sont valables, mais le faux exposé qui les motive n'en est pas moins une *excroquerie*.

3°. Comment cette nécessité peut-elle être démontrée ? Par la vérification des *comptes* quant au passé, des *besoins* quant à l'avenir. La perpétuité ou le remplacement d'un impôt ancien, & à plus forte raison l'établissement d'un nouveau, ne peuvent être légitimes que quand l'insuffisance de l'un est démontrée, quand l'emploi des deniers qu'ils doivent arracher est fixé, & justifié d'avance.

En deux mots, pour imposer une nation, ou pour qu'une nation *s'impose elle-même*, si la justice, si la saine politique, si le respect pour les *droits de l'homme*, & de la *propriété* entrent pour quelque chose dans cette opération, il faut que son bilan soit dressé, constaté à *livres*, *sols*, & *deniers*. Il faut lui présenter son compte en regle à *l'actif*, & au *passif*; son état de *situation*, son INVENTAIRE par *doit & avoir*.

Il est bien étrange que ce langage entendu des derniers commis du moindre bureau dans le commerce, & dans la finance, soit inintelligible pour l'administration, sur-tout depuis qu'elle a à sa tête un *banquier agioteur*. Il l'est encore bien plus qu'il semble l'être même pour *l'Assemblée Nationale* à laquelle il devroit être devenu familier, au moins depuis qu'on le lui rappelle. Faut-il donc encore une fois supposer que le grand Ministre à qui elle

prodigue des millions accapare aujourd'hui des suffrages, comme autrefois il accaparoit des *actions*?

Si ces principes, comme je le crois, & comme je crois que tout le monde le croira, sont incontestables, la motion de *M. Dupont de Nemours*, & toutes celles qui tendront de même à la conservation, à la création, ou au simple remplacement d'un impôt, sont faciles à juger. Avez-vous *l'état au vrai*, le *bilan* vérifié, ou du moins reconnu, de la *recette* & de la *dépense*. Le point tout à la fois le plus essentiel, & le plus effrayant, le montant de la *dette publique* est-il enfin constaté? tous les *sinus* de cet ulcere rongeur ont ils été sondés? A-t-on pris des précautions pour qu'ils ne pussent s'étendre, ou se propager en secret?

Il y a six semaines on vous a dénoncé un *emprunt* dont la date remonte à plusieurs années, qui a déjà dégorgé secretement au fisc un *tiers* de plus que ce qu'il semble par son titre avoir dû y fournir, & qui, alors *n'étoit pas* ENCORE FERMÉ (1). L'est-il aujourd'hui, messieurs? Les mains pures, les mains intactes, les mains scrupuleuses de M. *Necker* ne s'ouvrent plus *publiquement* que pour recevoir les millions

(1) Voyez le n°. 126 de ces Annales, page 199.

que vous lui prodiguez. Mais ont-elles bien sérieusement renoncé à ce jeu *secret*, qui avoit déjà rendu 211 millions levés sous prétexte d'en emprunter 160 pour faire des remboursemens qui n'ont pas eu lieu ?

Jusqu'à ce que cette clôture soit bien assurée, jusqu'à ce que l'état des deperditions qui l'ont précédée soit enfin révélé *au juste*, on pourra bien par respect pour vous, par amour du bien public, par la crainte de mettre obstacle à la longue, à la bien longue formation d'une constitution, ne pas vous contester la faculté de *recevoir*; mais pourriez vous vous attribuer sans scrupule, sans remords même, celle d'asseoir des impôts, celle d'en exiger *sous peine de la vie*, celle d'en remplacer arbitrairement d'anciennes dont le moindre défaut étoit précisément d'être ainsi des explosions arbitraires ?

Il en faut sans doute des impôts; il en faut beaucoup; il est impossible qu'ils ne soient pas *très-onéreux*, dans la malheureuse position où le délire des tems passés nous a plongés. Mais pour ne pas perpétuer les iniquités de ce délire avec ses charges, ne faut-il pas que celles-ci soient motivées par les connoissances dont je viens de parler, & ensuite proportionnées, & ensuite perçues avec toute la *douceur* dont cette affligeante administration peut être suscep-

susceptible. N'est-ce pas leur énormité jointe à la disproportion dans l'assiette, & à la barbarie dans l'exaction qui a le plus contribué à . . . . . la révolution ?

Auriez-vous été autorisés par un cri unanime, à élever des barrieres *légales* contre le despotisme, s'il n'y en avoit eu d'illégales, de dévorantes, à toutes nos portes ? Auriez-vous eu occasion de décréter *les droits de l'homme*, s'ils n'avoient tous été violés sur-tout dans cette partie ? Et peut-on assez vous dire, assez vous répéter que la régénération ne sera solide, qu'autant qu'elle sera exempte des abus, des malheurs, des oppressions qui l'ont nécessitée ?

Si de ces idées générales on passe au remplacement indiqué, proposé, pressé par M. *Dupont*, pourra-t-on se défendre d'un mouvement de surprise & d'indignation ? Je ne m'arrête pas à examiner sous tous les points de vue, ce qu'a de ridicule & d'odieux son plan : je ne m'arrête pas à faire remarquer combien ce financier incurable conserve d'attachement à ce cher impôt de la *gabelle*. Pour le remplacer il veut qu'on opere par *greniers* : tant il tient scrupuleusement à ces entraves surannées, brisées en apparence : je ne sais s'il étoit possible d'imaginer un mode plus suspect, plus coupable, ni plus indiscret.

Je suppose encore que la nécessité de

remplacer cette hydre heureusement assommée, d'en conserver scrupuleusement les griffes appelées *greniers*, est démontrée; mais sans doute un seul remplacement suffisoit : on n'entend pas condamner le peuple à payer *Deux gabelles* pour le punir d'en avoir étouffé une : or ce remplacement n'existe-t-il pas ? La *contribution patriotique* n'en est-elle pas un, & un terrible, sur-tout si l'on veut appliquer à sa perception la jurisprudence des *greniers* si précieuse à l'économiste de *Nemours*, si les municipalités, juges des facultés des contribuables, comme l'étoient autrefois les *gabelleurs* de leurs besoins, peuvent décerner des contraintes arbitraires pour le DEVOIR *patriotique*, comme on en décernoit pour celui *du sel*?

La *Gabelle* extorquoit au peuple, crient avec emphase M. *Dupont* & ses adhérens, plus de 60 millions : on ne lui en arrachera plus que quarante : il y a donc pour lui un bénéfice *net* de vingt millions &c.

Ce bénéfice n'est pas plus *net* que ne l'étoit autrefois le produit du pain *cher*, autre point de l'évangile *Économique*. D'abord je voudrois bien savoir comment dans l'épouvantable variété du régime fiscal, dont pas une des dissonnances, ou des pilleries n'a encore été réformée, il seroit possible de partager juste une répartition de quarante millions, entre quarante & tant

de mille municipalités qui aujourd'hui vont régir la *France*. Il y a en ce genre des différences qui feroient d'une uniformité apparente, la plus scandaleuse injustice ; & sur quel pied, d'après quel tarif les apprécier ? Comment un seul *décret* pourroit-il renfermer les exceptions indispensables, ou comment une assemblée sage, juste, pourroit-elle se dispenser d'y avoir égard ?

M. *Dupont* propose de laisser *au choix de chaque municipalité* le régime intérieur qui lui paroîtra le plus favorable pour sa perception : mais le *drapeau rouge* est encore arboré à *Lyon* pour punir le vœu formé par un grand peuple précisément pour que sa municipalité usât de ce pouvoir. Si le décret de *Nemours* vient à passer, de quoi se trouvera donc coupable la prétendue populace de *Lyon* si sévèrement punie, si grièvement inculpée ? En proscrivant à ses portes les droits d'aides, elle avoit arrêté de procéder à un remplacement par le régime intérieur le moins onéreux à la population nombreuse, infortunée, qui autrefois vivifioit cette ville & ses atelliers, qui aujourd'hui l'accable & la désole (1) ?

---

(1) J'ai reçu les renseignemens qui m'ont été adressés sur les causes & les détails de la prétendue émeute de *Lyon*, en dernier lieu : causes & détails qu'on a

Il est certainement plus que douteux que la perception du *remplacement*, ainsi subordonné sans mesure, sans règle possible, aux municipalités, ne produisît juste pour le peuple en général qu'une charge de quarante millions : mais quand on pourroit réellement opérer avec assez de dextérité pour ne le surcharger précisément que de cette somme, la *Contribution patriotique* ne la fournira-t-elle pas & au-delà ? Au lieu de quarante millions, n'en rendra-t-elle

---

eu soin de dissimuler, de dénaturer aux yeux de l'*Assemblée nationale*. J'en ferai usage au premier moment; mais dès-à-présent, puisqu'il s'agit de la confiance décernée en matiere d'administration *fiscale* aux *Municipalités*, je ne puis différer à publier ce qu'on me marque, que sous une régie de ce genre, la malheureuse ville de *Lyon* se trouve endettée en ce moment de *trente-cinq millions* : que c'est pour payer cette dette inconcevable que les *municipaux* attachent tant d'importance à la conservation des droits *d'octrois* proscrits par la *commune*; & , faut-il le dire, que ces *octrois* sont donnés *à ferme* : à qui ? *A des municipaux*, à des. . . . . sous le voile transparent des *prêtes-noms*.

Il est vrai que ces . . . . . ne s'attendoient pas à être élus *Rois de France*, quand ils ont pris des intérêts dans cette ferme : mais depuis qu'ils le sont, il semble qu'ils auroient dû renoncer à ces cruels bénéfices, ou ne pas employer le *drapeau rouge* pour en assurer le recouvrement.

pas, d'après le nouveau mode, cent, deux cens, trois cens peut-être, c'est-à-dire, autant qu'on jugera à propos d'en exiger sous ce prétexte ?

Et voilà donc le bénéfice *net* qui résultera pour le peuple de l'abolition apparente de la *Gabelle* ! Etrange bénéfice, qui sans laisser à un seul individu le moindre motif de joie, en donneroit de douleur à plus de la moitié peut-être des habitans du royaume, et les forceroit de regretter le plus honteux, le plus intolérable des fléaux ! On frémira de ce blasphême ; mais qu'on m'écoute & qu'on juge.

Dans les pays de *grande Gabelle* une famille composée de ses deux chefs, avec *quatre enfans*, qui subsistoient du revenu bien modique de *six cens livres*, ne pouvoit pas être taxée au GRENIER à plus de trente livres, & elle recevoit au moins un *peu de sel* pour ce beaucoup d'argent. Cette taxe déterminée par le nombre de têtes *salables* n'étoit sujette à aucune interprétation arbitraire : ils étoient six : la *bullete* ne pouvoit leur entonner plus de quarante-deux livres pesant de sel, ni leur extorquer plus de trente livres de sa valeur factice.

Leur *contribution patriotique* sera d'aborrd strictement de 150 liv. payable il est vrai en *trois ans* ; mais il n'en faudra pas moins verser dans la *tirelire municipale* presque le

double de ce qu'arrachoit la contrainte *fiscale*. Et si la municipalité juge en *son ame & conscience* que la famille *doit* avoir 800 liv. de revenu, au lieu de 600 que porte la déclaration; si la femme a un mouchoir brillant qui ait excité la jalousie de celle du *Maire*, ou la fille un chapeau qui ait éclipsé le bonnet de celle du *Procureur-Syndic*, la taxe sera *consciencieusement* haussée sur ces indices non suspects de fortune; & quelle sera la limite de la surcharge? Je ne fais que montrer ces objets; & il suffit en effet de les indiquer pour fournir matiere aux méditations des bons citoyens, des législateurs bien intentionnés.

Il n'est donc que trop vrai que la *gabelle* est déjà remplacée; il n'est que trop vrai qu'elle l'est par un impôt plus funeste, plus accablant en lui-même, non moins inique par ses accessoires, par la maniere de l'établir, j'irai plus loin, non moins odieux, non moins criminel par l'énorme disproportion qu'il favorise, qu'il nécessite entre les contribuables. Cette disproportion n'a changé que de sens.

La *gabelle* imperceptible pour les gens aisés n'écrasoit que la classe des *manouvriers*, du *peuple*; réduit à vivre au *jour le jour*. Il étoit affreux de *contraindre* un malheureux qui n'avoit jamais de soupe, à saler, à acheter, à payer quarante fois au-

delà de leur valeur autant de sept livres de sel que... sa maison... non pas, mais son taudis receloit d'infortunés au-dessus de l'enfance : n'en est-il pas de même de la *Contribution patriotique* ?

Pour les *capitalistes*, pour les gens à *argent*, c'est une légère portion de leur superflu ; mais pour la *bonne bourgeoisie*, pour les petits propriétaires de presque toutes les villes dans les provinces, pour tout ce qui ne possède pas de ces héritages nés du fumier de la finance, de la boue de l'agiotage, ou des profusions de la *cour*, ou des ACCAPAREMENS, c'est une part essentielle du *nécessaire*, de la substance *physique*.

UN CAPITALISTE apporte à l'*Assemblée cent mille francs* en BON EXEMPLE : il *déclare avec vérité*, c'est-à-dire avec une insolente modestie, que c'est plus *que le quart de son revenu*. Soit : ce sera le TIERS si l'on veut : par conséquent après ce don *patriotique*, déja bien payé par l'encens qu'on lui prodiguoit ALORS, il ne lui en reste donc pas moins *de deux cens mille livres* à dépenser cette année même, & il n'en a pas moins ses *trois cens mille livres* DE RENTE. Le pauvre homme (1) !

---

(1) On voit de quel capitaliste il s'agit ici : on ne sera pas tenté de le confondre avec M. le duc de *Charost* qui a donné aussi la même somme, mais qui l'a donnée

Mais moi, tous frais faits, les réparations de ma petite ferme; les façons de ma petite vigne payées, mon petit loyer de ville acquitté, ou la rente foncière hypothéquée sur ma maison, soldée; enfin la *taille*, les *vingtièmes*, la *capitation*, *&c.*, enlevées, j'ai juste SIX CENTS LIVRES de revenu, avec une femme & quatre enfans; il faut donc que ces SIX *têtes* VIVENT (car je ne parle dans ces tems malheureux que de *la vie*, hélas! ses jouissances, ses douceurs sont bien loin de nous); il faut qu'elles vivent, qu'elles s'habillent, avec moins de TRENTE-DEUX SOLS TROIS LIARDS, par jour.

De PAIN *seul*, nous en consommons par jour aussi pour VINGT-SEPT SOLS; il nous reste pour la *bonne chère*, pour l'habitude funeste du *tabac*, pour le *blanchissage* le plus économique, pour l'*entretien* le plus mesquin, *six sous moins un liard* PAR JOUR! Et vous venez froidement en défalquer, nous obliger à promettre d'*abord* SUR NOTRE CONSCIENCE, & ensuite nous forcer sur la *conscience d'autrui*, à vous en donner NEUF; il s'en faudra donc juste de *deux sols*

---

le *premier*, qui l'a donnée sans prétendre *servir d'exemple*, sans indiquer dans quelle proportion elle étoit avec son revenu; et enfin qui l'a réellement *donnée*, au lieu qu'il est encore permis de demander où est celle du *bon exemple*; c'est-à-dire de M. *Necker*.

que nous n'ayons du pain, & du pain *tout sec* en suffisance.

Et combien de petits propriétaires dans l'immensité du royaume dont ce calcul effrayant ne fait pas encore sentir toute l'infortune ? Je n'entends parler de toutes parts dans l'*Assemblée Nationale*, du moins, que de la nécessité de FORCER le peuple à PAYER ; mais je ne vois pas qu'on s'occupe de même de lui procurer les moyens de payer : ces deux spéculations cependant ne devroient elles pas être inséparables ? Nos Législateurs me permettront-ils de remettre sous leurs yeux ce passage d'un des Nos de ces *Annales*, brulé par la déraison & l'iniquité parlementaires, comme contraire *aux principes de* MORALE, & de JUSTICE *naturelles*.

En veillant au recouvrement des revenus publics : « qu'ils ne perdent jamais de vue » les moyens par lesquels il faut en arracher » les fonds. Qu'ils songent de combien de » larmes se forment dans les provinces les » gouttes d'or, si légèrement distribuées » & absorbées à *Paris*. Qu'ils songent que » chaque vingtaine de sous payés dans la » *Capitale* pour les arrérages d'une rente » même viagère *sur le Roi*, est presque » toujours le fruit d'une contrainte signifiée » en *Touraine* ou en *Picardie* ; qu'elle » coûte souvent à une femme *en couches* » son lit, à ses enfans leur pain, à son

» mari la vie (1) ». C'est sur tout en ce moment qu'il est essentiel de rappeller souvent ces idées & ces tableaux.

En relisant cet article, il me vient une idée plaisante dans un sens, & cependant bien effrayante dans l'autre. Le procédé de M. *Necker* dans cette affaire de la *Contribution patriotique* est absolument semblable à celui de ses chers Commis *aux barrières*, qui interpellent si *constitutionnellement* les passans à toutes nos portes, sous le règne de la liberté, avec encore plus d'insolence je crois que du tems du despotisme. On sait que ces braves gens commencent par demander avec un air d'ingénuité si l'on n'a rien *contre les droits du* Roi; car on ne connoit encore que la *vieille formule* par-tout ou règne encore M. *Necker*, & après vous avoir interrogés comme d'honnêtes gens ils vous fouillent comme des fripons.

Or qu'a fait M. *Necker* pour la *contribution patriotique* ? La somme que vous offrez est-elle *avec vérité* le quart de votre revenu ? oui. Allons, Messieurs les municipaux, faites votre devoir : fouillez-moi ces coquins qui pourroient avoir menti pour nous tromper. Voilà son dialogue littéral avec la nation, *collectivement & individuellement*.

---

(1) N°. 116 de ces *Annales*, tome 15, pag. 236.

Et ce qui renverse toutes les idées, le Ministre auteur de ce manége l'a FAIT DÉCRÉTER par *l'Assemblée Nationale* : & ce qui complette la ressemblance, c'est que les verbaux des *commis* sont comme on sait infaillibles, ou crus infailliblement. Ce qu'ils attestent est la vérité *judiciaire*. Il en sera de même des estimations municipales : c'est à leur *ame & conscience que le décret* du .. a subordonné la probité & les bourses de toute la nation ! *Proh pudor !*

N. B. Au moment où l'on imprime ceci, M. *Dupont de Nemours* est promu à la dignité passagere mais éminente, de PRÉSIDENT de *l'Assemblée Nationale* : j'admire que cette nomination ait concouru précisément avec la proposition du plan désastreux, injuste, révoltant en tout sens qu'a médité *l'honorable* membre, avec l'époque à laquelle il faudra multiplier les efforts, & l'ascendant de *l'influence* pour le faire *décréter*. Mais c'est une raison de plus pour opposer à cette influence celle de la raison, de l'équité, du salut public.

Le *fauteuil* donne à la personne un grand éclat : il n'augmente pas les lumieres : Un PRÉSIDENT *National* n'est aujourd'hui après tout, que ce que nous pouvons tous être demain *par le vœu du peuple* : il seroit bien étrange que l'usage s'établît peu-à-peu dans l'Assemblée *Législatrice* d'appeller

les membres *sur le pré*, ou au *fauteuil*, suivant qu'on voudroit étouffer leurs opinions ou les faire prévaloir, & que les *décrets* dépendissent de l'aptitude à manier un *pistolet*, ou une *sonnette*.

VICTOIRES

Des Suédois, *et des* Turcs *sur les* Russes : *des* Brabançons *sur les* Autrichiens : *union rétablie en* Flandres.

LA providence veut-elle enfin se justifier? Sa trop longue patience sur ce qui s'est passé à l'une des extrémités de *L'Europe*, va-t-elle avoir un terme? La *Sémiramis* de *Pétersbourg* sera-t-elle en effet Sémiramis en tout? C'est à dire, après un régne parti du même point, illustré par les mêmes succès, finira-t-elle par être obligée de se dire aussi comme sa *patrone* :

> Il est donc des forfaits
> Que le courroux des dieux ne pardonne jamais!

En attendant cet aveu, un peu différent des flagorneries *philosophiques*, *académiques*, &c., dont on n'a cessé de l'enfumer pendant vingt ans *pour son argent*, le roi de *Suede* exécuteur des *décrèts* du ciel, vient de battre complettement une des flottes *Moscovites*, qui se promettoient d'achever

en peu de tems sa ruine. Ce succès est d'autant plus heureux qu'il avoit été précédé d'un échec, & il est d'autant plus flatteur aussi que c'est au roi lui même, à son courage personnel, à sa conduite, qu'il est dû.

Au même moment on assure que la *Méditérannée* a été presque aussi funeste aux mêmes *Russes* que la *Baltique*. Les Turcs, dit-on, si humiliés depuis trois ans, dénoncés à l'*Europe philosophe* comme des guerriers si lâches, comme des marins si stupides, comme des politiques si avilis, ont défait dans l'*Archipel* une escadre *Catherine*; & pour comble de bonheur, si l'on en croit les nouvelles, une armée *Léopold* aux ordres du P. de *Cobourg* a été aussi mise en déroute par ces ennemis méprisés. Ainsi voilà le despotime *philosophique* battu de ce côté-là par le despotisme ignorant!

Il faut voir quel parti le roi de *Suède* tirera de sa victoire. Pour le repos de l'*Europe* il seroit très-à-desirer qu'il pût marcher à *Pétersbourg*, & purifier ce monument de l'orgueil, de l'avidité, de la profusion impitoyable du despotisme, en l'annexant à la *Suède*, ou le replonger dans les marais où il surnage. Personne n'ignore ou ne doit ignorer, que pour bâtir cette citadelle élevée contre l'*Europe*, *Pierre I*, & ses *ayans-cause* femelles, ont sacrifié plus d'un million d'hommes. Les guerres entreprises, soutenues pour en usurper le terrein, ont dévoré le tiers de ce nom-

le reste a été englouti dans les fondemens & les accessoires de la construction.

Frémissons ; mais ne mésestimons pas les *Russes*. Songeons aux extravagances de *Versailles*, aux travaux de *Maintenon*, aux tentatives pour peupler *Cayenne*, à cinq cens *Bastilles* qui existoient encore hier chez nous, qui étoient devenues le régime habituel & *National* de l'administration, & nous sentirons qu'il nous convient encore d'être modestes.

Les *Brabançons* se mettent en état de nous forcer d'être justes à leur égard ; ils avoient encore eu à souffrir le 3 août dans le *Limbourg* d'une surprise de nuit devenue funeste, toujours par le défaut d'*habitude* & de *discipline* ; & les gazettes françoises ou *ministérielles*, ou *Trompées*, n'ont pas manqué de publier hautement ce petit désastre : ils n'ont pas tardé à le réparer à force de valeur.

Cinq jours après, ils se sont reportés vers les prétendus vainqueurs : ceux-ci avoient la supériorité du nombre, l'avantage du poste : ils s'étoient retranchés à *Herve*, petite ville dont ils remplissoient les maisons, dont ils avoient hérissé les fenêtres de mousquets. Leur position étoit la même, ou plus favorable encore que celle des *patriotes* à la journée mémorable de *Turnhout* en novembre dernier. Une multitude de paysans séduits & armés les secondoient encore à l'abri de ces murailles ; mais il étoit jour.

La ville a été forcée, les maisons évacuées : les troupes *réglées* comme les *paysans* n'ont trouvé de salut que dans la fuite, qui ne les a pas tous sauvés. La victoire a été complette ; & dans le même tems le général *Schoenfeld* à la tête du principal corps *Belgique*, repoussoit, & battoit aussi les *Autrichiens* à *Huy* sur le bord de la *Meuse*. Ces incidens ne peuvent qu'encourager la désertion qui sera probablement un des moyens, & des plus heureux pour terminer cette guerre ; c'est-à-dire cette lutte de l'usurpation la plus criminelle, contre l'insurrection la plus légale, la plus équitable en tout sens qui ait jamais eu lieu.

Les *Belges* par leur conduite intérieure, se montrent dignes de la victoire. On a beaucoup parlé d'un prétendu trouble survenu à *Gand* entre une portion du *peuple* désignée par le nom de *Collace*, titre aussi peu intelligible pour les étrangers qu'indifférent, & les ÉTATS : les prétendus *Démocrates*, c'est-à-dire les vrais *Aristocrates*, les vrais ennemis de leur patrie, avoient fondé de grandes espérances sur cette scission apparente. Ils voyoient déjà les provinces divisées, la *Flandres* donnant l'exemple du schisme, le *peuple* secouant un joug inique & honteux ; leurs trompettes de *Cologne* & de *Paris* répétoient déjà, amplifioient ces bruits pour détacher la *France* du sort des *Belges*, pour réveiller l'espoir presque éteint de l'*Autriche*. Une démarche éclatante du 6 août les a déconcertés.

Ce jour-là les ETATS se sont assemblés : ils ont repris leurs délibérations qu'ils avoient sagement *suspendues*, pour laisser à la partie du peuple que l'on avoit trompée le tems de réfléchir : ils ont recueilli le fruit de cette heureuse *politique*. Ils ont reçu à l'instant les hommages & le serment de la *municipalité*, avec les assurances du repentir de la *Collace*. Ce corps, par une députation expresse, a demandé que les *écarts*, les *excès* du peuple *séduit*, *égaré*, fussent OUBLIÉS, PARDONNÉS : il a insisté pour que les états accordassent une ABOLITION *entiere*.

Une formalité qui a paru indispensable a reculé pour *le moment* celui de cette grace qui terminera tous les différends : mais on ne doute pas qu'elle n'ait lieu : & à la honte, au désespoir des ennemis publics, cette désunion passagere n'aura fait que cimenter l'union, que rendre par conséquent plus sacré, plus inébranlable l'édifice de la liberté dont ils attendoient la ruine.

Quelle leçon pour vous, tumultueux voisins ?

EXTRAIT d'une lettre de Bruxelles.

Quelle vicissitude ! Hier nous triomphions ! Aujourd'hui nous sommes dans les allarmes. Une trahison infernale a remis le *Limbourg* au pouvoir des *Autrichiens*. Combien de victimes . . . Nous ne sommes point découragés. Nous savons que les événemens de la guerre sont journaliers. La perfidie, et la cruauté *Autrichiennes*, seules ne le sont pas.

NOUVEAUX EXCÈS

Commis dans

L'ASSEMBLÉE NATIONALE *même.*

» PLUSIEURS matieres importantes &
» attendues avec impatience étoient à
» l'ordre du jour; mais cette séance étoit
» destinée *à des évènemens* plutôt qu'à
» des *discussions & à des décrets.* C'est
» toujours avec une douleur sincere &
» profonde que nous traçons dans cette
» feuille l'histoire de ces éclats des pas-
» sions qui bouleversent trop souvent le
» conseil des législateurs de l'*Empire*
» *Français.* Aujourd'hui un sentiment de
» joie se mêle à cette repugnance si natu-
» relle à celui qui est obligé de peindre
» les haines & les divisions, lorsqu'il ne
» voudroit parler que des loix & de la
» concorde que les loix doivent faire ré-
» gner : on verra des fautes graves répa-
» rées à l'instant par des retours & des
» aveux dignes d'estime, & l'*Assemblée*
» *nationale* offensée *dans sa majesté*, im-
» primer à la fois *sa grandeur* dans les
» peines qu'elle a imposées, & dans la
» modération qu'elle y a mise ».

Tel est le préambule emphatique, phi-
losophique, encyclopédique, & ridicule,

soufflé dans le journal de *Paris* (1), en tête du récit d'une scene plus affligeante encore, & non moins scandaleuse que celle dont j'ai rendu compte dans le N°. précédent; scene souillée, non par des *événemens* comme le dit ce rétheur *qui ne parle pas mieux qu'il ne pense*, & où assurément l'assemblée est bien loin d'avoir *imprimé ni* MAJESTÉ *ni* GRANDEUR, *mais par des discussions* outrageuses & puériles, par des emportemens criminels, par une mollesse inconséquente, & par une explosion d'aigreur universelle, trop propre à justifier les alarmes des bons citoyens, comme l'espérance des mauvais.

Pour moi, je regrette de n'avoir pas le manteau dont on voit dans la *Genese* des fils respectueux couvrir la nudité de leur pere, privé de l'usage de la raison. Je l'abaisserois avec une pudeur silentieuse sur les détails de l'ivresse de nos patriarches: mais la publicité que tout acquiert dans ce moment ne laisse pas cette ressource: nous avons bien ici quelque chose qui ressemble au déluge de *Noé*, & même à son *Arche*; nous n'avons pas le manteau de ses pieux enfans.

Il faut donc avouer avec tous les *papiers* que la journée du 21 août 1790, a été

(1) Du 22 Août 1790.

dans le lieu qui devroit être le séjour d'une paix inaltérable, l'époque du trouble le plus indécent, à tous égards le plus punissable. Quelques jours auparavant, un honorable membre, un des ci-devant.... avoit tenu un propos au moins très-déplacé: ce propos avoit été relevé & *censuré* par un *décret* de l'assemblée; peine de police, de discipline assez mal imaginée, & que plusieurs de ses membres avoient déjà très-ouvertement, très-indécemment bravée: mais aucun ne s'étoit encore avisé de s'en tenir *honoré*.

C'est ce qui est arrivé à l'honorable dont je parle. Il a fait imprimer son propos réprouvé, & en tête il avoit mis « je ne connois » d'autre mérite à cette piece *que d'avoir été* » *honorée de la censure de l'assemblée natio-* » *nale* ». Cette audace étoit sans doute un délit effectif, une vraie révolte contre l'assemblée: il semble qu'il n'y avoit pour celle-ci que deux partis à prendre: l'un de dédaigner cette insulte, comme tant d'autres, quoique celle-ci fût plus grave, puisqu'elle partoit d'un de ses membres: l'autre de la punir par une exclusion, par la privation du droit de suffrage, & même de séance: cette rigueur assurément ne passe pas ses pouvoirs, & s'il étoit question d'entrer à cet égard dans des détails je prouverois aisément que c'est *la seule* dont elle puisse user.

L'imprimé scandaleux lui a été dénoncé le 21 par un honorable membre : l'honorable auteur s'est présenté, & bien loin de désavouer son délit, il l'a agravé par la maniere de le reconnoître. Alors un autre honorable, celui-là même qui peu de jours auparavant avoit impunément cassé la tête à un des honorés au risque de faire feler la sienne, a ouvert l'avis de la prison pour *huit jours* contre le collegue impénitent.

Cette punition absurde en elle-même, & dans tous les cas, quand elle n'est employée que comme *peine*, devenoit ici indécente, inadmissible, par cela seul qu'elle est usitée dans le *militaire*, où peut-être elle est excusable. Sans doute il ne convient pas à une assemblée de *sages*, de *législateurs*, de s'approprier aucun des procédés familiers au despotisme des camps: leur esprit ne doit pas plus être contenu par la crainte d'une reclusion forcée & passagère, que leur main ne doit être armée de *bayonnetes*, ni de *pistolets*.

Mais aussi n'étoit-ce pas à une assemblée de sages, & de législateurs que s'adressoit la proposition : tandis qu'on y débattoit avec plus que de la chaleur s'il y avoit lieu à ordonner la retraite expiatrice, & qu'une portion des opinans, loin d'y concourir, prétendoit voir une action louable dans le prétendu délit, un d'entr'eux

voyant cette opinion près de succomber sous le nombre, s'est écrié : *puisque c'est ici un combat de la majorité contre la minorité* IL NE NOUS RESTE PLUS QU'A SABRER CES GAILLARDS-LA.

Il y a des médecins dans l'Assemblée : c'est à eux qu'on devoit livrer l'honorable échappé. Il falloit le renvoyer sous bonne & sure garde dans sa maison pour y être *traité*; un tel propos étoit un acte évident de démence, de phrénésie.

L'étrange opinant tenoit à la *Minorité*; la majorité des voix auroit eu aussi celle des sabres, s'il avoit fallu en venir à argumenter ainsi : c'étoit donc le carnage & la destruction de son propre parti qu'il indiquoit, qu'il provoquoit. *L'Assemblée* ne devoit, ne pouvoit prononcer que d'une seule maniere, *c'est qu'il y avoit folie*.

Malheureusement la fièvre avoit gagné toutes les cervelles. Il y a eu débat à qui déraisonneroit le plus gravement, le plus longuement, le plus pathétiquement. Le propos du sabreur avoit frappé & ébranlé les oreilles étrangeres des galleries, comme celles des *honorables*. Les assistans indignés s'étoient mis en devoir de seconder la majorité s'il y avoit eu lieu.

L'indiscret ayant paru vouloir sortir, un honorable avoit dit qu'il falloit *avertir*, & *contenir le peuple* pour qu'il ne fût pas

insulté. Un autre honorable crut que c'étoit une invitation *au peuple* de venir faire main-basse sur l'assemblée : autre dénonciation, autres éclats, autres scandales.

Au milieu de ce fracas un autre spectacle vint y joindre une nouvelle disparate. C'étoit celui du *censuré*, grimpé à la *tribune*, mais repentant, mais larmoyant, mais demandant grace pour la fièvre du sabreur, & punition pour la sienne ; criant *mea culpa*, *mea culpa*, *mea maxima culpa*, & requerant l'absolution.

Voilà ce que le journal de *Paris* du 22 Août appelle des *événemens*. Voici en quoi il fait consister la *grandeur* & la *majesté* de *l'Assemblée*, à cette époque mémorable. Après la plus horrible confusion, après le plus scandaleux tintamarre, on a ordonné que le censuré garderoit les *arrêts* dans sa maison pendant huit jours, & quant au *sabreur gaillard* on lui a remis la peine grave qu'il avoit encourue. N'est-ce pas le cas de dire :

Ma foi juge & plaideurs, il faudroit tout lier.

Mais voici, je crois ce qu'un bon citoyen pourroit *adresser* à l'assemblée.

Honorables Membres.

La Nation vous a honorés de son choix. Vous vous êtes *vous-mêmes* déclarés *invio-*

lables. Ne violez donc pas *vous-mêmes* un privilége qu'on ne vous conteste pas, mais qui risque de n'être pas longtems respecté, s'il est sans cesse enfreint dans l'enceinte où il est né.

Vous avez voulu donner la plus grande publicité à vos délibérations : vous avez desiré d'être en quelque sorte surveillés par une représentation secondaire, par une assemblée environnante, écoutante, qui sans concourir précisement aux décrets n'y fût cependant pas absolument étrangere ; dont le vœu fût une sorte de présage, & de caution de celui du public. Cette espece d'ondulation pouvoit être infiniment utile si elle n'avoit eu à transmettre que des exemples de sagesse, de concorde, de modération reçus de vous ; mais elle ne peut être qu'horriblement funeste si ce ne sont que des cris de fureur qu'elle fait circuler, si le signal de la discorde lancé du centre, & répété par les *galeries*, porte dans le reste du royaume le mépris pour les loix, la méfiance pour la solidité de la législation, le desir avec la faculté de se faire sans cesse *justice à soi-même*.

Les insurrections vous allarment ; l'effervescence sur-tout qui commence à se manifester dans la partie où il est étonnant qu'elle ne soit pas devenue plutôt sensible, dans l'*armée*, vient de vous déterminer à un décret rigoureux, inquiétant lui-même

autant que sa cause, & peut-être trop peu réfléchi (1). Vous en accusez les brochures *incendiaires*, la licence de la presse obtenue, ou arrachée bien long-tems avant la liberté : elles peuvent y avoir contribué : mais elles n'en sont ni le seul, ni le véritable principe.

Et ce principe fatal quel est-il ? Votre exemple : ce sont vos scandaleux débats ; c'est l'animosité révoltante qui éclate à chaque instant entre vous dans tous les propos, dans ceux qui en paroissent les moins susceptibles ; ce sont les honteux écarts de plusieurs de vos membres ; c'est l'attachement à l'intérêt particulier, à des cabales secrettes, qui semble vous diriger presque tous.

Comment le dernier des citoyens, comment les soldats sur-tout pourroient-ils se croire astreints à recevoir quelque ordre, quand vous de qui devroit émaner le bon ordre par essence, paroissez n'en reconnoître aucun ; quand vous vous montrez vous-mêmes divisés en deux corps d'*armée*, toujours prêts à se heurter ; quand des

---

(1) Décret du 16 Août dont je ne me permets pas de dire ici ce que je pense, mais dont je tremble bien de voir ce que je pense vérifié avant peu. Si les soldats *décrétés*, contre lesquels le *procureur du roi de Nancy* est autorisé à *informer*, opposoient la bayonnete à l'écritoire, & la *cartouche* à la *robe*, de ces deux armes meurtrieres laquelle l'emporteroit AUJOURD'HUI ?

enfans perdus se détachent presque journellement pour aller faire la *petite guerre*, & livrer des escarmouches, où le sang coule très-sérieusement.

Vous vous indignez contre les *brochures incendiaires*! Tous les bons citoyens partagent ce ressentiment : mais de tous les propos coupables qui s'y reproduisent y en a-t-il un seul qui n'ait pas d'abord été hazardé, & *appuyé* au milieu de vous? Avant hier on vous en a dénoncé une où l'on invite le peuple à dresser dans les Thuileries 800 *potences* pour vous y attacher *tous, avec les ministres, &c*; & à allumer dans un des *bassins* un grand feu pour se débarasser du reste, &c. On provoque une procédure contre le *pendeur*, le *brûleur* universel. Son hiperbole est violente, & criminelle sans doute, mais la veille un de vous avoit proposé de *sabrer* la *majeure* partie de vous; & vous lui avez fait grace! Entre *sabrer* & *pendre*, il n'y a cependant de différence que dans l'instrument. . . .

Ma.... vous paroîtra plus coupable parce qu'il a *imprimé*, & par conséquent écrit *avec réflexion* : moi je pense tout le contraire. L'horrible figure de réthorique de M.... est sans conséquence, parce qu'on a le tems d'y réfléchir & de l'apprécier: cette image fait horreur; mais le propos verbal lâché au milieu de vous, dit-on, *par un premier mouvement*, pouvoit être suivi de

même : il l'étoit : le feu, le veritable feu embrasoit déjà les galeries. La balustrade étoit déjà enjambée par des têtes ardentes qui tenoient à des bras robustes ; & s'il y avoit eu une épée tirée, un coup donné, citoyens législateurs que seriez-vous devenus, que seroit devenue la *France* ?

M.... jette de loin des cris auxquels personne ne repond : mais votre collégue *sabreur* donnoit le signal précis du massacre, de la guerre civile, & on alloit y répondre.

Cette derniere épreuve me fait trembler ; elle doit à vous-même vous inspirer de la terreur. Observez que ce n'est pas une explosion subite qui ne tienne à rien, qui n'ait été précédée, préparée par aucun préliminaire ; c'est le dernier terme d'un développement gradué, dont il seroit non-seulement possible, mais aisé de suivre la marche, & de calculer les progrès.

Depuis long-temps, que nous offre votre assemblée ? Opposition *verbale* tumultueuse, choc bruyant d'opinions, lutte souvent *corps-à-corps* dans la tribune, pour y obtenir l'honneur frivole de ce partage qui n'influe guère, & peut-être point du tout sur les décrets ; menaces quelquefois réalisées, démonstration d'un arsenal portatif sous un habit qui ne paroît pas fait pour en couvrir

de ce genre ; enfin l'autre semaine un combat solemnel avec tout l'appareil de l'ancienne *bataillerie ;* des parrains, des procédés de noblesse, de courage dignes des preux antiques, mais malheureusement bien déplacés ; cette semaine une proscription générale, une invitation à une guerre universelle. Que doit-il arriver la semaine prochaine ? Qu'arrivera-t-il, s'il tombe encore une étincelle sur ce magasin à poudre que vous appellez *Assemblée nationale ?*

Réformateurs que nous desirons de respecter toujours, si vous ne vous hâtez de vous réformer il ne restera donc bientôt plus aux bons citoyens qu'une ressource ; c'est celle dont la demande a déja été consignée hautement au milieu de vous, il y a plusieurs mois ; c'est celle dont le desir vit depuis long-tems dans plus d'un cœur, dans plus d'un district, & ne tardera pas à se manifester dans tous ; celle qui peut compromettre le salut de la France, mais qui peut aussi bientôt paroître le seul moyen de l'assurer, CELLE D'UNE SECONDE LÉGISLATURE.

Nous aurons toujours de grandes obligations à la première ; elle a . . . . , détruit : n'est-ce pas à la seconde qu'est réservée la gloire & le *pouvoir* de construire ? Pardon si je vous cite un exemple tiré du *vieux testament ;* vous seriez plus touchés peut-

être d'un passage du *Contract social* ; mais outre qu'il ne m'est familier, ayant ci-devant cité la *Bible* pour vous excuser (1), il m'est permis sans doute, d'y prendre une leçon qui me semble avoir ici une application aussi juste que naturelle :

Quand *David* voulut élever un temple à *Jérusalem*, le Seigneur lui répondit, « Vo-
» tre main a trop versé de sang ; je ne puis
» être dignement honoré que par celle de
» votre successeur ».

La nation ne peut-elle pas en dire autant ? N'en a-t-elle pas le droit ? & si vous continuez, ne lui en feriez-vous bientôt un devoir, une nécessité ?

---

(1) N°. 129, page 288, à l'occasion du fracas qui règne trop souvent dans l'Assemblée où se forment nos *décrets*, j'ai appelé l'appareil avec lequel fut promulgué autrefois le *décalogue* : mais les orages qui embrasoient le mont *Sinaï*, rendoient le législateur & la loi plus respectables ; l'accessoire prouvoit la puissance, & le texte la sagesse réunies. En est-il de même de nos tempêtes *législatives* ?

RÉFLEXION

*Sur un mot fort singulier, très-*INCONGRU*, qui semble s'accréditer dans l'idiome de* L'ASSEMBLÉE NATIONALE*; & sur un autre qui prend dans la langue Françoise une signification inquiétante.*

TACHONS de nous distraire un moment de ces idées lugubres par de courtes observations sur un *mot* nouveau qui se glisse dans la langue au milieu de tant de *choses* nouvelles. Elles sont d'autant mieux placées que ce mot a été violemment, fréquemment expiré précisement le jour, & à l'occasion de la scène dont je parle. On n'a cessé de parler de l'*arrestation* de M. de F... de M. de F...

Quand on a annoncé la retrouvaille de M. *Bonne-Savardin*, & de ses compagnons de voyage, ou de ses guides, on a dit de même l'*arrestation* de M. *Perrotin*. Quand on a rendu compte du décret qui le renvoie en sa maison pour y être gardé, on a dit aussi qu'il y resteroit en état d'*arrestation*. Ce ne sera pas sans doute TENDRE *au renversement de la constitution* que de soutenir que ce mot est ridicule en lui-même, qu'il est contraire au génie

de la langue autant qu'à la douceur de la prononciation ; & que s'il est au-dessous de la dignité de l'*assemblée* de rendre un décret pour l'interdire, il n'est pas de celle de ses membres de s'obstiner à en faire usage.

On peut leur rappeller ce que disoit un *philosophe* au tout puissant & despotique *Adrien* ; qu'il n'étoit pas en son pouvoir de donner aux mots *le droit de bourgeoisie*. Celui *d'arrestation* est en tout sens bien indigne de l'adoption *civique*.

D'abord on a pour désigner une détention juridique, celui *d'Arrêt* qui est usité. La crainte de le confondre avec *arrêt* JUGEMENT, ou avec l'*arrêt* que la vue du chien immobile produit sur la perdrix tremblante, ne devroit pas avoir plus d'efficacité que n'en a eu la possibilité, la nécessité de cette confusion dans l'emploi du mot *Amendement*. Je l'ai observé ailleurs ; on risque toujours par cette locution nouvelle, dans le sens qu'elle a aux *Thuileries*, d'induire les auditeurs à confondre la réforme d'une phrase operée par le sénat national, avec la résipiscence d'un pêcheur, ou les *engrais* destinés à rendre les campagnes fertiles.

(1) Voyez ma brochure, intitulée : *Seroit-il trop tard ?* page 24.

Le mot *amendement* n'avoit eu jusqu'ici que ces deux dernieres significations. Il est plaisant que pour lui en créer une troisieme on ait été placer le fruit des réflexions d'une assemblée respectable, justement entre *repentir* & *fumier*. Le danger seroit moindre entre les deux districts limitroples du mot *Arrêt*, pris comme synonime de *détention*.

S'il en falloit absolument un nouveau pour désigner ce qu'on veut lui faire signifier, il faudroit dire *arrêtement*. Telle est la génération de tous les substantifs dérivés des verbes qui se terminent en *er*. De renverser on fait *renversement*, de placer *placement*, de remuer *remuement*, de camper *campement*, de désister *désistement*, de changer *changement*, d'accaparer *accaparement*, &c.

Le caprice de la langue a dérogé à cette regle générale, à cet ordre de généalogie verbale, à l'égard de quelques dérivés; ruiner a fait *ruine* (1); fracasser a produit *fracas*; d'épargner est né *épargne* : mais aucun de ces mots n'a passé du verbe au substantif avec la terminaison dont il s'agit que dans les cas où ils sont une simple transposition du *latin* en françois : alors leur origine primitive fait la loi; ainsi *ré-*

(1) On dira peut-être que c'est le substantif qui a engendré le verbe. Peu m'importe, & peu importé à la question : la conséquence est toujours la même.

parer, *occuper*, *circuler* se reproduisent dans *réparation*, *occupation*, *circulation*, parce que chez les *Romains* tous ces mots étoient usuels, & qu'en nous appropriant les premiers, il falloit bien aussi conserver les seconds. Mais *arrestation* n'a point chez nous ce titre de naturalité; il est absolument barbare, étranger: il faut donc le rejeter.

Nous en avons un autre qui n'est pas nouveau, mais qui prend une acception nouvelle. Ce n'est pas le mot même, c'est sa signification qui devient vraiment *barbare*; c'est celui *d'Aristocrate*; mot qui n'est pas encore tout-à-fait synonyme à celui de *Lanterne* ou *Lanternable* dans l'acception nouvelle aussi de celui-ci, mais qui s'en rapproche indéfiniment, & qui risque toujours d'y être accolé.

D'après son étymologie *Grecque* il signifie celui qui gouverne le mieux : peu-à-peu il a désigné les gouvernemens composés D'UN PETIT NOMBRE, *des meilleurs*, c'est-à-dire *des plus honnêtes gens*. Aujourd'hui il seroit difficile de bien determiner le sens que le peuple, que la voix commune y attache; mais il ne l'est pas d'apprécier les dangers auxquels il expose ceux contre qui on le lance.

Il devient vraiment une espèce de poignard : c'est une proscription errante sur la tête de tous les citoyens, & qui peut à chaque instant coûter la fortune, la vie, l'honneur, à chacun de ceux sur qui le

premier

premier cri peut le fixer. Ne seroit-il pas digne de l'*Académie Française* qui s'y connoît si bien, de nous donner une définition nette de ce mot, de ses différentes acceptions, du sens qu'il avoit jadis, de celui qu'il devroit avoir? Il semble que ce travail seroit bien la moindre reconnoissance qu'elle puisse témoigner à la nation, pour la gratification pécuniaire, Dieu sait comment méritée, dont vient de l'honorer l'*Assemblée nationale*. Pour moi qui n'ai pas l'honneur d'être du nombre des fameux QUARANTE, & qui ne désespere pas de leur SURVIVRE collectivement & individuellement, je me bornerai à une petite remarque.

Feu *Voltaire* nous a souvent rappellé une anecdocte du douzieme siecle, & les persécutions intentées par les fanatiques de ce tems-là aux honnêtes gens qui demandoient la réforme des abus. Ceux qui étoient *pieux*, & non pas *dévôts*, bienfaisans & non pas fastueux, réguliers sans affectation, qui croyoient à Dieu & non pas aux prêtres, ceux-là, rapportent les historiens du tems dans le patois du pays; *los dison qu'es vaudes, & los feson morir.* . . . .

Ne pourroit-on pas aujourd'hui dire que ceux qui abhorrent le despotisme sans desirer l'anarchie; qui distinguent entre la liberté & la licence, qui voudroient voir des loix non-seulement décrétées, mais

exécutées, & les propriétés protégées, & la sûreté individuelle établie, & les vrais droits *du peuple* éclaircis, &c. &c. *Los dison qu'es Aristocrates, & los volen lanternar?*

Au reste j'avoue que mon observation est un peu tardive : elle auroit eu plus de force huit jours plutôt : & la motion *sabrante* de M. de F.... lui a fait perdre beaucoup de son mérite.

LETTRE *curieuse & authentique de* FREDERIC II, *Roi de* PRUSSE.

FREDERIC *second* n'est pas mon héros : j'ai fait à cet égard ma profession de foi. Etant *prince* royal il feignit, pour se faire une réputation, de combattre *Machiavel*, & s'il y a eu jamais sur la terre un prince qui ait pris pour regles de sa conduite celles que *Machiavel* ne proposoit que pour donner *aux peuples* le moyen d'empêcher qu'on les suivît à leurs dépens, c'est *Frédéric second.*

Mais cette corruption profonde, systématique de son cœur n'empêchoit pas qu'il n'eût beaucoup d'esprit, beaucoup de lumieres; elle n'empêchoit pas qu'il ne connût parfaitement bien ses véritables intérêts; &

en beaucoup de choses ceux d'un roi éclairé, même méchant, sont inséparables de ceux du peuple. En ce moment où il est si fort question chez nous de réformes *internes & externes ;* où un pouvoir nouveau agite, manie, refait toutes les branches de l'administration domestique; où toutes celles de nos correspondances extérieures sont soumises à l'examen général ; où l'on va peut-être ou resserrer, ou abjurer les liens qui nous unissent depuis 1756, avec une maison si long-tems, si justement odieuse à nos peres, & à toute l'*Europe*, on sera peut-être bien aise de savoir ce que pensoit, ce qu'écrivoit à ce sujet *Frédéric II*, notre ancien, notre naturel allié, celui qui s'est toute sa vie joué de nos armées, de notre politique & de notre vénération, celui que nous avons souvent voulu tromper, & par qui nous n'avons jamais réussi qu'à nous faire battre. Voici ce qu'il écrivoit en 1780 à un de ses confidens intimes, à *Vienne*.

» Je crains, d'après ce que vous m'écriviez dans votre lettre du 12 septembre que l'*Empereur* parvenu à la regence, ne mette trop de précipitation dans l'exécution des projets qu'il a ; il est *des préjugés qu'il faut respecter*, & des usages qu'il seroit dangereux *de détruire tout d'un coup*, lorsque le public y est attaché par une longue habitude ; pour rendre les sujets dociles aux changemens qu'on veut faire,

aux innovations qu'on se propose d'introduire, il faut les y préparer de longue main, *Souvent le plus grand bien veut être fait lentement* : la présence subite d'une lumiere trop vive ne fait qu'éblouir au lieu d'éclairer les yeux qui n'y sont pas accoutumés.

» Les souverains doivent sur-tout se défier de ceux qui trouvent tout possible, qui ne contredisent jamais la volonté de leur maître, & qui, sous l'apparence du zèle & de l'obéissance, ne cherchent *qu'à satisfaire leur ambition & à jouer un rôle.* Je sais que S. M. l'Impératrice reine a quelquefois trop honoré, trop protegé des gens qui ne le méritoient pas, que d'un autre côté elle a prêté l'oreille aux délations qu'on lui a faites contre des grands de sa cour, ou des provinces éloignées ; & que sur ces faux rapports elle a commis plus d'une injustice, & disgracié des personnes qui lui portoient ombrage, surtout en *Hongrie :* les grands de ce royaume sont cependant ceux qu'on devroit le plus ménager.

» On m'assure que l'empereur a adopté les mêmes principes que sa mère, & qu'il veut même les *pousser encore plus loin;* on lui a persuadé, comme aux rois très-chrétiens, *qu'il ne tenoit sa puissance que de Dieu seul.* Je conviens qu'on ne peut avoir un meilleur protecteur, ni un meilleur ami,

ou allié ; mais il est bon aussi de laisser croire aux peuples que l'on tient quelque chose d'eux, *afin de se les attacher* ; sans cela, au milieu des revers auxquels nous sommes quelquefois exposés comme les autres hommes ; ces peuples pourroient nous dire, *que celui de qui vous tenez votre puissance paye vos dettes* ; qu'il vous fasse recouvrer telle ou telle province que vous avez perdue, &c.

» Les rois de *France*, à leur avènement au trône, ne manquent jamais de se soumettre à toutes les simagrées d'usage : ils se font oindre de l'huile renfermée dans cette sainte ampoule qu'une colombe apporta du ciel au bon roi *Clovis*, il y a environ 12 cens ans. La cérémonie du sacre à *Rheims* est le simulacre de l'ancien usage des Francs *d'élire leurs rois* : elle a quelque chose d'imposant : si elle n'avoit pas lieu les *Français* ne regarderoient pas leur roi comme légalement élu (1) ; la nation tient à ces formes antiques.

(1) *Frederic* II étoit dans l'erreur à cet égard. Le SACRE n'a jamais été regardé en *France* que comme une simple cérémonie religieuse, qui pouvoit rendre la personne des rois plus respectable, mais non pas leurs droits plus solides. Ces droits sont fondés sur la substitution perpetuelle qui attache depuis des siecles par l'usage, & aujourd'hui par une loi solemnelle, l'hérédité indivisible de la couronne à la *primogéniture*. Il y avoit assez d'abus dans la maniere dont on jouissoit de cette brillante succession : tâchons de ne pas laisser multiplier les erreurs sur la maniere dont elle se transmettoit.

» Pour moi si j'en avois trouvé de pareilles établies dans mon royaume, je m'y serois scrupuleusement conformé. Lorsque la *Silésie* a passé sous ma domination, j'aurois pu traiter cette province en *pays conquis* (1) : je ne l'ai pas fait; j'ai au contraire conservé, & même augmenté tous les privilèges de mes nouveaux sujets; & si je dois croire ceux qui sont les organes de mon peuple, on est plus content de mon gouvernement que de celui de la maison d'Autriche (2).

» Quant aux nouveaux projets qu'on a sur la *Turquie*, je ne peux me persuader que la *France* favorise les vues de la cour de *Vienne* à ce sujet. Il me semble que le commerce du *Levant* est un objet trop intéressant pour elle, & ce seroit y renoncer que de permettre que les *Turcs* fussent chassés de l'*Europe*. Le comte de *Vergennes*, ce politique par excellence (3), ne souffrira sûrement pas que l'empire du Croissant soit humilié à ce point.

» Si le cabinet de *Versailles* pouvoit y donner son consentement, ce seroit la faute la plus

---

(1) Ou en pays Volé :

(2) Cela est très-vrai.

(3) On peut soupçonner que *Fréderic* s'égayoit en parlant ainsi de M. *Gravier*; d'autres lettres de sa main prouvent qu'il apprécioit ce ministre ce qu'il valoit.

grave qu'il puisse commettre, & qui ne pourroit être comparée qu'à ce *traité d'*ALLIANCE DE *1756*, chef-d'œuvre de l'adresse du prince de *Kaunitz*; mais l'acte le plus impolitique auquel la *France* se soit laissée jamais entraîner, puisque ce traité a rompu entièrement cet équilibre si nécessaire au maintien de la tranquillité de l'*Europe*. L'union des maisons d'*Autriche* & de *Bourbon* est faite pour alarmer tous les états qui sont leurs voisins. . . . . Mais la guerre de sept ans prouva aux deux maisons réconciliées qu'il est bien plus aisé de méditer de grandes choses, que de les faire.

» Depuis cette guerre le cabinet de *Versailles* est devenu plus sage; son systême n'est plus celui des conquêtes : mais son alliée, *l'Autriche, a toujours les mêmes principes*; toutes ses vues ne tendent *qu'à augmenter sa puissance*; son ministere est continuellement occupé des moyens de parvenir à ce but; si elle avoit le pouvoir, comme elle a la volonté, LES QUATRE PARTIES DU MONDE NE SUFFIROIENT POINT, JE CROIS, A SATISFAIRE SON AMBITION. . . . .

» Après toutes les pertes qu'elle fit sous *Louis XIV* elle auroit dû être anéantie : cependant lors de la guerre de la succession elle reprit de nouveau le dessus, & l'empereur *Charles VI* fut encore le prince le plus puissant de *l'Europe* : il excita l'envie de

ses voisins ; & la politique de ce tems, qui valoit mieux que celle d'aujourd'hui, fit juger nécessaire à ces derniers de le dépouiller d'une partie des acquisitions qu'il avoit faites, afin de le remettre au niveau de ses prédécesseurs. Qui auroit jamais cru que la puissance qui sacrifia des trésors & des armées pour disputer à *Marie Thérese* la succession de ses ancêtres, deviendroit quelques années après son alliée, & qu'elle se ligueroit contre moi pour m'enlever mes états & les partager ?

» Si j'avois succombé, que seroit devenue l'*Allemagne* ? Une province de l'*Autriche*.... Je crois pouvoir dire, sans amour-propre, que j'ai tenu dans mes mains à la guerre de 1757, le destin de l'*Allemagne* & qu'elle me doit de la reconnoissance pour l'avoir sauvée des fers qu'on vouloit lui faire porter.

» Comme la *France*, je ne veux plus faire de conquêtes ; mais je ne souffrirai pas que d'autres en fassent par la voie des armes, ou de telle autre maniere que ce soit. On me mande d'où vous êtes, que le cabinet impérial, malgré la paix de *Teschen*, n'a pas renoncé à l'acquisition de la *Baviere*. Je ne permettrai jamais que ce duché change de maître & passe dans d'autres mains que celles de ses légitimes souverains. J'ai rejeté à cet égard, toutes les belles propositions qu'on m'a faites.

» On s'est retourné du côté de la cour de *Petersbourg*. J'attendrai tranquillement tous les événemens qui se préparent ; je ne veux être que spectateur. Si la piece nouvelle qu'on se propose de donner sur le grand théâtre de l'*Europe* mérite d'être applaudie, je serai le premier à battre des mains ; mais si elle n'est pas bonne, je ferai cabale, & la sifflerai.

» Nous autres souverains avons beaucoup d'analogie avec les comédiens ; nous sommes soumis comme ces derniers, au jugement de ce public qui se tient dans le parterre ; il nous donne souvent des leçons utiles. Notre existence est absolument dépendante de l'opinion, &

Quiconque ose penser, doit, je crois nous hair.
Car enfin de quel droit faisons-nous obéir,
Ces peuples assez fous de se donner un maître,
Ou de croire que dieu, prince ou roi nous fait naître?

On ne peut pas dire que ce soit là un bon homme de roi ; mais du moins c'est un roi de bonne-foi ; il apprécioit les choses ce qu'elles sont, & ses voisins ce qu'ils valoient : il avoit des idées très-nettes & très-justes sur l'*avidité insatiable* de la maison d'*Autriche*, sur ses principes d'*envahissement*, de mépris pour *les droits* des provinces malheureusement unies à ses do-

maines, sur le danger de son alliance pour la *France*. Maintenant veut-on voir une preuve *de fait* de sa *cruauté*, de sa perfidie, de sa lâcheté même dans la guerre, c'est-à-dire dans le brigandage que ses généraux exercent en ce moment contre les *Belges*: en voici une.

LETTRE

D'un général Autrichien, *trouvée dans le bagage d'un officier Flamand, nommé* d'ASPER *au service de* LÉOPOLD contre *les* ETATS-UNIS *de la Belgique*.

IL ne faut pas oublier qu'en juin 1789 *Joseph II* par une petite pancarte de sa main, s'avisa un matin de *déclarer* nuls les priviléges du *Brabant*, consignés dans l'acte devenu si célèbre sous le nom de *joyeuse entrée*; priviléges que lui, & sa mere, & son ayeul, & tous ses prédécesseurs sans exception avoient JURÉ *de respecter*, de défendre, *à peine d'être* CHASSÉS; qu'après une longue patience le peuple éclata & résolut en effet de chasser *Joseph second* & sa race aux termes de l'*acte*; que 400 patriotes presque sans autres armes que la justice de leur cause, écraserent à *Turnhout* TROIS MILLE *Autrichiens* merveilleusement disciplinés, tournant avec une pres-

tesse admirable, à gauche, à droite, traînant avec eux des canons, & tout l'attirail du meurtre de *par les rois* : qu'un mois après à *Gand*, à *Mons*, à *Bruxelles*, & par toute la *Belgique* la même scène s'est répétée des bandits enrégimentés, disciplinés, armés, fuyant devant des *Patriotes* sans chef, sans autres ressources que leur *courage*, & leur bon *droit*; & que depuis dix mois à l'abri des bruyeres qui les couvrent, d'une forteresse redoutable qui assure leurs derrieres, à la faveur des trahisons multipliées que leurs chefs achetent, ces bandits soutiennent une guerre ou plutôt une continuité de meurtres, d'assassinats, commis souvent par eux, de *sang froid*.

On les en a accusés hautement : ils ont nié; je ne sais plus quel officier, très-digne de la cause qu'il sert, a été déféré à l'*Europe* comme ayant fait HACHER *de sang froid* quatre prisonniers; il a crié à l'imposture : eh bien, ce délit qui devroit réunir tous les hommes contre les coupables n'est pas celui d'un simple particulier, plus féroce, plus tigre que ses camarades : il entre dans les INSTRUCTIONS des guerriers de *Léopold* : lisez lecteurs & jugez.

» Mon cher capitaine, par la copie ci jointe de l'ordre du commandant général, vous verrez ce qui me décide à vous ordonner de garder le commandement des

Hussards, des grenadiers, & du détachement de *Marche*, que le lieutenant *Fauber* vous a amené à *Barveau*, pour, jusqu'à nouvel ordre, faire des incursions dans le pays de Limbourg, *y détruire les Patriotes*, s'il est possible, ou du moins leur ôter les moyens & l'envie d'inquiéter la province de *Luxembourg*.

» Les 20 chevaux & les 40 & quelques hommes que vous avez, conduits par un homme de tête comme vous, peuvent faire des miracles. Il s'agit donc de gagner les habitans du plat-pays, de tâcher de trouver un chemin qui vous mette à même de couper les coquins qui font des courses vers *St. Vith & Butgembach*. Il y a pour cela deux moyens; le premier qui est le moins brillant, mais le plus sûr, seroit de vous rendre le long des frontieres de la province pour *vieux-Salm à St. Vith*. Mais le chemin de la gloire seroit d'aller *d'Esneux, après avoir haché en pièces M. Dumont & sa troupe*, à *Neuville*, de revenir par *Esneux* sur *Aulne, Vernier, Limbourg & Néau*.

» Mais si vous prenez ce brillant parti, il faut que vous sachiez seul la route que vous voulez prendre. Il faut en changer à chaque moment; ne vous arrêtez que dans les villages de la fidélité desquels vous êtes bien sûr; MASSACREZ IMPITOYABLEMENT TOUS LES PATRIOTES, *car ce n'est pas le*

moment de faire des prisonniers ; mais c'est celui d'animer le peuple contre *ces séducteurs*, de le laisser se venger de tous les maux que l'on lui a faits & au souverain. Faites vous un petit corps de chasseurs les plus déterminés ; mais ne faites rien de stable. Envoyez-moi estafette sur estafette ; annoncez-moi tout, mais allez toujours votre train, & faites toutes les bonnes affaires possibles avec votre petite armée, *qu'il faut annoncer être l'avant-garde d'une qui arrive d'ici*, & D'UNE AUTRE DE L'ALLEMAGNE. *Prenez garde aux villes, aux moines, aux prêtres & aux femmes.*

» Si vous êtes trop foible & que vous trouviez trop d'obstacle pour exécuter le beau projet que je vous forme, jettez-vous d'*Aiwaille* par le pays de *Stavelot*, sur *Butgembach*, ou vers St. *Vith*; mais revenez ensuite, car il faut toujours être en marche. Je m'en rapporte à vous. . . . .

Il faut camper la nuit dans des endroits sûrs, & même partir au milieu de la nuit, & changer de place pour n'être pas envéloppé ; VOUS N'AVEZ A FAIRE QU'A DES GUEUX ».

Assesse, le 26 juillet 1790, à deux heures après midi.

Signé, le comte de BAILLET DE LA TOUR, *lieutenant général*.

L'original de cette lettre est déposé au *Congrés*, de même que tous les ordres sanglans, monstrueux, émanés du cabinet de *Vienne* depuis un an. Et observés toujours la marche délicate, religieuse, philosophique de ce cabinet. Tandis que les dépêches *sécrètes* portent l'ordre de HACHER, *de massacrer impitoyablement tous les patriotes*, de *ne pas faire de prisonniers*, toutes les pièces *publiques* ne parlent que de la modération de Léopold. Il a donné l'ordre *le plus précis* à ses Généraux *de ménager le sang*, de traiter les Brabançons comme *de malheureux égarés*....

Monstres de perfidie autant que de cruauté, s'il étoit possible que la *France* s'aveuglât au point de vous voir tranquillement noyer, la liberté *Belgique* dans une mer de sang, qui ne tarderoit pas à submerger la sienne; s'il l'étoit que l'*Angleterre*, la *Prusse*, séduites par de mauvaises combinaisons, par des calculs intéressés & trompeurs, prêtassent la main au rétablissement d'un trône foudroyé par le plus équitable des arrêts; s'il l'étoit que ces superbes provinces succombassent sous les hordes de tigres déguisés en *Pandours*, en *Tolpaches*, que la défection des puissances voisines permettroit aux Autrichiens d'y vomir; & qu'à l'aspect de leurs foyers dévastés, de leurs pères, de leurs frères, de leurs amis *hachés*, de leurs femmes, de leurs filles, de leurs sœurs, violées, massacrées & roties, comme

à *Gand*, elles ne produisissent point de *Brutus*, *d'Aristogiton* qui fissent avec deux bras la guerre que les lâches Rois de *l'Europe* font avec cent mille, il leur resteroit encore à imiter l'exemple de *Sagonte*, & la ressource de ne laisser à leurs prétendus maîtres que des déserts, où ils sont si dignes de régner.

Mais heureusement elles n'en sont pas là : les *Belges* ont encore de l'argent, des hommes, du canon, & du courage, & du *patriotisme*, de vrai patriotisme : c'est-à-dire un attachement réfléchi, raisonné, *sans contradicteurs*, à la cause qu'ils soutiennent. Pour expier la scélératesse des ordres que l'on vient de lire, pour purifier en quelque sorte le papier qu'il a fallu en souiller, plaçons ici quelques détails tirés d'une lettre que m'écrit de *Bruxelles*, la même dame qui m'a honoré de sa correspondance imprimée au N°. 125 de ces Annales.

» Nous avions conquis le *Limbourg* par un excès de valeur : nous l'avons perdu par une trahison : mais il nous reste de quoi le reprendre : les honteuses ressources de nos ennemis seront plutôt épuisées que notre juste horreur pour eux, que notre résolution inébranlable de périr plutôt que de rentrer sous leur joug.....

» Graces à vous, nos détracteurs périodiques se taisent enfin, ou du moins ils ne nous disent plus que des injures sans conséquence : la plus grave c'est que nous sommes *devots*; que nous faisons des *processions*, que nous allons encore aux *églises* .... Eh bien! ne vaut-il pas mieux passer deux heures dans un temple à entendre une grave & harmonieuse musique, que

20 mois comme vous dans le silence effroyable de votre ancienne *Bastille*, ou comme la plupart de vos *Parisiens* d'aujourd'hui, suspendus dans les galeries de votre *manege* à entendre les hurlemens dont on le remplit ?

» Nos *processions* n'ont rien de triste, rien de lugubre. Ce ne sont point des barbes, ni des frocs de *Capucins*, ce sont de jeunes & jolies patriotes très-bien placées à cheval, les unes en amazones avec l'epée nue, d'autres avec une draperie legere en gaze, en soie, garnie de fleurs ; des manteaux de linon ornés de dentelles, noués avec grace au dessous de la taille, & qui recouvrent tout le cheval.

» Ensuite viennent des chars en amphitéâtres remplis d'enfans, de ces figures qui servoient de modèles aux anges de *Rubens*, coifés, parés de manière à présenter des allégories qui exaltent les cœurs en flattant les yeux ; & au milieu de tout cela des *canons* offerts, & *payés*, traînés chacun par six superbes chevaux ; ce mélange de grandeur guerrière, de jeunesse ravissante, de dévouement patriotique, les acclamations de la multitude, la joie des parens, l'entousiasme universel, font un ensemble que ne puis définir, mais qui m'arrache des larmes chaque fois que j'en jouis, & j'en jouis tous les jours. Les fêtes d'*Olympie*, d'*Eleusis*, n'avoient ni plus de vraie noblesse, ni plus de *graces*. La patrie n'y pouvoit ni solliciter des secours, ni en préparer la récompense d'une manière plus attendrissante........

» Il paroît que nous allons faire un effort décisif. Nos États-Généraux sont convoqués pour le 23 de ce mois. On fait un appel de toute notre brave jeunesse... Un *congrès* s'assemble à *la Haye*. Le Comte de *Mercy Argenteau*, l'Ambassadeur de *Léopold* à Paris, le seul homme honnête peut-être qu'il y ait dans toute l'administration *Autrichienne*, y est envoyé. On peut bien dire de lui ce que disoit je ne sais quel ancien, de je ne sais quel acteur. Dans toute cette valetaille *Autrichienne*, c'est le seul qui par ses lumières mérite d'être employé ; c'est le seul qui par sa probité soit digne de ne pas l'être. »

MÉPRISE

Assez singuliere, du Ministère de FRANCE *sur les nouvelles du* BRABANT.

QUAND donc ce pays si voisin, si intéressant pour nous cessera-t-il d'être, ou l'occasion, ou l'objet de nos erreurs? Jusqu'ici nous étions trompés par les gazettes, par les pamphlets, par ces papiers *éphémères*, qui ne méritent aucun crédit, & qui n'en ont que trop sur l'esprit du grand nombre. C'étoient eux qui nous étourdissoient des rumeurs les plus ridicules, des détails les plus absurdes, quelquefois des impostures les plus dangereuses, sur-tout ce qui touche à cette révolution, sœur de la nôtre. De-là partoient, & là seulement existoient, ces régimens innombrables dépêchés *en poste* par le très embarrassé *Léopold*, transportés à travers l'*Allemagne* sans que personne le sût, entrés à *Luxembourg* sans que personne les vît.

Aujourd'hui voilà des bruits de ce genre qui partent d'une source plus imposante; c'est le *ministre de la guerre* qui a fait savoir le 29 août à *l'Assemblée nationale*, que des troupes *Autrichiennes* marchoient vers le *Brabant*, & *sur nos frontières*, qu'il

falloit prendre des précautions, garnir en conséquence ces frontières, y faire passer nos régimens de l'intérieur, &c. Il est difficile de concevoir ce que signifie cet avis, & sur quoi il est fondé.

Le ministre paroît annoncer que ce sont de *nouvelles* troupes : s'il ne s'agissoit que de celles qui sont dans le *Luxembourg* depuis un an, leurs mouvemens ne lui causeroient pas plus d'inquiétude aujourd'hui qu'hier : après la facilité avec laquelle la permission de passer sur notre *territoire* leur avoit été accordée en juillet dernier, on ne peut pas supposer qu'elles aient inspiré aucune allarme à une administration si portée à les obliger. Mais d'où viendroient ces troupes nouvellement arrivées ? Quel seroit leur but en se rapprochant de nos frontières devenues impénétrables pour elles ?

Je ne suppose pas qu'elles y soient appellées par des vues secrettes & des intentions criminelles. Je ne veux pas imiter le *comité des recherches* qui voit un ministre coupable par-tout où il y a un ministre écrivant, parlant, ou seulement nommé. Je crois qu'il y a simplement ici un ministre *mal-instruit*.

Il est très-vrai qu'il y a en *Brabant* en ce moment de très-grands mouvemens non pas sur nos frontieres, mais sur toute la frontiere ennemie de ces provinces, c'est-

à-dire vers la *Sambre*, la *Meuse*, & le *Limbourg*; non pas de la part des *Autrichiens*, mais contre eux. Voici ce que j'en ai appris.

Le *congrés* fatigué, justement allarmé d'une guerre minutieuse en quelque sorte, où la bravoure devenoit inutile, où les armes de ses ennemis étoient sur-tout les manœuvres perfides au-dedans, les trahisons & les assassinats au-dehors, s'est déterminé à une entreprise sérieuse qui puisse décider sans retour du sort de ces provinces, ou de la bande massacrante qui s'acharne à en troubler le repos. On ne sait pas où se portera l'effort de ces patriotes généreux; mais les *états* de *Brabant*, ont fait imprimer & publier l'affiche suivante, datée du 25 août.

DE PAR les trois états *REPRÉSENTANT LE PEUPLE* du *pays & duché de* Brabant.

» Le *congrés* souverain des *états Belgiques unis* ayant résolu de porter un coup décisif aux entréprises de nos ennemis, & se fiant pleinement à l'attachement à notre sainte religion, & au patriotisme des habitans des provinces de l'union, qui n'hésiteront point de sacrifier plutôt tout, que de se mettre en danger d'être inquiétés plus longtems par ceux qui ne desirent que de les replonger dans l'esclavage,

dont ils sont si miraculeusement délivrés, nous a envoyé le projet qui suit. Nous nous flattons d'autant plus, que tout habitant s'empressera à suivre ce projet, & se rendra sur le pied y prescrit à l'endroit destiné, que l'illustre défenseur de la patrie monsieur *Henry Vandernot* se trouvera en personne à l'armée des citoyens & marchera avec eux ». *Signé*, les *trois états* REPRÉSENTANT *le peuple du pays & duché de Brabant.*

Les dispositions prescrites par l'ordonnance du *congrés*, sont pour toutes les villes & villages du pays de fournir le plus grand nombre possible d'hommes de bonne volonté, armés : les lieux des rendez-vous sont *Louvain*, *Tirlemont*, *Gembloux*, *Fleurus*, & *Bonesse*, c'est-à-dire à portée de la ligne que j'ai indiquée. Tous les *volontaires* qui s'y rendront, recevront 8 sols, (seize sols de France) par jour de paye, & de plus le pain nécessaire. Tous doivent être rendus le 4 septembre, & on leur promet qu'ils seront libres de retourner de cette date en trois semaines au plus tard. Ces préparatifs annoncent une expédition rapide, & ce qu'on appelle en termes de l'argot militaire, comme de finance, *un coup de main.* Puisse celui-là être heureux! puisse ce dernier effort assurer l'indépendance de ces peuples si dignes d'être libres!

M. *Vandernot* ne pouvoit répondre d'une maniere plus noble aux calomnies qui l'ont représenté comme d'accord avec l'*Autriche* pour enchainer des Provinces qui doivent sur-tout à lui leur affranchissement. Après avoir comme les deux *Brutus* chassé les tyrans, il va comme eux marcher à la tête des troupes qui leur interdisent le retour. On compte que cet appel patriotique réunira sous ses drapeaux au moins QUARANTE mille hommes, peut-être plus de SOIXANTE. *Français*, est-ce votre exemple qu'ils suivent? En est-ce un qu'ils vous donnent? C'est ce que je ne décide pas : mais je ne me lasserai pas de vous le redire : sont-ce donc là des hommes dont vous deviez faire vos ennemis?

Accueil fait à la Municipalité d'AVIGNON par l'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Il est impossible de ne pas réunir ces deux articles. Il est impossible de ne pas rappeller à *l'Assemblée Nationale* une inconséquence dont elle sentira peut-être trop tard les dangers. L'espece d'interdit dédaigneux qu'elle a jetté sur la *Belgique*; la barriere élevée par elle, entr'elle & des peuples magnanimes qui ne lui demandoient rien (1), qu'il lui importoit en tout sens de

(1) Voyez le N°. 125 de ces Annales.

ménager, subsistent encore. Il n'y a pas long-tems qu'en parlant d'eux dans son enceinte un opinant, plusieurs opinans même, les ont désignés par les mots de SUJETS REBELLES de la maison d'*Autriche*.

Et nous venons de voir admettre dans cette même enceinte les députés; nous venons d'entendre plaider dans cette même enceinte la cause, de qui? De la ville d'*Avignon*. Quel étoit le titre de ces députés? Leur révolte contre leur souverain légitime? Quel est le droit de la ville d'*Avignon*? Une insurrection sans motif, sans objet, désavouée par le reste du pays; Un pur caprice, un véritable accès de phrénésie, reprouvé non-seulement par la justice, mais par la raison, mais par le simple intérêt politique.

Et voilà la puissance dont les ambassadeurs ont trouvé de l'appui dans notre *Assemblée Nationale*; dont plusieurs membres se sont déclarés ouvertement les introducteurs, les protecteurs, tandis qu'une lettre des *Belges* n'a pas pu seulement trouver la moindre filiere pour transpirer dans ce sanctuaire, ou. . . . . où tout pénetre, où tout entre, sans la moindre difficulté. Quelle inconcevable contradiction!

Les *Belges* sont libres tout à la fois par le droit de la *justice*, & par celui de *l'épée*: je l'ai répété, je le répéterai sans cesse,

leur soumission à leurs *feux* souverains a toujours été *conditionelle*. SI VOUS RESPECTEZ NOS LOIX, NOUS VOUS OBÉIRONS, SINON, NON. C'est littéralement le contract célébre de *las cortes* en *Espagne*; contract annullé dans ces belles contrées par le despotisme qui est parvenu à écraser *l'Iberie* comme il écrasoit la *France*; mais contract qui n'a jamais été perdu de vue une minute dans la *Belgique*; contract qui n'a jamais perdu une minute sa force, & son autorité dans la *Belgique*.

La patience des peuples y a été mise à l'épreuve par une longue suite d'infractions : elle s'est soutenue jusqu'au moment où le despote enyvré de ses succès apparens, a osé porter la main sur ce talisman sacré, garant tout à la fois de l'obéissance & des droits de la nation. La punition a suivi de près l'attentat : la foudre vengeresse est partie de l'acte qui sembloit anéanti : elle a renversé l'infracteur, oppresseur, sur les marches du trône, qu'il avoit fouillé, qu'il commençoit à ensanglanter (1).

---

(1) Voyez les lettres originales de *Joseph second* au général d'*Alton*, sur-tout celle du 7 juin 1789 « il » s'agit une bonne fois de faire finir de bonne ou de » mauvaise grace les affaires litigieuses aux *Pays-Bas*. » Ennuyé de leur durée, & voyant que le mal ne » fait qu'augmenter en differant davantage, j'ai résolu » *de couper court aux difficultés*. Si les choses vont » sans qu'on soit obligé d'employer la force, tant » mieux; sinon il faut l'employer à propos, mais avec

Est-ce là la position de ces furieux d'*Avignon*, si bien accueillis par l'*Assemblée nationale*, dont on a balancé un moment si l'on n'accepteroit pas l'incorporation; dont même le vœu n'est pas encore à beaucoup près repoussé? Quelles loix violoit envers eux leur pacifique souverain? Quelles preuves de bonté, de paternité n'accumuloit-il pas journellement envers eux?

Un gouvernement aussi doux que le climat est beau; une franchise absolue de tout impôt onéreux; car ce qu'ils en supportoient n'avoit été établi qu'à la sollicitation de la *France*; la facilité d'un commerce lucratif, secondé, vivifié, précisé-

---

» fermeté & énergie; & ne pas balancer, ne pas douter, » & ne rien commencer qu'on ne l'acheve, & que tout » ne soit soumis.

» LE PLUS OU LE MOINS DE SANG *que peut coûter une pareille opération*, ne doit point être mis EN » LIGNE DE COMPTE ». Non sans doute, dans les comptes des *Tyrans*. Il n'est jamais rien échappé de plus naif et de plus horrible à feu *Tibere*, à feu *Neron*, à feu *Caracalla*, à toute la Sequella des *Césars* Romains, *Bizantins*, *Germains*, &c.

A ces mots, mes détracteurs se recrieront-ils encore, comme ou me mande de plusieurs endroits qu'ils le font sans cesse, que je change de langage; que j'ai été l'apologiste de ce même despote, dont suivant eux je déchire aujourd'hui la mémoire . . . . . Sans doute, mais je n'ai pas changé de langage, ou du moins je n'ai pas cessé d'être franc, juste, véridique. Je l'ai loué,

ment par les barrières qu'ils veulent renverser ; ce sont-là les grefs des *Avignonois* envers leur prince. Ils ont donc joint une ingratitude monstrueuse à une révolte déraisonnable.

Ils ne forment d'ailleurs en politique qu'un point imperceptible. Le reste du *Comtat* s'étant préservé de cette épidémie, leur jonction à la *France* seroit plutôt une perte qu'un bénéfice : elle ne nous donneroit qu'une vaste cité sans population & sans ressources : nouvelle différence infiniment intéressante entre cette boutade séditieuse, & l'accession des *Belges* qui pouvoit conduire à une alliance utile.

Et cependant au même lieu, de la même assemblée, la première a été accueillie

---

justifié, quand abusé pas ses feintes vertus je l'ai cru digne de mon estime, quand je n'ai eu a défendre que ses véritables droits. Mais quand levant le masque philosophique qui couvroit son odieux caractere, il n'a plus laissé voir qu'un machiavelisme sans pudeur & sans pitié ; quand je l'ai vu changeant la plus belle de ses Provinces en une vaste *Bastille* qui n'auroit pas tardé à se remplir d'échaffauds, comme d'assassinats, s'il en avoit eu le tems ; quand pour prix, pour unique prix de tous mes services, il a demandé ma tête, je me suis cru affranchi, je l'ai été sans doute d'un ménagement qui n'auroit eu pour principe que le bien que j'avois dit de lui. Je publierai un jour les détails de ces rapports qui m'ont été en tout sens si funestes : mais mes ouvrages *sur la révolution du Brabant* en contiennent déjà assez pour me justifier.

avec plus que de l'amitié; la seconde repoussée avec plus que de l'outrage. Faut-il donc croire ce quo disent hautement les ennemis de cette assemblée si sage; que dans deux procédés si opposés elle a été dirigée par le même principe : qu'elle a injurié les *Belges*, parce qu'elle les croyoit asservis à des *Prêtres*, & caressé les *Avignonois*, parce qu'ils sembloient secouer le joug sacerdotal ?

Autre inconséquence bien singuliere. On vient avec raison de relacher deux *Suisses* transvasés de *Fribourg* sur nos *galeres*, pour des délits commis, ou supposés dans leurs pays : il étoit sans doute indécent que nous nous fissions les geoliers, les exécuteurs de nos voisins : mais en ce même moment nous gardons *prisonniers* dans une de nos villes, à *Orange*, des *Avignonais* victimes de la sédition élevée dans leur patrie. Les *Suisses* délivrés par nous, étoient accusés d'une révolte. Les *Avignonais* incarcérés par nous ne le sont que de fidélité.

O altitudo !

PROJETS

de FINANCE *pour le soulagement, & même la* LIBÉRATION *de* L'ÉTAT.

(Son Pittor anche io.)

ENFIN nous voilà en *finance*, comme dans tant d'autres choses, revenus par un long & douloureux détour précisément au même point où nous étions il y a environ un an. L'année derniere, à pareil mois, le 24 septembre, une voix perçante, pour faire décréter un projet auquel apparemment elle attachoit de l'importance, crioit dans l'Assemblée nationale : » *La banqueroute est à la porte : adoptez mes idées* » *parce qu'il n'y a pas d'autres moyens* » *pour sauver l'état* (1). »

Ces idées étoient celles du salubre Monsieur *Necker :* elles ont été suivies, Dieu sait & nous aussi, avec quel succès. Les expédiens les plus propres à tuer la confiance ont été préférés, sous prétexte de la révivifier. La demande indiscrete & soutenue de la *vaisselle* a été *décrétée :* la contribution patriotique & volontaire, si honteusement, si cruellement changée depuis de nature,

(1) Voyez le récit de la journée du 24 Septembre 1789, dans le *Journal de Paris*.

devenue depuis forcée, & par conséquent infructueuse; ou tyrannique, a été *décrétée*; & aujourd'hui la même voix vient encore prétendre au même empire sous le même prétexte: c'est toujours en sonnant l'allarme qu'elle demande la soumission : Il y a un an *tout étoit perdu*, si l'on ne donnoit pas à M. *Necker* la dictature fiscale qu'il ambitionnoit bien ardemment. Aujourd'hui *tout est perdu*, si l'on ne livre pas la *France* au deluge d'assignats non moins ardemment desiré par . . . par les intéressés.

Plusieurs orateurs avoient déjà, ou ont appuyé cette proposition d'une immensité d'*assignats* à créer. Leurs discours sont publics : il seroit inutile de perdre du tems à les apprécier : tous se réunissent au même point. Plusieurs milliards d'*assignats* dont la circulation sera *forcée*, & qui se rembourseront par le droit exclusif qu'ils conféreront aux porteurs de concourir à l'acquisition des biens *ci-devant* ecclésiastiques.

Au lieu d'examiner en détail les avantages & les inconvéniens de ce plan, au lieu d'en risquer une discussion qui seroit peut-être infructueuse, qui ne feroit qu'aigrir les partisans sans éclairer les adversaires, sera-t-il permis de remettre sous les yeux de mes lecteurs ce que j'avois moi proposé précisément à la même époque, c'est-à-dire, il y a onze mois, *pour écarter aussi la banqueroute*.

J'avois dès 1788, dans le N°. 116 de ces Annales, présenté bien des idées que l'on doit un peu regretter aujourd'hui d'avoir repoussées. J'allois en développer d'autres non moins vraies, non moins utiles, quand, comme je l'ai dit ailleurs, » des » fous furieux, pleins d'un délire de ma- » lignité autant que de rage, sont venus » me fermer la bouche avec un flambeau » qui n'a éclairé personne. » Réduit au silence pendant un an, je m'étois décidé à le rompre quand de nouvelles infortunes m'ont contraint de le prolonger. Je n'en ai pas moins été empressé de payer ma dette à la nation en envoyant au poufant & étouffant premier ministre ...... des finances, à tous les ministres, à *plusieurs membres de l'Assemblée Nationale* des exemplaires d'un projet qui auroit, j'ose le dire, concilié tous les intérêts, & tout sauvé ; avec moins de fracas, mais avec plus de sûreté que ce que l'on propose aujourd'hui : est il encore tems d'y recourir ? qu'on en juge.

Accusé bien injustement, disois-je, d'avoir conseillé une *banqueroute*, je viens payer ma dette de *citoyen*, & de vrai *philosophe* ; pour expier le scandale qu'ont donné mes calomniateurs, je viens indiquer le moyen.

1°. De n'avoir plus à redouter même la tentation de porter atteinte à la foi *publique*.

2°. De n'être plus obligé de recourir à

ces manipulations dangereuses, décorées du nom *d'Emprunt*, qui peuvent en faire naître l'idée, & l'envie, parceque le penchant à l'infidélité accompagne presque toujours l'indigence née de la dissipation.

3°. D'alléger prodigieusement même les impôts, s'il en est encore de nécessaires, de les réduire sans peine à un seul.

4°. D'associer effectivement le PEUPLE au bienfait de la *liberté*, qui ne sera jamais pour lui qu'un vain nom, si apres avoir consumé sa jeunesse dans des travaux accablans, avec le danger perpétuel de *payer le pain* CHER, il est toujours exposé dans sa vieillesse à en manquer; s'il continue d'être à toutes les époques de sa vie, voué à une misere que toutes nos institutions jusqu'à présent tendent à accroitre, & aucune à soulager.

5°. Enfin de rendre supportable dès à présent le fardeau de la *dette nationale*; de l'éteindre peu à peu, sans qu'il puisse exister à l'avenir la moindre inquiétude, ni pour les *arrérages* ni pour les *capitaux*, & c'est à quoi l'on parviendroit par l'établissement d'une *banque*, ou CAISSE NATIONALE dont je vais détailler successivement les fonctions, l'emploi & l'usage *présent* avec l'utilité *future*. (1).

---

(1) Ce qui suit est plutôt le fonds que l'extrait de ma brochure intitulée : *point de banqueroute*. Plusieurs des souscripteurs ont desiré de se la procurer, & je

ART. I. Par délibération de l'assemblée *nationale*, sanctionnée *par le roi*, & ratifiée dans *toutes les provinces*, sera établie une *banque*, ou *caisse nationale*, dont l'hôtel sera à *Paris*, avec faculté d'établir des bureaux par-tout où elle jugera à propos, dans toute l'étendue du royaume.

II. Cette caisse sera ainsi que ses *directeurs*, *agens*, *contrôleurs*, etc. mise sous la *sauve-garde publique* de la *nation*. Le gouvernement dans aucun cas, & sous aucun prétexte, ne pourra prendre connoissance de ses opérations, ni de la conduite d'aucun de ses agens, autrement que par les voies légales, permises, & autorisées envers les autres citoyens, c'est-à-dire, par les voies *juridiques*. La garde même en sera *nationale*, commandée par des chefs qui ne répondront qu'aux administrateurs ci-après.

III. La caisse sera subordonnée à une assemblée composée d'administrateurs nommés par les provinces, deux de chaque (1) lesquels pourront être membres de l'*assemblée nationale*, & dans le cas où ils n'en feroient pas, y auront entrée, & voix consultative, sur les objets relatifs à leur gestion.

IV. Tous les paiemens sans exception, à faire

---

la leur ai envoyée. Ne voulant pas les exposer à se repentir de leur empressement, je m'engage à les indemniser de ce double emploi. Le moment est trop important pour que cette espece de scrupule doive m'empêcher de donner à ces idées toute la publicité dont elles sont susceptibles.

(1) Aujourd'hui si l'on veut un seul de chaque département.

au nom de la *nation*, & concernant la *nation* : toutes les dépenses publiques quelles qu'elles soient, & par conséquent les arrérages de la *dette publique*, y compris les *capitaux* des *offices supprimés*, &c. les frais d'*administration*, la solde des *troupes*, le remplacement des *dixmes*, les *honoraires* aux *curés*, *vicaires*, &c. enfin tout ce qui sera, ou pourra être réputé à la charge de la *nation*, tout ce qui sera, ou pourra être liquidé à l'acquit de la *nation*, le sera par la *caisse nationale*.

V. Tous les paiemens de la *caisse nationale* se feront en *billets au porteur*, de la forme de ceux de la caisse-d'*escompte*, de la *banque* d'*Angleterre*, &c. & signés par ceux de ses membres que l'assemblée des administrateurs en chargera.

VI. Dans le même hôtel, à *Paris*, sera établi un bureau auquel les billets de la *caisse*, *en tout tems*, *tous les jours* sans exception, *à toute heure du jour*, seront REÇUS, & ÉCHANGÉS *gratuitement* contre des espèces d'*or* & *d'argent*. (1)

VII. Les billets de la *Caisse nationale*, auront cours dans toutes les *Caisses publiques*, ou particulieres, comme de l'argent ; les Notaires dans les actes publics pourront stipuler les payemens en cette valeur : & la quittance donnée pour valeur reçue en *billets*, éteindra la dette comme si le payement avoit été fait *en argent* ; mais cependant personne, SOUS QUELQUE PRÉTEXTE QUE CE SOIT, ET DANS AUCUNE ESPÈCE DE CAS, NE POURRA ÊTRE FORCÉ DE LES RECEVOIR ; la cir-

(1) Comment, dira-t-on, procéder à cet échange ? Patience c'est ce qu'on trouvera bientôt & sur tout dans la seconde partie de ce projet.

culation en sera libre, volontaire : & l'Assemblée nationale doit donner à cet article la solemnité la plus sacrée, puisque c'est de-là que dépend la *Confiance* publique, & par conséquent le succès de la chose (1).

VIII. La *Caisse nationale* se chargera de tous les engagemens de la *Caisse d'Escompte* : elle en acquittera les billets, (& par conséquent aujourd'hui les Assignats déja existans :) elle aura soin de les retirer peu à peu ; mais tant qu'il en existera ils seront reçus comme les siens, au Bureau de l'Article VI.

---

(1) N. *B.* Dans cet article VII il s'agit de la circulation *générale et publique* : il n'est pas contradictoire avec l'article V qui concerne les payemens à toucher à la *Caisse nationale* même. Comme pour ceux-ci chacun à l'instant sera le maître de convertir en espèces les billets qu'il y aura reçus, on ne peut pas dire qu'il y ait de la contrainte. Ce ne sera jamais que *volontairement* qu'on *gardera* ces billets *en nature*.

Si l'on me demandoit quel est l'objet de ce double emploi apparent de Bureau ; si l'on m'objectoit, comme je m'y attends, qu'il n'a pas lieu en *Angleterre*, & que le payement est fait à *la Banque* dès la premiere main, au gré du Créancier, en *Guinées*, ou en *Bannotes*, je répondrois d'abord que l'objection n'est pas juste, & qu'il y a également à *Londres* un détour comme celui que je propose. Vous ne recevez au premier Bureau qu'*un papier*, un *ordre* écrit *pour toucher* ; & sur lequel vous délivrez votre quittance pure, & simple ; ce n'est qu'à un Bureau secondaire que le payement est réalisé avec l'option des *billets* ou de l'*espece*.

J'ajouterois ensuite que ce n'est pas sans y avoir réfléchi, & même sans m'être bien convaincu, que je donne la préférence à la méthode déduite ici, sur celle qui est adoptée à *Londres*. Je la crois plus courte, plus simple, plus appropriée sur-tout à la circonstance.

IX. L'état des payemens faits *par la Caisse*, & du nombre des billets délivrés dans le cours de la journée, sera tous les soirs vérifié, & signé, par quatre des Administrateurs : & le Dimanche de chaque semaine l'état des six jours précédens sera vérifié dans une Assemblée générale de l'Administration, signé de tous les administrateurs, & *imprimé*.

X. Chaque département du Ministère aura ses fonds assignés, lesquels seront délivrés *semaine par semaine* au Trésorier, sur sa reconnaissance, & d'après un état *signé du ministre* qui en indiquera l'emploi en détail. En tête de chacune des demandes sera l'indication certifiée de l'emploi des fonds délivrés la semaine précédente, & de ce qui en sera resté dans les mains du Trésorier. Tous ces tableaux hebdomadaires seront visés par l'assemblée du Dimanche, & joints à l'état général *imprimé* de situation de la Caisse.

XI. La premiere fonction de la caisse sera de déterminer l'échéance fixe de tous les payemens à faire par elle, de trois mois en trois mois, & d'en informer le public par une annonce imprimée, affichée, de maniere que tous les intéressés sachent au juste le moment où ils peuvent se présenter pour toucher ; & à dater du jour indiqué, *tous les créanciers* ou *titulaires* seront admis, & satisfaits INDISTINCTEMENT, sans égard aux lettres INITIALES *des noms*.

XII. Les autres formalités, ou plutôt les autres chicannes auxquelles est astreinte la perception actuelle des rentes *tant viageres* que *perpétuelles*, étant souvent aussi puériles que la précédente, & aussi injustes que fâcheuses ; l'honneur de la nation ne pouvant tolérer ces honteux subterfuges

d'une rapacité subalterne, ou d'un despotisme mesquin par indigence, & indigent par prodigalité : A L'AVENIR toutes les rentes *viageres* une fois visées, enregistrées & numérotées à la caisse, seront acquittées sur un simple *certificat de vie*, expédié GRATIS par le *Curé de la Paroisse* où le propriétaire aura son domicile, & légalisé *gratis* également par les officiers *municipaux* ; quant aux rentes *perpétuelles*, sur la représentation du titre qui sera simplement numéroté, & sans que le propriétaire s'en désaisisse, il sera délivré une reconnoissance pure & simple de *la Caisse*, marquée du même *numéro*, sur le vû de laquelle seulement les payemens se feront *à l'avenir*.

XIII. Les créanciers étrangers, ou demeurant en *Province*, qui desireront toucher leur argent au lieu de leur domicile, pourront se contenter d'en prévenir la *Caisse Nationale*, sans autre précaution que de donner la note du numéro de leur titre ; & à l'intervalle nécessaire pour le retour du courier, ils trouveront au bureau du lieu l'ordre de les payer, sur la représentation des pieces qu'ils auroient dû faire voir à *Paris*, c'est-à-dire du *certificat de vie*, pour les *rentes viageres*, ou de la *reconnoissance* pour les *rentes perpétuelles*.

XIV. Comme du jour où la *Caisse Nationale* entrera en activité la Nation n'aura plus besoin d'aucune espece de secours, puisque c'est elle-même qui créera les fonds destinés à ses dépenses, toute espece d'*Entrée*, de *Ferme*, de *Douanne*, de *Gabelle*, &c. sera ÉTEINTE *de ce moment* ; & toute espece de perception à la charge du public, sous quelque nom que ce soit, sera suspendue pour l'intervalle qui paroîtra conve-

nable à l'*Assemblée Nationale*, comme *deux* ans, *trois* ans, si elle le juge à propos.

Le seul *Contrôle des actes*, sera conservé avec la *Poste aux Lettres*, mais d'après un tarif nouveau qui peut être dressé en un moment. La taxe *des Lettres* doit être réduite aux seuls frais de manutention : il n'étoit digne que du Gouvernement oppressif dont nous sortons, d'avoir fait de cette *commodité publique*, une ressource fiscale, onéreuse au public en tout sens, & qui n'avoit pas même le mérite de la fidélité. Il en est à peu-près de même du *Contrôle* : il est infiniment utile pour empêcher les *antidates* des actes intéressans, mais c'est également une honte, & une vexation d'en avoir fait pour le public une surcharge vénale.

Voilà la premiere partie de ma proposition, le premier emploi, comme le premier fruit de la *Caisse Nationale* : elle procurera une *suspension absolue de tous les impôts*, sans qu'aucune des dépenses nécessaires souffre d'interruption. Je n'y vois que des avantages, & pas un inconvénient. Je ne puis concevoir qu'on pût même paroître hésiter à l'accepter (1).

---

(1) Tout ce qui suit avoit bien plus de force sans doute il y a un an, quand la confiance subsistoit encore dans son integrité, avant qu'on l'eut tuée à force d'évacuations de la part de M. *Necker*, à force d'*assignats* administrés comme remedes, à force de tout ce qui pouvoit la détruire ; mais n'importe je crois qu'elle peut encore renaitre, & l'on verra dans la seconde partie de ce projet le moyen d'y supléer d'abord, ce qui bientôt lui rendroit infailliblement la vie.

Si en ce moment se présentoit à *l'Assemblée Nationale* un homme doué de la faculté du malheureux *Midas*, et qu'il voulût bien consacrer la courte durée d'existence qu'elle lui laisseroit à accumuler des trésors au profit de la nation, à convertir en métal toutes les matieres qu'on lui donneroit à toucher, certainement on ne rejetteroit pas cette précieuse et respectable offrande : la mémoire de ce bienfaiteur public seroit éternisée par une gratitude au moins aussi durable que la substance même qu'il auroit si prodigieusement multipliée.

Eh bien, il ne tient qu'à nous de réaliser par une magie éclairée, salutaire, cet emblême imaginé par la Fable d'une avidité stupide & funeste. La *Nation* peut par la seule application de sa main toute puissante donner au papier le plus léger la valeur de l'or. Seroit-il posible qu'elle balançât ? Seroit-il possible qu'elle préferât à l'exercice de ce pouvoir *de créer*, l'humiliation de *demander*, avec l'incertitude d'obtenir ; qu'elle aimât mieux *acheter* des secours onéreux qui éternisent sa dépendance que de se *donner* à elle-même un développement qui assureroit en tout sens sa liberté ?

Les vérités les plus évidentes, les plans les plus salutaires, ne sont pas toujours à l'abri des objections. Je vais parcourir,

et discuter briévement celles que je prévois : je ne crois pas que celles qui m'auroient échappé puissent être bien embarrassantes.

PREMIERE OBJECTION. Cette opération n'est qu'un *Emprunt déguisé*. La nation devant être un espace de tems quelconque à *toujours payer*, sans *rien recevoir*, vous en augmentez infiniment les charges ; & le rétablissement de l'*Impôt*, auquel il faudra revenir après cet intervalle de franchise, en paroîtra plus dur, plus intolérable.

RÉPONSE. Quant à la seconde partie de l'objection, si elle étoit fondée on pourroit donc regarder comme une imprudence de la part d'un voyageur de se reposer en route ; il seroit aussi raisonnable de lui dire que ce délassement momentané lui rendra plus sensible la fatigue de se remettre en marche. Il me semble que la nation n'a été que trop long-tems traînée dans cette route doulouреuse des *Impôts*, des vexations *fiscales* ; elle n'a que trop de droit à la suspension de ces tortures : et comme sans doute le rétablissement des perceptions ne seroit pas accompagné des anciens abus ; comme la renonciation aux priviléges, l'égalité déja convenues, rendroient les charges plus supportables, en les rendant communes ; comme sans doute ce n'est plus l'indigence sur-tout qui seroit taxée, mais la richesse, et que pour être obligé de

payer *à l'Etat* il faudroit avoir une propriété personnelle à laquelle la taxe seroit scrupuleusement proportionnée, le rétablissement même de cette taxe n'auroit rien d'effrayant, parcequ'il n'auroit rien d'onéreux.

Les progrès de la raison, la conviction intime que les charges publiques ne peuvent être acquittées que par une, ou des contributions publiques, détermineroient tout le monde à se prêter sans répugnance à ces contributions. D'ailleurs je ne tarderai pas à indiquer le moyen que j'ai promis pour les alléger d'une maniere durable, comme elles le seroient déja passagérement par l'introduction des *billets* : ainsi cette difficulté n'en est pas une.

Celle qui se tire de l'augmentation apparente *des charges de l'Etat*, et la supposition que ce seroit ici une espece d'*Emprunt* dont la forme seroit seulement changée, n'est pas mieux fondée ; elle l'est même en quelque sorte encore moins.

Un *Emprunt* nécessite des *arrérages*, & en cela seul, il est déjà très-onéreux : mais de plus il engendre nécessairement les jeux ruineux, souvent moins que délicats de *l'agiotage ;* s'il réussit il attire tous les fonds, ou une grande partie des fonds qui auroient vivifié le commerce *utile, actif* : s'il ne réussit pas c'est tout-à-la-fois un op-

probre pour la Nation qui l'a ouvert, & une source de nouveaux malheurs, parce qu'il faut chercher d'autres expédiens pour subvenir aux besoins qui avoient déterminé à essayer de celui-là.

S'il est ouvert avec le dessein, & la faculté de *rembourser* à un terme fixe, il faut aux sommes qui acquittent les *intérêts* ajouter les fonds pour *l'amortissement ;* & si le projet n'est pas d'amortir, c'est comme je l'ai dit une charge éternelle pour la postérité, ou *double* pour la génération vivante, suivant la condition du contrat.

Ici rien de semblable. Nos billets ne déplacent rien, n'altérent rien : ils n'ont rien de commun avec les spéculations de *la place ;* ils sortent tout complets, avec leur valeur entiere et invariable, de la main qui les crée. S'ils produisent un effet sensible, ce ne peut être que celui d'animer la circulation, et par conséquent le *commerce*, les *arts*, tout ce qui contribue à la prospérité générale. Comme ils n'entraînent pas la stagnation qui résulte d'un *Emprunt*, il n'y a pas à craindre non plus, dans le systême que je propose, l'espèce de débordement en quelque sorte, de déluge qu'on pourroit appréhender d'une immensité de papiers délivrés tout-à-la-fois au public.

On parloit il y a quelque tems de créer

pour un *milliard* de *billets de Monnoie*, que l'on mettroit à la fois en circulation, avec *obligation* de les *recevoir*, & promesse de les *rembourser* au bout de *vingt ans* : c'étoit-là vraiment un *Emprunt*, non pas même déguisé : il en avoit les caracteres les plus fâcheux ; il en auroit eu les suites les plus déplorables (1).

La nécessité de *recevoir* les nouveaux billets, & par conséquent de *prêter* malgré

---

(1) Ce que je dis ici des billets *de Monnoie* est également vrai, & même encore plus vrai des *assignats*. On semble assigner à ceux-ci un gage spécial & un emploi *sûr*, en les consacrant à l'acquisition des biens ci-devant sacrés ; mais n'est-ce pas là une illusion ? est-il prouvé que les biens ecclésiastiques aient jamais valu, comme on le disoit 1800 millions, en en séparant la dixme ? Vaudroient-ils cette somme aujourd'hui qu'on en a, par une inconséquence inconcevable, détaché *tous les bois* ? Et qu'est-ce qu'un emprunt *forcé*, pour lequel on ne donne aux prêteurs qu'un gage incertain ?

Puisque la chose est remise en question, il est impossible aux gens éclairés de bonne-foi, de ne pas se réunir contre cette inondation *d'assignats*. Le grand panégyriste de cette monnoie qui semble ne rien couter, & qui ruineroit tout, a dit qu'on les calomnioit en prétendant que les premiers 400 millions avoient déjà baissé de valeur dans le commerce : « c'est, a-t-il dit, » un sort commun à tous les effets. Cette baisse » vient de *ce qu'il y a abondance de vendeurs*, & *di-* » *sette d'achcteurs* «. (Discours de M. Riquetti l'aîné, le août). Mais la superfétation *d'assignats* multipliera-t-elle les acheteurs ? Si vous aviez des vaisseaux à construire & que vous manquassiez d'ouvriers, suffiroit-il d'accumuler plusieurs millions de haches dans le chantier ?

soi, seroit une injustice d'autant plus intolérable que le sentiment s'en renouvelleroit à toutes les minutes de la journée, à toutes les relations d'affaires de citoyens entre eux; les payemens ne seroient plus qu'un échange de malheurs, où le débiteur en paroissant s'acquitter ne feroit réellement que se soustraire au sacrifice, & se substituer une autre victime. Pour soutenir ces étranges négociations il faudroit une force, ou plutôt une violence toujours en activité, & ce funeste Emprunt se trouveroit en effet devenu *National*, moins parce que la Nation l'auroit garanti, que parce qu'il auroit successivement, & sans cesse, tourmenté tous les individus de la Nation.

Ici quelle différence! les *billets* ne sortiront de la *Caisse* qu'en raison du besoin: ils ne seront introduits dans la circulation générale que peu-à-peu, par les particuliers eux-mêmes qui les auront reçus. Ce seront des ruisseaux qui, en débouchant par mille canaux imperceptibles dans la grande riviere, ne pourront ni en hausser subitement les eaux, ni y produire d'altération sensible. La liberté absolue de refuser ce papier garantit le droit de propriété particuliere: la certitude de l'échanger à tous momens pour de l'argent, en soutiendra la valeur, & la confiance du public. La nation sera dispensée de toute espece d'*arrérages*, &

d'embarras : elle aura satisfait à tous ses engagemens, & il ne lui en aura rien coûté.

» Mais c'est toujours augmenter ses charges ! Ce *papier* ne sera reçu qu'autant qu'il sera *cautionné*. Si c'est la nation qui en prend sur elle-même la garantie, elle contracte donc une hypotheque qui la greve d'autant ; pour ne pas compromettre sa délicatesse, pour préserver *sa foi* de toute espece d'opprobre, il faut même qu'elle ait à sa disposition les fonds dont ses billets seront la représentation.

» Si dans l'intervalle que vous proposez elle a soldé, tout compris, 600 millions par an (1), au bout de deux années elle sera réellement endettée des 1200 millions qu'elle aura payés sans en fournir la valeur : si elle n'a pas cette valeur sous sa main, à chaque instant elle peut être obligée à faillir : & si elle l'a, pourquoi employer cet intermédiaire suspect & dangereux ? Pourquoi *supposer* des fonds au lieu de se servir de ceux qu'elle a ? »

---

(1) Ce n'est qu'un apperçu ; mais la dépense dans l'état du *déficit*, & qui a produit le *déficit*, n'étoit que de 600 & quelques millions ! Une fois réglée, contenue par la certitude de l'examen, elle doit certainement rester bien au-dessous ; en ajoutant 200 & tant de millions pour les objets de surplus, c'est-à-dire, pour les *offices* supprimés, pour les *dîmes*, pour les honoraires des *curés*, &c. je crois que c'est plutôt compter beaucoup *trop* que trop *peu*.

Voilà bien, je crois, l'objection dans toute sa force : je n'ai pas cherché à l'affoiblir : cependant cette force n'est qu'illusoire : tout ce raisonnement porte sur une *équivoque*.

Les 1200 millions, ou les sommes quelconques payées *en papier* par la *Caisse*, sont sans doute, une dépense *nécessaire*, indispensable : en ce cas il auroit fallu indispensablement les trouver, & les solder en *argent*, si l'on n'avoit imaginé un autre expédient ; & qui auroit fourni l'argent? La nation sans doute.

Elle l'auroit donc eu : elle l'a donc encore, puisqu'il n'est pas sorti de ses mains : cette faculté dont elle n'a pas usé lui reste entiere. Si après dix siecles d'infortunes, de tyrannies, d'extravagences dissipatrices de tous les genres, elle avoit encore le pouvoir en elle-même, de réaliser 1200 millions, dont la plus grande partie consacrée à payer ces tyrannies, ces folies, ces dissipations, sans doute elle n'en sera pas dénuée après deux ans d'un repos regénérateur.

Toute la différence, c'est que si elle avoit soldé *en especes* cet énorme capital, il auroit fallu le lui arracher par mille expédiens plus douloureux les uns que les autres : si elle l'avoit *emprunté*, il auroit fallu *en acquitter* LES INTÉRÊTS stipulés au taux le plus onéreux, en raison de l'énormité de l'emprunt ; au lieu que l'ayant remplacé

par une valeur *qui ne lui coûte rien*, l'ayant conservé dans sa circulation intérieure, & laissé pour aliment à l'*industrie*, au *commerce*, elle en a réellement tiré, reçu des intérêts infiniment salutaires. Les 1200 millions fictifs qui sont sortis du néant; les 1200 millions réels qui n'ont changé, ni de destination, ni d'emploi, ont concouru à favoriser également cette *industrie*, ce *commerce*. La nation est devenue plus riche tout-à-la-fois, & de ce qu'elle a payé *en billets*, & de ce qu'elle a gardé d'especes qu'il auroit fallu prodiguer dans ces paiemens, si elle n'avoit eu un équivalent si précieux à leur substituer.

Un propriétaire bon économe, a une maison montée : il donnoit à ses domestiques leur *argent à dépenser* ; à l'avenir il préfere de les nourrir : il les abonne à une maison où il se charge de répondre pour eux ; & au lieu d'argent qu'il leur donnoit, il leur fait distribuer des *marques*, des *jettons* avec lesquels ils sont admis dans cette maison, & nourris de la même maniére qu'auparavant. Il est évident qu'eux n'ont rien perdu, & que lui n'a pas augmenté sa dépense.

Ces *jettons* sont une vraie valeur qu'il a créée ; & s'il étoit possible qu'on ne lui en demandât pas à lui-même le remboursement; si ces jettons pouvoient continuer de circuler dans l'intérieur de cette maison, &

de la sienne, entre les membres de sa famille, certainement bien loin de diminuer sa fortune par cet expédient il l'auroit augmentée : or c'est ce qui arriveroit dans le cas dont il s'agit, dès que ce seroit la nation qui auroit adopté cette ressource.

Jamais il n'y auroit pour elle d'obligation ni d'*honneur*, ni *de fait*, de réaliser la valeur de ces 1200 millions une fois admis comme *monnoie courante*, dans le commerce général, & la circulation civile. Pour qu'ils conservassent éternellement leur prix originaire il suffiroit qu'ils fussent toujours reçus dans cette circulation, dans ce commerce : il n'y auroit d'*obligation* que celle de *renouveller* ceux qui se trouveroient usés, déchirés, comme on rebat à certains intervalles les *especes* trop vieillies, qui ont perdu de leur poids, &c.

Il faudroit, il est vrai, se tenir en garde contre les faux qui pourroient se commettre sur cette monnoie légere ; mais ne s'en glisse-t-il pas dans le monnoyage des métaux ? Cette facilité apparente pourroit donner des inquiétudes à de certains esprits ; cependant en *Angleterre* on n'en est ni allarmé, ni importuné. Les faux billets *de banque* y sont rares, quoique la confiance qui les transmet de mains en mains soit vraiment aveugle. En *France*, depuis que ceux de la *caisse d'escompte* s'y sont multipliés, il y a eu peu de plaintes contre

ce genre d'industrie audacieuse qui fait de l'écriture un instrument du vol ; ce ne sont pas là des difficultés, en voici de plus imposantes.

DEUXIEME OBJECTION ; » Soit : les billets une fois admis à circuler, la nation fera tout-à-la-fois une grande épargne, & un grand bénéfice : mais il faut leur donner ce mouvement : il faut inspirer au public la confiance de laquelle seule il peut résulter avec succès. Pour que les mains qui vont les repandre ne s'ouvrent pas inutilement il faut en trouver qui veuillent les recevoir : & comment déterminerez-vous celles-ci ?

» Quel particulier à l'aspect de ce prétendu gage représentatif d'un métal précieux, ne se représentera pas les illusions qui ont fait la honte, & le désespoir de nos peres au commencement de ce siècle ? Qui ne tremblera pas malgré la différence des tems & des régimes de voir renaître la même catastrophe ? Qui osera risquer de donner à ses dépens l'exemple de la braver ? »

Qui ? Tout le monde ; moi le premier. Ma fortune est bien modique : mais je consigne ici l'engagement, du jour de l'ouverture de la caisse, de recevoir *en billets* de mes débiteurs tout ce qu'ils me doivent : & qui pourroit balancer à en faire autant ?

Sans parler d'abord des autres considérations déterminantes, déja dans beaucoup de cœurs le sentiment du *patriotisme* a réveillé le désir, effectué par plusieurs, d'offrir à la nation des sacrifices pécuniaires, de verser dans ses coffres des sommes en *pur don.* Quand il y auroit ici du péril dans les premiers momens à accepter des billets de la *caisse*, sans doute il se trouvera plusieurs personnes qui se détermineront volontiers à s'y exposer : & il en sera des-lors de celui-là comme de presque tous les autres périls : dès que beaucoup de personnes les bravent ils cessent d'exister.

Mais ceux mêmes que ces motifs généreux ne décideroient pas, seront-ils insensibles à l'*intérêt* qui leur donnera le même conseil, à la *raison* qui le confirmera ? Il n'y a point de *capitalistes* qui n'ayent une portion plus ou moins considérable de leur fortune *sur le Roi*, c'est-à-dire aujourd'hui *sur la Nation*; quelle est leur sûreté? La délicatesse seule de cette nation, sa bonne foi, son attachement inviolable à l'honneur.

Si elle avoit voulu s'affranchir de ces dettes énormes contractées par ses vrais ennemis, & non par ses représentans, assurément *en droit* elle en auroit trouvé mille moyens, *& de fait* il n'y en auroit eu aucun pour la contraindre. Sa ratification a donné à ses engagemens une consistance sacrée : mais son refus les auroit fait évanouir

mouir sans retour : c'est donc *sur sa parole* que porte uniquement en cet instant la sûreté des créanciers : cette parole l'a engagée à répondre d'environ *quatre milliards !* Eh bien, 1200 millions de plus, *qui ne sont pas une charge pour elle* diminueroient-ils sa solvabilité ? Inspireroit-elle plus de défiance en acquérant plus de ressources ?

Tous ceux qui lui ont prêté jusqu'à présent ont reçu d'elle en échange de leurs capitaux des *reconnoissances*, c'est-à-dire *du papier ;* comment pourroient-ils refuser de recevoir *momentanément* du même papier en échange de leurs arrérages ? Leur condescendance apparente pour la *Caisse*, leur facilité à en accepter les billets ne sera qu'une spéculation très-bien vue, très-motivée, pour assurer d'autant l'emploi même des capitaux : & si une fois ce que l'on appelle *les Capitalistes* acceptent *les billets*, qui pourra faire difficulté de les recevoir d'eux, ou comme eux ; sur-tout si la liberté de les repousser dans la circulation journaliere est inviolable ? Tant qu'il n'y aura point d'obligation de les recevoir, il n'y aura jamais la moindre apparence de raison pour les refuser.

Je n'ai pas besoin sans doute d'avertir que pour conserver dans leur intégrité cette indépendance, et ses effets, il faudroit pros-

crire pour jamais toutes les inventions ridicules, barbares, honteuses, du despotisme qui trouvoit moyen d'être tyran avili, et avilissant tout-à-la-fois, même dans les matieres qui exigent le plus de *liberté*, le plus d'*honneur*, ou de ce qui en a l'apparence. Plus de ces *Arrêts du Conseil*, odieux, qui dispensoient les Caisses de convertir les papiers au-delà d'une certaine somme : plus de ces *numérations* extravagantes, et dérisoires où l'on comptoit les heures, plutôt que les écus; où l'on regardoit comme un gain pour l'Etat le tems que l'on faisoit perdre à ses créanciers; où ceux-ci livrés au supplice de *tantale*, maudissoient *en attendant leur tour*, cette ostentation d'opulence affectée pour couvrir la gueuserie la plus ignominieuse, et en un sens la plus criminelle.

Que la remise *de la valeur* suive immédiatement la représentation du titre. Imitons les *Anglois*, au moins sur cet article; nous venons de les outre-passer sur tant d'autres. Adaptons comme eux aux bureaux de la *Caisse* la division par *lettres*, non pour lui ménager l'opprobre d'un répit, mais au contraire pour accélérer honorablement son travail. Que les différents signes de *l'Alphabet* dispersés en gros caracteres dans une vaste salle soient pour les créanciers autant d'étoiles qui leur indiquent où ils seront plutôt satisfaits, & non autant de

barrieres oppressives qui les repoussent (1).

Enfin j'ai été au-devant de toutes les objections possibles par l'établissement du bureau d'*échange*. Ceux que la raison n'aura pû éclairer, ou l'intérêt persuader, ou le patriotisme encourager; ceux qui conserveront une défiance invincible pour cette monnoie écrite, pourront *sur le champ* s'en défaire : la conversion du papier en métal ne prendra pour eux que le passage d'une chambre à l'autre; la prévention la plus incurable, la déraison en personne, sans doute ne pourront censurer l'établissement d'une caisse qui ne leur imposeroit d'autre gêne, d'autre danger que ce court déplacement.

Mais c'est précisément de là que naîtra une TROISIÈME OBJECTION : je l'ai déja exposée, et refutée en partie : mais je dois la reprendre à part, de peur que l'on n'affecte de dire, et qu'on ne parvint à faire croire que je l'ai dissimulée, que je crains de la résoudre.

» A côté du bureau qui dégorgera vos

(1) Cet ordre admirable est établi à la banque de *Londres* : il y a autant de bureaux pour ses paiemens dans une même salle, que de lettres de l'*Alphabet* : chaque bureau porte la sienne, & paie les créanciers dont elle commence le nom. Par-là chaque titulaire voit en entrant où il doit s'adresser : il n'y a jamais ni foule, ni délais, ni mécontens.

billets, me dira-t-on, vous en placez un autre pour les réprendre, et les convertir sur le champ en espèces. Cela suppose donc une masse de métal monnoyé, correspondante à celle du papier que vous frapperez dans le voisinage. En ce cas votre manœuvre est un double emploi : payez tout d'un coup en espèces, et n'accablez pas le public de vos chiffons ».

J'ai tâché dans cette objection de prendre le ton des censeurs auxquels j'ai eu affaire jusqu'à présent. En général ce ne sont jamais mes raisons que l'on a discutées : ce sont des injures que l'on m'a dites, habitude qui prouve de l'humeur de la part des critiques, et par conséquent de l'embarras. On n'insulte en littérature, et partout, que quand on se sent hors d'état de vaincre.

Toute cette difficulté porte sur une fausse supposition, et même sur plusieurs fausses : il faudroit pour qu'elle eût quelque poids que les *Capitalistes*, et le public en général, eussent pour se refuser à la *circulation* des billets, les mêmes motifs qui ont empêché de concourir *aux Emprunts* : il faudroit que la faculté de s'en défaire fût regardée comme la seule compensation du malheur de les recevoir, et que l'empressement à se précipiter dans un des bureaux, fût égal à la répugnance à s'approcher de l'autre.

Il faudroit sur-tout que tous les payemens se fissent à la fois, le même jour *à la Caisse*; et que tous les billets descendissent au même instant au bureau d'*échange* pour y être réalisés, ce qui de soi-même est impossible, et ce qu'il est assurément très facile de prévenir, non pas par des manœuvres *de banque*, ou par des ruses d'*agiotage*, ou par des *Arrêts du Conseil*, mais par des procédés honnêtes, connus *du public*, tels que le doivent être désormais tous ceux de la Nation, ou de ses agens.

La caisse fixera elle-même, et indiquera *au public* les échéances des effets dont elle aura à acquitter les arrérages : ainsi tous ces arrérages ne seront pas accumulés le même jour : dans les parties mêmes qui auront un terme commun, tous les porteurs de titres ne se présenteront pas à la fois ; et ceux qui se présenteront chaque jour sans doute ne seront pas tous des incrédules acharnés qui s'empresseroient de passer d'une Caisse à l'autre pour s'épargner jusqu'à l'ombre de l'inquiétude, ou des observateurs malins qui feindroient la même défiance pour voir jusqu'à quel point elle seroit, ou ne seroit pas fondée.

La froideur des *Capitalistes* pour les *Emprunts*; celle des *Patriotes* même pour la *Contribution* dite *Patriotique*, et malheureusement devenue fiscale, tortionnaire, etc., ne tire pas à conséquence pour l'objet

dont il s'agit ici ; elle étoit raisonnée, et peut-être excusable. Les esprits n'avoient été préparés à aucune de ces demandes. Il n'en auroit point fallu risquer de ce genre avant que la base même de la constitution fût établie, avant que la situation foncière des finances fût vérifiée. L'autorisation de *l'Assemblée Nationale* n'a pu prévaloir dans *tous* les esprits sur la défense formelle consignée dans presque tous les cahiers, d'accorder *aucun secours pécuniaire*, antérieurement à ce préliminaire essentiel.

D'ailleurs c'étoit toujours en sonnant l'alarme, en annonçant une insolvabilité prochaine qu'on sollicitoit cette espèce d'*aumône* : c'étoit toujours pour éviter la *banqueroute* qu'on tendoit la main au nom de l'Etat. La perspective devenue trop sensible de ces expédiens toujours dévorans, toujours renaissans n'a pas dissipé la défiance. Ceux qui m'ont si violemment accusé d'avoir attaqué le *crédit public* auroient bien dû savoir que toute espèce de crédit est détruite, dès que le besoin l'accompagne. On donne aux pauvres, mais on ne veut *prêter* qu'aux riches, ou à ceux qui ont sû se conserver les déhors de l'opulence.

Les *Capitalistes* qui sont restés immobiles jusqu'à présent aux propositions qu'on leur a faites, s'animeront à celle-ci. Dans les *Emprunts* il auroit fallu *verser de nouveaux*

fonds : l'acceptation des billets leur présente au contraire le moyen d'en retirer; dans cette opération-ci ils *reçoivent*, dans les autres ils auroient *donné* : et ils reçoivent sans distinction de *semestres*; *Zacharie* sera payé le même jour qu'*Aaron*. Tous les *Zacharies* seront donc empressés de se présenter à la *Caisse*, où ils toucheront à la fois, les six derniers mois de 1789, avec l'année entière de 1790.

Et pourquoi auroient-ils tant de promptitude à se défaire de *la valeur* qui viendroit de leur en être remise? Elle ne pourroit leur inspirer d'allarmes en restant entre leurs mains, que dans le cas où ils verroient de l'impossibilité à la transmettre à d'autres: mais l'exemple de la confiance une fois donné par un certain nombre de *vrais patriotes*, par tous les *Capitalistes* sensés, préservera certainement le bureau *changeur* d'avoir autant d'occupation que le bureau *payeur*; la premiere impulsion une fois reçue, la premiere idée de sécurité une fois établie, certainement le plus grand nombre des intéressés n'auroit pas même la tentation, en passant auprès du *second bureau*, d'aller y ouvrir le porte-feuille dépositaire commode, & discret, pour s'y charger d'une masse embarrassante, ostensible, difficile à transporter, dangereuse à garder.

Le nombre des échanges seroit dès-lors infiniment réduit, & quel qu'il fût, il ne

seroit jamais qu'en proportion des payemens opérés *dans la journée*. Il suffiroit aux administrateurs de la caisse d'établir un ordre tel que le trésor portatif, s'il est permis de le dire, la ressource ouverte ou pour le besoin, ou contre la mauvaise volonté ne fût jamais au-dessous de la consommation *journaliere*; sorte de balance qui ne pourroit acquérir de la justesse que d'après l'expérience, mais qui n'exigeroit certainement que des fonds très-modiques, des fonds auxquels suffiroit sans peine le trésor public, même dans sa pénurie actuelle.

Mais si pour les fournir il falloit d'abord un intermédiaire étranger, en quelque sorte, ne seroit ce pas là le cas de faire une espece d'appel *patriotique*; d'inviter *au nom de la nation* toutes les communautés, en considération de la franchise absolue d'*impôts*, dont elles vont jouir dans un espace déterminé, & de la certitude de n'en plus payer à l'avenir que de supportables, ainsi que des autres avantages que nous allons détailler, à contribuer *volontairement* d'une somme quelconque, *pour faire les* PREMIERS FONDS *de la caisse nationale*.

La suite & le développement des avantages de la seconde partie de ce projet, au N°. prochain.

Suite du projet pour l'établissement d'une Caisse Nationale Salutaire.

TOUT ce qui a été dit sur les *assignats* PAR MILLIARDS, depuis que la proposition en a été faite *sérieusement*, m'a confirmé dans la persuasion intime que cette ressource seroit funeste ; que ce n'est pas le remboursement de la *dette publique*, sur-tout par cette voie subite & pernicieuse, dont l'*Assemblée* doit s'occuper, mais le soulagement du peuple ; que l'idée de continuer à accabler la nation de l'énormité des impôts dont l'ancien régime l'avoit grevée, rendroit la conquête de la liberté vraiment illusoire, & même onéreuse : car, quoi qu'on en dise, la perception *nationale* seroit infiniment plus dure que la *royale*, & on ne s'en apperçoit déjà que trop.

Redisons-le, répétons-le : ce qu'il faut en ce moment à la *France*, pour concilier son honneur en ce qui concerne sa dette, & la régularité du payement des arrérages avec sa propre régénération, avec la réforme de tous les abus, avec la guérison de toutes les maladies civiles, politiques, &c. dont elle est accablée, c'est un intervalle quelconque où elle puisse se rendre compte à elle-même de sa situation, sans en être distraite par aucune inquiétude ; où elle

puisse apprécier les remedes qu'on lui propose, les essayer même. Elle a un besoin absolu d'un moment de tranquillité préliminaire pour consolider la base sur laquelle doit être élevé le temple de sa liberté, pour en nettoyer l'emplacement de toutes les décombres qui le surchargent & l'obstruent; or elle ne peut se promettre ces avantages que du SEUL projet que j'ai commencé à développer dans le N°. précédent.

On pourra feindre de l'avoir ignoré : (1) on pourra le repousser, le dédaigner, attendu que ce n'est pas l'ouvrage d'un homme *du corps*, & que l'*Assemblée nationale* n'est pas exempte de ce malheureux esprit commun aux corporations qu'elle détruit : en ce cas, elle aura manqué au premier de ses devoirs, & j'aurai fait le mien.

J'en suis resté au N°. précédent, aux moyens de faire couler dans la caisse NATIONALE la substance précieuse qui doit l'alimenter, assurer la conversion journaliere,

---

(1) Je crois devoir déclarer ici que ce prétexte sera faux. J'en ai envoyé des exemplaires à plusieurs membres de l'*assemblée*, & l'un d'entr'eux m'a fait instruire qu'il l'avoit remis au comité des *finances*. Si le comité n'en rend pas compte à l'*assemblée* il sera donc coupable, & très-coupable, d'une suppression volontaire, réfléchie.

momentanée & perpétuelle des *billets* contre des *écus*; le premier seroit une espece d'appel *volontaire* de toutes les communautés, ou *municipalités*, pour employer la désignation du régime actuel. Sans doute il n'en est aucune qui ne consentît à payer par une contribution *libre*, l'exemption absolue pour le moment, de toute espèce d'impôt *forcé*, & la certitude de n'en supporter à l'avenir que d'équitables.

Je n'ai pas besoin d'avertir qu'alors il faudroit révoquer entierement tout ce qui concerne la *contribution patriotique*, la rendre à sa vraie nature, c'est-à-dire absolument *libre*; rembourser même tous les paiemens qui auroient été *exigés*, ou dont le montant seroit redemandé : je ne puis trop le redire : la confiance ne peut renaître que de la *liberté*. Ces restitutions même, s'il falloit en effectuer, rameneroient à la caisse plus de millions qu'elles n'en feroient sortir de pistoles.

2°. L'on a aujourd'hui une ressource que l'on n'avoit pas il y a un an; ressource douloureuse assurément; ressource dont une partie de la nation s'applaudit, tandis que l'autre en gémit; ressource qu'il n'est plus permis de blamer, mais dont il est encore permis, dont il est nécessaire de demander que l'emploi soit surveillé, vraiment utile, & entierement consacré à la libération publique : je parle des *biens du clergé*. Ne-peut-on pas ordonner

que le prix de tous les fermages sera versé sans frais dans les bureaux de la *caisse nationale*; que le prix de toutes les ventes y sera également entreposé? Ce sera tout-à-fois un gage de plus pour la solidité de la caisse, & une seconde source de fonds *courans*.

3°. Quand la caisse seroit dans les premiers momens obligée de mettre un prix aux *espèces comptant*, comme les particuliers y sont contraints aujourd'hui; quand elle acheteroit l'argent monnoie au taux de la place, ou plutôt de l'*agiotage*, où seroit l'inconvenient? Ce tribut payé un instant à une avidité incurable par tout autre expédient en sera le terme. Personne n'acheteroit plus d'écus à *perte* dès qu'on seroit certain d'en avoir à la caisse pour *rien*: & la caisse devenue par ce moyen bien légitime, bien libre sans doute, maîtresse exclusive de ce commerce, sure d'acheter sans concurrens, seroit sur-le-champ aussi maîtresse du prix.

Il ne pourroit jamais monter pour elle plus haut qu'il n'est en ce moment, c'est-à-dire, à 5 pour 100 : il ne tarderoit pas à descendre, à se réduire à rien. Le peu de tems qu'elle seroit obligée de se prêter à cette exaction, ce qu'il lui en couteroit pour redimer, & elle-même, & la nation de cette cruelle & inévitable mangerie, pourroit-il être compté pour quelque chose en comparaison du prodigieux bénéfice qui

en résulteroit ? Cent millions ainsi *achetés* en couteroient *cinq* : mais avant qu'ils fussent épuisés les billets auroient repris leur cours, & leur valeur *au pair*, & un cours, une valeur que rien ne pourroit altérer, tant que les opérations seroient nettes, publiques, soumises à l'œil vigilant des intéressés. Toutes ces idées sont si claires, ou plutôt tous ces *faits* sont si évidens, que ce seroit insulter à mes lecteurs que de perdre du tems à les prouver : mais voici une derniere démonstration encore, *en faits*, quand on le voudra du moins.

Le Bureau d'*échange* n'auroit besoin de secours pour se procurer des fonds que dans le premier moment ; *la Caisse* une fois montée, établie, accréditée se nourriroit d'elle-même ; elle recevroit bientôt au moins autant, & bientôt après beaucoup plus qu'elle n'auroit à reverser : avant que les deux ans de *surséance* aux demandes *fiscales* fussent expirés, elle seroit en état de ne plus payer QU'EN ARGENT *les arrérages*, peut-être même de commencer à éteindre les capitaux, peut-être de contribuer à rendre moins embarrassant le *seul impôt* auquel la sagesse, la justice réduiroient les contributions nationales. Voici comment *la Caisse* parviendroit à cette heureuse fécondité.

ART. XV. A la *Caisse*, & à ses *Bureaux* dans toute le royaume seront à l'avenir réunis tous les Bureaux de *consignation*. Toutes les sommes appartenant à des *mineurs* ou à des *absens*, la valeur de tous les objets contestés, & réalisés en argent, y seront déposées, *sans frais* ; avec la faculté à tous les propriétaires de les retirer, de même *sans frais*, A VOLONTÉ, quand les dépôts

ſeront volontaires, ou appartenant *à des abſens* qui ſe repréſenteront, ou à des parties qui ſe seront accordees, ou à des *mineurs* devenus *majeurs*; ou ſur l'expédition d'un JUGEMENT DEFINITIF, quand la conſignation aura été ordonnée par justice.

XVI. A la *Caiſſe*, ou à ses Bureaux, pourront également être déposées dans l'intervalle néceſſaire pour les lettres de ratification, toutes les ſommes qui entreront dans le prix des acquiſitions concluës.

XVII. La *Caiſſe* payera pour toutes ces ſommes, & en général pour tous les fonds qui pourront lui être confiés, un intérêt de *cinq pour cent* par an, lequel ſeroit réductible ſi par la suite l'intérêt *légal* de l'argent éprouvoit une réduction; & dans le cas où le dépôt auroit duré moins d'un an, l'intérêt sera évalué sur le pied de cette fixation.

XVIII. Les claſſes inférieures de la ſociété ayant été juſqu'ici négligées d'une manière odieuſe dans toutes les institutions *Civiles*, ou *Politiques*, quoique ce ſoit ſur elles qu'ayent conſtamment porté tous les fardeaux de la ſociété; les plus grands efforts de la charité & de l'humanité n'ayant produit que des *hôpitaux*, établiſſemens respectables par leur objet, mais souvent funeſtes par leur manutention; établiſſemens d'ailleurs bornés à offrir une reſſource paſſagère, affligeante même par la ſituation qui y donne droit; établiſſemens ouverts *pour les malades*, & dont eſt bannie preſque par-tout en *France* cette maladie incurable, inévitable, qui exige le plus de ſecours, & entraîne le plus de beſoins, *la vieilleſſe*; la *Caiſſe Nationale* ſera ſur-tout conſacrée à réparer cet oubli, ou cette imperfection de toutes les légiſlations. A *Paris*, & dans tous ſes bureaux de

Province, les *artiſtes*, *manouvriers*, *domeſtiques*, &c. ſeront invités, & admis à y conſigner *ſans frais*, telles, & ſi petites ſommes qu'ils jugeront à propos.

XIX. La ſomme conſignée reſtera pendant *vingt ans* à la Caiſſe ſans produire d'arrérages : mais au bout de ce terme l'intéreſſé touchera ANNUELLEMENT, le reſte de ſa vie, au lieu d'*arrérages*, le CAPITAL même (1). Ainſi une ſomme de 30 liv. dépoſée dans le cours de 1790, aſſurera au créancier vivant une rente *viagere* de 30 liv. à dater du premier janvier 1811.

XX. On ne pourra être reçu à aucun emploi *public* ſans exception, ſans avoir conſigné *à la Caiſſe* une ſomme quelconque dont elle donnera des reconnoiſſances diviſées par actions de 50 liv. & qui ne pourra être de moins d'une action. Il ſera en conſéquence dreſſé par ordre de l'Aſſemblée *nationale* un tarif, & au moyen de cette

---

(1) Ce n'est pas à moi qu'appartient le mérite de cette idée: j'ignorois moi-même quand j'ai publié ce projet l'année derniere, à qui j'en étois redevable; mais j'ai déclaré *que ce n'étoit qu'une réminiscence*. L'auteur sans vouloir se faire connoître, a eu depuis la bonté de me faire passer l'ouvrage où il l'avoit consignée. Il est intitulé: *du bonheur public*, bien différent d'une rapsodie *academique*, décorée d'un titre à-peu-près pareil.

S'il y a un exemple propre à prouver la vérité de cet adage latin *habent sua fata libelli*, & en même temps à faire rougir le public de son indifférence pour les objets qui justifieroient le mieux son accueil, c'est l'indifférence avec laquelle il a reçu ce fruit d'une philosophie vraiment bienfaisante. Tous les fatras *économistes*, les uns absurdes, les autres

consignation toute espece de droit de *Chancellerie*, de *Communauté*, &c. sera éteint, & déclaré *concussionnaire*.

XXI. Le récipiendaire pourra s'appliquer à lui-même, ou à ses enfans, ou parens, ou amis, aisés, *la moitié de ces actions*, mais il y en aura toujours, ET DE RIGUEUR, la moitié applicable à des *journaliers*, ou *artisans* non pourvus de *maîtrises*, ou *domestiques* &c. au choix du récipiendaire.

XXII. *Tout emploi public* sera soumis à une retenue annuelle de 10 pour 100, de ses émolumens, qui seront aussi versés *dans la caisse*, avec la même faculté, ou la même obligation que dans l'article ci-dessus, c'est-à-dire, que ces 10 pour 100, seront réputés un fonds déposé par le titulaire pour en jouir conformément aux

---

meurtriers, ont eu un moment le plus éclatant succès. Cette secte qui avoit paru expirée sous les traits de la vérité & du ridicule, a même à la faveur de la révolution repris de la vie & de l'empire. Elle éblouit trop souvent, elle dirige l'*assemblée nationale* : & le livre dont je parle n'est peut-être pas connu d'un seul de ses membres, quoique l'auteur l'ait réimprimé l'année derniere, exprès pour eux, chez *leur imprimeur*. C'est que

Le philosophe est seul, & l'imposteur fait secte.

Au reste, cet estimable citoyen ne proposoit au bout de 20 ans que *trente pour cent* de l'intérêt des capitaux versés dans la *caisse nationale*. Si jamais il étoit question de discuter sérieusement cet article, je lui soumettrois ce qui m'a déterminé à admettre un taux trois fois plus fort que le sien : ce qu'il s'agit d'établir à présent c'est que cette contribution vingtenaire & volontaire, à 30 ou à 100 pour 100, sauveroit la *France* & que c'est la seule peut être qui pût produire cet effet.

articles 19 & 20. La moitié pourra appartenir à lui, ou aux siens, mais l'autre moitié sera *rigoureusement* applicable à des *journaliers*, &c.

XXIII. Il ne sera procédé à la célébration d'aucun mariage sans la représentation d'une quittance *de la Caisse*, datée de huit jours au plus, portant la remise d'une somme *à volonté*, par l'un ou l'autre des *futurs époux*, laquelle ne pourra être au-dessous de 50 liv. & sera employée, appliquée comme ci-dessus.

Seront cependant dispensés de cette loi les *futurs* qui représenteront un certificat de *pauvreté* de leur paroisse.

XXIV. La moitié de la somme ci-dessus déposée à *la Caisse* pourra être destinée aux enfans *à naître*, en les désignant par l'ordre de leur naissance; mais s'il arrivoit que les parens ayant déposé par exemple six actions, & en ayant par conséquent trois en propre, les eussent mises sur la tête de trois enfans, une pour chaque, & qu'ils n'eussent eu que deux enfans, ou un, ils jouiront au bout de vingt ans de la rente destinée à celui, ou à ceux que la Providence leur aura refusés, comme s'ils l'avoient constituée sur leur tête, & des trois rentes, s'ils n'ont point eu d'enfans du tout.

XXV. Ce droit appartiendra au survivant sans difficulté, & sans autre précaution que de constater par un certificat *de la Paroisse*, au bout des vingt années, le décès de l'autre, & *la non-naissance* des enfans, (car s'il en étoit né qui fussent morts aussi, le droit seroit éteint) : mais si à l'expiration des vingt années, les deux époux

survivoient, ils seront tenus de déclarer s'ils entendent que l'action, ou les actions, soient partagées entr'eux, ou s'ils préférent de les laisser sur la tête d'un seul, laquelle ils désigneront dans le même acte.

XXVI. Tous les baptêmes d'enfans de personnes *aisées*, c'est-à-dire qui ne seront pas sur la liste des pauvres de leur paroisse, seront également précédés de la représentation d'une quittance de la Caisse datée de huitaine au plus, & au moins de 50 livres.

XXVII. Aucun *testament* ne sera valable s'il ne contient le don d'une somme à la *Caisse Nationale* d'au moins 50 liv, avec une application comme ci-dessus; c'est-à-dire de moitié à un *journalier*, ou *domestique*. Les droits d'*insinuation* étant supprimés cette clause n'en sera qu'un bien léger équivalent : d'ailleurs le droit de *tester* n'étant qu'une grace accordée aux mourans, & en quelque sorte une injustice faite aux survivans, la société est bien en droit de faire payer sa condescendance à cet égard.

XXVIII. Les articles 20, 21, 22 & 23 comprendront sans exception toutes les faveurs, ou toutes les places, même celles à la nomination du roi; mais de plus pour parvenir aux *prélatures*, à tous les *grades* éminens dans le militaire, à commencer par celui de *Colonel* dans le service de *Terre*, & de celui de *Capitaine de Vaisseau* dans celui de *Mer*, il faudra prouver que depuis l'âge de 25 ans on a consigné annuellement à la Caisse au moins DEUX actions *par an* en faveur d'un *journalier*, ou *domestique*, &c.

XXIX. La même chose sera exigée pour être éligible, & député à l'*Assemblée Nationale*.

XXX. Dans toutes les paroiſſes du royaume ſans exception, il ſera dreſſé une liſte de tous les habitans qu'elles contiennent, avec la déſignation de ceux qui ſeront compris dans les rôles d'*artiſans*, *manouvriers*, *domeſtiques*, ſuſceptibles de l'application des actions ci-deſſus; ces rôles ſeront dépoſés chez le Curé du lieu, ſignés de lui, & de quatre *Notables* nommés à cet effet tous les ans par la *Communauté*; & ne pourront être admis à recevoir *des actions* EN DON que ceux qui produiront un certificat extrait de ce rôle, ſigné du *Curé* & des *quatre Notables* (1).

XXXI. Une amélioration de fortune dans la ſuite ne détruiroit pas les droits acquis à des actions appliquées dans le tems en vertu du certificat de *pauvreté*.

XXXII. Tout *ſoldat*, du jour de ſon engagement; recevra par an de la caiſſe, indépendamment de *ſa paie*, une reconnoiſſance de 30 liv. *ſans fournir de fonds*; ce qui continuera pour chaque année de ſon ſervice, pendant 15 ans, au bout deſquels il recevra *ſon congé*, & commencera à jouir de 200 liv. de rente qui s'accroîtront ſucceſſivement juſqu'à 450 liv. auquel terme il n'y aura plus d'augmentation.

XXXIII. Le ſoldat forcé de ſe retirer avant ſes

---

(1) Obſervez que cette opération donneroit ſans frais, & ſans embarras, ce réſultat ſi difficile à obtenir, & ſi intéreſſant: ce tableau de la *population*, que tous les écrivains politiques, & même tous les adminiſtrateurs, ont regardé juſqu'à préſent comme une choſe impoſſible.

quinze ans, pour blessures, ou infirmités qui le rendroient *invalide*, recevra dès-lors les rentes auxquelles il se trouvera avoir droit, & qui continueront d'augmenter de même que s'il avoit continué le service, avec la clause cependant que s'il avoit servi moins *de dix ans*, & qu'il fût estropié, hors d'état de travailler, ou mutilé d'un membre, comme un *œil*, un *bras*, une *jambe*, il jouira dès le moment de sa retraite de 300 liv. de rente, susceptibles de l'augmentation annuelle de 30 liv. jusqu'à 450.

XXXIV. La peine de la *désertion* à l'avenir ne sera que la privation des droits qui auroient résulté de toutes les années de service antérieur. (1)

XXXV. Dans *l'Ordre Civil*, tout ouvrier *estropié*, déclaré *invalide* par sa *Communauté*, ou *paroisse assemblée*, et sur la tête duquel il n'y aura aucune action, jouira de ce moment de 200 liv. de rente sa vie durant, s'il est encore jugé capable de quelque travail, et de 300. liv. s'il est reconnu absolument hors d'état de gagner sa vie, comme feroit *un aveugle*; s'il a des actions sur sa tête il jouira

---

(1) Tout cet article est rédigé comme on le voit, non pas d'après la paye actuelle *du soldat*, mais d'après celle que l'on devroit, & qu'il faudra bien avant peu lui assigner. J'ai parlé ailleurs avec quelque détail de l'injustice énorme, mais en tout sens infiniment dangereuse commise, quant à *la solde*, envers cette classe redoutable; ce n'est qu'en exténuant cette solde à un excès odieux & presque ridicule, que les Souverains sont parvenus à pouvoir entretenir des multitudes effrayantes d'hommes armés, sans état, sans patrie, sans liens d'aucune espèce, hors celui qui les dévoue à être les ins-

de la rente du moment de son accident; et si elle n'égaloit pas les sommes désignées ci-dessus, l'Etat y suppléera.

XXXVI. Toute veuve chargée de deux Enfans, ou plus, avec un certificat *de pauvreté* de sa paroisse, et qui n'aura point sur sa tête, ou celle de ses Enfans quelqu'action, jouira de même d'après le certificat de la paroisse de 300 liv. de revenu: si elle a des actions, la rente en courra du jour de son veuvage; et si ces actions ne montoient pas à la somme de 300 liv. l'Etat y suppléera.

XXXVII. Si elle n'a point d'enfans, ou qu'elle n'en ait qu'un, qu'elle ait le certificat *de pauvreté*, et *point d'actions*, elle jouira de 200 liv. de rente qui lui seront assignées par la Caisse.

XXXVIII Au rôle à dresser dans chaque paroisse en vertu de l'article XXXI, sera joint l'état des *orphelins* de *pere* et de *mere*, s'il y en a au-dessous de l'âge de 20 ans, et jugés dans le cas de *pauvreté*; il sera pour chacun d'eux assigné par la *Caisse* 50 liv. par an, depuis un an jusqu'a dix

---

trumens aveugles d'un despotisme effréné. Si l'on veut en faire vraiment les appuis de la liberté, il n'y a qu'un expédient, c'est d'augmenter leur solde & de diminuer leur nombre; & c'est à quoi l'*Assemblée nationale* n'a pas même pensé: l'augmentation de la paie, & la diminution du nombre proposées par son comité, sont illusoires.

Le soldat s'estimera davantage, quand son métier ne sera plus le moins estimé de tous: il tiendra *à sa patrie*, quand il se verra inscrit, non-seulement sur le livre du *Corps*, mais sur la liste des *Citoyens*. Voyez à ce sujet les réflexions préliminaires de ces *Annales*, tom. I, pag. 26 de l'ancienne édition, & 29 de la nouvelle.

et 100 liv. depuis dix jusqu'à vingt, lesquelles seront payées annuellement sur le certificat de vie signé du *Curé*, et des quatre *Notables* chargés du *rôle* des pauvres, aux parens, ou voisins qui se chargeront d'en avoir soin, c'est-à-dire de les entretenir de tout point; et seront les *Curés* et *Notables* autorisés à surveiller ces parens, ou voisins, ainsi que *l'orphelin*, sur lesquels ils auront à cet effet une inspection immédiate.

N. B. Les *enfans trouvés* doivent être compris dans l'article ci-dessus: mais comme ils ne peuvent former un objet de quelque importance que dans les grandes villes, il sera aisé aux municipalités de se concerter à cet égard avec la *Caisse*, c'est-à-dire avec l'*assemblée nationale*.

XXXIX. Dans toutes les *paroisses* de *Ville*, et de *Campagne*, sera tous les ans déterminé à la pluralité des voix un genre de *travail public*, auquel pourront être occupés tous les ouvriers sans emploi, moyennant un salaire fixé: le fonds en sera avancé par la paroisse, et remboursé par la Caisse Nationale, sur la déclaration du *Curé*, et des quatre *Notables* indiqués par l'article 31.

XL. Les maîtres pourront placer sur la tête de leurs *domestiques*, comme sur celle des *journaliers*, les actions dont la loi leur laissera la disposition; mais afin de prévenir l'ingratitude qui pourroit être impunie, et en quelque sorte récompensée, si le bienfait étoit irrévocable, quand le domestique ainsi avantagé quittera son maître avant *cinq années* expirées, le maître pourra lui retrancher les trois quarts de l'*action*, ou des actions, dont il l'aura gratifié; & il le pourra sans autres formes que la notification de sa volonté *à la Caisse*; si la

ſéparation a lieu après les *dix années* révolues, le retranchement ne pourra être que de *moitié*: ſi c'eſt après quinze ans, il ſera ſeulement d'un *quart*; & dans ces différens cas le maître ſera tenu de diſpoſer des parties ainſi retranchées en faveur d'un autre individu que lui-même, ou ſes enfans: c'eſt-à-dire d'un autre manouvrier ou domeſtique.

XLI. Les rentes provenant des actions *vingtenaires* de la Caiſſe ſeront déclarées inſaiſſables, ſous quelque prétexte que ce ſoit. Les titulaires ne pourront pas même les engager par *anticipation*. (1)

XLII. Chaque ſemaine dans tous les bureaux, ſans exception, l'état de la recette ſera contrôlé, arrêté, & une copie envoyée au bureau général de *Paris*.

XLIII. Le bureau de *Paris*, pendant les deux premières années diſpoſera de ſes fonds, d'abord pour aider le bureau d'*échange* de tous ceux qui lui ſeront néceſſaires, & enſuite pour rachetter avec le ſurplus des *effets royaux* ſur la place, leſquels ſeront retirés, & brûlés *chaque ſemaine*, en préſence de toute l'Aſſemblée qui en dreſſera procès-verbal.

XLIV. Comme d'après l'article ci-deſſus, & l'opération qui y eſt indiquée, laquelle ne reſtera pas, & ne doit pas reſter ſecrette, les *fonds* ne manque-

(1) Ce sont des *Alimens*: il seroit même à désirer que le paiement pût en être fait de *semaine* en *semaine*, ou du moins de *mois* en *mois*: Pour les riches, pour les *capitalistes* la division par *semestre* est indifférente: elle peut même être commode: mais pour les *pauvres*!

ront pas de hausser ; que probablement même ils ne resteroient pas *au pair* en montant, & que peut-être avec le tems ils en viendroient *à gagner*, sur-tout si, comme il est encore probable, l'intérêt de l'argent venoit à souffrir une réduction ; comme en ce cas il ne seroit pas juste que la Nation perdît la *différence*, & qu'elle fit à ses dépens un double bénéfice *aux porteurs*, du moment que ces effets seroient *au pair*, ce n'est plus par le *rachat sur la place*, mais par un remboursement effectif aux titulaires que la libération s'opéreroit. La Caisse fixeroit l'ordre suivant lequel les différens effets seroient ainsi éteints : & alors en affichant le terme du payement des derniers arrérages, on préviendroit le public du remboursement, & par conséquent de la nécessité de représenter l'original du titre à la Caisse pour y être retiré avec la *reconnoissance* donnée en vertu de l'article XII.

XLV. Les deux premières années écoulées, tous les payemens nationaux continueront également à se faire par l'intervention de la Caisse, comme il a été statué par l'art. IV. mais ils s'effectueront alors avec les fonds que fournira *la Nation*, par la voie d'un impôt, ou subside assigné par elle. Et il sera irrémissiblement défendu sous les peines les plus rigoureuses, aux *Administrateurs*, *Caissiers*, *Commis*, & à tous autres sans exception, de jamais confondre ces deux emplois. Les fonds provenant *des actions* seront irrévocablement employés au payement des arrérages, & à l'extinction de la *dette publique*, tant qu'il en existera la moindre trace, & par un arrêté exprès, déclaré *Loi fondamentale*, il sera défendu même de proposer, même à l'*Assemblée Nationale*, avant la libération complette, le moindre

moindre emploi, le moindre divertissement de la moindre partie de ces fonds sacrés.

XLVI. Le compte général *de recette*, & *de dépense* pour cette partie des opérations de *la Caisse* sera imprimé au moins tous les trois mois, aux frais de *la caisse*, & un exemplaire déposé *gratis* dans tous les Hôtels-de-Ville des lieux où il y aura *Bureau*.

XLVII. Dans les lieux où il n'y aura point de bureaux, les *Curés* seront autorisés à recevoir les sommes que voudront déposer à la caisse leurs *Paroissiens*; ils en donneront avis au bureau le plus prochain de leurs demeures, où cette recette sera remise; & cette correspondance sera *gratuite*, c'est-à-dire *franche de port* par la poste, en écrivant sur les lettres, *affaires de la Caisse Nationale*.

Voilà le fond du systême; il y auroit peut-être des précautions à prendre, des modifications à chercher, pour assûrer l'ordre des *correspondances*, la régularité des *comptes*, etc. (1) ces accessoires seront aisément trou-

---

(1) Par exemple il seroit à-peu-près impossible, dans les grandes Villes sur-tout, que les bureaux pussent être ouverts à toutes les heures, pour y recevoir, & enregistrer les petites épargnes journalières que chaque manouvrier, &c. pourroit vouloir y consigner. Cependant il seroit dangereux qu'ils n'eussent pas la facilité de la consignation au moment où ils en auroient le pouvoir,

vés, & déterminés par des esprits plus instruits que moi, ou à qui ils seront plus familiers : mais tous les arrangemens une fois pris, la caisse une fois *inaugurée*, s'il est permis d'employer ce terme, dans la capitale & les provinces, avec la *sanction Royale*, ce seroit j'ose le dire l'établissement le plus favorable AU PEUPLE qui ait jamais eu lieu, la source de prospérité la plus assurée qui ait jamais été ouverte.

On ne m'objectera pas sans doute que c'est le vieux plan d'une banque de *Venise*, regardé comme une chimère par bien des personnes. Si c'est un vieux plan il faut le rajeunir pour le bonheur de la nation ; si jusqu'ici c'etoit une chimère il faut la réaliser, puisque rien n'est plus facile, et

---

Mais on pourroit approprier ici à une opération bienfaisante l'expédient imaginé pour rendre plus fructueuses à leurs dépens l'excroquerie des *Lotteries*, & l'extorsion des *regrats*.

On pourroit multiplier de petits *dépôts* particuliers. Les maîtres pourroient être chargés de faire la retenue desirée par l'ouvrier, & compter chaque semaine, ou chaque mois, du produit de leur atelier. Les états *imprimés* empêcheroient toutes espèces de désordres, ou de négligences ; seulement il faudroit que les difficultés s'il y en avoit, fussent jugées sommairement, sans frais & sans *appel*, & la recette faite également *sans frais*.

qu'elle ne peut produire que des effets avantageux.

D'abord comme je l'ai promis, le fardeau de la *dette publique* deviendroit insensible. En supposant que pour donner à la *caisse* une assiette solide, pour préparer tous les arrangemens nécessaires à sa consistance, il fallût consumer les deux ans où la nation sera pour ainsi dire en *vacances*, sans que ses créanciers soient en deuil, on peut se flatter qu'à l'expiration de ce terme les rentrées journalières de la caisse, en argent, seroient pour le moins équivalentes aux arrérages qu'elle auroit à payer.

Nous avons supposé 600 millions de dépense annuelle, parce que nous sommes partis du désordre dévorant qui a jusqu'ici plutôt absorbé qu'employé les revenus nationaux : mais les intérêts de la dette ne montent guère dans cette énorme masse qu'au tiers ; en supposant $\frac{1}{6}$ pour les *honoraires* des curés, les *offices supprimés*, etc. ce seroient 300 millions pour les deux parties : & qui doute que la caisse ne les reçoive, & au-delà? Vingt-quatre millions d'hommes qui y consigneroient chacun, l'un portant l'autre, UN SOL *par jour*, ou 18 francs par an, produiroient plus de 432 millions.

Il y a, il est vrai, des *enfans*, des *femmes*

indigentes, des *vieillards* infirmes, des manouvriers, robustes même, qui dans l'état actuel des choses ne pourroient faire à leur bien-être futur ce léger sacrifice. Mais aussi, ce n'est pas à l'indigence seule que j'ai présenté ce tableau : il ne seroit propre qu'à augmenter son désespoir en lui montrant un bonheur si prochain avec l'impossibilité pour elle d'y atteindre. Les précautions que j'ai prises associent l'opulence à des efforts dont le pauvre sur-tout doit recueillir le fruit.

Sans doute dans les classes aisées il se trouvera une infinité d'ames capables de faire le bien d'elles-mêmes, & pour le seul plaisir de l'avoir fait. Aux *droits Seigneuriaux* qui vont s'évanouir succèdera une autre espèce de *vassalité* plus respectable, plus douce, & précisément opposée : dans la barbarie *féodale* c'étoient les vassaux qui faisoient à *leurs dépens* la richesse de leurs Seigneurs; ici ce sont les Seigneurs, & en général les propriétaires qui assureront l'aisance de leurs *vassaux*.

Quand, ce qui n'est ni croyable ni possible, toute espèce de générosité seroit éteinte dans la nation; quand il ne se trouveroit sur les vingt-cinq mille lieues quarrées de surface qu'elle occupe, que des cœurs insensibles, incapables d'eux-mêmes de concourir à un acte de bienfaisance, d'ailleurs si peu onéreux, les précautions que j'ai prises, la

condition imposée aux *mariages*, aux *baptêmes*, aux *testamens*, à la *prise de possession*, à la *possession* même de toutes les *charges*, de tous les *emplois*, de toutes les *graces*, &c. tiendroient lieu de vertu aux cœurs durs. On consigneroit *à la caisse* par politique, si ce n'étoit par humanité.

Dira-t-on que cette *contrainte* est odieuse, & gênante ? Elle le seroit bien moins assurément que ces droits si tyranniques, si arbitraires de *contrôlles*, *d'insinuation*, ou de *centième dernier*; que ces *casuels*, ou *honoraires*, si honteux quelquefois, toujours si désagréables à payer aux *Curés*, aux *Sacristies*, aux *Notaires*, aux *Greffes*, &c. que toutes ces mangeries attachées dans l'état actuel des choses à toutes les actions même les plus indifférentes de la vie ?

L'obligation de consigner au moins 50 liv. à la *caisse* avant d'épouser votre maîtresse ; ou de conférer le caractère de citoyen à votre enfant ; ou de rendre les derniers devoirs à vos parens, la faculté par conséquent d'associer à votre joie, ou à votre douleur, des infortunés pour qui ce partage dans les deux cas sera un bienfait qui vous assurera leur reconnoissance, est-elle donc comparable aux contraintes de la *Gabelle*, aux vexations du *Tabac*, des *Aides*, à celle de la *Taille*, & du *Pied Fourchu*, & des *Courtiers Jaugeurs*, & des milliers

de rapines *fiscales*, dont la seule nomenclature feroit un volume aussi abominable que ridicule ?

Cette contrainte si douce, ou plutôt cette invitation paternelle d'appeller le pauvre, non pas seulement comme témoin jaloux, & désespéré, mais comme acteur intéressé & content, à toutes les fêtes de l'opulence, peut-elle être confondue avec ces anciennes exactions toujours commises *au nom du Roi*, & par lesquelles devenoit si terrible un nom qu'il auroit fallu ne rendre que respectable & cher? Peut-on douter que dans un pays tel que la *France* où l'on compte par an plus de 300,000 *mariages*, près d'un *million* de *naissances*, à peu près autant de *décès*; où la classe malaisée est, il est vrai, jusqu'ici très-nombreuse, & très-malheureuse, mais où il y a cependant dans les classes moyennes une aisance très-étendue, ces canaux multipliés pour des actes d'une bienfaisance si peu à charge ne rendissent à la *Caisse* plusieurs centaines de millions ?

Mais le terme de *vingt années* sans toucher d'*arrérages*, ne paroîtra-t-il pas trop long? Ce bonheur placé à une si grande distance, ne semblera-t-il pas aux calculateurs trop fugitif, trop inaccessible en quelque sorte pour les flatter, & l'idée du nombre d'actionnaires qui nécessairement mour-

ront avant d'avoir atteint ce terme, ne suffira-t-il pas pour les dégoûter tous d'entrer dans la carrière ? »

Cette difficulté n'est pas sans vraisemblance ; mais d'abord, comme on le voit, je ne m'en suis pas tout à fait remis à l'arbitrage des bienfaiteurs que je voudrois procurer au PEUPLE, & à la Nation. Les articles XX, XXI, XXII, XXIII, XXIV, &c. exigent, & ne consultent pas.

Mais ensuite je n'ai pas prétendu ici offrir aux *actionnaires* opulens ce que l'on appelle une spéculation lucrative : j'ai voulu leur fournir un moyen simple, & facile de faire *du bien* à la partie DU PEUPLE si précieuse, & si peu prisée jusqu'ici de la société, d'en faire à la Nation en général, d'en faire à eux-mêmes & indirectement, & directement, par la faculté de réserver sur leurs têtes, ou sur celles des leurs, une partie de la contribution douce & insensible à laquelle ils seront taxés. Pour eux l'attente de vingt ans n'est pas onéreuse : ce n'est qu'un superflu qu'ils y sacrifieront, & ils en seront dédommagés avec une prodigieuse usure, s'ils arrivent au terme où commencera le payement des arrérages.

Quant à ceux pour qui la propriété des actions sera *gratuite*, quant à tous ces infortunés qui ne le seront plus, le délai de *vingt ans* est encore moins une charge pour

eux : s'ils viennent à mourir dans cet intervalle, ni eux ni leurs familles n'ont rien perdu, puisque les fonds sur lesquels portoient leurs espérances, leur sont étrangers ; & s'ils passent le terme fatal, quel changement dans leur situation !

C'est un billet de lotterie dont on leur fait présent : s'il ne *sort* pas, il ne leur coûte rien : s'il *sort*, le repos du reste de leur vie est assuré. Pour eux le risque est nul, et le gain si la chance est heureuse, devient prodigieux. (1)

J'aurois voulu trouver un terme plus court qui pût raprocher les jouissances, & accélerer l'aisance *populaire*, comme la libération *nationale* ; je n'ai trouvé que celui de *vingt ans* qui me parut convenir à tous les

---

(1) Ce mot m'avertit de faire observer que les *lotteries* ces traquenards infernaux, si l'on peut ainsi parler, tendus à la crédulité du peuple, auxquels l'espérance sert d'amorce, & qui font servir cette dernière consolation du misérable à combler la misère humaine ; ces inventions destructrices des mœurs, du bon ordre, dans les classes où l'ordre & les mœurs sont le plus nécessaires, qui ont comme les *finances* corrompu jusqu'à *la loi*, & abusé de ce nom si saint pour sanctionner des Codes de filoux, les *lotteries* sont au nombre des objets dont la suppression est indiquée ci-devant page 443. Il est inconcevable qu'elles ne soient pas encore réformées, sur-

intéressés. Il n'est réellement pas trop long, sur-tout au moyen de toutes les modifications que j'y ai apportées pour *les soldats*, pour les *invalides*, *militaires*, ou *civils*, pour les *veuves*; pour les *orphelins*. Il n'est pas excessif, même pour les actionnaires qui le seront devenus à *titre onéreux*, pour les ouvriers ou *domestiques* sages, qui n'ayant point trouvé de bienfaiteurs compatissans, auront eu le courage d'être eux-mêmes les artisans de leur petite fortune future.

Qu'à vingt ans un homme de cette classe ait la résolution de prendre tous les jours constamment *deux sols* sur sa solde journalière, il aura consigné à la Caisse 36 francs par an. A quarante ans il aura trente-six livres de rente qui croîtront sans inter-

---

tout depuis qu'un prélat, membre de l'assemblée nationale, a exprimé avec autant d'éloquence que de clarté le vœu de tous les honnêtes gens à cet égard.

Si j'applique ce nom funeste à l'opération dont il s'agit ici, c'est pour l'épurer : les autres Loteries introduisent dans les familles une prodigalité folle, une confiance illusoire & ruineuse, la rupture de tous les liens, l'oubli de toutes les vertus ; celle-ci resserrera tous les nœuds, rendra les vertus cheres, & même indispensables : elle rendra à l'espérance sa véritable destination, sa véritable utilité, qui est d'adoucir le dénuement présent par la perspective d'une meilleure fortune à venir.

ruption; & à 60 ans il en aura 720 assurées pour le reste de ses jours.

Quelques instans de bonne humeur du patron, un mouvement de sensibilité d'une *pratique* bien servie; un retour réfléchi de son maître, ou de quelqu'autre pesronne, témoin de sa régularité, de son exactitude, de sa laborieuse vigilance, suffiront pour tiercer, pour doubler cette somme, & cette rente. On donne aujourd'hui à des ouvriers dont on est satisfait des *pour-boire*, presque toujours scrupuleusement employés à la destination que leur nom désigne, & qui nuisent doublement, en ce qu'ils sont une espece d'encouragement à la débauche, & un moyen de se livrer à un genre de plaisir qui y conduit. Alors on donneroit des *pour-caisse* qui seroient une exhortation à la sobriété.

L'artisan devenu ainsi *actionnaire* attendra vingt ans ! oui, mais à ce terme il trouvera le repos & le bonheur. Aujourd'hui il *attend* toute sa vie, & elle se termine dans la fange, dans le désespoir, dans l'ignominie, tristes appanages de l'hôpital où il va définitivement s'engloutir, quand il peut être reçu dans un *hôpital*; & combien de malheureux n'ont pas même à la fin de leurs jours cette désolante consolation ?

Enfin si l'on trouvoit que cet artisan

âge & laborieux tout-à-la-fois, pouvant mourir dans cet espace si long, à l'instant même d'en atteindre le terme, cette économie si prodigieuse en quelque sorte qu'il aura faite sur ses premieres nécessités; cet argent pris sur ses premiers besoins étant perdu pour lui, & pour sa famille, la probabilité de franchir l'intervalle assigné entre le sacrifice réel qu'il fait à l'espérance, & sa réalisation, n'est pas proportionnée au risque, à l'importance pour lui de l'objet qu'il hasarde; j'observerai que la proportion est plus que rétablie par la certitude que sa veuve & ses enfans ne seront pas abandonnés; qu'ils jouiront d'une partie de ces fruits dont la mort l'aura privé; que lui-même, s'il n'éprouve qu'un accident, il verra sa jouissance accélérée; que par conséquent il a plusieurs chances fortunées, contre une seule de défavorable.

Mais à force de rendre bonne la situation des *Actionnaires*, celle de la *Caisse* ne deviendra-t-elle pas effrayante? Pendant vingt ans elle aura existé dans la plus parfaite quiétude: soit. Recevant toujours, n'acquittant que des *intérêts*, ne remboursant les dettes publiques que par portion, & qu'en proportion de ses rentrées, elle sera très-précieuse aux créanciers de l'Etat, sans être importunée par les siens.

Mais enfin arrivera le terme où il faudra

que ses coffres s'ouvrent pour un double payement, & comment y suffira-t-elle ? Tous les *Capitaux* reçus *une fois* pendant cet espace, ou au moins la plus grande partie, deviendront autant de *fonds* à fournir, à restituer *annuellement*. Ne sera-t-elle pas écrasée sous ce poids énorme qui ira toujours en croissant ? »

Ce sujet d'allarmes est imposant, mais il n'a pas plus de réalité que les autres. Toutes les actions dont il s'agit sont *viageres* ; d'après un calcul affligeant, mais vrai, mais qui ne doit pas paroître ici plus funebre qu'il ne l'étoit dans les *tontines*, & dans les autres emplois du même genre, dans les vingt années une partie considérable des créanciers sera *éteinte*. Dans les années suivantes les extinctions seront toujours graduelles, toujours proportionnées pour le moins à l'accroissement de la charge.

On ne fait attention qu'au fortuné *sexagenaire* qui commencera à recueillir en entier la moisson dont il aura semé les premiers grains quarante ans auparavant : on ne prend pas garde qu'elle est composée des épis provenant de vingt de ses camarades qui n'ont pas eu le bonheur d'en voir la maturité. La Caisse ne fait réellement que les distribuer au bout de la course à ceux qui atteignent ce terme : c'est un dépôt dont elle fait le partage : ce n'est pas une production qui l'épuise.

De plus les rentrées annuelles se renouvelleront, se succéderont sans cesse; la Caisse recevra d'une main ce qu'elle payera de l'autre. La circulation journaliere seule suffiroit à ses payemens, quand les vingt années écoulées sans dépense ne lui feroient pas un fonds presqu'inaltérable : elle recevra même plus qu'elle ne payera.

Supposons qu'elle soit ouverte du premier janvier 1790. Supposons que dans le courant de l'année elle n'ait reçu que 200 millions, j'ose croire que c'est peu, que cette estimation se trouvera fort au-dessous de la réalité : mais enfin d'après une estimation peut être également trop foible dans un autre sens, c'est beaucoup si le premier janvier 1811, jour de la premiere échéance, il existe la *moitié* des créanciers; elle n'aura donc que 100 millions à payer dans le cours de cette année; la moitié de la recette courante restera donc encore dans ses coffres.

A la vérité en 1812 elle en aura 200 à payer, si en 1791 la recette a été la même : mais dans cette année de 1812, elle recevra également 200 millions; les 100 restés de l'année précédente, seront donc encore libres.

En 1813, elle aura 300 millions à payer : elle n'en recevra que 200 : elle sera au *pair*. Ce n'est donc qu'en 1814 qu'elle commenceroit à se trouver au-dessous de sa recette;

mais j'ai supposé aussi que dans ces quatre années il n'y auroit eu aucun changement dans l'état des créanciers; que de ces têtes presque toutes *sexagenaires* il n'en seroit disparu aucune; ce qui ne peut pas être [1]: les arrêts de la nature exécutés sans bruit, mais avec une régularité inaltérable, suffiront pour maintenir long-tems l'équilibre entre les *rentrées* & les *sorties* d'especes; cet équilibre sera encore prolongé par les *consignations*, par toutes les especes de dépôts indiqués par les articles XV & XVI: & quand il se trouveroit un terme où les premieres seroient en effet insuffisantes, la nation seroit-elle grevée par la nécessité d'y suppléer?

Qu'on y songe donc : la *Caisse*, ou plutôt les *Actionnaires* pendant vingt ans l'ont débarrassée annuellement de DEUX CENS MILLIONS d'*arrérages* de sa dette, qu'ils ont

---

(1) On dira peut-être que d'après la facilité donnée aux *orphelins*, aux *soldats*, aux *veuves*, aux enfans mêmes des *aisés* qui pourront devenir actionnaires au moment du *baptême*, il se trouvera & en grand nombre, des rentiers non *sexagenaires*. Cela est vrai, mais loin que cette considération soit une raison contre mon projet, elle en fournit plusieurs en sa faveur : je ne m'arrête point à les développer parce que je ne puis pas tout dire : il n'y a point de lecteur intelligent qui ne doive les pressentir.

fournis pour elle : c'est donc un capital effectif de QUATRE MILLIARDS au moins dont elle leur est redevable. Quand elle s'imposeroit à cette époque l'obligation de porter à la *Caisse* un supplément annuel de 200 millions pour subvenir aux nouveaux arrérages dont les capitaux l'ont si long-tems soulagée des anciens, elle ne feroit qu'une opération juste, indispensable.

Quand même il n'y auroit eu aucune partie de l'ancienne dette de liquidée; quand les 200 millions seroient purement & simplement un surcroît dont il faudroit qu'elle se chargeât à l'avenir, ce seroit, j'ose le dire, encore un bénéfice pour elle plutôt qu'une charge : en payant *une dette*, puisqu'enfin les fonds en auroient été réellement fournis, elle assureroit d'une manière inaltérable le repos, le bonheur de toutes les classes de ses enfans.

Et comme ce ne seroit qu'au bout de *vingt ans* de franchise, de restauration, que cet accroissement surviendroit; comme il auroit été prévu, que les sources de prospérité multipliées par le renouvellement de l'industrie, du commerce, des arts, de l'agriculture, auroient donné au corps politique une vigueur qu'il n'a pas connue jusqu'ici, sans doute il supporteroit sans peine ce fardeau qui après tout ne seroit qu'un vrai soulagement pour lui.

On sera effrayé de ce nombre de *veuves* *d'orphelins*, *d'invalides*, de *soldats*, ou autres, que l'Etat sera obligé de *pensionner* dès le premier instant; de ces *travaux publics* à ouvrir, à assigner par-tout, à l'ouverture de *la Caisse*; car je voudrois qu'il n'y eût pas un instant de délai : & qu'en la disposant à recevoir de *l'argent* du *peuple* on en fit sortir pour arrêter ses larmes: or ces dépenses là, dira-t-on, seront énormes : où en trouver les fonds dans la détresse actuelle ?

Quand ils exigeroient un effort aussi grand qu'on pourroit d'abord le croire, ce n'est pas-là ce qui m'inspireroit de la terreur : ce qui m'effraye c'est l'abandon criminel où sont restés jusqu'à présent ces êtres si nécessaires, & si malheureux, dont les services sont si utiles, & les personnes si cruellement oubliées. Depuis que jai pris la plume, je n'ai pas cessé un instant de réclamer en leur faveur. J'ai prouvé (1) que leur prétendue *liberté* n'avoit été jusqu'ici qu'un piège préparé par l'opulence pour s'assurer à *meilleur marché* des fruits de leur vigueur, & se débarrasser du soin de leur caducité.

Les pauvres qui ne lisent point, ont

(1) Dans la *théorie des loix*, dans les *Annales* & ailleurs.

ignoré

ignoré ce que je voulois faire pour eux : les riches à qui leur erreur étoit précieuse se sont allarmés, indignés contre la vérité, & contre celui qui osoit la prêcher : on m'a injurié, on m'a calomnié, on a dit, on a fait croire que l'*ami des indigens*, leur véritable défenseur, étoit l'*ennemi de la Liberté*.

Des intérêts particuliers peuvent empêcher qu'on ne répare cette injustice ; & tant d'autres commises envers un simple particulier : mais l'intérêt public, la sûreté publique, l'honneur public exigent que l'on se hâte de mettre fin à la misére injuste réfléchie qui menace, qui accable un million de familles précieuses. Vous nourrissez dans sa vieillesse le chien qui a gardé quinze ans votre maison avec fidélité : je ne vous en blâme pas ; mais osez-vous répugner à un plan, à une opération qui, fût-elle aussi dispendieuse qu'on pourroit d'abord l'imaginer, prépare un lit dans ses derniers jours à la classe qui vous a servi ; qui donne du pain à celle qui vous servira ; qui offre une autre perspective que le fumier des *hôpitaux*, & l'ignominie de la *mendicité*, au soldat mutilé en vous défendant, à l'artisan estropié dans la construction de vos délicieuses retraites ?

Vous tremblez de contracter cette charge ! Mais sera-t-elle donc aussi onéreuse *dans le fait*, qu'elle est juste, qu'elle est

nécessaire, qu'elle est exigible *dans le droit*? Quand les rôles du premier moment vous indiqueroient dans la totalité du royaume 50,000 *veuves*, 100,000 *orphelins*, 1000,000 *invalides* CIVILS, 10,000 *invalides* MILITAIRES, ce seroit donc en prenant le terme moyen entre les plus fortes pensions et les moindres.

Pour les	50,000 veuves.....	12,5000,000 l.
	100,000 orphelins...	7,500,000
	100,000 inval. civils..	25,000,000
	10,000 inval. milit. (1)	3,000,000
ce sont donc au plus	.....	48,000,000
Quand il faudroit en ajouter pour les *travaux publics*	....	24,000,000

c'en seroient au plus 72, susceptibles d'un accroissement très peu onéreux, puisque chaque année emporteroit de ces *infirmes*, de ces *veuves*, de ces *orphelins*, etc. à-peu-près autant qu'elle en produiroit : mais enfin est-ce donc là une charge *pour l'Etat*? En la portant au plus haut

(1) J'en compte environ 3000 vraiment *estropiés* ou *sexagenaires*, qui seroient sur le champ mis à la pension de 450 liv. ; 3000, à celle de 300 ; & environ 4000 à celle de 200 : ces deux dernieres, susceptibles comme je l'ai dit, de l'augmentation annuelle. Alors on pourroit rendre la liberté à tous ces respectables vétérans, pour qui leur magnifique hôtel est aujourd'hui plutôt une prison qu'une retraite. Alors cet hôtel pourroit être appliqué à une autre destination ; il pourroit par exemple devenir celui de *l'Assemblée Nationale*.

cette solde si bien gagnée d'avance coûteroit à peine cent millions *par an*.

Mais la construction de *Marly*, mais celle de *Versailles*, mais la guerre folle de la *succession*, mais la guerre injuste de 1740, mais la guerre honteuse de 1756, mais la guerre, que la postérité appréciera, de 1778, ont toutes et chacune, absorbé plus que le capital de cette somme dont on ne vous demande que les *intérêts*. Et au nom de qui vous les demande-t-on ? Au nom des créanciers les plus légitimes sans doute que vous ayez.

Ceux que la nation vient de prendre sous la sauve-garde *de sa loyauté*, n'ont prêté que de l'argent, & un argent superflu pour la plupart : ceux en faveur desquels je sollicite, vous ont donné leurs bras, leur jeunesse, leur santé. De toutes les jouissances que leur accordoit la nature comme à vous, ils n'ont connu que celles qui tendoit à augmenter les vôtres.

Par quelle fatalité faut-il qu'en *politique* le mal se commette, & que le bien se rejette presque toujours également sans réflexion, & sur le *premier apperçu*? Depuis deux siècles sur-tout il n'y a presque point de pays en *Europe* où les charges de la partie indigente des peuples n'ayent été augmentées annuellement par *millions*, par CENTAINES *de millions* : elle est livrée à un virement éternel, & abominable

d'*impôts*, d'*emprunts*, de *loteries*, etc.; je vois par-tout les gouvernemens se disputer à qui imaginera des ventouses plus actives pour succer les dernieres gouttes de son sang, mais pas une pour lui en rendre.

Et d'ou vient cet oubli pour ces classes si nombreuses, si utiles, dont on se souvient si efficacement quand il s'agit de les pressurer? Pourquoi aucune *Nation* jusqu'ici, sans en excepter les *Anglois*, n'a-t-elle fait de leur soulagement l'objet de ses institutions? Parce que par-tout les législateurs ont été pris dans la classe des *aisés*; parce que souvent dans les assemblées on est plus occupé du plaisir de faire parler de soi, que de parler pour *le pauvre*; parce qu'on ambitionne souvent plutôt la gloire de bien dire que celle de lui faire du bien; parce que dans toutes les *sociétés* cette partie du *peuple* n'a point de plan, n'a point de chefs, ou que si elle en a, elle en est bientôt trahie, ou ne tarde pas à s'en dégoûter; il est presque toujours aussi dangereux de la servir sincèrement que de lui déplaire; aujourd'hui elle met en pièces ses tyrans, & demain elle laissera déchirer ses défenseurs: elle boit le sang des *Foulons* en haine de ce qu'elle appelle l'*aristocratie*, & verra bientôt après sans s'émouvoir les *Aristocrates* s'enivrer de celui des *Gracches*.

Cependant il y auroit de l'injustice à ne

pas rendre ici justice à une administration qui exécute en partie d'elle-même ce que je propose ici : c'est la République de *Berne*. Elle distribue tous les ans par l'entremise de ses *Baillis*, des *pensions* aux ouvriers devenus infirmes par maladie, ou par accident ; tous les malheureux hors d'état de pourvoir par le travail à leur subsistance peuvent adresser des Mémoires à l'*Etat*, & les demandes de ce genre sont rarement rejettées.

Mais je ne cite cet exemple que pour prouver que je ne propose pas une chose impossible. Ces concessions à *Berne* ne dérivent pas d'une Loi : c'est une grace que le Souverain accorde ; ici je voudrois que ce fut un *droit* exercé par le pauvre ; droit d'autant plus sacré dans mon plan qu'il le payeroit par des avances même *pécuniaires* ; il se conformeroit par là au systême facheux, mais inséparable de l'essence même des sociétés, où les classes aisées recevant tout de la classe indigente, ne lui rendent rien qu'elle ne l'ait *regagné*.

A quelque somme que pût monter l'établissement dont il s'agit, il n'est pas audessus des forces d'une grande nation ; c'est l'expérience seule qui peut fournir des renseignemens certains à cet égard. Ce que je voulois seulement prouver, & ce qui est évident, c'est que par l'établissement de ma *Caisse*, & de ses *billets*, la nation s'assure 1°. une

franchise absolue de *deux ans* pour respirer, pour sonder sans inquiétude, sans distraction, toutes ses blessures, pour faire repasser sous ses yeux, & constater à *un sol près* tous ses engagemens *fiscaux;* opération indispensable, opération qui semble très-aisée, & qui cependant doit souffrir de bien grandes difficultés, puisqu'après tant de *comptes rendus* depuis quelques années, nous n'avons pas même encore un *apperçu de compte* exact (1). Il faudra bien que celui de la *caisse* soit fidele.

2°. A la franchise absolue des deux premieres années succédera pour la nation une époque moins libre, mais où du moins elle ne sera assujettie qu'à des impôts équitables, proportionnés, probablement même *à un seul.* L'état de ses dépenses une fois sorti de ce cahos ténébreux qui le rendoit si dévorant, les assignations une fois autentiquement déterminées, il sera très-facile

(1) C'est une chose inconcevable que tout ce qui s'appelle *dénombrement*, en tout genre, soit une opération à-peu-près impraticable, dès qu'on veut y procéder au nom *du public*, & pour le *public*; qu'une grande Nation ne puisse parvenir à savoir, même à-peu-près, ni combien elle comprend d'individus, ni ce qu'elle doit d'argent, ni CE QU'ELLE EN PAIE!

Et cette inexplicable obscurité est à l'*actif*, comme au *passif*: elle enveloppe la recette, comme la dépense; la Nation n'a pas encore un inventaire plus juste de ce qui sort de ses poches, que de ce qui entre dans celles de ses créanciers.

de voir ce qu'elle aura à fournir pour y subvenir.

Les arrérages *de la dette* n'y étant pas compris pendant cette seconde époque, pendant les *vingt années* où les *actions* s'accumuleront, & seront consacrées à cet emploi, elle n'aura donc à payer que l'entretien du *Roi*, celui de l'*armée* tant de *terre* que de *mer*, & les frais généraux de l'administration : tous ces objets seront connus : ils ne pourront être énormes dès qu'ils seront soumis à un ordre invariable, à une révision rigoureuse. *L'Impôt Territorial* sur les campagnes seul, avec le *Toisé* des villes, comme je l'ai proposé il y a trois ans suffiroit & au-delà (1).

(1) Cette idée d'un impôt *Territorial*, en NATURE, a excité des critiques sans nombre ; je n'en ai pas vu une seule de raisonnable. La plus spécieuse, au moins celle qui a paru frapper plus vivement les *causeurs*, raisonnans ou déraisonnans, c'est que cet impôt *enlevoit au Cultivateur une partie de ses rentrées*. Mais que sa contribution au *fisc* soit soldée en *grains* ou en *argent*, certainement quant au fonds du sacrifice c'est bien la même chose pour lui : ce n'est que dans les accessoires qu'il y a de la différence, & elle est toute à l'avantage du cultivateur quand il paie *en nature* ; c'est ce que j'ai démontré dans mon écrit intitulé de l'IMPÔT TERRITORIAL.

Elle est aussi à l'avantage DU PEUPLE qui est toujours l'objet de mes soins & de mes réclamations. Cette méthode, comme je l'ai aussi fait voir, donneroit un moyen aisé d'avoir non-seulement dans toutes les *Villes*, mais dans tous les *Villages*, dans tous les *Hameaux*, un *Magazin* DE BLED toujours subsistant, & par conséquent de prévenir à jamais, moins les *disettes* réelles qui sont

Après les *vingt-deux ans* révolus commen ceroit une autre ére, qui pourroit exiger de nouveaux arrangemens, puisque l'Etat se trouveroit avoir deux ordres de créanciers, ceux du tems de l'anarchie qu'il auroit eu la générosité de regarder comme les siens, & ceux du tems de la restauration qui y auroient contribué par leur confiance.

Mais il est plus que probable que les premiers seroient déjà infiniment réduits par les remboursemens de la *Caisse*. Je ne puis croire qu'avec tous les canaux que nous lui avons ouverts, ces recettes ne se trouvassent qu'égales aux arrérages annuels de l'ancienne dette : & combien la libération dans cette partie pourroit être accélérée ! Combien la nation a elle-même, & dans elle-même, de ressources, de propriétés dont elle peut disposer, pour écarter à jamais de ses fastes l'*infâme mot de* BANQUEROUTE & le désastreux mot d'EMPRUNTS.

C'est pour ménager à l'*Assemblée Nationale* la connoissance, & l'emploi réfléchis

---

très-rares, que les manœuvres du *Monopole*, très-fréquentes & très-efficaces, comme on le voit depuis un an. Par ce seul expédient le prix *du bled* pourroit devenir fixe, invariable ; & c'est le seul qui puisse produire cet effet, sans lequel la société ne sera jamais comme elle l'est, sur-tout depuis trois siècles, qu'un brigandage exercé par le riche contre le pauvre, & soutenu à force ouverte par les *Maréchaussées*, &c. mais réprimé quelquefois par la même voie, par des insurrections *populaires*, plus affligeantes que blamables, comme nous ne cessons d'en voir depuis plusieurs mois.

chi de ces innombrables ressources que je lui propose les deux espèces de repos qui résulteront de mon projet ; il assigne deux termes, où la nation sera d'abord libre de toute inquiétude, comme de tout payement passif, sans que sa foi, sans que son honneur, sans que ses vrais intérêts en souffrent ; l'autre où ensuite elle n'aura à fournir qu'une subvention légere, incapable de la troubler dans ses efforts pour une régénération. Dans cet espace de *vingt-deux* années elle aura un calme que n'a connu jusqu'à présent aucun peuple, sans exception, aucun de ceux du moins qui ont été exposés aux ravages de la *finance*, qui ont éprouvé les excès de la rapacité dépensiere, & insatiable, du despotisme sans frein, & sans pudeur.

Et ce qui acheve, s'il m'est permis de le dire, de couronner cette spéculation, ce qui me donne au moment où je la développe un vrai mouvement de joie, c'est qu'après ces 22 ans où la Nation elle-même aura sans doute pris des mesures solides pour réparer tous ses anciens malheurs, & pour prévenir une rechûte, elle se trouvera sans presque y songer à l'abri d'un des plus grands maux politiques qui puissent tourmenter une Nation, de la MENDICITÉ : ce fléau honteux, dévorant, cet opprobre des Administrations qu'il consume, sera irrévocablement détruit en *France*.

Il n'y aura pas dans son enceinte d'individu *invalide*, pas de *veuve*, pas d'*orphelin* qui n'ait un revenu assuré, capable de le faire vivre. Il y aura peu de *journaliers*, de *soldats* qui ne jouissent d'une véritable aisance, puisque presque tous auront un revenu de 300 liv. au moins, & le plus grand nombre, de 600, de 800 liv., peut-être plus. C'est alors qu'on pourra dire de la *France* que c'est un BEAU *royaume* : jusques-là ce n'en est qu'un très-étonnant, & dans ce moment-ci un *très-malheureux*.

VICTOIRES *remportées par les* BELGES *sur les* Autrichiens.

Nous avons remporté une victoire aussi, mais les bons citoyens ne parlent qu'en tremblant, qu'en gémissant, de ces déplorables trophées; c'est du sang *François*, versé par des mains *Françoises* qui a rougi les eaux de la *Meurthe*; les exploits des *Brabançons* ont un éclat plus pur. S'ils coûtent des larmes à quelques familles, elles peuvent trouver de la consolation dans les avantages qui en résultent pour la patrie, dans la solidité que ces sacrifices donnent à sa liberté.

Le 31 août, le corps aux ordres du général *Koehler* vers *Bouvignes*, en est venu

aux mains avec la troupe *Autrichienne*, qui dévastoit ce canton : celle-ci a été complettement défaite ; elle a perdu plus de CINQ CENS HOMMES, au nombre desquels se trouve un des généraux dont la mort seule vaut une victoire ; & peut être regardée comme une justice faite par la providence. C'est ce chef sanguinaire, nommé de *Blekeim*, dont j'ai cité ci-devant la cruauté atroce ; celui ; qui ayant fait quatre prisonniers *patriotes* les avoit fait *assassiner* de SANG-FROID en sa présence ; barbarie conforme au reste aux instructions données comme on l'a vu aussi aux commandans *Autrichiens*.

Ce même jour ils avoient eu une espèce d'avantage à un autre poste ; ils s'étoient emparés d'une batterie de neuf pièces de canons élevée par les patriotes à *Ahdenne*, sur le bord de la *Meuse*. Il n'en ont pas joui long-tems. Dès le lendemain, le général *Schoenfeld* a marché sur eux ; les a poussés avec une perte considérable des leurs ; il a repris trois pièces de canons ; l'ennemi s'est retiré dans le plus grand désordre à trois lieues de là.

Les *volontaires* continuent à se rendre avec une affluence inconcevable au rendez-vous assigné pour le 4 septembre : un fait qui n'est pas indigne de remarque, c'est que la plupart se transportent avant le départ à la cathédrale de *Bruxelles* ; ils font le

tour du *Saint Sacrement* le chapelet à la main avec une dévotion, un recueillement qui ne peuvent partir que du cœur ; car ils ne sont pas menés là par le desir ou l'espoir *d'être vus*.

J'ai vu, moi, une de ces processions vraiment volontaires : l'enthousiasme d'attendrissement qu'elle causoit sur moi, comme sur tous les assistans, m'a inspiré ce quatrain que nos lecteurs *Français* me pardonneront peut-être de placer ici.

Quel spectacle touchant que ce peuple en priere !
Quel spectacle étonnant que ce peuple aux combats !
Au temple humbles agneaux, fiers lions à la guerre,
Le ciel cede à leurs vœux, les tyrans à leur bras.

Et, redisons-le toujours, *Français* ce sont-là les hommes que l'on vous pousse à dédaigner, dont on s'opiniâtre à vous faire des ennemis. Ce ne sont pas des *philosophes*, je l'avoue, mais ce sont des citoyens !

N. B. Rien de plus faux, que les bruits répandus par les gazettes, que les magasins des *Belges* avoient été saisis à *Mastriect* par les *Autrichiens* ; rien de plus faux que la présence d'un ancien agent du feu gouvernement, d'un nommé *Felts*, à cette saisie. Rien de plus faux que l'abandon du *Roi de Prusse*, déterminé, dit-on, à laisser les *Belges* à *leur mauvais sort* : enfin, le public peut compter que, tout ce que balbutient, ou affirment ces trompettes soudoyées, sur cet article, est FAUX, absolument FAUX.

AMENDMENT

*Proposé pour une locution fréquemment employée à l'*ASSEMBLÉE NATIONALE.

DANS les drôles de décréts qui échappent de tems en tems au *pouvoir législatif*, on trouve souvent la mention du *pouvoir exécutif*. On RENVOIE *au pouvoir exécutif*; le *pouvoir exécutif* est SUPPLIÉ de se charger de &c. mais on a oublié de donner une définition exacte de ce pouvoir : je ne sais si personne est instruit bien précisément de ce qu'il faut entendre par là. Si c'étoit par hasard le *pouvoir royal*, je proposerois pour le rendre reconnoissable de l'appeler à l'avenir *le pouvoir* EXÉCUTÉ.

Cet *amendment* doit être agréé de tous les partis. Il rappelle l'abus effroyable qui a été fait de ce pouvoir, & sa punition; son despotisme passé, & sa nullité actuelle. Le proverbe dit *à tout péché miséricorde*; il faudra bien se décider enfin à un arrangement quelconque, & assigner à ce pauvre pouvoir, si l'on en conserve le nom, une part quelconque aussi d'autorité, comme je l'ai déjà indiqué ci-devant (1). Cette association ou réintégration sera le terme de sa

(1) N°. 130 pag. 315 de ces *Annales*.

pénitence ; mais jusques-là est-il de la dignité de l'assemblée d'employer la dérision journalière de ces renvois.

Quand un concile présidé par le bâtard *Abbon*, archévêque de *Rheims*, dégrada le bonhomme *Louis*, fils de *Charlemagne*, aux outrages dont on accabla sa défunte majesté on ne joignit point cette mauvaise & cruelle plaisanterie; on le sépara de sa très-méchante femme; on lui assigna un couvent pour retraite : mais tandis qu'il y disoit dévotement son bréviaire, les réformateurs tonsurés ne se mocquoient pas de lui, en le chargeant de rappeler à l'ordre les régimens soulevés, ou de soutenir les employés de la douanne chassés, ou de bâtir des vaisseaux de guerre, quand on n'avoit pas un sol pour en payer la construction. On n'affectoit pas de lui rendre son impuissance plus sensible & plus amere, en paroissant l'inviter au développement de sa force.

Si les prélats dépositeurs s'étoient permis ce sarcasme que n'auroit-on pas dit? Ne leur appliquerions-nous pas ce vers :

Tant de fiel entre-t-il dans l'ame des dévots ?

en voyant ce qui se passe aujourd'hui, cette recherche d'insulte affectée par des hommes de loi, ne pourrions-nous pas dire :

Tant de fiel entre-t-il dans des cœurs d'*avocats* ?

Je sais bien que ma motion pourra paroître *drôle* elle-même à quelques censeurs. Il y en a qui la trouveront irrévérente dans les termes. M. *Dupont de Nemours*, L'ÉCONOMISTE, *coeffé* ou non *coeffé* (1), me rappellera peut-être à l'ordre du 31 juillet : il soutiendra cathégoriquement, qu'il n'est pas dans *l'ordre naturel & essentiel des sociétés politiques*, de donner l'épithete de *drôle* à des décrets qui sont le PRODUIT NET de la présidence : il demandera qu'on décrete que cet alliage de mots *tend au renversement de la constitution*.

De son côté, Me. *Target*, assisté de Me. *Treilhard*, de Me. *Martineau* & consors, pourroit me dénoncer au *comité des recher-*

(1) On sait sans doute que dans les tapages qui interrompent à-peu-près journellement les flux de décrets, l'influence de la sonnette ne suffisant plus pour rappeler *à l'ordre*, on s'est avisé d'autoriser le président à mettre son chapeau, ce qui signifie, a dit élégamment le journal de Paris, *que la chose publique est en danger*. Or, un des jours de la mémorable présidence de M. *Dupont*, à une petite effervescence qui lui déplut, il s'avisa d'arborer subitement ce signal desastreux, & de montrer au public sa tête coëffée : un éclat de rire subit & universel, fut le fruit du geste pathétique, *économique*, &c. & on recommença à disputer de plus belle : de ce moment l'évolution du chapeau présidental est un peu décriée.

ches, à celui des *rapports*. Il pourroit soutenir que depuis le départ de M. *Riquetti tonneau* il n'y a plus rien de drôle dans l'assemblée que sa maniere physique de regarder les choses, & la maniere morale d'argumenter de plusieurs de ses illustres confreres, mais je ne serois pas embarrassé à leur répondre : je prouverois sans peine que l'épithete de drôle peut, & doit même très-bien aller aujourd'hui à des choses fort sérieuses.

Par exemple, M. *Necker* n'est-ce pas un drôle . . . . . de contraste que son retour de l'année derniere & sa fuite de *tout à l'heure* ? N'est-il pas drôle qu'il se soit mis en possession, qu'il s'y soit maintenu impunément, de se jouer du pouvoir *législatif*, précisément comme celui-ci se jouoit du pouvoir *exécutif*, ou même avec encore plus de hardiesse ? Car enfin tout en narguant l'*exécutif*, le *législatif* lui donne de l'argent : il va lui donner, de plus, des *maisons*, & des *parcs*, & des *forêts*, &c. &c. mais le *ministériel* en donnant des nasardes au *national* en a tiré sans cesse des millions, ce qui est tout différent & peut paroître assez drôle.

Et ce qui est drôle encore c'est que cet *Elie* de la finance en s'envolant devers les *Alpes*, a laissé son manteau, son esprit, & qui plus est ses mains, à un *Elisée* fiscal, qui les fait valoir à merveille. M. *Dufresne* garde le

même silence que son *principal* sur l'article *des comptes* : il demande avec la même intrépidité à l'assemblée des émissions provisoires *d'assignats*, pour le courant : & l'assemblée les lui décrete avec la même indulgence. Combien de choses à dire sur cette continuité !

Pour ne pas nous écarter des *décrets*, n'est-ce pas quelque chose de drôle que celui qui a été rendu le 24 août sur les *messageries* ? N'est-il pas plaisant que l'*assemblée nationale* ait décrété sérieusement une défense aux gens arrivés dans un gîte avec des *voitures suspendues*, d'en repartir *sans coucher*, ou plutôt sans y avoir passé 24 HEURES (1). Quand toute l'assemblée

---

« (1) A compter de la même époque, *tout particulier* » pourra voyager, *conduire*, ou *faire conduire librement* les voyageurs, ballots, paquets, marchandises, » ainsi & de la manière dont les voyageurs, expéditionnaires & voituriers conviendront entr'eux, à la » charge par les voituriers de se conformer à la disposition de l'article précédent, & sans *qu'il soit* » *permis à aucun particulier* ou compagnie, autre que » ceux exceptés ci-après, d'annoncer des départs à jour » & heures fixes, *ni d'établir des relais*, non plus » que de se charger de *reprendre* & de *conduire* des voyageurs qui arriveroient en *voiture suspendue*, si » CE N'EST APRÈS UN INTERVALLE DE VINGT-QUATRE » HEURES entre l'époque de l'arrivée desdits voyageurs, » & celle de leur départ. »

seroit composée de cabaretiers elle n'auroit pu faire une loi plus favorable aux auberges: mais c'est précisément ce qui justifie la dénonciation que je donne à la loi.

N'est-il pas drôle que le même article contienne pour les mêmes personnes une permission, et une défense ? Tout particulier pourra conduire *librement* des voyageurs, mais la liberté ne sera entiere qu'au bout de 24 heures de repos. Les chevaux *libres* le seront d'amener & non pas de *remmener*.

La distinction n'aura même lieu que pour les voyageurs à *ressorts* : les *charettes* passeront sans difficulté ; mais pour les gens qui n'aiment pas les cahos, ils ne pourront recommencer à rouler qu'avec le passe-port de la carte du tavernier. Pourquoi cette différence ? Est-ce parce que les voitures suspendues traînent ordinairement les gens les plus aisés, & dont le séjour sera plus lucratif ? En dépit de la déclaration *des droits de l'homme* & de l'*égalité*, on regarde les autres comme des gredins, dont la dépense ne vaut pas la peine d'un *décret*; mais les berlines en C bien lians, mais les wiskis guindés à dix pieds de terre, & qui sautillent si lestement sur leurs soupentes, mais les coupés *anglais*, & tout ce qui peut allier la mollesse du transporté avec la rapidité du tranport, tout cela restera scellé par la prohibition nationale

dans le cabaret où ils auront *touché* avec injonction de périr d'ennui pour leur argent pendant vingt-quatre heures ? Cela n'est-il pas drôle ?

Et la bouderie de M[e] *Tronchet* n'est-il pas permis d'en rire, ainsi que de la nécessité qu'il a faite à l'Assemblée d'y condescendre *décrétalement* ? Ce grave jurisconsulte est chargé de travailler à un grave rapport, avec un comité. De mauvais plaisans s'avisent de dire qu'il l'a fait *tout seul*. Voilà mon avocat qui se grippe : il grimpe à la tribune, & dit tout haut : » Eh bien, puisqu'on se moque de moi, je ne dirai plus rien là.....» & au lieu de renvoyer le petit dépité à sa bonne, ou de faire au grand enfant une bonne leçon, l'assemblée le flatte, le caresse, elle le prie d'achever son conte. Il exige qu'on le lui *ordonne*, & on le lui ordonne. Hors les *bonbons*, tout le manège d'une gouvernante avec un éléve capricieux & gaté, est employé pour arracher d'un honorable membre un *rapport* & sur quel objet ? (1) & cela ne me paroitroit pas drole ? Quand on est appellé à traiter des objets si majeurs, faut-il se piquer d'une susceptibilité si puérile ? Et quel fonds peut-on faire sur la magnanimité, sur l'im-

(1) Il s'agissoit de la prétention de la ville d'*Avignon* à devenir *française*.

partialité d'un législateur assez léger pour abjurer les fonctions les plus sacrées au premier moment d'humeur, assez vain pour ne vouloir les reprendre qu'à la supplication de la plus auguste des assemblées ?

Et le *décret* qui annulle celui de l'abbé *Raynal*, comment le qualifier ? L'annéanti étoit de *Prise-de-corps*. Il étoit injuste : je l'ai prouvé autrefois : (1) mais enfin il étoit juridique : il avoit été rendu par une autorité alors souveraine par un abus si l'on veut, mais cependant avec l'usage régulier de toutes les formes réquises. Il semble qu'il ne pouvoit être attaqué que par les voies *légales*, judiciaires ! Nous l'avons vu dissous sans aucune espèce de forme par un *décret* DU PROPRE MOUVEMENT du corps *législatif*. L'un étoit le fruit de la fureur ; l'autre est celui de la faveur. Des *juges* n'auroient pas dû rendre le premier. Des *législateurs* devoient-ils, pouvoient-ils rendre le second ?

Les déclamations contre le *clergé*, contre tous les pouvoirs alors respectés, dont la compilation des *deux Indes* est remplie, donnoient à l'auteur sans doute des droits à la protection d'une partie des membres de l'*As-*

---

(1) Voyez l'*Onguent pour la brûlure*, seconde édition, pag. 32 & suivantes.

semblée Nationale; mais conféroient-elles à l'assemblée celui de *casser* sans examen, sans discussion, un arrêt du Parlement ? Et n'est-il pas drôle que ce jour-là un des plus décidés partisans du *clergé*, un des plus violens apologistes de *l'autorité Royale*, ait été le plus zèlé promoteur de la violation solemnelle des loix, au profit d'un des plus furieux détracteurs du sacerdoce, & du trône ?

Et les *Académies* ! Les décrets qui les concernent, qui consacrent leurs traitemens pécuniaires, s'ils ne sont pas drôles, au moins ne sont-ils pas bien étranges ! On dépouille journellement des peres de famille ! On supprime sans examen, disons le franchement, quelquefois sans motif, des emplois nécessaires à la subsistance de nombre d'hommes utiles, que leur renvoi va livrer au désespoir, à la mendicité, eux & leurs enfans ! Et on respecte des largesses prodiguées par le faste intéressé, corrupteur du despotisme passé, à des bavards inutiles, qui tous ont de la fortune indépendante de ces bienfaits, qui, n'en déplaise à Monsieur *Harpula*, ont été jusqu'à ce moment les plus vils flatteurs du pouvoir *ministériel*.

Et ce M. *Harpula* n'est-il pas drôle qu'il ait été admis avec ses confreres *Académiques*, ou académistes, à débiter en pleine *assemblée*, une belle adresse, contre les

comédiens? N'est-il pas drôle que l'assemblée dans le moment où se préparoit le carnage de *Nancy*, ait trouvé du tems à perdre pour s'occuper de ces puériles billevesées? Ne l'est-il pas qu'elle ait entendu patiemment le petit *Barmecide* déclarer que c'étoit à lui & consors qu'étoit due la révolution? Ne l'est-il pas qu'il ait eu la prudence, lui & consors de n'ouvrir la bouche sur ce sujet délicat que quand ils ont été assurés de la perpétuité de leurs pensions? Ne l'est-il pas que l'audience ait été accordée le même jour, à la même heure, aux organes de l'académie, & aux sourds & muets, de sorte que l'on a vu se succéder sans intervalle à la barre d'où partent les complimens adressés à l'assemblée, des hommes qui n'ont d'autre défaut que celui de ne pouvoir parler, & d'autres dont tout le mérite est un parlage souvent insolent, quelquefois menteur, & toujours souverainement ennuyeux? Enfin n'est-il pas drôle que les pensions des parleurs riches aient été décrétées sur-le-champ; & que le vœu juste, attendrissant des muets, pour obtenir des secours, ait été renvoyé au comité de *mendicité*?

Et après le gémissement inarticulé des uns, après le bourdonnement orgueilleux des autres, on est venu parler des *cloches*. En ce moment, au milieu des indices de la plus déplorable détresse, quand la tri-

bune retentissoit journellement des aveux les plus effrayans; quand il s'agissoit de délibérer sur l'emploi d'un expédient, qui, a-t-on dit, est jouer l'existence de l'état à *pair ou non*, sur le remboursement de la dette publique par la métamorphose de tous les fonds ecclésiastiques en assignats, on est venu presser l'assemblée de métamorphoser la sonnerie de nos couvens en monnoie : elle donneroit, a-t-on dit, 30 millions en pieces de *six liards*; n'est-ce pas là une drôle de ressource ? & le décret qui l'adopteroit, ne seroit il pas un drôle de décret ? Ce calcul n'est-il pas plus que douteux ? A-t-on prélevé les frais de *départ*, de fonte, de fabrication de cette monnoie, demie-sacrée, demie-profane ? Et quand on viendroit à en comparer le produit avec la dépense, nos législateurs ne seroient-ils pas étonnés comme . . . . . : comme des fondeurs de cloches ?

BATAILLE *sanglante, à* NANCY. *Pieces intéressantes sur ce triste sujet.*

AUTANT tout ce qui précéde est bisarre & même plaisant, autant la catastrophe de la capitale de la *Lorraine* est affreuse & déplorable. C'est une guerre civile caractérisée. La quantité de meurtres commis dans ce jour funeste, n'est pas encore connue au juste. Des personnes qui se prétendent bien

instruites assurent qu'elle passe de beaucoup l'énumération qu'en ont faite les papiers publics, quoiqu'ordinairement ce ne soient pas les premiers récits, en ce genre sur-tout, qui se trouvent les plus modérés : mais d'après ces états mêmes, en les supposant au-dessous de la vérité, il y a encore de quoi être saisis d'horreur.

Et, ce qui doit l'augmenter, c'est l'espece d'incertitude où semble rester le public; ou du moins dans laquelle on s'efforce de le retenir, sur les causes & les détails de ce désastre. Les *soldats* ont constamment les premiers donné le signal du massacre; ils conservent cependant, encore de nombreux partisans. La pureté des motifs du général à qui leur défaite est due, a été, & est encore révoquée en doute.

Nous l'avons entendu accuser de la plus infâme supercherie, de la plus honteuse cruauté : tandis que des acclamations de reconnoissance accueilloient la nouvelle de sa victoire, des voix furieuses se sont élevées qui ont demandé hautement *sa tête*. Si les cris d'une partie du peuple de *Paris*, & de quelques journalistes, avoient prévalu, cette tête qu'une partie de la nation couronnoit de lauriers auroit été vouée à un supplice ignominieux.

C'est un des grands malheurs des troubles civils, que cette diversité d'opinions. Un contemporain impartial, véridique,

ne peut, ne doit pas prendre sur lui d'en hazarder une : son devoir est de remettre sous les yeux du public les pièces qui peuvent fixer la sienne. En voici qui m'ont paru propres à produire cet effet. Il me semble qu'il est difficile de balancer entre des particuliers passionnés, égarés par leurs préjugés, & le corps administratif de la province, dont le témoignage est appuyé par la déclaration des guerriers même qui ont partagé avec le général sa triste gloire, & ses douloureux succès.

Le directoire du Département de la Meurthe, aux citoyens-soldats & aux soldats-citoyens de l'Armée libérative de BOUILLÉ.

Quand de vaillans défenseurs de la liberté viennent de rétablir au prix de leur sang la paix dans nos murs, qu'ils viennent d'en bannir la licence de soldats furieux & menaçans, les vrais amis de la constitution, le directoire ne doit-il pas s'empresser, au nom de la patrie, d'exprimer à ces citoyens les transports de sa reconnoissance? Braves & généreux guerriers acceptez-en l'hommage éclatant. Pourquoi faut-il que les ennemis publics que vous avez eu à poursuivre, aient été nos frères & nos concitoyens? que votre sang ait été versé pour répandre celui des rébelles à la loi, qui n'avoient pu y être ramenés par nos fréquentes exhortations.

Votre exemple & votre courage nous ont ôté pour

jamais de pareils crimes à punir : cette valeur que vous avez montrée pour refréner l'audace des coupables armés, cette modération après la victoire, cette tranquillité après avoir réduit & dissipé les auteurs du désordre, ces bras tendus vers nos bons citoyens, en vous annonçant leurs amis & leurs protecteurs, en leur disant qu'ils pouvoient enfin respirer en paix dans leur domicile que sans vous ils eussent abandonné, tout ajoute à notre admiration & à notre amour.

Mais en nous livrant aux sentimens que votre conduite inspire, qu'il est douloureux pour nous d'abaisser nos regards sur des traîtres qui, s'unissant aux rébelles, ont tenté par leur lâches forfaits de s'opposer au triomphe de la loi ! Généreux *Messins*, qui avez quitté vos foyers avec tant d'ardeur pour voler à notre défense, nous partageons votre juste ressentiment, mais vous saurez le modérer ! Vous ne voudrez pas que l'on confonde l'innocent avec le coupable ; le citoyen paisible qui ne songeoit qu'à sauver sa propriété & sa vie, avec le scélérat qui n'étoit occupé que des moyens de les lui ravir ; vous n'aimerez que la vengeance de la loi ; c'est la seule qui vous convienne, parce que c'est la seule qui plaise aux véritables héros ; le glaive de la loi s'apprête pour frapper les têtes des coupables : nous demandons une justice prompte, & nous l'obtiendrons de *l'assemblée nationale* ! n'en doutez pas : ces représentans de la nation abrégeant pour la circonstance les formalités ordinaires, hâteront, à notre prière, la punition des pervers qui ont osé si cruellement massacrer les défenseurs de ses décrets.

Délibération de la compagnie Rozieres, premiere de Saint-Sébastien, second Bataillon.

» Ce jour premier septembre 1790, la compagnie de *Rozieres*, assemblée sur la convocation de son Capitaine, & d'après le desir manifesté de ses membres, pour prendre une délibération relative à ce qui s'est passé le jour d'hier :

Sensiblement affectée, & touchée de douleur, d'avoir appris que certains membres de la garde nationale de *Nancy*, avoient été aveuglés au point d'avoir traités en ennemis les braves soldats & les bons citoyens qui, fideles à la discipline, soumis à la loi, vrais serviteurs de la Patrie, & n'écoutant que le devoir & l'honneur, sont venus en cette ville, sous le commandement de M. *Bouillé*, & conformément au décret de l'assemblée nationale du 16 août, pour rétablir l'ordre & la tranquillité publique :

» Considérant combien il seroit fâcheux pour la garde nationale de *Nancy*, d'être accusée d'avoir abandonné & trahi ses freres d'armes, un instant après le serment solemnel d'une sainte fédération, & tandis qu'ils venoient au secours de la cité, pour se ranger du côté de quelques freres seulement, devenus infideles, & combattre pour eux, sans ordre & sans requisition, c'est-à-dire, contrairement à la loi & à l'obéissance qu'on doit aux chefs :

» Considérant combien il importe à l'hon-

neur de la compagnie, & de la garde nationale entiere, de se disculper d'une aussi infâme action:

» A DÉTERMINÉ qu'elle désavoueroit hautement, tous ceux qui, par une conduite aussi perfide, s'étant rendus indignes d'être comptés dans la garde, ne pouvoient plus laisser réjaillir sur elle l'odieux de leurs actions: observant même qu'il ne faut pas confondre avec les membres de la garde nationale, une quantité d'hommes vicieux ou de gens sans aveu, qui, le 30 & le 31, ont forcé l'arsenal, dont ils ont enlevé les armes pour en abuser.

» La compagnie a pensé que la nécessité de la circonstance pouvoit l'autoriser à publier que, pendant toute la fatale journée du 31 août, elle avoit occupé le poste des prisons où étoit détenu M. *Malseigne*; que c'est elle qui a contribué à la délivrance de ce Général, malgré la résistance des grenadiers qui gardoient l'intérieur de sa prison; que, même après la sortie de M. de *Malseigne*, un grenadier rebelle le couchant en joue dans sa voiture, un membre de la compagnie a détourné le fusil; qu'un autre mutin le couchant encore en joue a été de même éloigné.

» La compagnie osera se vanter aussi de l'action courageuse & patriotique d'un de ses membres (M. *Collignon*), qui, voyant que le régiment suisse de Vigier étoit menacé des fenêtres & des rues, par des hommes trompés ou pervers, se mit à la tête de ce régiment, & arrêta les coups, en criant: *ne frappez pas, ce sont nos amis.*

» Elle espere que les gardes nationales, ainsi que

que les troupes de ligne, voudront bien continuer à la garde nationale de *Nancy*, leur confiance & leur amitié, & réserver leur haine contre les ennemis communs, les traîtres à la patrie, & les perturbateurs du repos public. La compagnie a arrêté au surplus, qu'il seroit fait une députation à M. *Bouillé*, à M. *Malseigne*, à M. *Denou*, ainsi qu'aux différens corps de troupes qui sont restés à *Nancy*, pour leur témoigner tous les regrets de la compagnie, & leur porter les vrais sentimens dont elle est pénétrée : que son Capitaine feroit une lettre à nos freres des gardes nationales de *Metz* & de *Toul*; qu'une copie de la présente délibération imprimée, leur seroit en même temps donnée, & une autre déposée sur le bureau du département, & sur celui de la Municipalité.

Délibéré à Nancy, les jours & an avant dits.

Signé au nombre de cinquante.

Collationné par nous, Secrétaire de la Compagnie.

Signé, THIERIET.

Aux bons citoyens.

» Le conseil général de la commune de Nancy croiroit manquer au plus cher, au plus essentiel de ses devoirs envers le restaurateur de la tranquillité de la ville, s'il ne s'empressoit d'annoncer aux bons citoyens que c'est aux soins, au zele infatigable de M. *Bouillé*, officier-général chargé de l'exécution du décret de l'Assemblée Nationale, du seize du mois dernier, que Nancy est redevable de la paix dont il jouit aujourd'hui, d'après les précautions les plus sages de ce général. Tou-

jours pénétré de l'amour du bien public : il a ſu, dans l'exécution des ordres, diſtinguer les bons citoyens d'avec les rebelles, contre leſquels le maintien du bon ordre l'a contraint d'employer les forces qui lui étoient confiées. La cité miſe ſous ſa protection ſpéciale, il a aſſuré les perſonnes & les propriétés. Aidé d'une armée compoſée de Troupes de ligne, de Gardes nationales de Metz, Pont-à Mouſſon, & villages voiſins, tous également eſclaves de leur devoir, & qui n'ont jamais perdu de vue le ſerment d'être fidelles à la loi & au Roi, la défaite des rebelles étoit inévitable : auſſi une victoire complete ſur les ennemis renfermés dans nos murs, a parfaitement rétabli la tranquillité publique.

Je le répete ſi ces pièces ne ſont pas déciſives, à quoi, à qui faudra-il s'en rapporter ? Le directoire eſt une des inſtructions de l'*aſſemblée nationale.* La compagnie *militaire* & *bourgeoiſe* qui énonce les mêmes ſentimens, qui proclame avec la même énergie la même gratitude envers M. *de Bouillé*, eſt auſſi un des fruits de la révolution. Si elle eſt ſuſpecte; ſi le directoire eſt ſuſpect; s'il faut regarder leur vœu comme imprégné d'*ariſtocratie* parce qu'il s'adreſſe à un chef réputé, dit-on, *ariſtocrate*, quelle eſt donc notre ſituation ? quelle ſera notre reſſource au milieu des dangers ſans nombre qui nous entourent, à l'approche des inſurrections multipliées qui nous menacent ? Quel général oſera ſe charger d'une expédition contre

des rébelles, contre des *bandits*, si une proscription peut être le fruit de sa conduite, de sa valeur & de ses succès; si le courier qui aura apporté en grande hâte la nouvelle de sa victoire a à trembler de recevoir l'ordre de repotter encore plus vîte un arrêt de mort contre l'auteur de la première dépêche ?

Et dans quel moment se développe au sein de la capitale cet *ostracisme* terrible? C'est quand la nécessité de faire prévaloir l'*ordre*, de ramener la subordination, de rappeller le respect dû aux loix devient plus pressante que jamais : c'est quand la nouvelle législation excite dans toutes les parties du royaume des insurrections de mécontentement, où d'espoir d'une plus grande facilité à violer toutes les espèces de loix.

C'est quand un code *marin*, fruit des longues & laborieuses veilles d'un nombreux *comité*, livre à la révolte des matelots le plus intéressant de nos ports. (1) Ces hommes grossiers, l'on veut, mais que les anciennes loix contenoient, & dont ils ne se plaignoient pas, quoique rédigées par le *despotisme*, rejettent avec mépris, avec horreur, la nouvelle qui paroît sous le pavillon de la *liberté*. Vainement lui a-t-on donné une nuance *Anglaise*; vainement l'a-t-on assez ridiculement bigarrée du mot *jury*, terme, institution qui ne peuvent

(1) Celui de *Brest*.

avoir d'application que dans le gouvernement *civil*; dont les *Anglais* se sont bien gardé d'embarasser l'administration *militaire*, sur-tout celle des *vaisseaux*. Les marins jurent contre le *jury*, & ne veulent point se soumettre à des reglemens, qui sous prétexte d'adoucir leur sort l'empirent à leur avis.

On leur a promis que l'assemblée du *manège* feroit un pas en *arrière*, qu'elle rétrograderoit sur son organisation navale; mais si elle se refuse à cette complaisance; si l'ordre part de la salle où se forment les décrets *salutaires*, les loix bienfaisantes, d'arborer le *drapeau rouge* contre les révoltes de *Brest*, qui osera élever ce drapeau funeste? Quelle main osera donner le signal pour en vérifier la lugubre destination, si l'inculpation d'*Aristocratie* & les périls qui y sont attachés aujourd'hui sont la seule récompense que puisse espérer le chef dévoué à faire exécuter les *décrets*?

Sans doute il seroit bien triste d'avoir à massacrer de malheureux matelots, qui ne sont devenus coupables d'insubordination que depuis qu'on s'est proposé de rendre plus douce celle à laquelle leur état les soumet: mais quel parti prendre s'ils persistent, & si *l'assemblée nationale* s'entête? Sa facilité auroit des inconvéniens: son obstination auroit des dangers: & je le répéte, celle-ci trouvera-t-elle des instrumens si le péril auquel l'hon-

neur au moins du général qui paroît avoir sauvé la *Lorraine* est exposé, n'est promptement dissipé par un vœu général ?

« Ce ne sont pas seulement les rivages de nos mers qui retentissent des cris de la révolte ; ce ne sont pas seulement des points de nos frontières, où nos nouvelles devises n'ont pu se relever que sur des monceaux de cadavres meurtris, les uns par des mains fraternelles, les autres par les exécuteurs de la vengeance des loix (1).

De toutes parts on se mesure, on se menace, on manifeste des complots effrayans. Partout se dé-

(1) On sait la rigueur avec laquelle le *conseil de guerre* a puni les prisonniers faits sur le régiment de *Château-vieux* : on compte un *roué* ; 22 *pendus*, 39 aux *galères*, 74 retenus dans les fers, jusqu'à un *plus ample informé*. Telle est la sentence rendue & exécutée sur le champ par le juge militaire, par le *juge compétent* des accusés. Je ne me permets qu'une réflexion. Ce conseil de guerre est composé de *Suisses* : auroient-ils déployé une sévérité si terrible contre des *compatriotes*, si ceux-ci n'étoient pas évidemment coupables ? La justice, le ressentiment contre leur autorité méprisée, le désir de se justifier de toute participation à la révolte, auroit pu peut-être surprendre une ou deux proscriptions ; mais 23 sentences de mort, mais 39 de galères perpétuelles.

ploye, sans trop de mystère, la grande querelle, l'intarissable querelle de ceux qui *n'ont rien*, contre ceux qui *ont quelque chose* : ce dénuement d'un côté, cette abondance de l'autre, est un fruit nécessaire de l'état *social*. Il n'y a point de société si la subsistance de la plus nombreuse portion des individus qui la composent ne dépend pas d'un travail journalier. Ce principe est vrai, il est incontestable : il en résulte dans tous les cœurs dont il semble éterniser la dépendance, un fonds inextinguible de ressentiment, dont le seul but des loix est de contenir sans cesse l'explosion.

Aujourd'hui non seulement ces loix ont perdu leur force ; mais les commentaires, & ce qui est bien plus terrible, les *exemples* PHILOSOPHIQUES que l'on y a joints, ont achevé d'en détruire l'influence. On a decrété que *tous les hommes étoient égaux en droits*. Ce qui est vrai, littéralement ; mais ce qui cependant exige une explication.

Aussi l'*assemblée nationale* après avoir promulgué le texte tout seul, a été forcée, elle l'est journellement d'y joindre des gloses ; mais le peuple s'attache à la lettre. De l'égalité des droits il conclud à l'égalité des *possessions*. Ce qu'il pouvoit avoir de scrupules sur l'envahissement de celles d'autrui, a dû être furieusement ébranlé par le spectacle de la spoliation *du clergé*. Ces hommes

familiarifés avec leur propre misère auroient répugné à y réduire des hommes accoutumés à une exiftence plus douce. Cette équité d'inftinct cède journellement chez eux à la vue de l'indifférence, de la cruauté, avec lefquelles les *municipalités*, les *directoires*, traitent tous les êtres marqués d'un figne autrefois facré, tous ceux qui ont quelque relation prochaine, où éloignée, avec le *facerdoce*. A quels égards peuvent-ils se croire aftreints en voyant combien leurs chefs actuels en confervent peu pour tout ce qu'une longue fuite de générations avoit eu l'habitude de refpecter?

Si la nation a pu s'emparer de ce qu'on appelle maintenant *les biens domaniaux*, parce qu'elle a de grands befoins, parce que fes ci-devant adminiftrateurs ont fait de grandes folies, le befoin eft donc un titre, quelle qu'en foit la caufe. Un particulier tombé dans la détreffe, ou à qui l'efprit de cupidité fait éprouver un mal-aife qui en a les fymptômes, peut donc s'élargir aux dépens de fes voifins mieux traités de la fortune!

Ces idées ne fe développent peut-être pas nettement dans tous les efprits; mais ils en fentent la conféquence, fans s'aftreindre aux formes rigoureufes du fillogifme; de tous côtés on voit éclater des traits qui font la preuve que ce fentiment commence à diriger les conduites. Et nous ne fommes encore qu'aux approches de l'hiver!

Nous sommes encore dans la saison où les besoins sont moins impérieux, où les ressources sont plus grandes; où les prix des premières subsistances sont tenus plus à la portée *du peuple*, par le voisinage de la moisson, par la facilité des transports!

On sent si bien le danger auquel les suites du nouvel état des choses nous dévoue, que *l'assemblée nationale* s'est occupée des moyens d'y pourvoir. La *municipalité de Paris* lui a déclaré nettement que la sûreté de cette capitale dépendoit des soins que l'on prendroit pour assurer à d'innombrables essaims de manouvriers sans ouvrage, de l'occupation & du pain. L'assemblée a *décrété* des précautions *verbales* sur cet objet urgent : elle en a chargé les administrations populaires nouvellement formées, déjà surchargées de soins, de peines, de régies multipliées, & dispendieuses. On a laissé entrevoir qu'il falloit se piquer d'une réserve plus *qu'économique* dans cette bienfaisance apparente.

Et un *membre de l'Assemblée*, *journaliste de son métier*, qui tire de son assistance au manège, une double vacation, puisqu'il a dix-huit francs par jour, pour y...... donner sa voix, & 6000 francs par an de ses libraires, pour leur vendre les résultats de la voix des autres, le JOURNALISTE DE PARIS, en rendant compte de ce décret, en a motivé la mesquine circonspection : *l'intérêt de la*

ſociété; a-t-il oſé dire, *demande qu'on laiſſe* AUX SECOURS *quelque choſe* DE LEUR HUMILIATION, *& de leur parcimonie* NATURELLE! C'eſt en parlant des atteliers publics, qu'il a oſé proférer ce blaſphême! C'eſt en indiquant l'échange d'un travail pénible, contre un pain qu'il ne faudroit pas peſer à cette balance, quand ce ſeroit une aumône! Et c'eſt un repréſentant *du peuple*, c'eſt un *ſoudoyé du peuple* : c'eſt un de ceux qui feignent d'avoir créé le *peuple roi*, pour diſpoſer de ſa couronne & de ſon argent, qui parle du peuple avec cette barbare légéreté!

Trait de PROBITÉ *remarquable.*

Au milieu de ces préſages affligeans & effrayans, plaçons une action raſſurante, conſolante ; elle appartient à une femme de cet ordre même qui inſpire aujourd'hui tant d'alarmes, à une femme d'une des claſſes du peuple les plus inférieures : je la publie dans les termes même de la lettre, où on me l'a mandée. Cette lettre a été envoyée apparemment auſſi à une de nos gazettes du jour; mais elle y a été tronquée : ce répertoire où l'on trouve avec une exactitude & une prolixité faſtidieuſe, juſqu'aux derniers rabachages dont a retentit le plafond de l'*aſſemblée nationale*, juſqu'aux moindres réminiſcences ſoit-diſant philo-

sophiques dont on y édifie les *tribunes*, a craint de publier dans son entier le tableau vraiment intéressant tracé par l'honnête procureur, dont voici la dépêche.

Aix, premier septembre 1790.

» Monsieur, je ne vous écrits pas de sang-froid, & s'il en résulte quelques défauts dans ma lettre, je ne veux pas les corriger.

» Pour consoler l'humanité, le ciel fait paroître de temps en temps quelqu'un de ces grands traits de moralité dont les hommes (à leur propre honte) s'honorent encore. Il y a de bonnes actions, de belles actions, de grandes actions. Dans quel rang, monsieur, élevrez-vous celle que voici? Publiez ma lettre & vos réflexions.

» Le 15 du mois passé, un domestique faisant l'aumône à un pauvre dans la rue Saint-Jean, laissa tomber un louis d'or de 48 liv.; une petite fille du peuple trouve le louis & le porte à sa mère.

» Le lendemain un trompette de la ville publie la perte du Louis & le réclame... Le public rit. Le trompette continue sa ronde, sonne dans de nouveaux quartiers: le public l'entoure: le trompette prononce le mot de *Louis perdu*...& le public rit. La nouvelle circule, & l'on rit partout.

» Le trompette arrive à Saint-Jean; il recommence... oh! pour cette fois une pauvre femme du peuple, une femme gagnant sa vie à revendre des herbes; une femme chargée de quatre enfans dont le plus âgé a huit ans, l'honnête Magdelaine

Portrèz rit, mais rit de bon cœur. Voilà, dit-elle, au crieur public, le double Louis trouvé par mon enfant. Alors le public ne rit plus : il est abasourdi, stupéfait. Le propriétaire de l'argent donne 6 liv. à Magdelaine ; Magdelaine *fait le signe de la croix*, & remercie *le bon Dieu* de lui avoir fait gagner une *si bonne journée*.

» Sans doute le temps n'est pas loin où il seroit aussi impolitique qu'immoral d'accorder un prix à la vertu ; cela se conçoit aisément ... mais dans les circonstances ! mais *dans ce moment* ? ... Il y a quinze jours que cette anecdote précieuse est connue, & personne n'a fait un pas, & toutes les bouches sont muettes, & la municipalité n'a pas visité la pauvre Magdelaine *Portrès !* ... & on ne lui a pas dit : " Femme respectable, la commune
» est informée de votre conduite louable : je suis
» l'organe de la reconnoissance qu'elle vous doit
» pour le grand exemple de désintéressement &
» de probité que vous avez donné. L'estime pu-
» blique vous est acquise ; demandez pour vous
» & votre famille ce qui peut faire votre com-
» mun bonheur. Puissent les témoignages de la
» bienveillance de vos concitoyens perpétuer chez
» vos enfans le souvenir & l'imitation de vos
» vertus !

» Et vous Jean-Baptiste *Portrèz*, chef d'une
» famille d'honnêtes gens, la cité s'honore de vous.
» Vous n'êtes qu'un laboureur, félicitez-vous :
» cette apparente obscurité relève l'éclat de votre
» mérite : vos bras sont votre seul bien & vous
» nourissez quatre enfans... Félicitez-vous encore :
» cette pauvreté touchante fait votre gloire. Vous
» fûtes dépositaire d'autant plus fidele, que vous
» étiez votre seul juge. Sans doute le plaisir de ren-

» dre ce qu'il vous étoit ſi facile de garder, fut pour
» votre ame un ſalaire digne de ſa délicateſſe.
» Mais vos concitoyens vous deſtinent une autre
» récompenſe. Je vous offre en leur nom, un
» champ dont vous ſerez propriétaire : allez le
» cultiver. Nourriſſez par vos conſeils, fortifiez
» par vos exemples dans le cœur de vos enfans
» les heureuſes inclinations qu'ils puisèrent dans
» le ſein de leur mère, & que l'honneur tranſmis
» chez vos deſcendans leur mérite à jamais cet
» éloge ſimple & ſublime : *Ils ſont du ſang des*
» *Portrèz.* »

» Plus de quinze jours ſe ſont écoulés, & en moins de mots rien de tout cela n'a été dit ! & en moins de temps rien de tout cela n'a été fait ! Aujourd'hui ! ... dans les circonſtances ! .... & l'on veut une révolution ! ... Mais comme le dit Horace : *Quid leges ſine moribus vanæ proficiunt...!*

» Et il exiſte des aſſociations qui s'en ſont déclarées les plus inébranlables appuis, & qui auroient dû & qui auroient pu, & qui pourroient l'être en effet ! ... Il me prend de ces mouvemens de plume ! ... un mélange d'attendriſſement, & de .... !

» Au ſurplus, Monſieur, & ceci n'eſt pas hors de ſujet ; quelque vrai que puiſſe être à certains égards cet adage de Tacite : *Contemptu famæ contemni virtutes* ; quelqu'accréditée que ſoit cette opinion, je ſuis très-loin de l'adopter. La réputation ! .... une réputation ! ... j'aime bien mieux ce principe de Senèque : *Soyons en paix avec nous-mêmes*, SANS NOUS EMBARRASSER DE LA RÉPUTATION ; *conſentons qu'elle ſoit mauvaiſe, pourvu que nous en méritions une bonne.* Senèque étoit un homme ; & en effet, eſt-ce que la vertu

demande du bruit ? Elle ne peut ni ne veut être recompensée. Je me sens entraîner trop loin.... & j'ai l'honneur d'être, *Signé*, GABRIEL, ancien procureur au parlement ».

A la suite de la lettre d'un *procureur* qui annonce autant de délicatesse que de sensibilité, plaçons des réflexions, aussi d'un *procureur*, sur une marque de mépris donnee à cette classe d'officiers de judicature, qu'un préjugé absurde a pu seul tenir à une si grande distance des fiers *Avocats*, & qui ne devoit pas s'attendre à voir cette séparation confirmée dans un tems où l'on semble vouloir détruire *tous les préjugés*.

Réflexion d'un procureur patriote sur l'éligibilité aux charges de judicature.

» LE corps des *procureurs* n'a pas dû apprendre sans autant de douleur que de surprise, l'exclusion que vient de prononcer contre eux *l'Assemblée nationale*, par ses décrets sur l'organisation du nouvel ordre judiciaire qu'elle prépare. Et ce qui ajoute à l'étonnement ainsi qu'au scandale, c'est de lire dans les papiers publics que, sur la motion *d'admettre parmi les hommes de loi éligibles pour la judicature, les procureurs des cours & présidiaux, il a été dit qu'il n'y avoit lieu à délibérer.*

» Il n'y a lieu à délibérer*!* Mais combien de questions moins importantes, en tout sens, ont fixé les regards de l'*Assemblée nationale?* Quoi*!* lorsqu'il s'agit de l'état, & de l'honneur, non pas d'un citoyen, mais d'une classe nombreuse, respectable & intéressante de citoyens, il *n'y a lieu à délibérer!*

» Et quel est donc le prétexte dont on se sert pour exclure des offices de judicature les procureurs des cours & des présidiaux, tandis que l'on y voit admettre les *procureurs-fiscaux?* Citoyens*!* aurions-nous donc à craindre que l'on ne fît reparoître parmi nous la féodalité, ce monstre que peut-être nous n'avons pas écrasé?

» C'est un hommage qu'il faut rendre aux procureurs du présidial de *Rennes*. Ce sont eux, qui, les premiers, à *Rennes*, ont pris, & fait imprimer des délibérations contre l'oppression ministérielle, fiscale & parlementaire, fléau destructeur, *& des talens qui lui faisoient ombrage, & des vertus qu'il désespéroit de corrompre*. Ils ont vu avec plaisir, presque dans toutes les parties du royaume, leurs confreres prendre des arrêtés qui tendoient au même but. Ces traits de patriotisme, constamment soutenus, seroient-ils aujourd'hui un crime? Eh! l'oubli & la persécution n'ont été que trop souvent le partage de la vertu.

» Au fond, le ministere des procureurs ne doit pas être marqué du sceau de la réprobation. Dans tous les tems leurs fonctions ont été honorées, ou ont mérité de l'être. On sait que la malignité a épuisé plus d'une fois ses traits pour perdre cet état; mais on vient de le dire, la vertu n'est pas à l'abri de la persécution.

» Il n'est point de procureurs postulant devant les *cours* & les *présidiaux*, qui n'ait reçu une éducation soignée, sans laquelle il seroit inhabile à son état. Tous, ou la plupart, ont fait un cours d'études littéraires; tous se sont livrés à l'étude des loix & de la jurisprudence: beaucoup d'entre eux sont gradués en droit, & ont été admis au serment d'*avocat*. Habituellement ils écrivent & plaident. Il n'est pas rare de trouver dans leur corps des sujets capables de disputer de mérite & de talens aux *avocats* exerçant leur profession. Enfin, il faut le dire, sans craindre de blesser la modestie, les procureurs sont souvent les premiers juges des droits de leurs cliens. Souvent ils remplissent les fonctions d'arbitres & de conciliateurs. Et ces officiers si nécessaires seroient dégradés & avilis par l'interdiction des places de judicature! Dans l'armée, le simple soldat est-il privé de l'espoir de se voir élever aux premiers emplois?

» Et quel seroit pour les procureurs l'effet de cette révolution, dont l'objet sans doute, est de répandre les bienfaits? A *Rennes* & ailleurs, les procureurs aux présidiaux remplissent les fonctions de juges dans des jurisdictions inférieures. En vendant leurs offices de procureurs, ils avoient droit d'acheter des charges de juges dans les tribunaux supérieurs (1) Et, aujourd'hui que *la vertu & les talens doivent seuls marquer la différence*, les procureurs

» (1) Cette faculté étoit fondée en droit comme en raison. Le juste & vertueux *Boylesve*, le premier des jurisconsultes de *Rennes*, a exercé un office de procureur. La critique, qui n'a point encore trouvé prise sur ce grand homme, l'auroit-elle donc exclu par cela seul qu'il eût exercé un office de procureur? «

des cours & des préſidiaux, quoique doués des qualités néceſſaires, & gradués, ſeroient exclus de l'admiſſion aux places de judicature. Quel étrange renverſement d'idées ! Quelle contradiction entre les décrets qui frappent ici d'anathème les procureurs des cours & préſidiaux, & ces décrets vraiment admirables, qui conſacrent les *droits de l'homme*, & qui veulent que *tous les citoyens*, ſans autre diſtinction que celle de la capacité, puiſſent être admis à tous les emplois *politiques*, *civils*, *militaires*, &c.

» Je ne ſuis garant que de mes ſentimens propres. J'ai toujours été, je ſerai toujours vraiment patriote : j'affirme que je combattrai de tout mon pouvoir le deſpotiſme, ſous quelque forme qu'il ſe reproduiſe. Je ſuis prêt à verſer mon ſang pour le ſalut de la Patrie. Les ſacrifices pécuniaires que j'ai faits, la perte que je vais éprouver par la ſuppreſſion de mon office, quelque rembourſement que l'on m'aſſigne, tous ces déſagrémens n'ont point énervé mon courage mais ce qui me bleſſe, c'eſt l'eſpèce d'opprobre dont on voudroit couvrir l'état de Procureur, qui, par ſon inſtitution, comme par ſes effets bien dirigés, mérite la conſidération publique.

» Ainſi les Procureurs au Préſidial de Rennes, qui, dans tous les temps, ont montré de l'énergie, devroient dans la circonſtance actuelle manifeſter leur ſentimens naturels de délicateſſe, en préſentant à l'*aſſemblée nationale* une adreſſe par laquelle ils demanderoient que les Procureurs gradués, ou qui peuvent l'être, ſoient compris dans la liſte des citoyens éligibles pour les places de judicature : il ſeroit même étonnant que les Procureurs au Préſidial de *Rennes* gardaſſent le ſilence.

C'est

C'est moins la possession des charges de judicature que le droit à l'*éligibilité*, qui doit faire l'objet de leur vœu comme de leur réclamation. *Signé* MARTIN, Procureur au Présidial de *Rennes*.

RÉPONSE aux deux lettres qui précédent.

Le public, Messieurs, jugera entre les décrets, ou l'indifférence qui vous excluent, & vos observations : je ne m'en permettrai qu'une : c'est que dans tout le sistême judiciaire qui s'organise, ou qui *s'annonce*, régne despotiquement le sistême de l'ancienne *Avocasserie*. Vous devez vous rappeller que du tems du *fameux tableau*, les *Appelles* qui traçoient cet honorable barbouillage en avoient exclus par un *décret* formel de L'ORDRE, les *ecclésiastiques* : la *tonsure* suffisoit pour rendre un citoyen inhabile, non pas à *l'étude des loix*, mais à un emploi utile au public de cette étude.

Aujourd'hui l'Assemblée destructrice des *ordres*, vient à l'imitation de l'ordre des *avocats*, de frapper aussi le *sacerdoce* & les degrés préliminaires de son excommunication. Les ecclésiastiques sont exclus de la *judicature*, & notamment des places de *juges de paix* : ainsi ceux dont le ministere spécial semble être de prêcher cette paix, sont irrévocablement repoussés des places auxquelles on attache le devoir,

& le moyen de la maintenir. Ce n'est pour consoler ni vous, ni nous, que je vous fais cette observation : mais enfin si j'étois *procureur*, je ne me croirois pas flétri d'être assimilé aux *Curés*.

Et d'ailleurs, attendons ; la seconde législature après laquelle désormais tous les bons citoyens doivent soupirer ; à l'accélération de laquelle tous doivent concourir, dans tous les partis, cette seconde législature trouvera probablement bien à réformer dans la réforme de notre justice. J'ai commencé ce N° par une petite énumération de quelques loix nouvelles qui m'ont paru drôles : j'aurois pu y comprendre quelques-unes de celles qui concernent le futur *ordre judiciaire*.

A commencer par ce virement des districts, par ce ballotage des jurisdictions tantôt inférieures, tantôt souveraines, exposées chaque séance à faire à leurs justiciables la question que fait à son maître le cocher d'*Harpagon*, est-ce à votre *cocher*, ou à votre *cuisinier* que vous voulez parler ; est-ce une sentence à *appel*, ou *sans appel* qu'il vous faut ; cette prétendue organisation est si étrange, elle est sujette à tant d'inconvéniens, il est si impossible qu'elle s'établisse, que la seconde législature, la premiere peut-être, sera, à mon avis, forcée de la refondre.

Or, dans ce moment, les *procureurs*

comme les *curés*, trouveront peut-être grace, & cesseront d'être exclus d'un choix où l'on ne peut mettre des entraves au vœu du peuple, ni établir des incapacités autres que le silence du scrutin, sans la plus excessive injustice, ou la plus folle contradiction.

Proclamation du Congrés Belgique.

Tandis qu'on calomnie ces belles provinces, & que leur armée répond à ses détracteurs par des victoires, le *Congrés* vient de publier une espèce d'instruction vraiment intéressante : elle doit tout à la fois tranquilliser les citoyens, & donner aux étrangers une juste idée, tant de la situation de la *Belgique*, que de la disposition des esprits, & de la sagesse, ainsi que de la vigueur de son gouvernement actuel.

» Les députés des *Etats-généraux* sont autorisés à rapporter aux états de leurs provinces respectives. Qu'il nous a été donné pleine connoissance & renseignemens de toutes les opérations, démarches politiques & correspondances avec les puissances étrangeres depuis le commencement de la révolution. Qu'il en résulte que tout a été conduit avec prudence, sagesse, & d'après des principes fixes dont on a saisi les conséquences les plus naturelles & les mieux suivies. Qu'il n'a au surplus jamais été question dans aucun tems, de livrer la nation à la maison d'*Autriche*, non plus que de

lui donner un maître, ni même un chef sous une dénomination quelconque.

» Qu'on ne pouvoit agir vis à-vis de toutes les puissances, chez lesquelles il y a des envoyés, que sur les principes ci dessus mentionnés, puisque l'intéret de ces puissances devant être leur premier mobile dans l'assistance que le *Congrès* en a attendu & qu'il a encore lieu d'en attendre, le résultat dépendoit de la terminaison absolue de grandes affaires qui occupoient ces puissances. Qu'en conséquence les préliminaires de *Reichenbach*, qui ne contiennent pas cette terminaison absolue, n'ont pas à la vérité, reconnu notre indépendance, mais qu'il est vrai aussi, que rien ne s'y rencontre qui s'y oppose directement ; à tel point même que, quand à ce qui concerne notre situation, les intérêts de ces puissances ne sont pas fixés par ces préliminaires, puisque lesdites puissances sont convenues d'ouvrir des conférences dans lesquelles il n'est pas douteux que nos affaires entreront.

Que le Souverain *Congrés* vient en conséquence de prendre les mesures les plus sages & les plus pertinentes, pour que d'un côté, le résultat de ces conférences tourne à l'avantage de la liberté de la nation, & de l'autre pour la prémunir contre tous projets que le roi *Léopold* pourroit concevoir de la recouvrer, *même par la force.*

Que le résultat naturel a donc été unanimement aux yeux du Congrès renforcé, & qu'il sera tel aux yeux du citoyen de la république même le plus vacillant. 1°. Que la déclaration des Puissances étrangeres pour notre indépendance se décidera d'autant plus probablement & d'autant plutôt en proportion de l'état respectable où sera

la république tant en forte qu'en union intérieure 2°. Que le Roi *Léopold* se déterminera lui-même à céder à nos efforts, aussi en proportion de cette force & de cette union & conséquemment des dépenses énormes auxquels il devroit s'exposer, restassions-nous même abandonnés à nos propres ressources.

De tout quoi résulte que dans toutes les suppositions possibles, la Nation doit nécessairement réunir plus que jamais ses efforts puisqu'à tout évenement & dans tous les supposés, ces efforts & ces moyens doivent former un fond, dont la Liberté & la félicité des *Belges* seront le produit.

De ce que les Députés des Provinces ne peuvent entrer dans les détails spécifiques de différentes négociations, qui ont eu lieu, ce doit être une preuve que le fil n'en est pas interrompu, & qu'ils ne sont obligés de taire ces détails que par les motifs d'une politique sage & prévoyante.

Le Congrès a pris aussi des résolutions vigoureuses, tant par rapport au fournissement du trésor de la république qu'à l'augmentation de notre milice & à l'économie.

Lu & approuvé ce 28 Août 1790.

Paraphé, NOOT. *Vt.*

AVIS A MES SOUSCRIPTEURS.

Des raisons particulières, qui intéressent en quelque sorte mes lecteurs, puisqu'elles contribueront à la perfection de ces *Annales*, si je puis employer ce terme, m'obligent à les prier de ne pas trouver mauvais qu'il y ait un petit intervalle entre la fin de ce seizième volume, & le commencement du dix-septième. Le n°. 137 ne paroîtra donc que le 7 octobre prochain : à datter de ce jour non-seulement il n'y aura plus d'interruption, mais l'ouvrage prendra en partie une forme nouvelle.

Je me suis jusqu'ici dispensé d'y joindre les *décrets* de l'*assemblée nationale* : plusieurs de mes lecteurs me marquent leur regret de cette espèce de vuide qu'ils ne voudroient pas trouver dans des *Annales*. D'autres m'observent que le genre de mon Ouvrage depuis son commencement, est de présenter un tableau des faits les plus intéressans, soutenus par des réflexions *vraiment philosophiques*, et non pas une compilation de réglemens qui, disent-ils, se trouvent par-tout. Ils prétendent qu'ils ont desiré recevoir de moi mes idées, & non pas celles des autres.

Je tacherai de trouver un tempérammeńt entre ces réclamations contradictoires. Je m'efforcerai de concilier tous les goûts, au moins ceux qui sont compatibles avec l'impartialité, avec l'amour de la vérité, qui ne cesseront de caractériser ces *Annales*.

Le n°. 137, indiquera mon *domicile* fixe. Dans l'intervalle, on peut toujours continuer de m'adresser les lettres, les réclamations, les souscriptions, *à l'hôtel de Toulouse, rue du Jardinet, Saint-André-des-Arcs.*

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIERES

Contenues dans le seizième volume des annales politiques &c. de 1790.

A

B

C

D

E

F

M.

N.

O.

P.